ARCHIVES

Historiques et Statistiques

DU DÉPARTEMENT DU RHONE.



ARCHIVES

Historiques et Statistiques

DU DÉPARTEMENT DU RHONE,

Par trois des membres de la Commission de Statistique de ce Département.

Et pius est, patriæ facta referre, labor.
OVID. *Trist.* II, 323.

TOME I.er

DU 1.er NOVEMBRE 1824, AU 30 AVRIL 1825.



A LYON,
Chez J. M. BARRET, imprimeur-libraire, palais des Arts,
et chez M.me V.e BARREAU, rue St-Dominique;
A PARIS,
Chez M.me HUZARD, libraire, rue de l'Éperon, N.o 7,
et chez AUDIN, libraire, quai des Augustins.

1825.

ARCHIVES

Historiques et Statistiques

du Département du Rhône.



Et pius est, patriæ facta referre, labor.
Ovid. Trist. II, 323.

AVERTISSEMENT.

Une statistique exacte et complète du département du Rhône est un livre dont le besoin se fait sentir tous les jours dans ce département aux administrateurs comme aux administrés (1). Aussi le Conseil général, appelé à indiquer et à provoquer toutes les mesures d'utilité publique et d'intérêt local que les circonstances permettent, et que peut suggérer l'amour du pays, a-t-il émis, ou plutôt renouvelé le vœu qu'un tel ouvrage fût composé : des fonds ont été destinés à cet emploi ; une commission a été nom-

(1) Le premier préfet que nous avons eu, feu M. Verninac, publia, en l'an IX, sous le titre de *Description physique et politique du département du Rhône*, un volume in-8.° de 127 pages, où l'on reconnaît l'administrateur habile et l'homme instruit, mais où le sujet n'est que légèrement esquissé.

mée (1), et déjà elle a rassemblé de nombreux matériaux. Dans une de ses dernières séances, trois de ses membres (2) ont été spécialement chargés de rédiger en un seul corps les notes et les renseignemens fournis, soit par eux, soit par leurs collègues; mais, dès l'instant où ils ont voulu s'acquitter de cette tâche, ils se sont aperçus que les élémens, mis à leur disposition, n'étaient point suffisans, qu'il manquait certaines parties, et que d'autres exigeaient de plus amples développemens et des recherches ultérieures, et ils ont été amenés à penser que l'établissement d'un recueil périodique, destiné à l'insertion de mémoires et d'observations sur l'histoire et la statistique de nos contrées, faciliterait singulièrement l'exécution du travail qui leur était confié, en même temps q[u'il] aurait le précieux avantage de propager parmi le[urs] concitoyens d'utiles et intéressantes connaissances.

C'est ce double but qu'ils se proposent d'atteindre par la publication des *Archives historiques et statistiques du département du Rhône.*

Jamais peut-être entreprise de ce genre ne fut entourée de circonstances plus favorables : grâce au calme dont la France jouit sous un Prince ami des lettres et des arts, le goût des saines études, c'est-à-dire, de celles qui ont pour objet l'instruction et le bonheur des hommes, est généralement répandu; le commerce, l'industrie, l'agriculture ont pris une nouvelle activité, et tous les esprits semblent possédés d'un ardent désir de s'occuper et de savoir.

---

(1) Cette commission se compose de MM. Del'horme, Mottet de Gérando, Coste aîné, Dumas, Artaud, Pericaud aîné, Cochard, Grognier et Breghot du Lut.

(2) MM. Cochard, Grognier et Breghot.

La position personnelle des rédacteurs tournera aussi au profit du nouveau journal : elle les met à même d'obtenir aisément la communication d'une foule d'écrits scientifiques qui, faute d'éditeurs, restent souvent inconnus du public. Membres de la plupart des sociétés savantes que Lyon s'honore de voir fleurir dans son sein (1), ils pourront choisir, parmi les mémoires dont la lecture a lieu dans ces réunions, ceux qui seront dignes de fixer l'attention des lecteurs, et qui offriront, ou des vues nouvelles, ou des détails curieux, ou d'importantes observations, ou d'utiles renseignemens.

D'un autre côté, l'Administration départementale elle-même consent à seconder cette entreprise (2); elle a permis que le recueil fût publié sous ses auspices, et a offert aux rédacteurs tous les actes et tous les documens qui se rattacheraient au plan qu'ils ont adopté.

Un N.o, composé de cinq feuilles (80 pages), paraîtra chaque mois, à compter du mois où nous sommes (3). Chaque N.o commencera par un article de statistique proprement dite, concernant le département du Rhône, ou même les départemens limitrophes qui ont avec ce dernier quelques relations immédiates. L'histoire, la biographie, la bibliographie, la litté-

(1) L'Académie, le Cercle littéraire, la Société de médecine, la Société d'Agriculture, la Colonie linnéenne, etc.

(2) On pouvait, on devait s'y attendre de la part du haut fonctionnaire qui préside cette administration, digne héritier d'un nom si justement célèbre dans les lettres, les sciences et la magistrature.

(3) Le prix de l'abonnement annuel est de 20 francs.

Les N.os réunis formeront, par année, deux volumes qui seront accompagnés d'une table des matières qui y seront contenues.

rature, considérées aussi dans leurs rapports avec la localité, et qui, sous ce point de vue, sont des dépendances de la statistique, occuperont la seconde place. En un mot, de toutes les sciences la politique seule sera bannie des *Archives*. La société a ses représentans légitimes. C'est à eux qu'il appartient de peser dans la balance les destinées des peuples. Seulement, dans les cas où il sera indispensable d'exprimer ou de laisser entrevoir une opinion sur des points appartenant à la législation ou à la science du gouvernement, cette opinion aura toujours les deux qualités qu'elle doit avoir pour être approuvée de tous les honnêtes gens : elle sera religieuse et monarchique. (1)

On reçoit les abonnemens chez J. M. Barret, imprimeur-libraire, place des Terreaux, palais des Arts, auquel tout envoi relatif aux Archives doit être adressé franc de port.

On s'abonne aussi, à Lyon, chez M.me veuve Barreau, rue St-Dominique ; — à Paris, chez Audin, libraire, quai des Augustins, et chez tous les Directeurs de postes.

---

(1) L'*Avertissement* qu'on vient de lire, et qui a déjà été publié comme le prospectus de notre entreprise, recevra sur plusieurs points de plus amples développemens dans les *Considérations* suivantes.

CONSIDÉRATIONS

Sur la Statistique du département du Rhône.

Godefroi Archenwal, professeur à l'Ecole célèbre de Gottingue, ouvrit en 1750 un cours public dans lequel il traça le tableau des richesses naturelles, rurales et industrielles de la province du Hanovre; il donna le nom de *Statistique* à l'objet de son cours, c'est-à-dire, à un ensemble de connaissances qui jusqu'alors étaient considérées comme appartenant à la topographie et à l'économie publique. Le mot qu'il créa dérive du latin *scientia statistica*, connaissance de l'État. Adopté généralement, il fut écrit sur le frontispice d'un grand nombre d'ouvrages qui, peu de temps après, parurent en Allemagne; et c'est des leçons de statistique que donnèrent Luder à Brunswick, Sprengel à Halle, Mengel à Erlangen.

Un siècle auparavant, William Petty, médecin de Charles II, avait exposé dans un ouvrage spécial les ressources, les besoins, les charges de l'Angleterre, et pour exprimer combien, à cette époque, était déplorable l'état de sa patrie, il avait intitulé son livre: *Britannia lugens*, la Grande-Bretagne en pleurs.

Contemporain de William Petty, le maréchal de Vauban aimait à recueillir des détails sur l'agriculture, l'industrie, le commerce de la France; il les entremêlait de vues d'amélioration et de perfectionnement. Douze énormes volumes, qui sont restés manuscrits, furent remplis de ses recherches et de ses

méditations sur la nature de la richesse publique, ses sources et les moyens de l'agrandir; il donna à cet immense recueil philantropique le nom d'*Oisivetés*. Les prétendues oisivetés de ce grand capitaine auraient été plus utiles que ses travaux, si elles eussent été connues du public et adoptées par le Gouvernement.

Louis XIV, qui sans doute n'ignorait pas le but des recherches du maréchal de Vauban, demanda aux intendans l'état de leurs généralités respectives; il voulut que la connaissance approfondie du royaume entrât dans l'éducation de l'héritier du trône.

Les intendans dressèrent de volumineux rapports, surchargés de détails inutiles, et pauvres en données précises sur les véritables sources de la prospérité publique. Quelques extraits de ces mémoires ont paru sous la forme d'un grand in-folio, et leur analise sert de base à l'ouvrage que le comte de Boulainviliers a publié sous le titre d'*État de la France*.

Le vaste projet d'une description complète de notre belle France, a été reproduit au moment où parut se calmer la tempête révolutionnaire. Alors M. le comte Chaptal, Ministre de l'Intérieur, demanda à MM. les Préfets l'exposé de la situation des départemens confiés à leurs soins. Aucune instruction, aucun modèle ne furent envoyés à ces administrateurs: aussi chacun d'eux considéra-t-il sous un point de vue différent la mission qui lui était donnée, et suivit-il pour la remplir une marche particulière. L'un pensa ne pouvoir trop multiplier les détails, l'autre crut devoir se borner à des considérations générales, et le Gouvernement reçut d'un côté d'énormes in-folio, de l'autre des cahiers de quelques pages.

C'est dans ces dernières dimensions que fut ren-

méditations sur la nature de la richesse publique, ses sources et les moyens de l'agrandir ; il donna à cet immense recueil philantropique le nom d'*Oisivetés*. Les prétendues oisivetés de ce grand capitaine auraient été plus utiles que ses travaux, si elles eussent été connues du public et adoptées par le Gouvernement.

Louis XIV, qui sans doute n'ignorait pas le but des recherches du maréchal de Vauban, demanda aux intendans l'état de leurs généralités respectives ; il voulut que la connaissance approfondie du royaume entrât dans l'éducation de l'héritier du trône.

Les intendans dressèrent de volumineux rapports, surchargés de détails inutiles, et pauvres en données précises sur les véritables sources de la prospérité publique. Quelques extraits de ces mémoires ont paru sous la forme d'un grand in-folio, et leur analise sert de base à l'ouvrage que le comte de Boulainviliers a publié sous le titre d'*État de la France*.

Le vaste projet d'une description complète de notre belle France, a été reproduit au moment où parut se calmer la tempête révolutionnaire. Alors M. le comte Chaptal, Ministre de l'Intérieur, demanda à MM. les Préfets l'exposé de la situation des départemens confiés à leurs soins. Aucune instruction, aucun modèle ne furent envoyés à ces administrateurs : aussi chacun d'eux considéra-t-il sous un point de vue différent la mission qui lui était donnée, et suivit-il pour la remplir une marche particulière. L'un pensa ne pouvoir trop multiplier les détails, l'autre crut devoir se borner à des considérations générales, et le Gouvernement reçut d'un côté d'énormes in-folio, de l'autre des cahiers de quelques pages.

C'est dans ces dernières dimensions que fut ren-

fermé le rapport de M. de Verninac, publié sous le titre de *Description physique et politique du département du Rhône*.

Rien de plus mince, de plus superficiel que cette description physique et politique de l'une des parties les plus importantes du royaume de France.

Un siècle auparavant, M. Lambert d'Herbigny, intendant de Lyon, avait décrit avec un peu plus de développement la province qu'il administrait. Mais s'étendant peut-être trop sur les généalogies de la noblesse, les titres et les prétentions des ordres monastiques, des cours judiciaires, des autorités administratives, des diverses corporations, il lui était resté peu de place pour faire connaître l'un des plus grands marchés de l'univers. Quant à l'agriculture du Lyonnais, du Forez, du Beaujolais, il n'en dit presque rien, et il passe sous silence les productions naturelles de ces trois contrées.

Cette lacune fut très-incomplètement remplie par les mémoires d'Alléon Dulac et de Brisson, ouvrages qui offrent d'ailleurs des faits dignes d'être recueillis, ne fût-ce que pour être comparés à ce qui existe au moment actuel dans notre province. On ne doit pas négliger non plus des recherches sur la population auxquelles s'est livré M. Messance, secrétaire particulier de M. de la Michodière, intendant de Lyon en 1766.

Quelques autres savans Lyonnais, qui écrivaient avant la révolution, ont laissé des matériaux sur l'histoire naturelle et l'agriculture de la province : tels sont Gilibert, Rozier, surtout la Tourette.

« Le premier examen de la science, dit la Tourette, » doit se porter sur les productions locales. Que nous

» importe l'histoire naturelle de la Chine, si nous » ne connaissons pas le point de la surface que nous » habitons ? Ne rirait-on pas d'un cultivateur in- » sensé qui abandonnerait son champ pour cultiver » celui des autres (1) ?

Fidèle à ce principe, M. de la Tourette dévoua sa vie à l'exploration de la terre natale, sous le triple rapport de la botanique, de la géognosie, des antiquités; il publia la *Flore du Lyonnais;* il laissa un riche cabinet de minéraux indigènes tous classés et étiquetés de sa main; il déposa dans les portefeuilles de l'Académie plusieurs mémoires d'archéologie, et il n'épargna rien pour inspirer à ses savans confrères l'ardeur dont il était animé.

Peu de temps après l'époque où, par les soins du premier Préfet du Rhône, l'Académie de Lyon fut sortie de ses ruines, cette noble ardeur parut se ranimer. Un plan de recherches départementales fut tracé, le travail distribué entre presque tous les académiciens. On eût pu attendre d'un concours si nombreux des résultats aussi prompts qu'importans, s'il n'était pas démontré que l'avancement, comme la perfection d'un édifice littéraire, est presque toujours en raison inverse du nombre des collaborateurs.

Quelques membres de la Société royale d'agriculture du Rhône ont exploré ce département avec plus de persévérance. L'un (2) a fait connaître, par une série de notices complètes, plusieurs communes intéressantes; l'autre (3) a pris pour objet de ses re-

---

(1) Cæci ruimus in rerum remotissimarum à nobis amplexus, patriarum et ignari et incurii. (*Scheuchzer.*)

(2) M. Cochard.

(3) M. Grognier.

cherches tous les troupeaux du département ; certains agronomes (1) ont décrit avec soin l'agriculture des cantons qu'ils habitent ; et parmi ces derniers se distingue honorablement M. Paul de Monspey, à qui nous devons de précieux renseignemens sur les vignobles et les prairies du Beaujolais.

L'histoire naturelle du département, les arts utiles qu'on y cultive, principalement ceux qui s'éclairent du flambeau de la chimie, ont eu des historiens dans le sein de la même société (2), mais tous se sont bornés à des objets particuliers qui, dans un cadre général de statistique départementale, ne pourraient occuper qu'un étroit espace et laisseraient entre eux de grandes et nombreuses lacunes.

Aussi la commission créée par un magistrat dont les vues étaient élevées, reçut-elle une tout autre mission que celle de peser, de disposer, de mettre en œuvre des matériaux déjà réunis. C'est à recueillir les premiers élémens de son travail qu'elle a dû s'attacher d'abord ; et pour être fécondes, des recherches de ce genre exigeaient un long espace de temps et des reconnaissances sur les lieux. Cependant il importait de ne pas laisser, un temps indéterminé, enfouis dans des porte-feuilles des faits et des considérations dont la connaissance peut intéresser l'administration et le public.

Tel est le but de la publication périodique qui commence aujourd'hui (3). Elle peut offrir d'autres

(1) Messieurs de la Chassagne, de Chambost, de Sarron, de St. Trivier, Carrel, Rey-Monléan, etc.

(2) MM. Sionnest, de Laverrière, Barre, Foudras, Tissier.

(3) La modicité du prix de l'abonnement écarte toute idée de spéculation pécuniaire ; elle suppose la sollicitude administrative pour tout ce qui intéresse le bien public.

avantages, c'est de provoquer des explorations fécondes, d'appeler des discussions utiles; alors seront réparées, dans l'ordre du travail projeté, des omissions importantes qui eussent été inaperçues; des points obscurs seront éclaircis, des erreurs rectifiées, des inutilités éliminées, des conséquences plus nombreuses et plus sévères seront tirées des faits et des considérations établies.

Ce n'est pas tout: combien de découvertes qu'il importe de répandre sans aucun délai! combien d'événemens qui tirent de la nouveauté tout leur intérêt! combien d'objets dont s'alimente avec agrément, avec fruit, la curiosité publique, et qui sont éphémères comme les circonstances qui les ont produits!

Toute statistique, d'ailleurs, se compose dans plusieurs de ses parties de tableaux mobiles dont il faut varier les épreuves pour les rendre plus pures et plus fidèles. Ainsi, tandis que le climat et le sol, l'ordre des choses qui tire du passé des garanties pour l'avenir, tout le domaine de l'histoire locale appartiennent à une statistique *à demeure*, si je peux me servir de ce mot, tous les changemens qu'amènent sans cesse le cours de la nature, le mouvement des lumières et de la civilisation, doivent être recueillis et signalés à mesure qu'ils se présentent, et cela dans des publications, sinon quotidiennes, du moins suspendues par de courts intervalles.

Au reste, dût-on produire d'un seul jet la description d'une contrée, il ne faudrait pas croire qu'il soit nécessaire d'avoir réuni auparavant tous les matériaux qui doivent y entrer. La statistique est de toutes les constructions scientifiques celle qui admet le plus aisément et en nombre le moins déterminé les

pierres d'attente. Il n'en est pas de plus facile à réparer, à refaire, à reprendre par dessous œuvre. Telle est la disposition des ouvrages de ce genre qu'on peut toujours y ajouter ou en retrancher des parties, et que, sans aucune secousse, sans aucun ébranlement, on arrache des matériaux usés ou mal choisis, pour leur substituer ceux qui s'adaptent le mieux à l'édifice.

C'est bien à la statistique qu'il faut appliquer ce que dit Cuvier, en parlant de la connaissance de la nature : « Dans cette science illimitée tout est im-
» médiatement utile, depuis les notions les plus
» simples jusqu'aux recherches les plus profondes,
» et depuis les plus petits détails jusqu'aux vues
» générales. . . . ; et si l'observation est quelquefois
» incomplète, la nature est toujours là pour dissiper
» les doutes et rectifier les erreurs. »

Toute statistique a pour objet les lieux, les hommes et les choses : elle décrit les lieux tels que la nature les avait faits et tels qu'ils sont devenus par le travail des hommes.

Sous le premier rapport, la description des lieux constitue la topographie physique ; elle embrasse la situation géographique, la configuration du sol, sa nature, ses fossiles, ses cours d'eau, l'état de l'atmosphère, la flore et la zoologie.

Dans ces lieux la puissance de l'homme a ouvert des canaux et des routes, creusé des mines et des carrières, bâti des villes et des villages ; elle a tracé des délimitations administratives, ecclésiastiques, judiciaires, militaires : c'est le domaine de la topographie politique et sociale.

La statistique a pour objet les habitans d'un pays sous le double rapport de la population générale et de

son mouvement annuel : elle décrit leur condition, leur état sanitaire, leurs mœurs, leur langage, remonte à leur histoire, signale ceux d'entre eux qui, à diverses époques, ont honoré leur patrie ; elle indique les moyens puisés dans la science et dans la police, qui peuvent améliorer leur destinée.

Mais c'est dans ses rapports avec les choses que le domaine de la statistique est le plus étendu ; il se compose des institutions civiles, ainsi que de la nature, de la qualité et des sources de la richesse. C'est le tableau des ressources d'un état, c'est-à-dire, la partie la plus importante de toute statistique. Les institutions sont administratives, judiciaires, militaires, religieuses ; elles sont relatives aux établissemens de bien public, aux arts, aux sciences, à l'instruction.

Les sources de la richesse sont l'agriculture, l'industrie, le commerce.

Dans l'agriculture, deux choses sont à considérer : ses produits et leur estimation. Les produits agricoles dépendent de l'étendue et de la nature des terrains cultivés, des procédés agronomiques, des usages ruraux, du nombre et des qualités des animaux domestiques, de la manière dont on les entretient.

La valeur des produits n'est nullement proportionnée à leur abondance ; elle est subordonnée aux frais d'exploitation, à la facilité des débouchés, à d'autres circonstances.

L'industrie met en œuvre les produits agricoles, et souvent elle en centuple la valeur ; elle s'exerce dans des manufactures et des fabriques dont l'énumération et l'objet sont des élémens essentiels de toute statistique, ainsi que leurs matières premières, leurs procédés, leurs produits, leurs variations, leurs progrès.

Le commerce opère le transport des produits de l'agriculture et de ceux de l'industrie, qui, sans ce déplacement, resteraient sans emploi, seraient onéreux et ne seraient suivis d'aucun autre du même genre; il amène en échange des produits étrangers. C'est à la statistique à balancer les importations et les exportations, à comparer tous les résultats généraux, à tracer l'histoire, les variations et les progrès de chaque branche de commerce. A ces grandes considérations se rattache tout ce qui est relatif aux arts et aux métiers, sous les rapports des individus qui les exercent, des procédés qu'ils exécutent, des usages qu'ils suivent, des résultats qu'ils obtiennent, des moyens d'adoucir leur sort.

Les finances de la contrée occupent une grande place dans un tableau statistique; il doit comprendre la nature et la quotité de tous les genres de contributions, celles des domaines et des droits de l'état, des revenus des villes et des communes rurales, de la perception et de l'emploi de ces revenus.

Appliquons une partie de ces considérations à notre belle province, et nous donnerons ainsi une idée du travail auquel nous nous dévouons.

Notre département est placé sur la limite du nord et du midi de la France. Depuis que, par une circonstance funeste, il a perdu une grande partie de son territoire, il est, après celui de la Seine, le plus exigu du royaume. C'est tout au plus si sa superficie est de 2,820 kilomètres carrés. Mais, comme sa population est au moins de 340,980 habitans, il en offre 120 par kilomètre carré; fort peu de parties du royaume, et même de l'Angleterre, présentent, entre ces deux élémens, une plus forte proportion, encore

est-elle ascendante depuis plusieurs années (1). La moitié de cette population nombreuse est renfermée dans Lyon, l'autre est répandue sur un sol hérissé de montagnes et de coteaux, dont le point le plus culminant est *Anjou*, à 828 mètres au-dessus de la Saône, et tirant son nom *d'Ara Jovis*, parce que les Romains y avaient élevé un autel à Jupiter. Lyon est de toutes les capitales de l'Europe celle qui est placée aux pieds d'un plus grand nombre de montagnes, et nulle part il n'en existe dont la direction et la composition soient plus variées ; aucune n'offre aux geognosistes de plus nombreux sujets d'observations. Quelques branches de ces montagnes, où l'agriculture est misérable, sont le théâtre d'une étonnante industrie ; c'est au point que plusieurs centaines d'usines sont mises en mouvement par un seul des ruisseaux qui les sillonnent (le Rhin).

Sur les douze courans qui, indépendamment de la Saône, du Rhône, du canal de Givors, arrosent le département, les uns envoyent leurs eaux à la Méditerranée, les autres à l'Océan.

Dans une pareille localité se trouvent presque tous les climats de la France. Aussi n'en est-il aucun dont la flore et la faune soient plus variées.

Sous le rapport de la topographie politique, le département offre l'une des plus belles capitales de l'univers. Son industrie, sortant de ses murs, vient de créer une ville considérable sur les bords de la

---

(1) On lit dans le bel ouvrage sur l'Angleterre, de M. Dupin, que, dans les parties de ce pays les mieux canalisées, le nombre des habitans est de 10,814 par myriamètre carré, tandis que, dans le Rhône, elle est de 12,000 ; le terme moyen dans la France entière est de 5,680.

Turdine (1). Espérons que bientôt le Birmingham français (2) recouvrera, dans sa circonscription politique, le nouveau Manchester (3). En attendant, une route en fer va joindre les ateliers, les usines, les fabriques de cette dernière ville, avec les rives du Rhône, près de notre cité.

Les habitans de Lyon, dont le nombre s'accroît tous les jours, ont éprouvé dans leur condition quelques changemens favorables; mais leur état sanitaire réclame toujours pour être amélioré le concours de la science et de l'administration; leurs mœurs et leurs habitudes sont aimables. Cette cité célèbre a été le théâtre de grands événemens; presqu'à l'égal de Paris son histoire se lie à celle de la France entière; elle l'emporte sur Paris en antiquités. Elle fut, sous les Romains, la métropole des Gaules, et, dans cette grande partie du monde, c'est dans ses murs que fut plantée la première croix. Il est peu de villes dont l'archéologie soit plus imposante, et qui ayent vu naître un plus grand nombre d'hommes supérieurs en tous les genres.

Les institutions et les établissemens de la seconde ville du royaume doivent être nombreux et importans: il en est qui lui sont particuliers, tels qu'une école de beaux-arts, déjà illustrée par de beaux talens, et une autre école plus modeste et non moins utile qui fut le berceau d'un art cher à l'agriculture. C'est dans Lyon que furent ouverts les premiers asiles pour les infirmités, et nulle part ils ne sont mieux adaptés à leur destination pieuse. Nulle part

(1) Tarare.
(2) Lyon.
(3) St-Etienne.

l'art du chirurgien n'a produit tant de merveilles. Est-il dans le monde civilisé une ville plus riche que celle de Lyon en institutions charitables et chrétiennes? et au moment même où je trace ces lignes, deux institutions nouvelles ne viennent-elles pas d'éclore dans ses murs, l'une en faveur des êtres à qui la nature a refusé la parole, l'autre en faveur des êtres plus malheureux encore qui sont privés de la raison?

Si nous sortons de notre ville pour jeter un coup-d'œil rapide sur les campagnes qui l'entourent, nous verrons qu'à l'exception de la plaine du Beaujolais et de quelques autres localités exiguës, la terre est peu fertile dans ce département, et nous ne serons pas étonnés si elle ne peut pas nourrir la quatrième partie de ses habitans. Cependant elle produisait jadis beaucoup moins encore, et les améliorations agricoles survenues en amèneront de plus importantes. On adoptera plus généralement ces bonnes doctrines d'assollement nées en Flandre, en Belgique, et qui furent accueillies par les Anglais avant d'arriver jusqu'à nous; on multipliera les fourrages, et avec eux les animaux et les engrais; on emblavera moins d'espace pour obtenir plus de blé; on saura que telle terre qui jusqu'ici a donné quatre à cinq pourrait porter dix à quinze; on apprendra, au reste, que presque partout il y a trop de blé, pas assez de fourrage, un trop petit nombre d'animaux; on étendra la culture des plantes textiles, oléagineuses, tinctoriales. Mais c'est surtout la culture de la vigne et les procédés de vinification qui réclament chez nous des perfectionnemens. Les vins sont les objets principaux de notre agriculture, les seuls que nous puissions ex-

porter. Vingt-quatre mille hectares sont consacrés à cette culture, et c'est beaucoup trop; c'est en effet sur un petit espace bien choisi, bien préparé, que la nature aime presque toujours à prodiguer ses trésors. La prairie seule aura rarement trop d'étendue.

L'agriculture, l'économie sociale, l'hygiène publique, réclament une grande amélioration, la réduction de la consommation du pain, l'augmentation de celle de la viande; cette dernière est annuellement à Lyon, d'après un calcul basé sur l'octroi, de 43 kilogrammes par individus, elle est pour tous les Français, selon M. le comte Chaptal, de 17 kilogr. 6 décagr., et seulement de 8 kilogr. selon M. Francœur, tandis que, d'après M. Dupin, chaque Anglais en consomme annuellement 125 kilogrammes.

L'agriculture est rarement embarrassée de son bétail : c'est une denrée qui, lorsqu'elle est surabondante, se transporte d'elle-même au marché, et se change subitement en substance alimentaire, en cuir, en suif, en matières premières de plusieurs arts. (1)

On doit savoir que, dans les pays bien cultivés, chaque hectare nourrit une tête de bétail, les petits animaux comptant pour un tiers. Or, quelqu'exigu que soit le département du Rhône, il a néanmoins près de trois cent mille hectares, et il n'entretient pas, d'après l'évaluation de M. le comte Chaptal, cinquante mille bêtes à cornes, avec un petit nombre de chevaux, quelques bêtes à laine et quelques porcs. Seulement, aux portes de Lyon, plusieurs milliers de

(1) Tandis que, depuis plusieurs années, l'agriculture est dans la détresse à cause de la surabondance de ses récoltes en céréales.

chèvres sont soumises à un régime singulier, et donnent un produit fort remarquable.

Dans tous les cas, ce n'est point l'agriculture qui est la source la plus féconde de la richesse de notre belle province ; c'est l'industrie manufacturière, c'est le commerce avec tout l'univers.

Ce privilége dont rien ne peut la déshériter, il le doit à l'admirable position de sa capitale et au génie de ses habitans. Lyon, a dit un orateur (M. l'avocat général Monier), fut fondé le jour où un nautonier étranger attacha sa barque en face du confluent des deux fleuves. Qu'une catastrophe physique ou politique renverse cette cité, elle ne tardera pas à sortir de ses ruines, plus belle et plus puissante. Appelés par la nature aux arts de l'industrie comme aux combinaisons du négoce, les Lyonnais furent de tous les temps fidèles à leur vocation, ils attirèrent dans leurs murs les talens et les capitaux de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Italie ; et du sein de leur commerce sortirent de grands seigneurs, des princes souverains. Ils ont cultivé successivement toutes les branches de l'industrie, et lorsque, dans le quinzième siècle, naquit l'art de répandre subitement la pensée en l'éternisant, Lyon fut l'une des premières villes où il opéra ses prodiges, et pendant plusieurs siècles le plus noble des commerces fleurit dans son enceinte.

C'est le commerce brillant de la soierie qui fait aujourd'hui son lustre et sa richesse. Ecoutons à ce sujet un grand administrateur.

« Nous avons observé, dit M. le comte Chaptal, que Lyon embrassait presque tous les genres ; mais c'est surtout par ses étoffes que cette ville a acquis sa célébrité. Elle réunit dans son sein les artistes les

plus distingués, les teinturiers les plus habiles; tout y est monté et organisé pour la prospérité de cette belle industrie; l'Europe ne présente rien qui lui soit comparable, ni pour les moyens d'exécution, ni pour la beauté et la variété des produits. En 1789, cette manufacture occupait 7500 métiers et 12,700 ouvriers; en 1800, 3500 métiers et 5800 ouvriers; en 1812, 10,720 métiers et 15,506 ouvriers. »

» En 1786, époque de la plus grande prospérité de la fabrique de Lyon, le nombre des métiers avait été porté à plus de 15,000. »

» Ce serait se faire une idée bien imparfaite de la fabrique de Lyon, que de la borner à donner du travail à quelques milliers d'ouvriers qui y conduisent les métiers. Une immense population a des occupations déterminées par les autres genres de travaux nécessaires à la fabrication; et sur 100,000 habitans, il y en a au moins 80,000 dont l'existence est liée à la prospérité de la manufacture et qui y concourent tous, depuis le choix et l'achat des soies, jusqu'aux derniers apprêts et à la vente des étoffes. (1) »

Depuis l'époque où M. le comte Chaptal tenait ce langage, les manufactures lyonnaises ont pris un plus grand développement; *elles comptent au moment actuel VINGT-QUATRE MILLE métiers, dont le battement vient jusques dans le silence des nuits charmer les oreilles des amis de la prospérité publique.* (2)

G.

---

(1) De l'Industrie française, tom. 2, pag. 116.

(2) Discours de M. le comte de Brosses, préfet du Rhône, à l'ouverture de la session du Conseil général, le 20 août 1824.

HISTOIRE.

Sur l'origine du Franc Lyonnais.

Une petite contrée, située aux portes de Lyon, sur la rive gauche de la Saône, a été connue jusqu'au moment de la révolution sous la dénomination du *Franc Lyonnais*. Les habitans étaient exempts des gabelles, des droits d'aide, de la milice, de la taille et de tous les autres impôts qui étaient perçus dans le royaume; ils jouissaient encore de plusieurs autres priviléges et immunités, ne connaissaient d'autre juge que le sénéchal de Lyon ou son lieutenant, et nommaient pour veiller à leurs intérêts un syndic général et un procureur-syndic. Ce pays, administré comme une république, offrait un phénomène étonnant au milieu de nos institutions. Cependant telle a été l'incurie de nos historiens, qu'aucun d'eux ne s'est attaché à découvrir l'origine et les causes de ces étranges prérogatives.

Feu M. de Miége, ancien ingénieur des ponts et chaussées des ci-devant Etats mâconnais, entreprit, il y a quelques années, d'éclaircir, dans un mémoire très-sommaire, ce point historique: je m'empressai de mettre son travail sous les yeux de l'académie de Lyon, et de chercher à le rendre complet, en faisant connaître plusieurs actes que j'étais parvenu à me procurer, et qui justifiaient ses conjectures. Voici l'analise du rapport que je présentai à cette occasion.

M. de Miége, après avoir parlé des diverses révolutions qui suivirent la chute de l'empire romain dans les Gaules, crayonne à grands traits les désordres qui s'introduisirent dans le second royaume de Bourgogne, lorsqu'il passa sous la domination des empereurs d'Allemagne, désordres qui permirent aux ducs et comtes qui les gouvernaient de se rendre indépendans et de former ainsi une multitude de petits états qui ne reconnurent plus les empereurs que sous le rapport de la mouvance et de la souveraineté.

Une partie de la Bresse et de la Dombe devint le patrimoine des sires de Bagé, et l'autre partie la plus rapprochée de Lyon, des sires de Villars.

Etienne II, sire de Villars, qui vivait en 1150, se voua à la défense de l'église de Lyon et se déclara son vassal.

Les biens de la maison de Villars entrèrent dans celle de Thoire, par le mariage d'Agnès de Villars avec Etienne, sire de Thoire, que M. de Miége place à l'année 1238, mais que, d'après des actes, on doit porter à 1200. L'Eglise de Lyon ayant voulu exiger l'hommage du sire de Thoire pour les fiefs de Villars, il s'y refusa. Cependant Humbert son successeur, après avoir d'abord contesté, finit par consentir une transaction. Il s'exonéra de l'hommage, en cédant en propriété à l'Eglise quelques-unes des terres qu'il possédait aux environs de Lyon, sur la rive gauche de la Saône; il reçut en retour le titre de chanoine d'honneur, titre qui demeure affecté à perpétuité au possesseur de la terre de Villars. (1)

---

(1) C'est sans doute par suite de cet accord que Philippe de Levis, seigneur de Villars, voulant marier son fils, Antoine de Levis, en

Les terres cédées à l'Eglise par cet acte, furent celles de Cuire, la Croix-Rousse, le tiers de la commune de Caluire, partie de Fleurieu, les communes entières de Vimy, aujourd'hui Neuville, de Civrieu, de St. Jean de Thurignieu, de Fontaine et de Genay, le hameau de Bernoud, parcelle de Massieu, et comme elles avaient autrefois dépendu de la Dombe, elles en avaient conservé les priviléges. L'Eglise accrut dans la suite le nombre de ses domaines par des acquisitions, et ainsi se forma le petit pays appelé le *Franc Lyonnais*, connu également sous le nom de terres de l'Eglise.

Guichard, archevêque de Lyon, acheta, en 1238, de Jean de Braine, comte de Mâcon, et d'Alix sa femme la terre et châtellenie de Riotiers, au prix de 16,000 f., et la réunit aux propriétés que l'Eglise tenait de la maison de Villars.

Jean de Bourbon, prince de Dombe et de Beaujolais, céda à la même Eglise le village de St. Bernard en 1412, qui vint aussi augmenter le *Franc Lyonnais*.

M. de Miége pensait que cette contrée privilégiée était échue aux archevêques de Lyon, lors du partage qu'ils firent des terres de l'Eglise, avec le chapitre, et qu'ils se qualifièrent du titre de seigneurs

---

l'année 1428, à Isabelle de Chartres, demanda au chapitre de l'église de Lyon s'il agréait cette alliance, afin de n'éprouver aucun empêchement pour le canonicat d'honneur auquel il avait droit. Le chapitre, en reconnaissant que la maison de Chartres était illustre, et parente à celle des Bourbons, déclara l'alliance bonne. Ce fut encore par le même motif que le chapitre admit, par ses lettres du 31 mars 1488, le duc Charles de Savoie au canonicat d'honneur, comme propriétaire de la comté de Villars, après avoir fait néanmoins sa preuve de noblesse comme les autres chanoines.

du Franc Lyonnais. Enfin il annonce que les habitans de ce petit pays se mirent sous la protection de François I.er, que ce prince confirma en l'année 1534 leurs priviléges, qu'ils s'obligèrent de lui payer un don gratuit de 3000 fr. de huit en huit ans, et que ces immunités ont été reconnues par les rois ses successeurs; que seulement le don gratuit a été exigé depuis les lettres patentes de 1716 de quatre en quatre ans, au lieu de huit en huit ans.

Il eût été à désirer que M. de Miége eût cité les actes sur lesquels il établissait son système, savoir: la soumission d'hommage du sire Etienne de Villars, et la cession par Humbert de Thoire à l'Eglise de Lyon, de la propriété de quelques terres pour tenir lieu de cet hommage. Il aurait alors prouvé ce point historique d'une manière positive.

A défaut de ces documens, nous avons recouru à quelques-uns de nos historiens, dans l'objet d'y puiser des renseignemens propres à soutenir l'opinion de M. de Miége qui nous paraît extrêmement plausible. Le Laboureur est celui qui nous a offert le plus de lumières.

Cet auteur (pag. 162 du I.er vol. de ses *Masures de l'Ile-Barbe*) nous apprend que le sire de Villars vint, en 1243, à l'Ile-Barbe, rendre hommage à l'abbé Foulcher pour les choses spécifiées dans un traité de l'an 1226, et que, profitant de la circonstance, l'abbé disposa le sire de Villars à reprendre en fief du chapitre de l'Eglise de Lyon, et de son doyen André, tout ce qu'il possédait dans les paroisses de St. Didier près de Riotiers, St. Bernard, Trévoux, Reyrieu, Vimy et Cozon. L'acte porte que cette reprise de fief eut lieu pour reconnaître en quelque manière les

grâces et les bienfaits que le seigneur de Villars avait reçus du chapitre, et que le Laboureur conjecture avoir été la place de chanoine d'honneur dans leur église, qui lui en donnait l'entrée, ainsi qu'à tous ceux qui lui succéderaient dans la propriété de la terre de Villars, faveur qui n'était accordée qu'à des princes. (1)

La plupart des auteurs nous disent bien que les sires de Villars jouissaient de leurs terres en toute souveraineté, et il semblerait alors que l'Eglise de Lyon eût dû conserver ce même droit dans celles qui lui avaient été cédées, comme les sires de Beaujeu en usaient dans la partie de la Dombe qui leur était soumise. Mais tout porte à croire que l'église de Lyon ne fut point assez puissante pour se maintenir dans cette autorité; car des lettres patentes du roi Philippe de Valois, du 1.er janvier 1345, adressées au bailli de Mâcon, disent textuellement que les terres de l'Eglise, le long de la rivière de Saône, du côté de la Bresse, étaient de la juridiction et souveraineté du comte de Savoie, baron du Bugey et de Bresse.

L'éditeur du Recueil des titres concernant les priviléges du Franc Lyonnais (2), rapporte, dès la première page, une reconnaissance des habitans de Genay et de Bernoud, de l'année 1398, de la quantité de 100 livres de cire (3), poids de Miribel,

(1) Les Rois de France, le duc de Berri, etc., en ont joui. On leur présentait l'aumusse à leur entrée dans l'église.

(2) Vol. in-4.°, Lyon, 1716, avec la carte; c'est à M. Hubert de St-Didier, syndic du Franc Lyonnais, que l'on est redevable d'avoir rassemblé quelques-uns des titres contenant les franchises de ce petit pays.

(3) Ces redevances en cire prouvent que l'éducation des abeilles était alors plus soignée autour de Lyon qu'elle ne l'est actuellement.

en faveur du comte de Savoie, à cause de la sauvegarde que ce prince leur avait accordée.

On trouve encore, dans ce même Recueil, des lettres-patentes d'Amédée, duc de Savoie, en date du 6 avril 1426, par lesquelles il reconnaît que les habitans des châtellenies de Genay et de Rochetaillée lui ont fait don, par grâce spéciale, de 200 florins, pour lui aider à recouvrer les comtés de Valentinois et de Diois (1), avec déclaration que ce don ne préjudicierait en aucune manière à leur exemption de toutes sortes de subsides.

On voit aussi dans ce même ouvrage que les habitans de Vimy étaient tenus de payer chaque année au duc de Savoie, pour droit de garde-noble, dix livres viennoises, valant dix florins; le recteur ou curé perpétuel du même lieu, dix florins; l'abbé de l'Ile-Barbe, pour le château qu'il avait à Vimy. dix florins; les habitans du lieu et mandement de Fontaines, cinquante livres de cire, et ceux de Rochetaillée, semblable quantité de cire, le tout payable le jour de St. Martin de chaque année, entre les mains du châtelain de Miribel.

---

(1) Louis de Poitiers, comte de Valentinois et Diois, avait, par son testament du 22 juin 1419, institué Charles Dauphin de Vienne pour son héritier, sous la condition de payer 50,000 écus d'or pour acquitter ses dettes, et de poursuivre le procès qu'il avait commencé contre Louis de Poitiers, seigneur de St-Vallier, son cousin; à défaut de remplir ces conditions, il appelait à son hoirie Amé, duc de Savoie. Le Dauphin n'ayant point rempli les intentions du comte, Amé prétendit à la succession; mais, par traité du 3 avril 1445 il se départit de tous ses droits en faveur de Louis Dauphin de France, qui, en récompense, l'acquitta de l'hommage du Foucigny. Cet Amé ou Amédée de Savoie, est le même qui devint pape sous le nom de Félix V, donna son hôtel à Lyon aux Célestins, et fut créé duc de Savoie par l'empereur Sigismond.

Mais ce qui semblera bien contradictoire, c'est que, dans le même temps que les habitans du Franc Lyonnais reconnaissaient la souveraineté des comtes de Savoie, des lettres-patentes du roi Charles VI, du 28 août 1393, nous apprennent que l'archevêque, ainsi que les doyens et chapitre de l'Eglise de Lyon, étaient en la spéciale garde et protection de S. M., avec tous leurs biens, terres, hommes et sujets, quelque part qu'ils fussent. On lit entr'autres dans les griefs que l'Eglise de Lyon articule contre Edouard, sire de Beaujeu, par rapport à la garde du village de *Frens* ou *Frans*, qu'elle avait fait mettre les panonceaux (1) du Roi sur ses châteaux et terres d'au-delà de la Saône; à savoir, sur les châteaux de Rochetaillée, Genay, Bernoud et St-Bernard, et signifié au sire de Beaujeu la sauvegarde qu'elle avait obtenue; que cependant, au mépris de ces signes, Jean de la Baume, seigneur de l'Albergement, homme de ce prince, était venu à la tête d'un grand nombre de gens d'armes devant les châteaux de Senay et de Bernoud, dont il s'était emparé de vive force, et avait fait disparaître les panonceaux; que, non content de cette excursion, il avait rassemblé environ mille personnes, tant à pied qu'à cheval, et les avait conduites devant le château de Rochetaillée qu'il avait menacé d'assiéger; que de là il s'était jeté sur le lieu de Fontaines, y avait logé l'espace de deux jours et deux nuits, commettant tous les dégâts imaginables, et emmenant à son départ, denrées,

(1) Petits étendards en étoffe, sur lesquels étaient peintes les armoiries du seigneur féodal, du latin *pannus*, drap. La milice bourgeoise de Lyon était autrefois divisée en quartiers ou penonages, et les chefs des compagnies nommés capitaines-penons.

bétail, meubles, et enfin tout ce qu'il avait pu enlever, annonçant qu'il reviendrait bientôt avec plus de monde et abattrait tous les châteaux appartenant à l'Eglise. Le sire de Beaujeu fut cité au Parlement de Paris, pour répondre sur ces faits, et, le 14 août 1394, il intervint un arrêt de défaut qui ordonna la réparation des dommages. (1)

Guichenon, *Hist. de Bresse*, raconte d'une autre façon cet événement : il prétend que les officiers du roi, à Lyon, avaient, à la sollicitation du chapitre, fait apposer les panonceaux de S. M. sur les châteaux de Rochetaillée et de St-Bernard; que le comte de Savoie soutenant que ces châteaux étaient de sa souveraineté, avait envoyé Jean de la Baume pour en avoir raison; que celui-ci n'ayant pu obtenir audience, s'était saisi par la voie des armes de Bernoud et de Genay; que le chapitre en ayant réclamé la restitution par acte du 9 novembre 1393, il avait été répondu que Jean de la Baume n'avait agi que par bon ordre, et qu'on rendrait Bernoud et Genay, lorsqu'on aurait ôté les armes du roi, de Rochetaillée et de St-Bernard.

Que faut-il conclure de ces differens faits? que l'Eglise de Lyon dont les terres au-delà de la Saône se trouvant enclavées dans les possessions du sire de Beaujeu et du comte de Savoie, servaient journellement de théâtre aux dissensions de ces deux Princes, recourait, dans toutes les circonstances, à la protection de nos rois, comme la plus efficace, afin de prévenir et d'arrêter les désordres qui résultaient de ce dangereux voisinage; que les rois

(1) Archives de l'Eglise de Lyon.

de France, dans l'intention de soumettre tous ces petits tyrans à la couronne, s'empressaient d'accueillir les instances des faibles, afin d'étendre leur pouvoir; qu'ils ne négligèrent surtout aucune occasion d'exercer leur influence vis-à-vis des sires de Beaujeu, parce qu'ils étaient les moins capables de leur résister, et parce qu'aussi leurs terres étaient davantage à leur bienséance. Ils ne tardèrent pas à recueillir les fruits de leur politique, la baronnie du Beaujolais étant devenue bientôt après l'un des fiefs de la couronne (1).

S'il n'en fut pas de même à l'égard des comtes de Savoie, c'est que ceux-ci, maîtres d'assez vastes états, avaient la puissance de maintenir leurs prérogatives et de faire respecter leur autorité. Aussi ne voyons-nous pas qu'on les ait troublés à cette époque dans l'exercice du droit de ressort qu'ils s'étaient attribué sur les terres de l'Eglise au-delà de la Saône. Les actes capitulaires de cette même Eglise nous apprennent qu'en l'année 1469, les officiers de Bresse ayant exercé leur juridiction sur les petites et grandes Rivoires qui dépendaient de Rochetaillée, le procureur du roi intervint et fit élever des panonceaux aux armes de France sur les territoires contentieux, mais que les officiers de Bagé étant survenus les ôtèrent, mirent les leurs à la place et firent quelques autres actes de possession. Nous ne savons point quelle fut la suite de cette querelle; seulement une délibération du chapitre nous instruit que ce Corps députa son secrétaire

(1) Les débordemens d'Edouard, le dernier de ces princes, lui suscitèrent de mauvaises affaires : il se vit forcé pour racheter sa vie de céder ses états, vers l'année 1400, au duc de Bourbonnais.

auprès du duc de Savoie et de son conseil, à l'effet d'obtenir la réparation des griefs dont il se plaignait: les instructions qu'on lui donna, contenaient cette singulière disposition, que dans le cas où il n'obtiendrait pas le succès que la justice de sa cause lui faisait espérer, il aurait alors recours à Dieu, à St. Jean-Baptiste et à St. Etienne, patrons de l'église, pour le soutien de ses droits. Ce recours extraordinaire n'est-il pas une preuve concluante que le chapitre ne se promettait aucune aide de la part des rois de France?

Ce ne fut qu'à la fin du 15.me siècle et sous le règne de Louis XI que les habitans du Franc Lyonnais, fatigués des vexations qu'exerçaient contr'eux les officiers du comté de Bresse, se déterminèrent à abandonner la protection des ducs de Savoie, pour recourir à celle des rois de France. Nous lisons même dans des lettres du 30 mai 1476 que les gens du comté de Bresse étaient venus à Rochetaillée à main armée, y avaient commis beaucoup de ravages, battu, excédé les habitans, enlevé leurs provisions, etc. Les panonceaux aux armes de Savoie furent abattus dans cette occurrence, et ceux de France mis à la place.

Charles VIII, en 1487, défendit au seigneur de Bresse la continuation des entreprises qu'il s'était permises pour faire écouler les eaux du lac d'Echex à la Saône, en ouvrant des fossés sur un terrain dépendant de la juridiction de Rochetaillée: ce seigneur ne put achever ce grand ouvrage, en 1512, qu'après avoir obtenu le consentement du roi et du chapitre.

Louis XII, en 1513, enjoignit aux habitans de

Rochetaillée, Fleurieu et Fontaines, de faire les réparations nécessaires au château de Rochetaillée pour le mettre en état de défense, le pourvoir de munitions et y faire bonne garde.

Ainsi la soumission de cette petite contrée à la couronne de France remonte donc au règne de Louis XI; ce fut alors que les habitans se soumirent à payer au souverain qu'ils s'étaient choisi un don gratuit de 3000 fr., de huit en huit ans; don qui s'est renouvelé dans la suite de quatre en quatre ans, et a duré jusqu'en 1790. A cette condition ils ont été conservés dans la jouissance de leurs exemptions et priviléges.

Les Officiers de Miribel ont cherché pendant long-temps à faire valoir les prétentions du duc de Savoie sur le Franc Lyonnais. Des titres nous apprennent que la veille de l'ascension de chaque année, les gens du roi allaient en grande fanfare planter des panonceaux à l'écusson de France, dans la partie de Cuires dépendant du Franc Lyonnais, et que le lendemain ceux de Miribel venaient en armes enlever ces signes de souveraineté, pour y substituer ceux de Savoie; mais ces actes de trouble, presque toujours exercés furtivement, ne préjudiciaient nullement à l'autorité du monarque français, qui n'en continua pas moins d'administrer les habitans comme ses autres sujets.

Il me reste à relever quelques légères erreurs commises par M. de Miége, dans le mémoire que j'ai analisé. Il prétend que les archevêques de Lyon eurent pour leur part, dans le partage des terres de l'Eglise, le Franc Lyonnais, et qu'ils en prirent le titre de seigneurs; cependant rien ne justifie cette

opinion, les faits mêmes la démentent, car Cuires appartenait à l'abbaye d'Ainay; Rochetaillée, Genay, Bernoud, St.-Bernard, au chapitre de Lyon; et Riotiers seul aux archevêques.

Mais comment cette terre de Riotiers était-elle dans les mains des archevêques? c'est ce qu'il est difficile d'expliquer. M. de Miége prétend que la châtellenie de Riotiers appartenait, au 12.me siècle, à la maison de Villars, qu'une fille de ce nom ayant épousé en 1188 Artaud le Blanc, vicomte de Mâcon, elle lui apporta en dot cette châtellenie, qu'Artaud en vendit une partie dans l'année 1204 à Guichard, sire de Beaujeu, qui l'unit à ses terres de Dombe; mais que l'autre partie qui comprenait le château, resta en la possession des comtes de Mâcon jusqu'en 1238 qu'Alix, comtesse de Mâcon, et Jean de Braine (1) son mari l'aliénèrent à Guichard, archevêque de Lyon, au prix de 16000 fr.

M. de Miége s'est trompé: le comte de Mâcon vendit, non à l'archevêque, mais au chapitre de l'Eglise de Lyon, sa terre de Riotiers, ensemble tous les hommages en dépendant, lesquels biens il tenait en fief de la même Eglise, et dont cependant celle-ci était déjà en possession, à titre d'engagement pour une somme de 3000 fr. Il comprit encore dans cette vente le fief de Villars et l'hommage-lige du seigneur de Villars; le prix de cette cession fut de 7000 fr. qui valaient alors 3500 marcs d'argent, ce qui équivaudrait à près de 200,000 fr. de notre

---

(1) Ce Jean de Braine s'étant croisé en 1237, vendit sa comté de Mâçon au roi St. Louis, et ses autres biens au chapitre de l'Eglise de Lyon.

monnaie actuelle. Le contrat qui existe dans les archives de la préfecture du Rhône, est du mois de mai 1239; Paradin le cite pag. 138 de son histoire. Il y a lieu de présumer que, par des arrangemens ultérieurs, le chapitre transmit cette propriété aux archevêques.

Il est très-vrai que Jean, duc de Bourbon, céda au chapitre de Lyon, en 1412, le village de St-Bernard (1) et les bruyères d'Anse qui en dépendaient, en récompense de divers droits que ce chapitre avait à Frans, Savigneu et Chanteins, et qu'il délaissa au duc. Cet échange était dans les convenances des parties, et tendait à concentrer davantage leurs propriétés. Un acte capitulaire de l'année 1430 nous instruit d'un fait assez extraordinaire, c'est que le château, lorsque le chapitre en prit possession, était au pouvoir des officiers du duc de Savoie. Cette circonstance semble annoncer que le duc de Savoie en avait fait la conquête, et qu'il n'en consentit la restitution qu'en faveur d'un Corps dont il n'eût rien à redouter par la suite. (2)

Vimy, aujourd'hui Neuville, était une propriété de l'abbaye de l'Ile-Barbe, mouvante de l'Eglise de Lyon. Camille de Neuville, qui avait le désir de

---

(1) Il paraît qu'il ne céda que quelques prétentions, car les lettres patentes de 1393 annoncent que le chapitre possédait déjà St-Bernard.

(2) Le Laboureur, tom. I.er des *Mazures de l'Ile-Barbe*, pag. 225, assure qu'en 1435, Claude Sottison, abbé de l'Ile-Barbe, fut envoyé en ambassade à la cour de Savoie par le chapitre de Lyon, pour l'assurer de sa neutralité dans ses querelles contre le duc de Bourbonnais; Matthieu Thomassin y fut aussi envoyé de la part du roi dans le même objet. Cette démarche fut couronnée de succès, l'Eglise ayant dès-lors toujours vécu en bonne intelligence avec les ducs de Savoie

fonder un fief considérable auquel il voulait imposer son nom, acquit, par voie d'échange, dans le 17.e siècle, les droits de l'abbaye qu'il réunit aux possessions qu'il avait déjà. Il obtint l'érection de *Neuville* en marquisat; mais ce ne fut point pour l'avantage de son siége archiépiscopal qu'il composa cette belle terre; il en jouit d'abord comme simple particulier, et la fit passer ensuite à sa famille. Elle vient d'être vendue et morcelée à l'infini.

Rochetaillée avait été engagée, en l'année 1152, par Etienne de Villars à Girin, sénéchal de l'Eglise de Lyon, ainsi que le péage et ses droits sur Fontaines, pour 10,000 sols de la monnaie de Lyon, dont les vingt-huit valaient un marc d'argent fin; Girin en fit hommage à l'abbé de l'Ile-Barbe de qui ce fief dépendait; mais les successeurs de Girin ayant voulu se dispenser de rendre cet hommage, Pierre de Vilette, abbé de l'Ile-Barbe, vendit ce fief, en 1376, au comte de Savoie (1). Cependant il ne paraît pas que les princes de cette maison aient jamais exercé aucune juridiction sur ce village. Nous voyons même qu'en 1407, sur le bruit d'une guerre entre le duc de Bourbon et le comte de Savoie, le chapitre, loin de recevoir les troupes de celui-ci dans le château de Rochetaillée, chargea Humbert de Vaux, qui en était obéancier, de le mettre en état de défense et d'y faire une garde exacte.

Cuires appartenait à l'abbaye d'Ainay. L'abbé de l'Ile-Barbe avait cependant prétendu y avoir des droits en vertu d'une donation que lui avait faite

---

(1) Le Laboureur, *Masures de l'Ile-Barbe*, tom. I.er, p. 215.

le seigneur de Montluel ; mais il les céda à l'abbé d'Ainay par un traité de l'année 1232, et se soumit même à ne rien acquérir par la suite dans l'étendue de cette terre, sans le consentement de ce même abbé.

On lit dans la sentence d'interdit prononcée en 1269, par l'évêque d'Autun, contre les citoyens de la ville de Lyon, à l'occasion des troubles qui s'étaient élevés entr'eux et le clergé, que les premiers s'étaient portés en armes au village de Cuires, avaient mis le feu à diverses maisons, forcé l'église, dépouillé les autels de leurs ornemens, et enfin commis les plus grands excès. Ce récit annonce que l'abbé et les religieux d'Ainay avaient embrassé la querelle des chapitres de St-Jean et de St-Just, contre les habitans, puisqu'ils éprouvèrent dans leur terre des dommages aussi considérables.

De tout ce que nous venons de dire, il résulte que le Franc Lyonnais a été formé de quelques terres sur la rive gauche de la Saône, abandonnées par le sire de Villars à l'Eglise de Lyon, et d'autres propriétés qu'elle avait acquises postérieurement sur cette même rive; que ces terres ne sont même point contiguës, puisque St-Bernard, Riotiers et partie de St-Didier sont séparés des autres par la Dombe; qu'enclavées dans les états des sires de Beaujeu et des comtes de Savoie, l'Eglise se vit contrainte de recourir alternativement à la protection de ceux-ci, et enfin à celle des rois de France, surtout depuis que Lyon était entré dans leur domaine; que la prépondérance de cette monarchie sur les autres princes voisins, détermina le chapitre et les habitans à se placer sous sa garde. Mais ce qui mérite

d'être considéré, c'est qu'un si petit pays ait conservé jusqu'à la révolution ses priviléges, ses franchises, ses libertés, lorsque les contrées qui l'avoisinaient en étaient privées depuis long-temps. N'est-ce pas là une preuve bien forte de la loyauté du gouvernement français ? Ce respect pour d'anciennes conventions qui se perdaient dans la nuit des temps et vis-à-vis d'une population aussi faible, justifie ce principe que la justice est presque toujours inséparable de la force.

C.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

I.er Article.

Quelques personnes ont regretté de n'avoir pas trouvé dans la nouvelle édition de Louise Labé, donnée aux frais d'une société de gens de lettres et d'amateurs, à la suite de la notice consacrée à la vie et aux ouvrages de la Sappho lyonnaise, le texte de son testament resté inconnu jusqu'à ce jour : elles ont pensé que c'était une pièce véritablement curieuse et intéressante, dont le biographe ne devait pas, comme il l'a fait, se contenter d'offrir à ses lecteurs un simple extrait. Ce reproche, ou si l'on veut, cette plainte a même été exprimée publiquement, mais dans les termes les plus flatteurs, par l'auteur d'un article inséré dans un des journaux

littéraires de la capitale (1). Nous avons donc cherché à réparer, autant que possible, cette omission; et, pour y parvenir, nous avons prié M. Cochard de nous confier la copie qu'il a faite dans les archives de la chambre des notaires de Lyon, du testament dont il s'agit, et de consentir à son insertion dans notre recueil, afin d'en faire tirer séparément sur papier vélin un certain nombre d'exemplaires que les souscripteurs de Louise Labé pussent ajouter à leurs volumes. Notre collègue a accueilli avec empressement cette idée dont l'exécution nous présentait, d'ailleurs, un avantage particulier : celui d'enrichir nos feuilles d'un document historique qui rentre tout-à-fait dans le cadre qui leur est tracé.

B.

Testament de Louise Labé.

» Au nom de Dieu, amen. A tous ceux qui ces presentes lettres verront, Nous garde du scel commun royal establi aux contracts du baillage de Mascon et senechaussee de Lyon, sçavoir faisons que par

---

(1) Dans le journal intitulé, *la Semaine, gazette littéraire, par un comité secret de rédaction*, V.e livraison, septembre 1824, tom. I, pag. 203 — 210. L'article, qui annonce une grande érudition, est signé E. K. E., voile sous lequel nous croyons reconnaître un de nos confrères à l'Académie de Lyon, résidant à Paris; doué des talens les plus variés, et possédant à juste titre la réputation d'un des meilleurs hellénistes de France. Nous le remercions de ses éloges et de ses critiques : nous profiterons bientôt de celles-ci, en publiant, par la voie dont nous nous servons aujourd'hui, des *Additions et corrections aux notes sur Louise Labé*; qu'au moyen d'un tirage séparé, on pourra également joindre, comme un appendice, à la nouvelle édition de ses œuvres.

devant Pierre de la Forest, notaire et tabellion royal à Lyon dessoubs signé, et en presence des tesmoins aprez nommez, a esté presente dame Loyse Charlin dite Labbé veuve de feu sire Ennemond Perrin, en son viuant bourgeois citoyen habitant à Lyon, laquelle faisant de son bon gré et ame pieuse et pure volonté, sans force ni contrainte, mais de sa liberale volonté, considerant qu'il n'est rien si certain que la mort ni moins incertain que l'heure d'icelle, ne voulant de ce monde deceder sans tester et ordonner des biens qu'il a plu à Dieu lui donner en ce mortel monde, afin que, aprez son decez et trespas, differend n'en aduienne entre ses successeurs : à ces causes et aultres considerations à ce la mouvant, ladite testatrice, aprez auoir reuoqué comme elle reuoque, casse et adnulle tous et chacuns ses aultres testaments qu'elle pourroit auoir fait de bouche ou par escript, et aprez auoir declaré comme elle declare que ce present son testament soit valable par forme de testament nuncupatif, testament solempnel, par forme de codicille, donation à cause de mort et aultrement comme mieulx il pourra et debura valoir selon les droits, loix canoniques et aultres us et coustumes introduictes en faueur des testateurs, a fait son testament et ordonnance de derniere volonté de tous et chacuns ses biens meubles et immeubles presents et advenir quelconques, en la forme et maniere qui s'en suit : et premierement ladite testatrice, comme bonne et loyale chrestienne, a recommandé son ame à Dieu le createur, le priant, par la mort et passion de son seul fils Iesus Christ, recepuoir son ame, et la colloquer en son royaume de Paradis, par l'intercession de sa tressacree mere,

saints et saintes, et pour à ce parvenir s'est munie du seing de la croix †, disant : Au nom du Pere, du Fils et du Saint Esprit. *Item*, ladite testatrice, en cas qu'elle decede en cette ville de Lyon, eslit la sepulture de son corps en l'eglise de N. D. de Confort, et ou decedera ailleurs, veult estre enterree en la paroisse du lieu ou elle decedera, et veult estre enterree sans pompe ni superstitions, à sçauoir de nuict, à la lanterne, accompagnee de quatre prestres, outre les porteurs de son corps, et ordonne estre dites en l'eglise du lieu ou elle decedera, une grande messe à diacre et soubsdiacre, et cent petites messes continuellement iusques à huit jours aprez son decez, et veult que semblable seruice soit fait l'an revolu de son decez, et donne à l'eglise ou elle sera enterree la somme de 100 liures pour une fois, à sçauoir 25 liures pour faire lesdits seruices, et le reste pour employer en reparations, laquelle somme elle veult estre payee auxdits desseruiteurs, à sçauoir 12 liures 10 sols aprez son decez, aultres 12 liures 10 sols pour ledit seruice, avec le surplus desdites 100 liures pour lesdites reparations, dans l'an aprez son decez que ledit seruice sera fait. *Item*, ladite testatrice, esmeue de devotion, a doté, fondé et legué à ladite eglise de Parcieu en Dombes une pension annuelle et perpetuelle d'une asnee vin et une mesure bled froment bon, pur et marchand, mesure dudit lieu, laquelle pension elle impose sur sa grange et tenement qu'elle a audit lieu de Parcieu en Dombes, et veult estre payee aux S.rs desseruiteurs par chacun an, à chacune feste de S. Martin d'hiuer, à commencer à la prochaine feste de S. Martin aprez le decez de ladite testatrice, à la charge que lesdits

desseruiteurs et leurs successeurs seront tenus dire et celebrer perpetuellement, ou par chacune semaine, une messe basse en ladite eglise, à son intention, et de ses parents et amys, à commencer dans la semaine aprez son decez. *Item*, ladite testatrice, pour charité, pitié, aumosne, a donné et legué aux pauures la somme de 1000 liures de fonds, avec les dons au proufit de cinq pour cent ou aultre proufit qu'il plaira au roy donner à cause de ladite somme, et icelle prendra sur le credit de plus grand somme qu'elle a au grand party du roy soubs le nom du S.r Thomas Fortin (ou Fourtin), et duquel elle a cedulle, lequel credit doibt estre assigné sur la ville de Rouan à raison de cinq pour cent, laquelle somme de fonds ou dons et revenus ladite testatrice veult estre distribuee aux pauures par ledit Fortin, lequel elle prie d'en prendre la charge, et aprez le decez d'iceluy Fortin, et ou ladite somme par lui n'auroit pas esté distribuee, en laisse la charge aux recteurs de l'aumosne generale de ceste ville de Lyon, ainsy que lesdits Fortin et recteurs verront estre plus charitable. *Item*, ladite testatrice a donné et legué, pour aider à marier trois pauures filles, à chacune la somme de 50 liures tournois à prendre sur les premiers deniers de la rente du reste de sondit credit du roy, en laissant la nomination et eslection, distribution et deliurance desdits deniers, ladite testatrice en laisse la charge aux sieurs recteurs de l'aumosne generale de Lyon. *Item*, ladite testatrice a donné et prelegué en preciput et aduantage à Pierre Charly dit Labbé son nepueu et l'un de ses heritiers aprez nommez, le reste des deniers que icelle testatrice a audit grand party sous le nom dudit S.r Thomas Fortin, qui est tout

ce qui reste desduit les 1000 livres leguees auxdits pauures et les 150 liures tournois pour les dons leguez pour marier pauures filles, pour dudit reste d'iceluy credit, tant de principal que de dons, faire et disposer par ledit Pierre Charly comme de sa chose propre, et sans qu'il soit tenu le rapporter ou conferer à la masse d'hoyrie de ladite testatrice auec ses heritiers ou coheritiers, le faisant en ce son heritier particulier. *Item*, ladite testatrice donne et legue à quatre filles d'un nommé Villard de Parcieu son voisin, à chacune d'elles une robbe iusques à 5 liures tournois, lesquelles leur veult estre deliurees ou elles suruiuront à ladite testatrice, incontinent aprez son decez et trespas, pour une fois, et non aultrement. *Item*, ladite testatrice donne et legue à Antoinette, femme de Pierre Valliand tissotier, iadis seruante de ladite testatrice, la somme de 100 liures tournois, laquelle luy veult estre payee pour une fois aprez le decez de ladite testatrice. *Item*, donne et legue icelle testatrice à une sienne chambriere qu'elle a dit estre nommee Pernette, jeune fille, la somme de 50 liures, laquelle luy veult estre payee pour une fois lorsqu'elle sera mariee, et cas demeurant que ladite Pernette decedast sans estre mariee, donne et legue ladite somme aux pauures à la nomination dudit Fortin, et aprez luy, desdits recteurs. *Item*, donne et legue icelle testatrice à aultre Pernette sa vieille chambriere qu'elle tient à la grange de Parcieu, une pension viagere de 10 liures, d'un poinçon de trois asnees de vin et d'une asnee bled froment, le tout bon, pur, net et marchand, mesure dudit lieu, laquelle veult estre payee à ladite Pernette, et tant qu'elle viura, par sesdits heritiers et substituez aprez nommez, par

chacun an, à commencer aprez le decez d'icelle testatrice : declarant icelle testatrice auoir 18 liures tournois appartenant à ladite Pernette, tant pour reste de ses gages que deniers qu'elle luy a baillez en garde, laquelle somme luy veult estre restituee aprez le decez de ladite testatrice. *Item*, ladite testatrice a donné et legué à Iacquesme Ballasson, iadis son iardinier, lequel demeure en la paroisse de Parcieu, une pension annuelle et viagere de deux asnees bled froment, bon, pur et marchand, mesure du lieu, laquelle elle veult estre payee audit Iacquesme et à ses enfants, tant qu'ils viuront, et non plus aultrement, aprez le decez de ladite testatrice, et veult et entend icelle testatrice que ladite pension puisse estre rachetee par ses heritiers et substituez, en payant audit Ballasson ou à sesdits enfants, la somme de 100 liures tournois, quand bon semblera à ses heritiers. *Item*, ladite testatrice donne et legue à Claude Chomel son seruiteur, pour une fois, la somme de 10 liures tournois, laquelle veult luy estre payee aprez son decez : declarant estre debitrice audit Chomel de 30 liures tournois, tant pour reste de ses gages que pour deniers qu'il luy a baillez en garde, lesquelles 30 liures tournois luy veult estre restituees aprez son decez. *Item*, la mesme testatrice donne et legue à Benoist Frotté, son grangier dudit lieu de Parcieu, la somme de 10 liures, à la femme dudit grangier et à la niepce de la grangiere, à chacune une cotte iusques à 5 liures tournois, lesquelles leur veult estre payees respectiuement et aprez son decez. *Item*, ladite testatrice, pour bonnes considerations à ce la mouvant, a donné et legué, donne et legue par ces presentes, audit S.r Thomas Fortin, marchand floren-

tin, demeurant audit Lyon, les usufruicts, proufits, revenus et iouïssance de la grange et tenement qu'elle a audit lieu de Parcieu, en quoy que ladite grange consiste, soit en mesonnaiges (1), bastiments, iardins, fonds, heritages et immeubles quelconques, et tant celle ou ladite testatrice a coustume habiter que celle ou elle tient son grangier, auec toutes les pensions qui sont deues à ladite testatrice audit lieu de Parcieu que lieux circonuoisins, qui peuuent monter à la quantité de vingt asnees bled par chacun an, ou enuiron, pour en iouïr et user par ledit Fortin et les siens, et autres qu'il plaira audit Fortin legataire ordonner aprez son decez, pendant et durant le temps de vingt ans continuels et consecutifs à compter du iour du decez de ladite testatrice : tant seulement et outre ce, donne et legue audit Fortin et aux siens susdits, pendant ledit temps de vingt ans, l'usage et iouïssance des biens meubles d'icelle testatrice, de quelque qualité, nature et condition qu'ils soyent et qu'ils seront, tant en sadite grange que celle ou habite son grangier audit lieu de Parcieu, et veult et entend icelle testatrice que ledit Fortin legataire et les siens susdits puissent incontinent aprez le decez de ladite testatrice prendre et apprehender la possession et iouïssance reelle et actuelle des choses ci-dessus leguees, sans recognoissance et cause de benefice d'inuentaire, ne aultre requisition : mais prohibe et deffend expressement à sesdits heritiers et successeurs aprez nommez et à tous aultres n'empescher ledit Fortin et les siens susdits en ladite possession et

---

(1) Ce mot qui devait s'écrire *maisonnaiges*, signifiait sans doute *maisons*.

iouïssance reelle et actuelle desdites maison et grange, en l'estat qu'elle sera lors dudit decez, et tout ainsy qu'elle se trouuera meublee et garnie, et sans que iceluy Fortin, comme usufruictier ou aultrement, soit tenu de prester aucune caution, ne prester et rendre aucun compte et reliquat desdits biens meubles, et à ces fins venant le decez de ladite testatrice, icelle testatrice, pour le faict dudit usufruict, a transferé et transporte en la personne dudit Fortin et des siens susdits, tous droicts et proprieté de possession pour le temps susdit, et au cas que lesdits heritiers soubsnommez vinssent à troubler ou à empescher ledit Fortin et les siens susdits, en la iouïssance actuelle desdits biens leguez, ou qu'ils le voulsissent contraindre à faire inuentaire, bailler caution, ou de les prendre par les mains desdits heritiers, en ce cas ladite testatrice a reuoqué et reuoque l'institution d'heritier faite au proufit de sesdits heritiers aprez nommez : en ce cas, a institué et institue et nomme de sa propre bouche ses heritiers uniuersels en tous ses biens, les pauures de l'aumosne generale de cette ville de Lyon : car telle est la volonté d'icelle testatrice. *Item*, donne et legue à Germain Borgne de Cahors, cordonnier, habitant à Lyon, quatre asnees bled froment bon, pur et marchand, lesquelles luy veult estre delivrees aprez son decez. *Item*, ladite testatrice a donné et legué et par droit d'institution à tous autres pretendants auoir droit sur sesdits biens, la somme de 5 sols tournois, laquelle leur veult estre payee, et à chacun d'eulx pour une fois, aprez le decez d'icelle testatrice, et à ce les a faits et instituez par chacun d'eulx ses heritiers particuliers, sans pouvoir aultre chose quereller ne demander sur ses-

dits biens. *Item*, ladite testatrice a declaré et declare estre debitrice des sommes suiuantes, à sçauoir; à M. Iacques....., apothicaire à la Grenette, de 8 liures ou enuiron, à Benoist Bertrand, en rue Salnerie (1), d'autres 8 liures pour vente de carrons (*sic*), et prest de........, de 60 liures 1 sol pour reste d'une terre que modernement elle a acquise de luy, et finalement ladite testatrice au residu de tous et chacuns sesdits biens meubles et immeubles, presents et aduenir quelconques, desquels elle n'a cy dessus disposé ny ordonné, a fait, constitué, creé et nommé, et par ces presentes fait, constitue, cree et nommé de sa propre bouche ses heritiers uniuersels, à sçauoir, ses bien-aimez Iacques Charlin dit Labbé et ledit Pierre Charlin son frere, nepueux de ladite testatrice et enfants de feu François Charlin dit Labbé son frere, demeurans à Lyon, et chacun d'eulx, par moitié et egale portion, et leurs enfants masles naturels et legitimes, et de chacun d'eulx, et cas aduenant que sesdits nepueux heritiers susdits ou leurs enfants masles vinssent à deceder sans enfants masles et legitimes, audit cas et iceluy aduenant, ladite testatrice a substitué et substitue en tous sesdits biens, les filles descendans du degré de sesdits heritiers, pour iouïr par elles des biens de ladite testatrice, leur vie et de chacune d'elles durant, et aprez le decez de sesdits nepueux et heritiers, ou de leurs enfants masles et de leursdites filles, au cas que sesdits nepueux ou leurs enfants masles decedassent sans enfants masles, audit cas et iceluy aduenant, ladite testatrice

---

(1) Probablement la rue *de la Saonerie* qui occupait une partie de l'emplacement du *quai de Flandre*.

a substitué et substitue en sesdits biens les pauures de l'aumosne generale de cette ville de Lyon, à la charge de payer et acquitter ses dettes, legats et frais funeraires, de les accomplir sans aucune exception ne figure de procez, declarant par exprez ladite testatrice qu'elle n'a voulu ne entendu, mais a expressement prohibé et deffendu, et deffend par ces presentes, tant à sesdits heritiers que substituez, l'alienation de ses biens ou partie d'iceulx, et toute distraction de quarte trebellianique, parce qu'elle veult sesdits biens estre conseruez en sa maison et famille, pour en defaut d'icelle parvenir auxdits pauvres, en faueur desquels ladite prohibition a esté par elle faite. Ladite testatrice a fait par ces presentes executeur de ce present son testament ledit S.r Thomas Fortin, auquel elle donne pouuoir et puissance de prendre de sesdits biens pour l'entier accomplissement de cedit present son testament : priant et requerant ladite testatrice les tesmoins aprez nommez d'estre records de cette presente ordonnance de derniere volonté, la tenir secrette iusques à ce qu'il plaira à Dieu l'avoir appellee, et aprez en porter bon tesmoignage en temps et lieu : priant aussy et requerant ledit notaire et tabellion royal dessoubs signé de la rediger par escript, la minuter et estendre au long la substance de fait nous mesme, et aprez en faire expedition à qui appartiendra, moyennant salaire competant. Fait et passé à Lyon en la maison d'habitation dudit S.r Thomas Fortin, ladite testatrice estant au lit malade le samedi 28.e iour d'apuril 1565 : presents Bernardo Rappoty, Antoine Panfy, florentin, Martin Prevost, apothicaire, M.e Claude Alamani, maistre ez arts, Germain Vacque, cordonnier, Pierre Maliquet, cousturier,

Claude Panissera, piedmontois, tous demeurans à Lyon, tesmoins appellez et requis, laquelle testatrice, ensemble lesdits Rappoty, Panfy, Alamani, Panissera et Prevost ont signé, et non lesdits Maliquet et Vacque, ne sçachant signer, deuement requis, suiuant l'ordonnance. »

INDUSTRIE LYONNAISE.

Exposition de 1823.

« Aucune ville manufacturière n'est comparable à celle de Lyon, pour l'étendue et la renommée de son industrie : richesse des matières premières, beauté du tissage, magnificence et bon goût dans les dessins, éclat et vivacité dans les couleurs ; telles sont les précieuses qualités qui distinguent les étoffes de cette ville célèbre et qui les font rechercher dans toutes les parties du monde.

» Depuis 1819, de nouveaux succès ont encore augmenté la prospérité de la fabrication lyonnaise. »

Nous empruntons ces mots au rapport du jury central, sur les produits de l'industrie française, exposés au Louvre, l'année dernière.

Ce n'est que depuis quelques jours que ce rapport a été rendu public ; mais déjà nous avions connaissance que, dans le grand concours tenu au Louvre, les manufactures lyonnaises avaient, encore plus que dans le précédent, fait paraître des merveilles aux regards de l'Europe.

M. Poidebard y a présenté de la soie blanche

naturelle, ou soie *sina* : elle était, dit le jury, d'une blancheur admirable et d'une qualité supérieure. Nous pouvons ajouter que cette blancheur se conserve d'elle-même inaltérable et peut faire place aux couleurs les plus vives.

On a remarqué avec admiration une pièce de satin blanc, fabriquée avec cette soie, dans laquelle il est entré 14,400 fils de chaîne dans 20 pouces de largeur.

Depuis 1812, M. Poidebard élève, à St-Alban, la race *sina*, c'est lui qui l'a introduite dans notre province ; il en a fait connaître la supériorité sur celles à cocons jaunes. Sa magnonerie est assez étendue pour permettre le développement de 55 onces de graines ; il y a joint de vastes ateliers qui peuvent servir de modèles pour tous les bâtimens destinés au filage et à l'ouvraison. Une grande médaille d'or a été décernée à M. Poidebard.

Un autre lyonnais, M. Gensoul, avait obtenu, en 1806, la même distinction, et depuis peu de temps, il a été décoré de l'ordre de la légion d'honneur ; c'est la juste récompense des perfectionnemens qu'il a introduits dans le tirage des cocons. Ses procédés consistent à chauffer par la vapeur les bassines qui les reçoivent ; ils ont donné lieu à une grande économie de combustibles et de temps, à une plus grande régularité dans le travail des fileuses, à plus de propreté dans la soie et plus de netteté dans son filage. Les appareils inventés par cet ingénieux mécanicien seront bientôt adoptés partout.

Il a présenté, à la dernière exposition, ses appareils perfectionnés, d'autres machines, également à vapeur, propres à étouffer en 15 minutes la chrysalide dans les cocons.

Déjà M. le comte Chaptal avait signalé dans son bel ouvrage sur l'industrie française les découvertes de M. Gensoul.

Six autres grandes médailles d'or ont été décernées aux manufactures de soie de notre ville.

L'une à M. Dutillieu, qui a présenté à l'exposition des veloutés, des satins gaufrés, des étoffes figurées d'un goût très-pur et d'une exécution parfaite, et qui a inventé un mécanisme, auquel, entr'autres avantages, on doit l'extrême régularité qu'on remarque dans le crêpe.

Une autre médaille a été décernée à M. Banse qui a exposé des crêpes d'une fabrication supérieure et des gazes également très-remarquables. Cet habile manufacturier est parvenu à surpasser en ce genre les plus beaux produits de l'Italie ; le procédé par lequel il frabrique le crêpe, et celui pour lequel il a pris un brevet d'invention, ont l'avantage de fixer d'une manière invariable le grain de l'étoffe qui, jusqu'ici, n'était déterminé qu'au hasard. Les crêpes lisses présentés par cet habile fabricant étaient faits avec des matières parfaitement unies ; leur réduction était fort égale ; elles offraient des nuances vives et très-éclatantes.

Une quatrième à M. Saint-Olive le jeune, pour des étoffes d'une grande richesse qui unissaient le bon marché au fini du dessin et à la pureté de la fabrication, ce qui prouve que M. Saint-Olive a su vaincre de grandes difficultés et qu'il est doué d'une intelligence manufacturière peu commune.

Une cinquième à M. Charles Revillod, dont les étoffes transparentes pour rideaux de croisées et pour stores, sont d'un effet grandiose et admirable, et

décèlent une connaissance parfaite du tissage et une grande fécondité d'imagination.

Une sixième enfin à M. Ajac, dont les schâles en bourre de soie imitent le cachemire, et qui, par cette invention, a enrichi le commerce français d'une précieuse industrie.

Indépendamment de ces honorables distinctions, le jury central rappelle celles qu'ont obtenues précédemment et que continuent à mériter MM. Grand frères pour leurs tentures dont l'une décore la salle du trône, au palais des Tuileries, M. Chuard, MM. Seguin et Yeménis, dont les dernières productions n'ont pu être admises au concours, n'ayant pas été présentées au jury spécial du Rhône.

Six médailles d'argent ont été accordées à M.me veuve Bouvard et à MM. Villeneuve et Mathieu, pour des ornemens d'église ; à MM. Reyre frères, pour des soieries façonnées ; à MM. Corderier et Lemire, pour des brocarts en or et en argent ; à MM. Dépouilly et Pinet, à MM. Paul Reverchon frères, pour des schâles en bourre de soie imitant parfaitement le cachemire. Le jury rappelle la médaille d'argent que M. Couchonnat a obtenue pour le même objet, et qu'il continue à mériter.

C'est aussi pour des schâles que M. Morfouillet a obtenu une médaille de bronze. La même récompense a été, pour des velours unis, accordée à MM. Maurier et Soulary. Des tulles de dessins variés ont valu à M. Benoît Alais une mention honorable.

Ainsi vingt manufactures lyonnaises sont signalées dans la partie du rapport du jury central qui a pour objet la plus riche industrie de la France,

et dix-huit seulement y sont nommées pour tout le reste du royaume, et presque toutes dans un ordre secondaire.

Les rubans, à la fabrication desquels on vient d'adapter le métier à la Jacquard, ont été perfectionnés à St-Etienne et à St-Chamond, deux villes qui seront sans doute rendues à une province dont elles ont été arrachées par une funeste circonstance. Cependant M. Brachet de Lyon a obtenu une médaille de bronze pour ce genre d'industrie.

Le jury regrette de ne pouvoir décerner une récompense à MM. Devignes père et fils, dont les objets de passementerie étaient remarquables par leur fini et une grande richesse de fabrication, mais qui n'avaient point été soumis à l'examen du jury du Rhône.

» Les mousselines de Tarare, dit le jury central, peuvent être comparées, pour la finesse, à tout ce qui se fait de mieux dans l'étranger. Cette ville livre au commerce des produits dont on estime la valeur à près de 20 millions. Parmi les fabricans de Tarare, M. Glaize a obtenu une médaille d'or pour la magnifique exécution de ses mousselines unies, brodées, brochées, etc., et M. Chatenay qui, en 1819, avait obtenu la même distinction, a soutenu la haute réputation qu'il s'était acquise.

Mention honorable a été faite de M. Schellemberg de Tarare, qui a présenté une très-belle pièce de gaze de coton.

Ai-je nommé tous les lyonnais qui ont été signalés par le jury central?

M. Mézia, professeur de théorie à l'école spéciale de Lyon, pour la fabrication des étoffes, a obtenu

une médaille de bronze pour un portrait du roi, broché en laine, d'un travail très-précieux.

M. Souchon, pharmacien, a mérité une médaille de bronze pour avoir appliqué sur la laine le bleu de Prusse, et avoir fabriqué en grand ce produit tinctorial.

Un autre chimiste dont le père a laissé parmi nous tant de souvenirs, M. Raymond fils, a obtenu pour le même objet une médaille d'argent; et le jury lui eût, dit-il, accordé la récompense supérieure, si les procédés de cet intelligent artiste avaient déjà pu subir l'épreuve définitive du commerce, et eussent reçu la sanction de l'expérience.

Quoique les arts métallurgiques paraissent étrangers à l'industrie, deux médailles n'en ont pas moins été accordées à MM. Villette frères et Gardon, pour des objets d'une grande finesse.

Un peigne sans ligature, pour le tissage de la soie, a valu à MM. Bonnand, Laverrière et Boudet une médaille d'or. Cet instrument, dit le jury, ne le cède en rien à ce que les fabriques anglaises ont produit de plus parfait en ce genre.

La fabrication des instrumens de musique a mérité à M. Simiot une médaille d'argent.

Admirable sous le rapport de l'industrie, Lyon ne l'est pas moins sous celui du commerce; ce second avantage est le privilége de sa position géographique.

» Sur un territoire aussi étendu que la France, dit M. le comte Chaptal (de l'Industrie, t. 1, p. 51), il est des points qui, par leur position, sont le rendez-vous, pour ainsi dire, du commerce, et doivent en former l'entrepôt, soit pour la consom-

mation intérieure, soit pour la vente aux pays voisins. Lyon m'a toujours paru dans cette admirable position. Cette ville, placée à la réunion de deux grands fleuves dont la navigation établit une communication facile du nord avec le midi de la France, située à peu de distance du Piémont, de la Suisse et de l'Allemagne, forme un entrepôt naturel, un véritable *port de terre*, qu'on me permette cette expression, pour tous ses voisins, et l'intérêt bien entendu de la France ne peut pas la déshériter de ces avantages. »

G.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

(II.e Article.)

NOTICE SUR BORDE.

Borde (Charles), poète et littérateur, naquit à Lyon, le 6 septembre 1711, de feu Messire Jacques Borde, chevalier, ancien trésorier de France, et de Geneviève Taillandier (1). Le succès de ses premières études confirma les espérances qu'avaient fait

---

(1) Borde fut baptisé le jour même de sa naissance dans l'église de St-Nizier. L'abbé Guillon dit qu'il *naquit sur les foyers de la Belle-Cordière* : a-t-il voulu faire entendre par là qu'il était né dans la rue qui porte le nom de cette femme célèbre, ou seulement que, comme elle, il était né à Lyon!

Voltaire l'appelait *M. de Bordes* : l'acte de son baptême et celui de son décès portent tous deux *Borde* sans *de* et sans *s*.

Plusieurs biographes le confondant avec son frère, ont substitué à son prénom de *Charles* celui de *Louis*. La *Biographie universelle* est tombée dans une autre méprise : elle lui donne *Louis* pour père.

naître d'heureuses dispositions manifestées dès l'âge le plus tendre. Il étudia les humanités et la philosophie au collége de la Trinité; les Jésuites, témoins de ses progrès rapides, mirent tout en usage pour le retenir dans leur société : il répondit sur le ton de l'estime et de la reconnaissance aux offres de ses maîtres qu'il chérissait; mais l'amour de la liberté prévalut, et quoique Descartes régnât alors dans toutes les écoles, il n'hésita point à lui préférer Newton. Sa mère, peu favorisée des dons de la fortune, l'avait destiné au barreau; mais, déjà *mordu du chien de la métromanie*, il déserta le temple de Thémis, et se rendit à Paris (2). Son premier soin fut de perfectionner son éducation et de se former le goût auprès des gens de lettres les plus distingués de cette époque. Il ne tarda pas à se faire remarquer de la plupart d'entr'eux et à contracter d'étroites liaisons avec Bernis, Mably, Condillac, Bernard et Voltaire; il devint même l'ami de J.-J. Rousseau, et l'aida par la suite plus d'une fois de son crédit et de sa bourse. Il avait à peine atteint sa vingt-cinquième année, lorsqu'il composa *Blanche de Bourbon*, tragédie en cinq actes (3), dont le sujet est le même que celui qui fut traité ensuite par Dubelloy, sous le titre de Pierre le cruel. C'est mal à propos qu'on a prétendu que la pièce de

---

(2) Sa famille lui faisait une modique pension de 400 fr. qui, grâce à une stricte économie, suffisait à ses besoins. Il logeait à Paris dans une chambre garnie à 4 liv. 10 s. par mois; il se contentait pour ses repas de viande froide, de pain et d'eau; mais il avait une extrême propreté et était toujours aussi bien vêtu que les illustres amis qu'il fréquentait.

(3) Voyez, sur cette tragédie, le *Journal encyclopédique* de novembre 1783, le *Mercure* de janvier 1784, n.° 3, et la *Correspondance littéraire* de La Harpe, t. IV, p. 95.

Borde est écrite avec plus d'élégance, et qu'elle est mieux conduite. S'il en était ainsi, un de nos plus judicieux critiques, La Harpe aurait-il dit qu'on avait eu tort de mettre *Blanche de Bourbon* dans les œuvres du poète de Lyon, et qu'il n'y avait pas dans cette pièce une étincelle de talent? Malgré la sévérité de ce jugement, on ne saurait cependant disconvenir qu'il n'y ait dans la tragédie de Borde des morceaux qui offrent de beaux sentimens rendus quelquefois avec une grande énergie; le vers suivant paraît admirable:

> Va, mon cœur te hait trop pour t'épargner un crime.
> Act. V, sc. 9.

Jean-Jacques Rousseau, après avoir lu *Blanche*, adressa à Borde qui n'avait pas voulu faire représenter sa pièce, une épître dans laquelle on remarque ces vers:

> Ah! si du feu divin qui brille en ton ouvrage,
> Une étincelle au moins eût été mon partage,
> Ma muse quelque jour attendrissant les cœurs,
> Peut-être sur la scène eût fait couler des pleurs.
> Mais je te parle en vain; insensible à mes plaintes,
> Par de cruels refus tu confirmes mes craintes,
> Et je vois, qu'impuissante à fléchir tes rigueurs,
> Blanche n'a pas encore épuisé ses malheurs.

Malgré tous les éloges qu'on donnait à sa tragédie dans les cercles où il la lisait, l'auteur convaincu qu'elle avait des défauts réels, et que le parterre serait moins indulgent que ses amis, refusa constamment de la mettre au théâtre.

Borde était revenu à Lyon: il s'y trouvait en 1741, époque à laquelle Jean-Jacques s'y arrêta quelque temps. Voici en quels termes le citoyen de Genève parle du poète lyonnais dans ses *Confessions* (part.

2, Liv. 7): « Je revis M. Borde avec lequel j'avais depuis long-temps fait connaissance, et qui m'avait souvent obligé de très-grand cœur. En cette occasion je le trouvai toujours le même. Ce fut lui qui me fit vendre mes livres, et il me donna lui-même ou me procura de bonnes recommandations pour Paris. Je revis M. l'intendant dont je devais la connaissance à M. Borde, et à qui je dus celle de M. le duc de Richelieu qui passa à Lyon dans ce temps-là. J'avais obligation à tous ces honnêtes gens. Dans la suite je les négligeai tous, non certainement par ingratitude, mais par cette invincible paresse qui m'en a toujours donné l'air..... On verra vingt ans après, dans M. Borde, jusqu'où l'amour-propre d'un bel esprit peut porter la vengeance, lorsqu'il se croit négligé. » Si j'avais à faire le panégyrique de Borde, il me serait facile de le justifier. Qu'il me suffise de dire, et sa vie le prouve assez, que nul ne connut mieux que lui les devoirs de l'amitié. Ses rares qualités, non moins que ses talens, furent bientôt appréciées par les membres de l'académie de Lyon qui le reçurent dans leur corps en 1745 : le discours du récipiendaire, ingénieusement mêlé de prose et de vers, nous a été envié par le temps. En 1747, Borde perdit un de ses frères, Louis, habile géomètre et profond mathématicien, auteur de plusieurs découvertes dont on profita d'abord dans les manufactures de Lyon et ensuite dans toute l'Europe (4). Sa mort fut, sui-

(4) La bibliothèque publique de Lyon possède plusieurs manuscrits de Louis Borde. (Voyez le *Catalogue des Manuscrits* de cette bibliothèque, t. II, p. 257, 389 et 408; et t. III, p. 306 et 311.) On trouve un *Eloge de Louis Borde* dans le *Mercure* de mars 1748, p. 91 et suiv.

vant l'expression de Pernetti, une perte pour l'état même. Vers le même temps, Prost de Royer qui touchait à peine à sa dix-huitième année, ayant été désigné pour faire la harangue de la St-Thomas, composa cette harangue sous les yeux de Borde, sans autre secours que sa propre imagination guidée par le génie de celui qui présidait à ce travail. La première production de Prost de Royer décelait le germe d'un grand talent : Borde qui en fut frappé crut devoir forcer son disciple, en brûlant le premier manuscrit, à développer ses pensées dans un second. Le nouvel ouvrage ne servit qu'à prouver à Borde que son écolier était capable de faire encore mieux : même conduite de sa part ; et le troisième travail justifiant sa sévérité, fit au jeune orateur la plus brillante réputation (5). Prost de Royer n'oublia jamais qu'il en était redevable en quelque façon à Borde ; il le nommait son maître, et toutes les lettres qu'il lui adressait portaient cette inscription : *Discipulus magistro.*

Jean-Jacques avait concouru en 1750 pour le prix proposé par l'académie de Dijon sur cette célèbre question : « Le rétablissement des lettres et des arts a-t-il contribué à épurer les mœurs ? » Son discours, chef-d'œuvre d'éloquence, dans lequel il soutint la négative, fut couronné. Tous les hommes éclairés ne virent en lui qu'un sophiste qui s'était plu à combattre toutes les opinions reçues, et à défendre les para-

(5) Cette anecdote est extraite du *Tribut de l'amitié à la mémoire de M. Borde* (par M. l'abbé Guillon), opuscule dont nous reparlerons plus bas. Voyez aussi l'*Eloge de M. Prost de Royer*, par M. Barou du Soleil. Borde y est désigné comme *un de ces littérateurs distingués que la province opposait avec orgueil aux prétentions exclusives de la capitale.*

doxes les plus bizarres. Borde, malgré les nœuds qui l'unissaient à J.-J., crut devoir répondre. Sa réfutation, écrite avec beaucoup d'esprit et de sens, fut lue à l'académie de Lyon, le 22 juin 1751 : cette dispute dans laquelle il eut tout l'avantage que doit donner une bonne cause à un bon esprit, lui fit beaucoup d'honneur (6). Cependant Rousseau qui d'abord avait écrit à Borde qu'il était le seul adversaire qu'il eût craint, ou plutôt dont il eût espéré de nouvelles lumières, ne vit point sans amertume qu'il fût entré en lice avec lui et surtout qu'il eût répliqué. Après avoir parlé dans ses Confessions de ceux qui les premiers devinrent ses antagonistes, il s'exprimait ainsi : « J'eus peu de temps après un autre adversaire auquel je ne m'étais pas attendu, ce même Borde de Lyon, qui, dix ans auparavant, m'avait fait beaucoup d'amitié et rendu plusieurs services. Je ne l'avais pas oublié; mais je l'avais négligé par paresse, et je ne lui avais pas envoyé mes écrits, faute d'occasions toutes trouvées pour les lui faire passer. J'avais donc tort; il m'attaqua honnêtement toutefois, et je répondis de même. Il répliqua sur un ton plus décidé; cela donna lieu à ma dernière réponse, après laquelle il ne me dit plus rien; mais il devint mon plus ardent ennemi, saisit le temps de mes malheurs pour faire contre moi, sans me nommer, d'affreux libelles, et fit un voyage à Londres exprès pour m'y nuire. »

(6) La Harpe, *Corresp. littéraire*, t. IV, pag. 95. La seconde réponse de Borde au discours de Jean-Jacques fut publiée en 1753, à Lyon, in-8.° Jean-Jacques répliqua indirectement dans sa *Préface* de *Narcisse*. Borde, en 1754, se fit encore l'antagoniste de Rousseau; il composa un opuscule sur la *Musique française*, dont le citoyen de Genève était devenu le détracteur. Cet opuscule, qui ne fut pas livré à l'impression, ne s'est pas trouvé dans les papiers de l'auteur.

Quiconque aura lu avec attention les Confessions de J.-J., ne sera point surpris du ton avec lequel il y a parlé de Borde. Le misanthrope genevois nous fait voir dans ce singulier ouvrage jusqu'à quel point un esprit ombrageux peut porter l'ingratitude, la calomnie et la mauvaise foi. Plus heureux dans ses relations avec Voltaire qui était aussi en horreur à J.-J., Borde conserva toujours l'estime du philosophe de Ferney : l'amitié qu'ils s'étaient vouée devint encore plus vive lorsque ce dernier vint visiter Lyon en 1754. Il y fut accueilli avec enthousiasme. Le commerce et les lettres qui paraissent incompatibles dans le même lieu se trouvaient alors réunis dans cette ville (7). Plusieurs savans, au nombre desquels se trouvaient Borde et l'abbé Pernetti, s'empressèrent de lui en rendre le séjour agréable. Il fut invité à une séance de l'académie. Borde en était alors le directeur, et il sembla que l'auteur de la Henriade avait voulu connaître par son organe les sentimens du corps qui l'avait adopté quelques années auparavant. En 1765 Borde rendit à Voltaire la visite que celui-ci lui avait faite; il passa quelques jours aux *Délices*, et dans son enchantement il lui adressa des vers où il va jusqu'à l'appeler *un Dieu* (8).

Borde ne quitta les Délices que pour aller en Italie. Pendant son séjour à Rome, il fut reçu membre de l'académie des Arcades de cette ville. Il visita près de Naples le tombeau de Virgile; il cueillit une feuille de l'antique laurier qui ombrageait ce vénérable tombeau, et la colla religieusement sur une feuille blanche

---

(7) Collini, *Mon séjour auprès de Voltaire*, Paris, 1807, in-8.°, pag. 142.

(8) *Œuvres de Borde*, t. III, p. 143.

de l'exemplaire qu'il portait avec lui des œuvres du cygne de Mantoue (9). A son retour d'Italie, il ne prit point sa route par Genêve; Voltaire lui en exprime ses regrets et ceux de madame Denis: « Après avoir vu, lui écrivait-il, des palais, des cascades, et après avoir entendu des *miserere* à quatre chœurs, vous auriez vu dans une retraite paisible deux espèces de philosophes pénétrés de votre merite. »

Borde avait visité l'Italie avec l'enthousiasme d'un poète; les lettres qu'il écrivit à ses amis (10), des différentes villes où il séjourna, contiennent des particularités fort intéressantes. Toutefois il ne fut pas enchanté du caractère et des mœurs des Italiens, et il en rapporta une idée fort peu avantageuse. Aussi, en 1756, revit-il sa patrie avec transport, et les vers qu'il fit alors sur son voyage sont, suivant La Harpe, (11) les meilleurs qu'il ait faits. Reçu en juillet 1759 à la société royale de Nancy, sur la proposition du comte de Tressan, il se rendit dans cette ville accompagné de M. de la Tourette et de M. l'abbé de Boufflers. Il prononça, le 20 septembre, son discours de réception, dans lequel il s'attacha à définir et à caractériser le *génie*. Cette époque fut une des plus brillantes de sa vie: Stanislas qui se trouvait alors à Nancy, l'accueillit avec la plus grande bonté, et le pria de lui

---

(9) Cet exemplaire, sorti des presses des Elzevirs, et qui était de la plus grande beauté, se vendit, en 1810, chez M. Firmin Didot, 336 fr. (Voyez *Manuel du Bibliophile*, par M. G. Peignot, t. II, p. 259.)

(10) Ces lettres, au nombre de onze, sont dans le volume qui sert de supplément aux Œuvres de Borde, et que nous citerons à la fin de cette notice. Huit sont adressées à l'abbé de P*** et trois à M. de L** T** (de la Tourette).

(11) *Correspondance littéraire*, tom. IV., pag. 96.

réciter une *ode sur la guerre* qu'il avait composée quelques années auparavant pendant que la France était en guerre avec l'Angleterre : Borde la prononça avec le feu qui en avait animé la composition, mais intimidé autant par la majesté du monarque, que par la sagesse des principes qu'il lui développait, il s'arrêta tout-à-coup. *Continuez*, lui dit le prince, *je suis digne de vous entendre*. Borde, toujours suivi de M. de la Tourette, son confrère et son ami le plus intime, se rendit ensuite en Hollande. Les vers qu'il écrivit sur ce voyage contiennent des observations non moins judicieuses que philosophiques sur le caractère des Hollandais.

Les contradictions que Borde avait remarquées dans la conduite et dans les écrits de J.-J., le portèrent à publier, en 1761, *la Prédiction tirée d'un vieux manuscrit*, et, en 1763, *la Profession de foi philosophique* (12). Borde ne s'en tint pas à ces deux satires qui firent tant de peine à celui contre qui elles étaient écrites ; quelques années après, et en 1766, pendant les démêlés de Hume et de J.-J., il fit imprimer un nouvel opuscule qui avait pour titre, *le Docteur Pansophe, ou lettres de M. de Voltaire* (13) : ces lettres

(12) « .... Cet ouvrage, dit Van Goens, *Catalogue fait sur un plan nouveau*, n.° 2006, fut attribué d'abord à M. de Voltaire qui le désavoua publiquement en disant qu'il voudrait l'avoir fait, et ensuite à Madame *** » (M. Barbier, *Dictionnaire des anonymes*, 2.e édit., n.° 14,903.)

Le même ouvrage, ainsi que la *Prédiction tirée d'un vieux manuscrit*, a été réimprimé à la suite des *Réflexions sur les Confessions de Jean-Jacques Rousseau*, par M. Servan ; Lausanne, 1783, in-12.

(13) Londres, 1766, in-12. « Ce docteur est l'opposé du docteur Pangloss : celui-ci affirme que tout est bien, l'autre nous crie depuis douze ans que tout est mal, et ce docteur Pansophe, comme

sont au nombre de deux ; la première qui était réellement de Voltaire, est adressée à Hume ; mais la deuxième, qui est adressée à J.-J. Pansophe, c'est-à-dire, à J.-J. Rousseau, eut Borde pour auteur ; le philosophe genevois y est tourné en ridicule de la manière la plus plaisante et la plus ingénieuse. Comme ce pamphlet portait la date de Londres où Borde fait la même année un voyage, accompagné de M. de la Tourette, Rousseau qui avait la manie de se croire persécuté par tout le monde, s'imagina, comme nous l'avons vu, que Borde avait fait ce voyage exprès pour lui nuire. On prétend que, vers ce même temps, Borde publia sous le voile de l'anonyme deux ouvrages qui ne sont peut-être pas de lui, et dans lesquels on crut reconnaître la touche de Voltaire auquel ils sont encore attribués : l'un de ces deux ouvrages était intitulé, *Tableau philosophique du genre humain depuis l'origine du monde jusqu'à Constantin*,

---

on le devine aisément, est Jean-Jacques Rousseau. Ces lettres sont au nombre de deux : dans la première, adressée à M. Hume, M. de Voltaire parle souvent du démêlé actuel de cet Anglais avec le philosophe genevois ; il prétend que ce dernier a d'autant plus de tort de l'accuser comme le plus cruel de ses persécuteurs, qu'il prouve avoir été le premier à lui offrir un asile. La seconde lettre paraît être adressée à M. Rousseau lui-même : elle renferme de bonnes plaisanteries et de meilleures raisons, de la gaîté et nulle aigreur. » (*Mémoires secrets*, t. III, p. 98, 15 novembre 1766.)

Voltaire a cru pendant quelque temps que l'abbé Coyer était l'auteur de cette seconde lettre ; mais ce dernier l'a désavouée par une lettre insérée dans les *Œuvres diverses de Jean-Jacques Rousseau*, édit. de Neufchâtel, Paris, t. VII. Fréron, de son côté, l'attribua faussement à Voltaire. (Voyez M. Barbier, *Dictionnaire des anonymes*, 2.e édit., n.° 4493. Voyez aussi une lettre de Voltaire à Borde, du 29 novembre 1766, dans les *Œuvres de Voltaire*, édit. de Desoer, tome X, part. II, p. 1176.)

(1767, in-12) (14); l'autre avait pour titre : *le Catéchumène* (15). Ce dernier ouvrage fit un grand bruit lors

---

(14) « Cet ouvrage, prétendu traduit de l'Anglais, est en trois parties, avec cette épigraphe : *Nec aliud quæritur, quam corrigatur error ut mortalium*, Phædr. liv. II. C'est encore une production de Voltaire (quoique les *tabulistes* Chantreau et Goujon n'en fassent pas mention) qui a voulu lutter cette fois-ci contre Bossuet; mais c'est un nain qui s'élève sur la pointe des pieds pour atteindre un superbe géant. L'auteur ne perd point de vue de saper toujours la révélation et tout ce qui sert de base à la religion : il ne le fait pas ici aussi ouvertement que dans ses autres écrits, il s'y prend plus sourdement : c'est un ton d'ironie perpétuelle qui dépare tout-à-fait l'histoire et est indigne de sa majesté ; au reste, l'ouvrage est rapide et serré, et embrasse en moins de volume beaucoup plus de faits que l'*Histoire universelle* de l'évêque de Meaux. » (Paillet de Warcy, *Histoire de la vie et des ouvrages de Voltaire*, Paris, 1824, in-8, t. II, p. 871.)

M. Barbier, dans son *Examen critique des Dictionnaires historiques*, ne se prononce point sur la question de savoir si le *Tableau philosophique* est de Borde ou de Voltaire ; mais il se trompe en donnant à ce livre la date de 1757. Dans son *Dictionnaire des anonymes*, 2.e édit., n.° 17564, il n'est point tombé dans cette faute, et il donne formellement à Borde, *auteur du Catéchumène*, l'ouvrage dont il s'agit, en ajoutant que « ce renseignement lui a été fourni par Naigeon, qui regardait comme étant dans l'erreur tous les bibliographes qui attribuent ce même ouvrage à Voltaire. »

L'auteur, comme Bossuet, a divisé son livre en trois parties : les deux premières contiennent le tableau général de l'histoire ancienne qu'il divise en dix époques ; la troisième nous offre l'histoire de l'esprit humain et des arts qu'il a inventés ; les artistes, les philosophes, les poètes, les orateurs et les historiens y sont jugés. Il termine le volume par engager les catholiques romains à gémir sur les erreurs de leurs pères, à n'avoir d'autre loi que la loi de nature, à prendre pour guide *la philosophie qui conduit l'homme à la vertu par la route du plaisir.*

(15) Paillet de Warcy, t. I, p. 228, et t. II, p. 550, met le *Cathécumène* (*sic*) au nombre des productions impies que Voltaire publia en 1767 : « Voltaire, dit-il, a rassemblé dans les 34 pages in-12 de cet écrit scandaleux, sous une fiction ingénieuse, tout le sel de la plus coupable plaisanterie. On ne peut pas pousser plus loin l'ironie et le sarcasme sur les matières les moins faites pour en

de son apparition : La Harpe, accusé de l'avoir répandu dans le public, se justifia de cette imputation

---

être l'objet. » Ce jugement est copié mot pour mot des *Mémoires secrets*, t. III, p. 304, 15 février 1768. Bachaumont ajoute : « On ne doute pas que cet ouvrage ne soit de Voltaire. » Le plagiat de Paillet de Warcy est si évident qu'il a fait la même faute d'orthographe que Bachaumont dans le titre de l'ouvrage.

Le *Catéchumène* avait paru dès 1766 dans l'*Evangile de la raison*, 1 vol. in-8, publié par Dulaurens. On le publia de nouveau en 1768, in-8, sous le titre du *Voyageur catéchumène*, l'année suivante, sous celui de *l'Américain sensé, par hasard en Europe et fait chrétien par complaisance, à Rome, de l'imprimerie de Sa Sainteté*, in-8, et en l'an 3, sous celui du *Secret de l'église trahi, suivi du Songe de Platon* (opuscule de Voltaire), in-18. Enfin on le trouve avec ce titre : *Le Catéchumène, traduit du Chinois*, dans le tome XXIX des *Œuvres de Voltaire*, Genève, 1777, in-4 (t. VII des *Mélanges philosophiques*), pag. 31 à 48 exclusivement. Au bas de la page 31 on lit la note suivante : « On est certain que cet ouvrage n'est pas de M. de V., mais de M. B. On a la copie écrite de sa main. »

Voltaire lui-même (mais quelle foi peut-on ajouter à ses paroles?) le donne à Borde dans sa lettre à d'Alembert du 8 février 1776, où il s'exprime ainsi : « Un misérable libraire nommé Bardin s'est avisé d'annoncer une édition en 40 vol. sous mon nom : il ne se contente pas de m'étouffer sous ce tas énorme de sottises qu'il m'attribue, il veut me faire brûler avec elles. Le scélérat m'impute hardiment tous les ouvrages de Milord Bolingbroke, le *Catéchumène de M. Bordes, académicien de Lyon*, le *Dîner de Boulainvilliers*, des extraits de Boulanger et de Fréret, et cent autres abominations de cette force..... » Les désaveux ne coûtaient rien à Voltaire : celui qu'on vient de lire est au moins faux en ce qui concerne le *Dîner de Boulainvilliers*, qui est bien réellement son ouvrage. Est-il également faux à l'égard du *Catéchumène*? Suivant La Harpe, *Correspondance littéraire*, t. IV, p. 98, Borde serait l'auteur de cet opuscule, et Voltaire n'aurait fait que le corriger. M. Beuchot, *Biographie universelle*, et M. Barbier l'attribuent pareillement à Borde. Le premier de ces bibliographes met aussi sur le compte du littérateur lyonnais le *Songe de Platon* ; mais c'est une erreur que lui-même a reconnue depuis dans une lettre qu'il m'a écrite : le *Songe de Platon* appartient certainement au philosophe de Ferney.

par une lettre insérée t. XVIII, p. 317 des *Mémoires secrets* de Bachaumont. Voltaire parut irrité, ou feignit de l'être, d'avoir été désigné comme l'auteur du *Catéchumène*..... « Est-il possible, écrivait-il à Borde lui-même, qu'à mon âge de 74 ans, on me soupçonne de faire des plaisanteries contre la religion dans laquelle je suis né ?.... » Après avoir fait des ouvrages impies, Borde en aurait aussi composé de licencieux. Deux poëmes en vers de dix syllabes, dans le goût de l'Arétin, parurent à peu près vers le même temps. Le premier, en cinq chants, était intitulé *Parapilla*, et imité d'un conte italien qu'on trouve dans un livre fort rare intitulé *il libro del perchè*, etc. (16); le

(16) *Il libro del perchè e la Pastorella del cavalier Marino, colla novella dell'Angelo Gabriello*, *Peluzio*, 3514 (1514), petit in-8.° (réimprimé à Paris, chez Grangé, vers 1757, in-16, ou petit in-8.°)

Parapilla était déjà composé en 1773; car Voltaire écrivait de Ferney à Borde le 10 avril de cette année : « Vraiment c'est bien vous, Monsieur, qui avez plus d'un ton. Il s'en faut bien, à mon gré, que *Ververt*, avec ses *b* et ses *f* qui voltigeaient sur son bec, soit aussi agréable que *Parapilla*. Quand vous aurez mis la dernière main à cet agréable ouvrage, il sera un des meilleurs que nous ayons en ce genre, en italien et en français. Nous avons à Genève un homme dont le nom était précisément celui du premier héros du poëme; il a changé son nom en celui de *Plante-amour*, comme l'ex-jésuite *Fesse*, de Lyon, qui m'a volé pendant trois ans de suite, avait changé son nom en celui de Père *Fessi*. » (Borde a substitué ensuite le nom de *Rodric* à celui qu'il avait donné à son héros.)

La première édition ne parut qu'en juillet 1776, en un volume in-8.° de 49 pages, non compris le frontispice, sous la rubrique de Florence. Les caractères de cette édition ressemblent assez à ceux qu'on employait en Hollande. On y trouve des fautes d'impression et même de versification qui témoignent que les épreuves n'ont pas été corrigées par un homme de lettres.

Bachaumont rendit compte de cette publication dans les *Mémoires secrets*, t. IX, pag. 160 (juillet 1776). Après avoir dit que l'ori-

second, en dix chants, avait pour sujet la *Papesse*

---

ginal de ce poëme, avant d'être traduit en vers, l'avait été en prose, il continue ainsi : « Par une singularité remarquable, quoiqu'il roule sur le sujet le plus obscène, il n'y a pas un mot de ce genre, et la fiction, soutenue d'un bout à l'autre sur le même ton, présente des images très-licencieuses et toujours gazées sous des expressions honnêtes.... Rien de plus gai, de plus lestement écrit que ce petit poëme d'un genre fol et d'un goût exquis. »

Parapilla a été réimprimé dans plusieurs recueils, et notamment dans celui qui a pour titre : *Le plus joli des recueils*, ou *Amusemens des dames, suivi du Joujou des demoiselles*, Londres, 1778, in-8.° de 275 pag. ; mais l'impression qui paraît être la plus récente ou au moins la plus authentique, est celle qui en fut faite à la tête d'un supplément aux œuvres de Borde publié en 1783, et sur lequel nous donnerons plus bas quelques détails.

Quoique l'éditeur de ce supplément, Voltaire, *loc. cit.*, La Harpe, *Corresp. littér.*, t. IV, p. 98, et la notoriété publique indiquent Borde comme auteur de *Parapilla*, cette propriété honteuse lui a été contestée : on lit ce passage singulier dans une des lettres de Mirabeau à Sophie, du 1.er décembre 1778, tom. II, p. 423 de l'édit. de 1792, in-8.° « Ne t'a-t-on pas dit aussi que *Parapilla* était de M. de la Borde (*sic*) ? C'est qu'on m'a fait l'honneur de me le dire à moi, qui connais bien le Lyonnais qui l'a volé, et à qui, et où il l'a fait imprimer, etc. Moi, indigne, qui ne fais point de vers, et qui ne veux point passer pour en faire, parce que j'espère établir ma réputation sur des choses plus sérieuses, j'ai répondu que c'était fort bien fait à M. de la Borde qui, au reste, peut en avoir fait un que je ne connaisse pas. En général, on trouve force gens habiles à hériter. Je t'indiquerai, quand tu voudras, des morceaux de l'Almanach des Muses qui sont à huit ou dix poètes ; et, qui pis est, un recueil de vers de cette année où se trouvent huit vers faits pour toi, devant toi, et jouant au reversis avec toi qui prêtas ton crayon. Le vrai est que je n'ai jamais fait de vers qui vaillent la peine d'être cités.... »

Par ces expressions, ne semble-t-il pas que Mirabeau veuille faire entendre à Sophie que c'était lui qui avait fait *Parapilla* ? Toujours est-il qu'il en enlève la paternité à Borde qu'il appelle *M. de La Borde*, comme l'avait nommé avant lui Mettra, *Correspondance secrète*, t. III, p. 156.

Enfin M. de Labouisse a communiqué à un de mes amis une note qu'il tenait, je crois, de M. Chardon de la Rochette, et qui est

Jeanne (17). C'était encore Voltaire que l'auteur de ces productions avait voulu prendre pour son modèle, mais combien il lui est inférieur ! Heureusement

---

ainsi conçue : « En 1764, on imprima à Lyon une petite brochure in-8.° de 63 pages de texte et de 4 d'avertissement, sous le titre suivant : *Contes en vers* (*Ite, agite, ô juvenes*, etc.) ; *A Londres, chez Jean Nourse*, 1764. Ces contes sont au nombre de trois : le premier est imité du *Libro del Perchè ;* le second est extrait de la légende de S. Abraham, et le troisième est une imitation de la nouvelle de l'*Angelo Gabriello*. J'ai appris par une lettre de M. Leriche à M. l'abbé de St. Léger qui m'a été communiquée (datée de Soissons le 4 octobre 1770), et qu'accompagnait un exemplaire de cette brochure dont on lui faisait hommage, qu'aucun exemplaire n'en a été mis en vente, et que l'auteur n'en avait distribué qu'à ses amis. L'abbé de St. Léger soupçonnait (et, je crois, avec raison) M. Leriche d'être cet auteur anonyme. »

Il faudrait avoir sous les yeux les *Contes en vers* dont il s'agit, pour pouvoir dire s'il existe identité ou seulement rapport entre l'imitation de la nouvelle de l'*Angelo Gabriello*, qui y est contenue, et le poëme attribué à Borde.

(17) C'est entre Benoît III et son prédécesseur Léon IV, entre le 17 juillet et le 1.er septembre 855, qu'on a placé la fable ridicule de la Papesse Jeanne qui serait parvenue au siége pontifical sous le nom de Jean VIII, et qui serait accouchée au milieu d'une procession, révélant ainsi le mystere de son sexe et l'audace de son imposture. On trouve une réfutation motivée de cette fable dans la *Biogr. univers.*, art. *Benoît III*. Le poëme fait sur ce sujet, fut publié en 1777, in-8.°, sans nom de ville, puis en 1778, La Haye, in-8. Il est attribué à Borde par Mettra, *Corresp. secrète*, t. V, p. 57 et suiv., par M. Beuchot dans la *Biogr. univ.* et par M. Barbier, *Dict. des Anonymes*, N.° 13756. Je ne sais sur quoi ces auteurs se sont fondés. La *Papesse Jeanne* est trop inférieure à tout ce que nous avons de Borde pour qu'on puisse croire qu'elle est de lui : les personnes qui l'ont connu à Lyon, n'ont jamais entendu dire qu'il eût fait un poëme de ce nom, et ce poëme y est même presque totalement ignoré. Nous ajouterons que M. Barbier qui avait consulté M. l'abbé Guillon, avant de faire la notice qu'il a consacrée à Borde dans son *Examen critique des dict. hist.*, n'a pas dans cette notice compris la *Papesse Jeanne* au nombre des productions de notre poète.

pour la gloire de Borde, ces deux poëmes, à supposer qu'ils soient de lui, ce dont on peut douter, surtout à l'égard du dernier, sont presque inconnus aujourd'hui, et ne paraissent pas avoir été réimprimés depuis plus de quarante ans. Borde quitta Paris en 1778 pour n'y plus retourner : ses amis tâchèrent vainement de l'y retenir, il avait résolu de consacrer à ses compatriotes ses derniers jours et ses derniers travaux. Toute son ambition se borna dès-lors à mériter leur estime et leur attachement.

Lorsqu'on voulut réformer la méthode des études publiques après la dispersion des Jésuites, il fut sollicité de donner son avis. Le traité qu'il fit alors sur l'éducation contient d'excellentes vues; il y montre le plus grand éloignement pour la prétendue philosophie du siècle : *L'éloquence*, dit-il, *est un art dont elle se sert pour cacher son poison*. Cependant, quelle que fût la sagesse du plan d'éducation qu'il avait conçu, ce plan s'éloigna trop de la routine pour qu'il pût être adopté. Honoré de l'estime de ses concitoyens, chéri et courtisé par de nombreux amis, Borde coulait les jours les plus heureux au sein des Muses et des lettres, quand il fut atteint de la maladie cruelle qui le conduisit au tombeau. Pour le conserver on voulut tenter une opération d'un succès douteux. « Ce n'est guères la peine à mon âge, dit Borde; cependant si elle peut me rendre à mes amis, faites-la. » Convaincu de son dépérissement, il ne négligea point ses derniers devoirs ; il fut administré par M. Charrier de la Roche, alors curé d'Ainay, et aujourd'hui évêque de Versailles. La nuit qui précéda sa mort, une femme aussi belle qu'aimable étant entrée dans sa chambre, Borde lui dit en sou-

riant : « Le jour n'est pas loin, puisque je vois l'aurore. » Mais bientôt sentant approcher sa fin : « Retirez-vous, Madame, lui dit-il avec force, ce spectacle n'est pas fait pour vous, vous êtes trop jeune. » Quelques minutes après, Borde expira avec une constance rare, au milieu des douleurs les plus violentes, dans la matinée du 15 février 1781. Il fut inhumé dans le tombeau de la chapelle de Ste. Blandine, dépendant de l'église d'Ainay (18). Son éloge fut prononcé à l'académie de Lyon, par M. de Bory ; le chevalier de Cubière et l'abbé La Serre firent des vers sur sa mort ; et, en 1785, M. l'abbé Guillon publia, sous le titre de *Tribut de l'amitié à la mémoire de M. Borde*, un nouvel éloge de l'illustre Lyonnais (19).

Borde joignit aux dons de l'esprit la simplicité qui les fait aimer ; la louange l'importunait, et il détestait les prôneurs ; une qualité qu'il possédait, quoiqu'elle soit fort rare dans un auteur, c'est qu'il ne parlait jamais de lui dans ses ouvrages. Philosophe par principes, il préféra constamment le bonheur à la gloire ; et la bienfaisance fut toujours un des premiers besoins de son cœur : renonçant à toute dépense de luxe et d'éclat, il donnait en secret les deux tiers de son revenu aux pauvres (20). Son

(18) Il demeurait place Louis-le-Grand, au 3.e étage de la maison Henri, laquelle porte aujourd'hui le N.° 22. Il laissa pour héritiers un frère et deux sœurs.

(19) J'ai profité, pour rédiger cette notice, de l'opuscule de M. l'abbé Guillon, de l'éloge composé par M. de Bory (encore inédit), de la notice de M. Barbier, etc. etc. ; j'ai même emprunté d'eux plusieurs phrases. Je dois aussi à M. Beuchot, et surtout à M. Breghot, de précieux renseignemens.

(20) *Journal de la langue française*, N.° 1, Lyon, 1 sept. 1781.

frère Louis lui avait laissé des biens assez considérables pour vivre avec aisance : « Cependant l'accroissement de sa fortune, dit M. de Bory, ne changea rien au plan de vie qu'il avait adopté; il ne pensa point que la magnificence d'un habit pût contribuer au bonheur, ni qu'une voiture dût ajouter au mérite; il n'avait ni le goût, ni le besoin des dépenses qui ne regardaient que sa personne ; mais, lorsqu'on lui proposait de faire les frais d'une partie de campagne, un repas d'amitié ou tout autre amusement honnête, son empressement à l'accepter prouvait en lui un cœur généreux aussi éloigné de l'avarice que du faste. »

Ses œuvres diverses ont été recueillies par M. l'abbé de Castillon, de l'académie de Lyon, vicaire-général de M. de Montazet, Lyon, Faucheux, 1783, 4 vol. in-8.°. : les deux premiers ne contiennent que des pièces de théâtre et des proverbes qui, suivant La Harpe, pouvaient passer comme ouvrages de société, mais qui sont fort loin du mérite nécessaire pour soutenir l'impression. Cependant sa comédie intitulée, *Le Retour de Paris*, offre quelques tableaux instructifs et d'une vérité attachante, tels que celui de l'âge de nos pères :

On croyait aux vertus, aux lois, à la patrie,
A l'amitié qui seule embellit notre vie;
Et l'on n'écrivait pas sans raison, sans propos,
Pour faire un peu de bruit, pour subjuguer des sots.
On ne parcourait point chaque art, chaque science,
Pour en savoir les mots et jouer l'importance.
Nos ancêtres n'étaient ni savans ni subtils;
L'esprit borné, mais sain, peut-être ignoraient-ils
Ce mot d'*humanité* dont l'abus nous impose ;
On se passait du terme, et l'on savait la chose ;
Les sottises pour eux avaient bien moins d'appas,
Et, si l'on en faisait, on n'en imprimait pas.

On trouve dans le troisième volume un Essai sur l'opéra, traduit d'Algarotti, un grand nombre de poésies et un discours sur la fiction. Le dernier volume renferme les deux discours en réponse à J.-J., les deux premières satires contre ce philosophe, des observations sur la langue française, des pensées sur l'éducation et le discours de réception lu à Nancy. Borde est surtout connu par ses poésies, dont les meilleures se trouvent dans presque tous les recueils de vers. Sa jolie fable de *Chloé et le Papillon* n'a pas été imitée d'Homère, comme le dit La Harpe, mais d'Hamilton (21). Les quatre volumes publiés par l'abbé de Castillon, en 1783, ne contiennent ni le *Catéchumène*, ni le *Tableau philosophique du genre humain*, ni *le docteur Pansophe*, et ils ne renferment aucun ouvrage trop licencieux (22). La même année (1783), le libraire Faucheux, suivant d'autres, Regnault, publia un recueil d'*Œuvres libres, galantes et philosophiques* (23), destiné à servir de supplément aux

(21) L'auteur de la fable anglaise est peut-être Guillaume Hamilton, poète tendre, naturel, galant et harmonieux, qui, né en Ecosse en 1704, mourut en 1754 à Lyon où la faiblesse de sa santé l'avait engagé à venir chercher un air plus doux que celui de sa patrie. Fréron, *Année littér.* 1775, tom. IV, pag. 119, ne trouvait d'autre défaut dans l'imitation de Borde *qu'un peu de longueur*.

(22) Parmi les manuscrits de la bibliothèque de Lyon qui appartiennent à l'académie de la même ville, il se trouve plusieurs ouvrages de Borde. M. Cochard a en son pouvoir une note autographe et inédite de cet académicien en réponse à une lettre du 17 juillet 1774, dans laquelle Condorcet faisait part à M. de la Tourette d'un projet d'association de toutes les académies de province à l'académie des sciences de Paris.

(23) Ce volume est précédé d'une *Préface* signée M. D. C. (peut-être M. de Cozieux), et suivie d'une lettre de Borde du 19 août 1780, où il se reconnait l'auteur de *Parapilla*, se plaint de ce qu'on avait publié ce poëme à son insu, et ajoute qu'il n'eût ja-

4 volumes qu'avait donnés l'abbé de Castillon ; les lettres écrites d'Italie par Borde sont insérées dans ce supplément ; les autres pièces qu'on y a réunies sont presque toutes obscènes ou érotiques ; l'une des plus remarquables a pour titre : *Vers sur le bref du pape Clément XIV qui défend la castration dans ses états*. Cette pièce fut encore une de celles qu'on attribua à Voltaire, et on pouvait s'y méprendre. Une nouvelle édition des œuvres de Borde est vivement désirée par les amis des Muses ; mais il serait à désirer que celui qui présidera à cette réimpression, faisant un choix sévère parmi les nombreuses productions du poète lyonnais, ne conservât que celles qui sont avouées par le bon goût et la morale.

A.

ÉCONOMIE RURALE.

Introduction dans le département du Rhône du chanvre Bolonais.

Originaire de la Haute Asie, le chanvre a été depuis un temps immémorial introduit en Europe. Sa culture est, dans presque toute la France, notamment aux environs de Lyon, moins étendue qu'autrefois. Il résulte en effet des documens historiques que, sous le règne de Louis XIV, nous tirions de notre sol la matière première des corderies

---

mais été imprimé, si on ne le lui eût pas ravi. Le volume ne renferme aucun ouvrage *philosophique*, quoique le titre l'annonce. Deux contes de M. Andrieu, de Tarare, y ont été insérés : le premier a pour titre *le Capucin Colin-Maillard*, et le second, *la Justification équivoque*.

et voileries de la marine, et que, dans le même temps, nos manufactures de toiles ne demandaient rien à l'étranger. Il nous fournit aujourd'hui, *déduction faite du fil que nous lui vendons*, pour 4,757,163 fr. de filasse. Et cependant la consommation des toiles de chanvre doit être moindre qu'autrefois, à cause de la concurrence des toiles de coton, dont l'usage se répand de jour en jour avec une étonnante rapidité.

La cause qui a réduit parmi nous la culture d'une plante textile, que nos pères cultivaient avec prédilection, est la modicité des bénéfices qu'elle donne en comparaison des frais qu'elle exige. Ce n'est pas le seul produit de notre sol qui ne puisse soutenir la concurrence avec des produits étrangers, récoltés dans des pays où la main-d'œuvre est moins chère et les impôts moins pesans.

Faut-il que nos manufactures les plus utiles s'alimentent par des importations onéreuses à l'État, humiliantes pour notre agriculture, et dont des circonstances politiques pourraient interrompre le cours? et serons-nous bientôt réduits à demander à nos voisins jusqu'à la matière première de nos chemises?

Nous éviterons cette extrémité, et nous pourrons même exporter des fils et des toiles, si nous introduisons dans la culture du chanvre les méthodes les mieux raisonnées, les plus économiques, si nous savons écarter des non valeurs si fréquentes dans la pratique ordinaire, surtout si nous ne cultivons que les variétés de chanvre les plus productives.

Telle est celle de Bologne que M. *Matthieu Bonafous* recommande vivement aux agriculteurs de notre département.

Né dans nos murs, M. *Matthieu Bonafous* habite Turin où il dirige un établissement d'agriculture expérimentale. Il parcourait, l'année dernière, en agronome observateur, les environs de sa ville natale, et il crut remarquer que le chanvre cultivé dans le Lyonnais était bien inférieur à celui qui croît en Piémont, surtout à celui qu'on récolte dans le Bolonais, et cela, quoique la plupart des cultivateurs aient établi leurs chenevières sur des terrains très-propres au chanvre, et prodiguent à ce végétal les engrais dont il est avide.

Désirant améliorer dans sa patrie, un genre important d'industrie agricole, il adressa à la société royale d'agriculture de Lyon, une certaine quantité de chanvre Bolonais de la plus belle qualité. Il exprima le désir que cette graine fût offerte gratuitement aux cultivateurs du Rhône qui voudraient en semer comparativement avec celle du chanvre du pays, et pour stimuler leur zèle, il s'est offert à faire les fonds d'un prix en faveur de celui qui, au jugement de la société, obtiendrait les résultats les plus importans.

Une offre si généreuse a dû être acceptée avec reconnaissance. La graine de chanvre Bolonais a été déposée à la pépinière départementale de naturalisation; un appel qui a été entendu, a été fait aux agronomes des environs de Lyon; soixante-dix-huit d'entre eux, dont cinquante-quatre du département, se sont empressés de semer le chanvre Bolonais; on attend des renseignemens précis sur les résultats de cette culture nouvelle. Tout annonce qu'ils seront avantageux. Déjà l'on est assuré que partout où la variété étrangère a été cultivée comparativement avec celle du pays, la première s'est élevée beaucoup plus haut. Reste à savoir si elle offre la même supériorité sous

le rapport de l'abondance de la filasse, sous ceux de sa finesse et de sa ténacité, s'il n'exige pas davantage du sol qui le nourrit, s'il peut se conserver dans nos contrées sans dégénération.

Tous ces renseignemens seront adressés au concours que la société royale d'agriculture de Lyon a ouvert dans son sein. Déjà plusieurs mémoires sont parvenus à ce concours; mais avant qu'il soit clos, nous devons prévenir Messieurs les agriculteurs que le gouvernement pontifical, à l'exemple de celui du roi de Sardaigne, ayant prohibé tout récemment l'exportation de toute espèce de graine de chanvre. Ne pouvant plus se procurer de celle de Bologne, c'est à ces agriculteurs à conserver précieusement les graines de cette race qu'ils ont récoltées cette année, afin d'assurer à la France et au département la naturalisation d'une plante textile qui paraît très-précieuse.

G.

PROGRAMME d'un Concours à la Société royale d'Agriculture de Lyon (fondé par M. Matthieu Bonafous) sur la culture du chanvre bolonais.

1.° Une grande médaille d'argent, à l'effigie de Rozier, sera décernée à l'agriculteur du Rhône qui, dans l'année courante (1824), aura semé du chanvre bolonais avec le plus de succès et en plus grande quantité, comparativement avec celui du pays.

2.° Une prime de 100 fr. ou une médaille de même valeur sera accordée au cultivateur qui, en 1825 et en 1826, aura le plus contribué à l'acclimatation de cette plante étrangère.

Les mémoires sur cette culture devront être accom-

pagnés de certificats et d'attestations authentiques, et adressés avant le 31 décembre de chaque année à M. Grognier, secrétaire de la société, demeurant à l'Ecole royale vétérinaire, ou à tout autre membre du bureau.

Les cultivateurs du Rhône sont seuls admis au concours; les membres ordinaires de la société en sont exceptés. Les concurrens seront libres de faire connaître leur nom.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Rapport à M. le comte de Brosses, Préfet, sur l'établissement et les premiers travaux du Conseil de salubrité de la ville de Lyon (M. Grognier, rapporteur). Lyon, Rusand, in-4.°, de 34 pages.

Le conseil de salubrité de Lyon, créé par M. le comte de Tournon à l'instar de celui qui existe à Paris depuis 1802, se compose de MM. Viriscel, Cartier, Sainte-Marie, Tissier, Richard de la Prade, Monfalcon, Martin de St-Genis, Tabaraud et Grognier. Le rapport que nous annonçons, a mis le public à même d'apprécier toute l'importance et toute l'utilité de cette institution : il contient l'analyse des différens mémoires que les membres de la société ont lus dans leurs réunions, et qui ont tous pour objet d'appeler l'attention de l'autorité sur des mesures plus ou moins propres à contribuer à la santé publique.

Evvres de Lovize Labé, Lionnoize. A Lion, par Dvrand et Perrin, M. DCCC. XXIIII., in 8.° de LXX et 326 pag., avec cette dédicace : *Patriæ, Amicitiæ et Mvsis.*

Comme il ne nous appartient pas de juger cet ouvrage, et qu'il ne nous est permis d'entrer à son égard que dans

des détails purement bibliographiques, nous emprunterons au plus exact et au plus instruit de nos bibliographes (c'est nommer M. Beuchot) la description qu'il en a faite à la tête du N.° 37 du *Journal général de l'imprimerie et de la librairie*, du samedi 11 septembre 1824 : nous y ajouterons quelques notes pour la compléter.

« Voici, dit M. Beuchot, la liste des éditions qui ont précédé celle de 1824 : I. *Lyon, J. de Tournes*, 1555, petit in-8.° II. *Lyon*, *J. de Tournes*, 1556, petit in-8.° III. *Lyon*, *J. de Tournes*, 1556, in-16. (La suppression de l'ode grecque donne à penser que c'est une contrefaçon.) IV. *Evvres de Loyse Labé*, *Rouen*, *Ian Garov*, 1556, in-16, contenant l'ode grecque. (Edition citée par La Monnoye, et dont l'existence était révoquée en doute (1). J'en ai vu ces jours-ci, dans la bibliothèque de M. de Soleinne, un exemplaire provenant de la bibliothèque de Pont-de-Veyle, où il était inscrit sous le N.° 168.) V. *Lyon*, 1762, petit in-8.° VI. *Brest*, 1815, petit in-8.° (Voyez N.° 2827 de 1815.)

« La septième édition est faite aux frais d'une société de quarante-deux personnes (2), la plupart membres de l'académie de Lyon, parmi lesquelles est une dame (3). Un *Dialogue entre Sapho et Louise Labé* est de M. Dumas (4); la *Notice sur Louise Labé* est de M. Cochard. M. Breghot, auteur de la plupart des notes ajoutées à cette *Notice*, s'est chargé de diriger l'entreprise, et a rédigé le *Commentaire* qui vient de la page 155 à la page 236, et le *Glossaire de Louise Labé* qui remplit les pages 237-322. Le volume est

(1) Cette réimpression de Rouen est la seule qui n'ait pas été sous les yeux des éditeurs de 1824. M. Beuchot lui-même, avant de l'avoir vue, ne croyait point à son existence.

(2) Ces quarante-deux personnes ont souscrit, les unes pour dix, et les autres pour vingt exemplaires.

(3) Madame de Serményz.

(4) Ce *Dialogue* sert de préface.

terminé par les *Additions et corrections*, suivies de la *Liste des personnes qui ont fait les frais de cette édition* (1).

« Le principal éditeur m'a signalé lui-même un *lapsus calami*. Page 208, ligne 29, il a mis *Charles IX* au lieu de *Henri III*, et me recommande d'en donner l'indication.

« Il existe neuf (2) sortes d'exemplaires, savoir : carré vélin superfin, 116 ; grand raisin vélin superfin, 27 ; coquille nankin, 9 ; coquille rose, 4 ; coquille verte, 1 ; coquille variée à chaque feuille, 1 ; papier de Chine ; 1 ; le reste de l'édition est en carré vélin et papier ordinaire (3). »

Histoire des marais et des maladies causées par les émanations des eaux stagnantes, ouvrage couronné par la société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, par J. B. Monfalcon, docteur en médecine, etc. Paris et Lyon, in-8.° de XII et 510 pages.

Deux compagnies savantes avaient presque simultanément mis au concours une question chimico-médicale d'un haut intérêt. M. le docteur Monfalcon est entré dans cette double lice. A la première qui était ouverte à Lyon, son succès, quoique fort honorable, n'a pas été complet ; mais, à l'académie d'Orléans, rien n'a manqué à son triomphe. Il est vrai que le concours y a été fermé plus tard : ce qui a donné à M. le docteur Monfalcon le temps d'améliorer sa composition, surtout de lui donner de grands développemens. C'est

(1) A la tête de cette *liste* figurent MM. le vicomte Paultre de la Motte, Lieutenant-général, commandant la 19.e division militaire ; le comte de Bastard d'Estang, premier Président de la Cour royale de Lyon, pair de France ; le comte de Brosses, préfet du département du Rhône ; le baron Rambaud, Maire de la ville de Lyon ; les Membres de la Chambre de commerce de Lyon, représentée par son Président, M. le chevalier Mottet de Gérando, etc.

(2) Il fallait dire : *huit*.

(3) Substituez à ces mots ceux-ci : *Le reste est en carré vélin ordinaire*.

une monographie complète, un traité *ex-professo*, et non un simple mémoire académique, qui est sorti de la plume savante d'un médecin dont le front jeune encore est déjà courbé sous le poids des lauriers académiques.

Nous donnerons plus tard l'analyse d'un livre si remarquable sous plusieurs rapports.

De la culture des mûriers, par Matthieu Bonafous, de la Société royale et centrale d'agriculture de France, etc., mémoire pour lequel le département du Rhône a décerné une médaille d'or à l'auteur. Seconde édition, Paris et Lyon, in-8.° de 55 pages, avec cette épigraphe: *Superest unum genus liberale et ingenuum rei familiaris augendæ quod ex agricolatione contingit.* Colum. *De re rusticâ.*

Voici le jugement qu'a porté sur ce mémoire la société royale d'agriculture de Lyon (1822): « M. Matthieu Bonafous, membre correspondant à Turin, voulut bien, l'an dernier, communiquer à la société un mémoire de sa composition sur la manière d'élever les vers à soie, d'après la méthode de l'illustre Dandolo. Cet ouvrage très-estimable qui fut publié sous les auspices de la société, a beaucoup contribué à étendre dans le département l'amélioration industrielle autant qu'agricole dont M. le comte Lezai-Marnésia avait eu l'heureuse idée.

« Non content de faire connaître les meilleurs principes sur l'éducation des vers à soie, M. Bonafous vient d'exposer la méthode la plus sûre pour cultiver avec succès l'arbre qui nourrit ces insectes précieux.

» Cet ouvrage de notre honorable correspondant se distingue par l'ordre, la précision et la clarté, et donne à son auteur de nouveaux droits à l'estime de la société d'agriculture et à la reconnaissance du public. »

De l'éducation des vers à soie, d'après la méthode du comte Dandolo, (par le même.) Seconde édition,

Paris et Lyon, in-8.° de 102 pages, avec cette épigraphe : *Faciles htc discite cultus.* Vida, *de Bombyce.*

Le savant Bosc termine ainsi le rapport qu'il a présenté sur cet ouvrage à la société d'encouragement séant à Paris : « La conclusion que je tire de l'analyse de cet ouvrage, c'est que c'est un manuel de l'éducation des vers à soie plus propre qu'aucun de ceux que je connais, à guider sûrement les cultivateurs dans la série des opérations qu'ils sont dans le cas de faire, pour obtenir une récolte abondante et de bonne qualité, etc. »

Bibliothèque de Lyon. — Catalogue des livres qu'elle renferme dans la classe de l'histoire, par Ant. Fr. Delandine, continué par Fr. Delandine fils, tome II. Paris et Lyon, in-8.°, de VIII et 535 pages.

Ce volume qui est le second de l'histoire et le huitième de la collection, contient la suite de l'histoire ecclésiastique, l'histoire sainte, l'histoire ancienne, l'histoire grecque et romaine et une partie de l'histoire de France. L'impression en était fort avancée, lorsque la mort surprit M. Delandine au milieu de ses travaux. Possesseur des notes de son père et jaloux de marcher sur ses traces, M. Delandine fils aîné a complété le volume dont les premières feuilles étaient sorties des presses de Mistral, et dont les dernières ont été confiées à celles de MM. Durand et Perrin. Dans un *Avant-propos* de VIII pages, le continuateur du catalogue répond à quelques objections dont cet ouvrage a été l'objet. Il y fait voir que le catalogue d'une bibliothèque publique, telle que celle de Lyon, ne pouvait se présenter sous la forme d'une sèche nomenclature, ou d'un manuel de libraire, et qu'on devait, au contraire, y trouver toutes les indications qui peuvent servir à l'instruction des diverses classes de citoyens, à l'étude de toutes les professions, à l'exercice de tous les arts. On souscrira sans peine à cette apologie d'un travail qui se recommande par lui-même, et qui a, d'ailleurs, été proposé pour modèle aux autres bibliothécaires du royaume,

par divers ministres de l'intérieur. On sait que les frais de publication ont été faits par la ville de Lyon. Il est fâcheux que le premier imprimeur, choisi pour cet objet, ait commis un grand nombre de fautes typographiques. Les volumes dont il a été chargé, en sont souillés presque à chaque ligne : les dates y sont presque toutes inexactes, et la plupart des noms propres, défigurés.

Des banqueroutes et des faillites, ou considérations sur les moyens d'en diminuer progressivement le nombre. Projet à soumettre à la Chambre des Députés, suivi de la lettre de réception de M. le Président de la Chambre, et d'une Ode à l'Intrigue. Par L. M. Perenon, de Lyon, bachelier ès-lettres. Lyon, Durand et Perrin, in-8.° de 24 pages.

Une courte citation fera connaître le talent poétique de M. Perenon : son Ode à l'Intrigue n'a que deux strophes dont voici la dernière :

La cause publique,
C'est la vérité,
Ce qu'on craint, critique !
La postérité.
Faites diable à quatre
A la pétition,
Dix-huit cent vingt-quatre
A l'exposition.

La prose de ce brillant génie est, à peu de chose près, de la même force que ses vers.

Mémoire sur les causes des convulsions chez les enfans et sur les moyens d'y remédier, par J. L. Brachet, médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon, etc. Paris, in-8.° de XLIII et 394 pages.

Ce mémoire a obtenu le prix mis au concours en 1823 par le cercle médical de Paris. Il en sera rendu compte dans un prochain N.°

STATISTIQUE.

Environs de Lyon. — St-Alban sur la Guillotière.

Ce joli hameau, composé seulement de quelques maisons (1), est situé à une lieue sud-est de la ville de Lyon, près de la grande route d'Italie, et sur une petite éminence d'où l'on jouit de la vue la plus étendue et la plus variée. Une plaine immense se développe sous vos yeux, et n'est bornée que par les coteaux de la rive droite du Rhône. Il paraît que ce territoire a été autrefois plus peuplé qu'il ne l'est maintenant. D'anciens titres nous apprennent qu'une paroisse appelée de *Chaussagne* y était établie (2).

Une chapelle rurale sous le vocable de St-Alban (3)

(1) Les plus remarquables sont celle de *Montvert*, appartenant à M. Guérin, négociant à Lyon, et celle de M. Poidebard, dont je parlerai bientôt, bâtie, il y a une trentaine d'années, par MM. Navarre, curés de St-Nizier à Lyon.

(2) Dans le plan de la juridiction de la Guillotière, gravé en 1702, à l'occasion du procès entre le procureur-général du parlement de Grenoble et le procureur du roi en la sénéchaussée de Lyon, le chemin au-dessus du clos de M. Poidebard est désigné sous le nom de *Rampaux de Chaussagne*, sans doute à cause d'une croix des Rameaux placée à l'embranchement de deux chemins : le domaine de M. le docteur Martin le jeune, au nord-est de la grande route, conserve seul le nom de *Chaussagne*.

(3) Le plan cité indique le nom de *Chaussagne* au lieu même où est la chapelle.

a remplacé l'église de Chaussagne. Avant la révolution, elle était très-fréquemment visitée par les fidèles. On y vouait les enfans malades, et l'offrande qu'on y portait le plus ordinairement dans ce cas, était un coupon de seigle (1). Tout me porte à croire qu'il y avait sur ce même emplacement, du temps des Romains, un temple, ou du moins un *sacellum*, dédié à quelqu'une de leurs divinités. On remarque, en effet, dans les murs de cette chapelle, des débris de marbre sculpté, des matériaux provenant d'anciennes constructions, et, sur la petite porte au nord, une pierre de choin qui contient des fragmens d'une inscription en lettres onciales, annonçant la douleur d'un fils, militaire à Lyon, qui avait perdu sa mère. Voici cette inscription : elle est inédite.

/I MILITAVIT I I
AR LVGVDVNEN
LI MATRI PIISSIM

M. Poidebard, propriétaire de cette chapelle, m'a rapporté qu'ayant voulu faire démolir l'autel pour en substituer un autre plus élégant, les ouvriers trouvèrent dans le massif dont il était formé, une caisse ou coffre en marbre blanc sans aucune moulure, sans doute destiné à contenir la cendre de quelque riche citadin : l'avidité des ouvriers, excitée par la tradition qui

---

(1) Ces présens en nature signalent une ancienne dévotion; ils remontent à l'époque où les hommes, pour se rendre la divinité favorable, lui consacraient les prémices de leurs champs ou de leurs troupeaux. Ces pieuses offrandes, qui peignent si bien la simplicité et la gratitude de nos pères; plaisaient sans doute plus à l'éternel que les riches dons que nous leur avons substitués.

assure que ce local recèle un trésor, les porta, en l'absence de M. Poidebard, à briser ce sépulcre. Mais ces restes d'antiquités ne forment-ils pas déjà une présomption assez forte qu'ils appartenaient à un édifice sacré? Il ne demeure même plus aucun doute à ce sujet, si l'on considère que presque partout les églises ont été bâties sur les ruines des temples payens, et que ce lieu était très-propice à la célébration de mystères et sacrifices religieux, puisqu'on prétend qu'il fluait autrefois, au bas de la colline, une source abondante, dont les eaux alimentaient un réservoir considérable creusé dans la plaine. L'emplacement qu'il occupait, s'appelle encore aujourd'hui l'*Etang*. Une position aussi pittoresque et aussi agréable ne pouvait manquer de convenir à un établissement de cette nature.

N'est-il pas extraordinaire que la fontaine et l'étang aient disparu, et qu'il faille maintenant fouiller jusqu'à la profondeur de plus de 25 mètres pour trouver l'eau qui paraissait à la surface du terrain? Bron, paroisse voisine, était alors couverte de bois (1); on les a défrichés à un tel point qu'il n'en reste presque plus de traces. On peut conclure de ces défrichemens inconsidérés que les sources, entretenues par ces pompes aspirantes, ont pris une autre direction, ou sont entièrement taries.

Bron était célèbre, avant la révolution (2), par une

---

(1) *Chassagne* ou *Chaussagne* indique un lieu planté de chênes. Les *Essarts*, nom d'un domaine de MM. Dian, situé au-dessus de la propriété de M. Poidebard, désigne un endroit défriché, etc.

(2) En parlant de ce village, je ne puis oublier que j'y ai vu quelquefois, dans ma première jeunesse, chez M. le curé Rey, un homme recommandable par d'utiles services rendus à l'état et par de nobles infortunes, M. François-Christophe-Honoré de

vogue ou fête baladoire qui durait quinze jours consécutifs, et attirait une foule innombrable de peuple. Cette vogue, connue sous le nom de St. Denis, patron du village, commençait le 9 octobre. Elle avait cela de particulier que l'on y jouissait du privilége bizarre de s'insulter réciproquement et de s'accabler des injures les plus grossières, sans que la police daignât

---

Klinglin, ancien préteur royal de Strasbourg. Il avait pour moi de la bienveillance, et m'en donna un jour le témoignage flatteur dans ce discours qu'il me tint : « Mon ami, me dit-il, si jamais le ciel te destine à remplir quelque place éminente, ne perds pas de vue que la fortune et la faveur populaire sont inconstantes ; j'en suis un exemple terrible. Entouré du prestige et de l'éclat d'une naissance illustre, possesseur de biens considérables, honoré de la confiance du souverain, je me croyais à l'abri des revers ; mais l'envie, la jalousie sapent et renversent les titres les plus glorieux, les réputations les mieux établies... Une trame est ourdie dans l'ombre : on nous dénonce au gouvernement, moi et mon père qui avait eu le bonheur de recevoir son roi en 1744, comme des hommes dangereux, coupables de concussions de toute espèce, avec supposition et abus d'autorité. On nous arrête, on nous dépouille de nos emplois, et le parlement de Grenoble est investi du droit de nous juger. Après de longues et minutieuses procédures, pendant lesquelles mon père succomba sous le poids du chagrin, un arrêt du 1.er septembre 1753 me décharge de l'accusation et me permet d'agir pour mes dépens, dommages et intérêts, ainsi que j'aviserai. Ce triomphe ne fit qu'augmenter la rage de mes délateurs : il est si difficile à la vérité de pénétrer jusqu'aux pieds du trône. Ainsi, malgré mon arrêt d'absolution, mon sort n'éprouva d'autre changement, sinon qu'on me fit passer des prisons de Grenoble dans celles de Pierre-Scise. Ce n'a été qu'après plusieurs années d'une détention rigoureuse que j'ai recouvré la liberté de venir finir mes jours dans cet asile. Le souvenir d'avoir rempli mes devoirs et fait quelque bien me console de l'injustice des hommes. » M. de Klinglin mourut vers l'année 1775 dans un état voisin de l'indigence ; car il était réduit à traduire la Gazette de Schaffouse pour se procurer le nécessaire. Ses cendres reposent ignorées dans un coin du cimetière de Bron.

intervenir pour les faire cesser. Cette licence rappelait les orgies auxquelles les anciens se livraient pendant les Dionysiaques ou Bacchanales qui avaient lieu positivement à la même époque. Tout me persuade que Bacchus a eu autrefois un temple à Bron, et que les divertissemens populaires qui se sont perpétués jusqu'à nous (1), doivent être considérés comme une suite, une image, une imitation des fêtes que l'on solennisait dans ces temps reculés.

La vogue dont nous venons de parler, occasiona, en 1711, un événement bien funeste. La retraite, on ne sait par quel motif, fut sonnée à Lyon avant l'heure ordinaire pour la fermeture des portes. Chacun se hâta de rentrer: deux voitures qui s'étaient croisées sur le pont auprès du corps-de-garde sont renversées; elles obstruent le passage, de manière à ne laisser qu'un couloir trés-étroit et insuffisant pour faire évacuer le grand nombre de personnes qui se présentent; l'engorgement s'effectue et produit les plus graves accidens; des filoux profitent de la circonstance pour commettre des vols; les soldats du poste même rançonnent les citoyens qui arrivent jusques à eux. Enfin le désordre fut porté si loin, que 238 individus périrent, sans y comprendre ceux qui tombèrent dans le Rhône, ou moururent des suites des blessures et du froissement qu'ils avaient éprouvés. On pendit le chef de la garde; mais la police qui n'avait rien fait pour prévenir cette affreuse catastrophe, ne fut pas même admonestée. On croit que la donation, souscrite par Madame de Ser-

(1) Cette vogue a été transférée depuis la révolution sur le territoire de Chaussagne, le long de la grande route de Grenoble, mais elle n'est presque plus suivie.

vient, en faveur de l'hôpital, de son domaine de la Partdieu, en 1725, fut faite en expiation de ce malheur. Son carrosse qui sortait de la ville, ayant été accroché par un autre qui rentrait, devint la cause innocente de tout l'embarras et de la scène épouvantable qui souilla cette journée.

Il y a environ soixante ans, qu'un paysan, en déracinant un arbre à Bron, trouva dans la terre un vase rempli de petites pièces d'argent que l'on reconnut être des médailles gauloises. Je conserve trois de ces médailles qui m'ont été données par l'abbé Samboyant: il les tenait du particulier qui avait découvert le vase; ce fait seul paraît justifier mes conjectures sur l'ancienneté de ce village.

On ne peut visiter St-Alban sans aller voir le magnifique établissement que M. Poidebard a créé. Il a fait construire auprès de son habitation un très-grand bâtiment (1) parfaitement aéré, destiné à élever des vers à soie et à filer les cocons qui en proviennent ou qu'il achète. Le bâtiment, composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage au-dessus, offre deux pièces immenses; dans la plus haute, tout l'espace qu'elle contient était garni, sur la fin du mois de juin, d'un nombre infini d'étagères sur lesquelles était accumulée une récolte précieuse de cocons blancs (2). Je ne pouvais me lasser d'admirer l'ordre qui régnait dans cette magnonerie, la

(1) Il a 80 pieds de longueur sur 27 de large.

(2) 25 onces de graines avaient, dans un seul atelier, produit environ 22 quintaux de cocons qui devaient donner au moins deux quintaux de soie, et l'on sait que cette soie se vend un quart de plus que la jaune; ces cocons émanent de graine venue originairement de la Chine.

propreté dont elle était constamment l'objet, l'art avec lequel la bruyère et le genet avaient été dessinés en arceaux pour recevoir le ver qui venait y déposer son riche tissu; enfin les soins en tous genres que les personnes chargées de cette éducation ne cessaient de prodiguer : aussi la vue ni l'odorat n'étaient affectés de rien de désagréable, et l'opération n'éprouvant aucune contrariété, aucun dérangement, s'achevait de la manière la plus parfaite. On reconnaissait aisément qu'un résultat aussi favorable était principalement dû au zèle et à l'activité de M.me Poidebard, qui exerce une surveillance continuelle sur les diverses parties de ce travail et seconde de tout son pouvoir les sages et utiles combinaisons de son époux.

Je suis retourné quelque temps après chez M. Poidebard pour examiner sa filature, et j'ai eu la satisfaction de me convaincre qu'il eût été difficile d'élever un atelier plus commode et moins dispendieux que celui qu'il a fondé. Le triage qu'il fait faire de ses cocons en bons, médiocres et mauvais, lui procure d'abord un brin plus uniforme et plus régulier; ensuite l'emploi d'un étouffoir, chauffé à la vapeur, pour faire périr les chrysalides, offre un procédé plus expéditif, plus sûr et plus parfait que l'usage du four dont on se sert communément pour remplir ce but, ce qui est déjà une amélioration sensible à l'art de tirer la soie.

Mais l'opération même de la filature, qui avait lieu dans la pièce au rez-de-chaussée du grand bâtiment nouvellement construit, présentait un spectacle imposant et curieux. Trente-deux tours garnis de leurs

bassines et des conduits destinés à transmettre un calorique suffisant, étaient mis en action par une grande roue à tambour, à laquelle un cheval donnait l'impulsion ; une femme placée à chaque tour, occupée à battre les cocons et à filer la soie, remplissait sa tâche avec plus de facilité que dans la méthode ordinaire. Enfin, un appareil aussi simple qu'ingénieux, imaginé par M. Gensoul (1) et consistant en une chaudière munie d'un vapomètre et d'une soupape de sûreté assise sur un foyer alimenté par du charbon de terre, suffisait pour porter et entretenir l'eau de toutes ces bassines à la température voulue ; un grand conducteur traversant horizontalement l'atelier dans toute sa longueur, remplissait cet office au moyen des conduits latéraux disposés de distance en distance et qui descendaient vers les bassines : ces conduits, garnis de robinets près de leur extrémité pour retirer ou diminuer la chaleur, se terminent par un tuyau qui plonge dans la bassine, et qui, percé d'un grand nombre de petits trous, laisse échapper la vapeur.

M. Poidebard, en adoptant ces divers procédés, a porté la filature de la soie au plus haut degré de perfection, en même temps qu'il y a rencontré une très-grande économie, soit sous le rapport du combustible, soit par la suppression des tourneuses : il en résulte également que la vapeur se condensant dans les bassines renouvelle sans cesse l'eau avec une eau distillée, et donne par conséquent à la soie plus

(1) Habile mécanicien de Lyon, décoré de la croix d'honneur, à la dernière exposition, en récompense de ses utiles travaux.

d'éclat, plus de brillant. Ainsi les innovations qu'il a introduites offrent les plus grands avantages (1).

Ce citoyen industrieux a encore établi dans une partie d'anciens bâtimens des ateliers propres au moulinage des soies, dont des chevaux mettent en activité les rouages, en sorte que toutes les opérations relatives à ce beau tissu, qui précèdent celle de la teinture, se font dans un même local, avec une précision, une activité et une surveillance que l'on rencontre rarement ailleurs ; aussi les soies confectionnées chez lui ont-elles plus de valeur et sont-elles plus recherchées que celles qui proviennent des ateliers où l'ancienne pratique est encore en usage.

Cependant tous les soins qu'exigent une aussi grande manutention n'ont point distrait M. Poidebard d'autres occupations également importantes ; il a fait faire dans son domaine des plantations de mûriers considérables : leur état prospère révèle sa vigilance et la sagesse de ses vues. Il n'y a pas de doute que, d'ici à quelques années, il ne recueille une quantité suffisante de feuilles pour élever de 60 à 80 onces de vers à soie. Il s'occupe aussi de l'éducation de quelques chèvres du Thibet, de leur croisement avec des chèvres indigènes, et des moyens de tirer le parti le plus avantageux de leur duvet.

Le gouvernement, d'après le rapport du jury central

---

(1) M. le docteur Terme, dans un rapport présenté à la Société d'agriculture de Lyon, le 30 janvier 1823, a décrit avec beaucoup de talent les avantages qui doivent résulter des établissemens de M. Poidebard : nous n'avons fait souvent qu'emprunter ses propres expressions.

sur l'exposition des produits de l'industrie française en 1823, et la société royale et centrale d'agriculture, en décernant, chacun de son côté, une grande médaille d'or à M. Poidebard, n'ont fait qu'exciter davantage son zèle et ses efforts ; les améliorations nombreuses dont il enrichit tous les jours son établissement, en sont une preuve convaincante. Ce manufacturier habile a fait faire un grand pas au perfectionnement de la filature des soies ; nous n'avons plus maintenant à redouter, dans ce genre, la supériorité des organsins de Piémont ; une entreprise aussi heureuse ne peut manquer d'avoir des imitateurs, et d'influer d'une manière spéciale sur la prospérité de nos fabriques d'étoffes.

A peu de distance de St. Alban, sur la ligne de démarcation de la commune de la Guillotière et de celle de Venissieu (département de l'Isère), on voit de grands fossés très-larges et assez profonds, qui règnent sur une longueur de quelques centaines de toises. On les appelle communément les fossés ou terreaux des Turcs, et l'on assure qu'ils s'étendaient du coteau de Parilly jusqu'au Rhône.

Ces fossés remontent à une époque ancienne, et ne doivent sans doute leur existence qu'à des événemens militaires : il en est fait mention dans un acte de traité du 24 août 1449, sur la délimitation des juridictions de la Guillotière et de St. Symphorien d'Ozon, et dans le procès-verbal du commissaire Tindo du 17 septembre 1479, comme étant, suivant la tradition, l'ouvrage *d'un ost ou armée de Sarrasins pour s'y retirer ou fortifier*.

Les Sarrasins ou Maures d'Espagne se répandirent

en France dans le 8e. siècle, et incendièrent les villes de Vienne et de Lyon, mais il n'est pas à présumer que ces fossés aient été creusés par eux. On sait que tous les travaux remarquables, même les constructions qui appartiennent évidemment aux Romains, ont été attribués dans le moyen âge aux Sarrasins... L'irruption de ces féroces Musulmans fut suivie de tant d'excès, et elle inspira une terreur si grande au peuple, qu'il les considéra comme les auteurs de la ruine de tous les monumens dont il restait quelque trace. Dès-lors, par une confusion d'idées assez étrange, on les envisagea dans la suite, comme les fondateurs de ces mêmes édifices qu'ils avaient détruits.

Mais si l'on ne peut raisonnablement leur attribuer l'ouverture de ces tranchées, on peut encore moins en reculer l'origine jusqu'à la défaite d'Albin. Chorier prétend que ce fut dans la partie de la plaine qu'ils occupent, que Sévère remporta sur son compétiteur une victoire signalée qui décida du sort de l'empire : Albin, dit-il, y perdit la vie, ainsi que sa femme, ses enfans et la majeure partie des troupes qui avaient suivi sa fortune. Le champ du combat fut tellement abreuvé de sang, qu'il prit le nom de *Sanguinis Fons*, fontaine de sang, d'où s'est formé celui de *Sang-Fond*, qu'il porte encore dans ce moment.

Tous les auteurs qui ont parlé de cette sanglante bataille, s'accordent à en placer le lieu dans la plaine qui est entre Trévoux et Neuville : il paraît cependant, d'après Hérodien, que le corps d'Albin fut jeté dans le Rhône; mais ne semble-t-il pas plus probable d'admettre qu'Albin, après avoir été vaincu, s'était retranché à Montribloud, qu'il y essuya un nouvel échec, ce

qui fit donner le nom de *Mons Terribilis* à cet endroit, qu'il fut arrêté en fuyant du côté de Miribel, décapité, et son corps livré aux eaux du Rhône, que de lui faire traverser la ville de Lyon, pour gagner la plaine de la Guillotière, ce qui lui eût présenté des obstacles qu'il ne présumait pas devoir rencontrer sur l'autre point?

L'étymologie de *Sang-Fond*, dérivé de *Sanguinis Fons*, me paraît devoir céder à une autre infiniment plus naturelle. D'anciens titres désignent ce territoire sous le nom de *Centum Fontium*, à cause du grand nombre de sources qui se montrent au-dessous des bâtimens de la poste; un hôpital y existait encore en 1354, et frère Sibuet de Pise, moine d'Ainay, en était alors le custode ou gardien.

Il y a lieu de croire que ces fossés ou retranchemens furent ouverts vers le XIII.e ou le XIV.e siècle, à l'occasion des démêlés qui se manifestèrent à cette époque entre les comtes de Savoie et les archevêques de Lyon, au sujet de la juridiction du mandement de Béchevelin, qu'ils voulaient s'attribuer réciproquement: ils couvraient le débouché de Venissieu, et ne permettaient pas de violer facilement le territoire. Cette conjecture paraît d'autant plus probable que ces fossés sont indiqués dans les anciens plans, comme limites entre la Guillotière et Venissieu, et qu'ils répondaient à une borne énorme en pierre, découverte, il y a peu de temps, à l'ouest du grand chemin de Lyon à Vienne. On trouve même, auprès de cette pierre, des ruines d'anciens bâtimens, des débris de tuiles à rebords. On y a aussi recouvré des médailles et déterré des tombeaux. La tradition veut encore qu'il y eût dans cet

emplacement un village appelé *Bussille*; mais, comme aucun titre, aucun monument ne viennent à l'appui de cette assertion, il est plus naturel de penser qu'il y avait sur ce local quelques fortifications qui se liaient avec les retranchemens dont nous avons parlé, et pouvaient servir à la défense du mandement de Béchevelin.

La promenade que je viens de décrire, prouve que les environs de Lyon sont riches de souvenirs; ils rappellent une foule d'événemens remarquables, de traits intéressans, de faits précieux, de découvertes importantes; ils peuvent faire naître des observations utiles et fournir le sujet des plus graves méditations. Si cette légère ésquisse, toute imparfaite qu'elle est, trouve grâce aux yeux de nos lecteurs, je m'engage à en publier d'autres où je tâcherai de rassembler des faits assez curieux pour mériter de fixer leur attention. Nous allons souvent au loin, visiter des ruines, parcourir des sites, ou admirer quelque effort de l'industrie, tandis que des objets dignes d'arrêter nos regards subsistent autour de nous, négligés, et souvent inaperçus (1). Si je puis en tirer quelques uns de l'oubli auquel ils paraissent condamnés, les signaler à la curiosité publique, les mettre en évidence, il me semble que j'aurai rempli un grand but moral, celui d'attacher d'avantage les citoyens à leur patrie par le tableau exact de tous les biens et de toutes les jouissances dont la providence les a gratifiés.

C.

---

(1) Ad quæ noscenda iter ingredi, mare transmittere solemus, ea sub oculis posita negligimus, etc. *Plin. Jun. Lib. VII, Ep.* 20.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

III.e ARTICLE.

NOTICE SUR ALLÉON DULAC.

Jean-Louis Alléon Dulac, naturaliste, naquit à Lyon vers le commencement du XVIII.e siècle. Sa famille était fort honorable, mais mal partagée des biens de la fortune; il dut son éducation aux soins généreux d'un parent. Après avoir terminé de bonnes études chez les jésuites, il alla faire à Paris un cours de droit: il fut reçu avocat. Il suivit pendant plusieurs années, dans sa ville natale, la carrière du barreau, partageant son temps entre les travaux de sa profession et l'étude de l'histoire naturelle. Cette étude, qui offre tant de charmes, exige de fréquentes excursions, tandis que les devoirs du jurisconsulte sont graves et sédentaires; aussi, A. Dulac ne pouvant plus mener de front l'exercice du droit et l'exploration de la nature, ferma-t-il son cabinet pour aller remplir à St-Etienne une place de finance qui devait lui laisser beaucoup de loisirs. Il les employa à parcourir en naturaliste et en agronome les trois provinces qui composaient à cette époque la généralité de Lyon: les fruits de ses savantes recherches furent plusieurs mémoires, dont quelques-uns ont été communiqués à la Société royale d'agriculture qui venait de s'établir à Lyon, et qui s'empressa d'admettre l'auteur dans son sein. Il ne tarda pas à recueillir ces divers ouvrages pour les livrer au public sous le titre

de *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle des provinces du Lyonnais*, *Forez et Beaujolais* (1). Tels sont les progrès que toutes les branches de l'histoire narelle ont faits depuis la publication de ce livre, qu'il ne peut plus servir qu'à marquer en quelque sorte les pas de la science. Que de livres qui furent très-précieux à leur apparition, n'ont pas aujourd'hui une autre destinée! Tandis que les productions littéraires brillent souvent d'un éclat d'autant plus vif qu'elles s'éloignent davantage de l'époque qui les a vu naître, les ouvrages scientifiques sont toujours effacés par ceux du même genre qui leur succèdent. Ce n'est plus dans les mémoires d'Alléon Dulac qu'on ira étudier l'éducation des mûriers et les mœurs des vers à soie, la nature de la houille et son exploitation dans les mines du Forez, la culture de la vigne, l'art de fabriquer le vin, la connaissance des insectes ennemis du plus précieux des arbustes. Mais, sous le rapport de la statistique agronomique de notre province, les recherches d'Alléon Dulac ne paraîtront pas sans intérêt : on aimera à le suivre dans les riches vignobles du Beaujolais, examinant les procédés de culture et signalant les meilleurs produits. On partagera la joie que lui inspire l'introduction de la pomme de terre qui eut lieu, de son temps, dans le Lyonnais, et à laquelle il ne fut pas

(1) Lyon, 1765, 2 vol. in-12. Ce recueil, qui n'a eu qu'une édition, a été rafraîchi par un titre où on lit : *Mémoires pour servir à l'histoire du département de Rhône et Loire, par Alléon Dulac*. Paris et Lyon, 1795.

Ces tours de libraire, qui ne sont pas rares, trompent les amateurs et déroutent les bibliographes.

étranger. On déplorera avec lui la destruction des antiques forêts et l'absurde défrichement des montagnes. On s'assurera encore que les désastres ont commencé plusieurs années avant la révolution. Alléon fut témoin des premiers travaux de la société d'agriculture, de la fondation de l'école vétérinaire, de l'ouverture du canal de Givors, de l'établissement des filatures de coton dans le haut Beaujolais. Il raconte ces importantes améliorations, et il en fait pressentir les conséquences éloignées. Quelquefois il a été prophète, et toujours il s'est montré plein d'ardeur pour tout ce qui peut concourir à la félicité publique. C'est cette noble ardeur qui le détermina à publier un recueil sous le titre de *Mélanges d'histoire naturelle*, avec cette épigraphe : *Quàm magnificata sunt opera tua, Domine! omnia in sapientiâ fecisti : impleta est terra possessione tuâ.* (Ps. 103, ℣. 24.) Ce recueil, il faut l'avouer, n'est autre chose qu'une compilation; on y chercherait en vain une seule pièce qui n'ait pas été publiée précédemment. Mais l'auteur a su les choisir et les disposer dans un ordre convenable; et sous ce rapport on peut dire qu'il a mis au jour un ouvrage très-digne de l'accueil qu'il a reçu en paraissant (1). Alléon Dulac mourut à St-Etienne en 1768.

G.

---

(1) Cet ouvrage parut à Lyon en 1763, 2 vol. in-12. En 1765, il fut réimprimé également à Lyon en 6 vol. in-12, avec fig.

GÉOLOGIE.

Notice sur des os fossiles de grands mammifères, trouvés à la Croix-Rousse, près de Lyon, en août 1824, et décrits par M. le chevalier Bredin, *Directeur de l'Ecole vétérinaire.*

I.er Article.

Les débris des corps organisés que, de toutes parts, on trouve dans le sein de la terre, sont des monumens d'une haute antiquité dont l'étude se rattache à des questions géologiques d'un trop grand intérêt pour que je n'appelle pas l'attention des savans sur diverses circonstances que j'ai notées avec toute l'exactitude dont je suis capable, afin que, comparées à d'autres faits de même genre, elles puissent servir, soit à confirmer, soit à modifier les théories oryctologiques.

Je trouve de grands charmes dans l'étude de ces êtres qui autrefois ont vécu sur le globe que nous habitons, et qui, depuis un grand nombre de siècles, sont enfouis dans diverses couches de la terre.

Ce n'est pas sans une profonde émotion que je me trouve en présence de ces vieux témoins des catastrophes et des révolutions qui ont changé la face de ce monde; ce n'est pas sans faire je ne sais quels retours mélancoliques sur ma destination et sur la destination de l'humanité, que j'interroge ces prodigieux témoins dont la durée effraye l'ima-

gination d'une créature qui hier n'était point encore, et qui demain ne sera déjà plus.

Le besoin d'admiration inhérent au cœur humain trouve à se satisfaire dans la contemplation de ces animaux qui, soit qu'ils aient été incrustés dans des bancs de pierre, d'origine plus ou moins ancienne, soit qu'ils aient été déposés dans des lits de sable, ou enfermés dans des blocs de glace, semblent n'avoir été transmis jusqu'à nous que pour manifester sous un point de vue nouveau la grandeur de la création et celle de la puissance universelle qui la dirige.

Ces immenses depôts de bélemnites, d'échinites, d'ammonites, d'encrinites, et de tant d'autres animaux marins que nous voyons dans nos rochers calcaires, ces innombrables coquilles fluviatiles qui remplissent des terrains de formation d'eau douce, ces étonnans trilobites qu'on trouve dans des roches de transition, dans les schistes, dans les psammites, ces ossemens de quadrupèdes appartenant à des genres encore existans, et qu'on rencontre dans des terrains de transport, beaucoup plus nouveaux, quoiqu'ils remontent à une époque reculée; ces faits et une foule d'autres qui leur sont analogues, prouvent à l'observateur réfléchi, qu'à diverses reprises, les contrées aujourd'hui habitées ont été couvertes des eaux de la mer; ils lui apprennent qu'il y eut un temps où la terre n'était ni ornée par les végétaux, ni animée par les êtres sentans; ils lui apprennent que, lors de la formation des terrains primitifs, il n'existait encore ni coquilles, ni poissons dans la mer, qu'avant la formation du calcaire se-

cond, il n'existait point encore de quadrupèdes terrestres.

Mais il n'entre point dans mon plan de m'occuper des grandes théories que des hommes de génie ont puisées dans les faits oryctologiques : je me bornerai à rendre compte, le plus succinctement possible, de tout ce qui, dans les fossiles de la Croix-Rousse, me paraît intéresser la science et se rattacher à la statistique du Lyonnais.

Ces os fossiles ont été trouvés dans un jardin que M. *Krauls*, manufacturier et propriétaire, possède à Calvire, sur les limites de cette commune et de la Croix-Rousse, dans l'angle que forment entre eux le chemin de la Boucle qui conduit au Rhône, et celui de la grille qui conduit au village de Calvire, à Margnole, à Montessuy, à la Carette, etc.

Ce jardin est situé près du sommet ou de la croupe de la colline, au commencement de la pente qui s'incline vers le Rhône, c'est-à-dire, sur le revers de la Croix-Rousse qui regarde le Rhône, la plaine du Dauphiné, la chaîne des Alpes, le Montblanc, etc : il est par conséquent exposé au sud-est.

Son sol, en pente douce, est incliné du nord-ouest au sud-est ; plus loin la pente de la montagne devient plus rapide et s'abaisse dans le vallon assez profond que suit le chemin de la Boucle.

M. *Krauls* faisait construire une maison dans la partie supérieure de ce jardin qui longe le chemin de la grille. Des pioniers maçons, en creusant à 4 mètres au sud-est de la nouvelle bâtisse, une grande fosse dont ils retiraient une terre marneuse rouge, qui, dans nos contrées, sert à bâtir en pizai, ont



trouvé, à 23 décimètres au-dessous du sol, des os très-volumineux qu'ils n'ont pas hésité à regarder comme provenant de ces anciens géans que l'on prétend avoir autrefois peuplé la terre.

L'erreur de ces hommes sans instruction ne nous étonnera pas, si nous remarquons que presque tous les écrivains d'Europe, même les plus éclairés et les moins crédules, qui ont précédé le dernier siècle, attribuèrent à cette ancienne race de géans tous les os dont la grosseur était supérieure à celle des plus forts animaux de nos climats.

Et sans citer les faits de ce genre dont parlent Hérodote, Pausanias, Pline, etc. et des auteurs modernes, tels que Scipion-Maselle, Targioni, Kirker, nous rappellerons que, sous le règne de Louis XIII, on montrait à Paris des ossemens d'éléphant trouvés en Dauphiné, non loin du Rhône, qu'on faisait passer pour les restes de *Teutobochus*, ce roi des Cimbres qui combattit contre Marcius.

On voyait encore, il y a peu d'années, dans une église de Valence en Dauphiné, des os d'éléphant que l'on disait avoir appartenu à un géant.

Il n'y a pas vingt ans qu'on fit don à l'école vétérinaire d'un fémur d'éléphant, sur lequel on avait fait mouler ces mots : *Os de géant*.

C'est une chose digne de remarque que cette tendance générale qu'ont les peuples d'Europe à rapporter les gros animaux fossiles, non à de gigantesques animaux, mais bien à des hommes gigantesques : ne semblerait-il pas que des hommes qui entendent sans cesse parler de baleine, d'éléphant, de rhinocéros, d'hippopotame, et qui recueillent avec une

sorte d'avidité toutes les histoires exagérées sur la stature colossale et sur la force prodigieuse de ces animaux, devraient être portés à leur attribuer les os énormes qu'ils retirent de la terre, plutôt qu'à des géans dont ils n'ont qu'une idée confuse? . . . . . .
. . . .

Si quelques peuples de l'Amérique attribuent aux géans les os énormes que les grands fleuves de leur pays charrient et entraînent, il en est d'autres qui les reconnaissent pour des squelettes de grands quadrupèdes, comme le prouvent les paroles suivantes adressées à Jefferson par un député des peuplades sauvages de la Virginie.

« Les nombreux ossemens dont tu admires l'amas, » vers les sources salées, sont les restes d'un troupeau » de bufles énormes qui détruisaient les ours, les » cerfs, les élans et autres bêtes créées pour notre » usage, lorsque l'homme de là-haut, justement » courroucé de ce désordre, saisit la foudre, des- » cendit sur la terre et extermina ce troupeau des- » tructeur: un seul taureau échappa, et, bondissant » sur l'Ohio, l'Ouabache, l'Illinois et les grands » lacs, il se réfugia vers le septentrion où il vit » encore. »

Je ne parlerai pas de la fable d'un animal souterrain que les os fossiles ont suggérée aux habitans de la Sibérie, et qui n'est pas étrangère, en Chine.
. . . .

Je ne dois m'occuper que des os fossiles qui ont été retirés jusqu'à présent du jardin de M. *Krauls;* les uns ont appartenu à un éléphant, d'autres à des chevaux, d'autres enfin à des bœufs.

Les os d'éléphant sont :

1°. Une machoire inférieure armée de quatre molaires ;

2°. Deux vertèbres cervicales ;

3°. Une vertèbre lombaire;

4°. Une énorme apophyse épineuse, appartenant à la troisième vertèbre dorsale;

5°. La première côte ;

6°. Un grand nombre de fragmens de côtes plus ou moins brisées ;

7°. Une portion du scapulum;

8°. Les deux humérus ;

9°. Une tête du fémur ;

10°. Les condiles du fémur ;

11°. Les deux tibias ;

12°. Un grand nombre de fragmens de divers os.

Les os de cheval sont :

1°. Plusieurs dents molaires ;

2°. Deux vertèbres cervicales ;

3°. Une côte ;

4°. Un humérus presqu'entier ;

5°. Deux os du carpe;

6°. Deux os du métacarpe, appartenant à deux individus ;

7.° Un cubitus avec son olécrane;

8.° Un astragale ;

9.° Plusieurs fragmens détachés.

Les os de bœuf sont :

1.° Des dents molaires;

2.° Une portion de l'apophyse cornifère;

3.° Un fragment du pariétal;

4.° Deux côtes;

5.° Un os du carpe (1).

J'ai décrit, mesuré et dessiné ces os avec de grands détails. Les principaux résultats de ce travail trouveront leur place dans un second article. Je terminerai celui-ci en indiquant la position respective des os que je viens de nommer, et en faisant quelques remarques sur l'état dans lequel je les ai trouvés.

La plus grande longueur de la fosse d'où on a tiré ces fossiles était du N. N. O. au S. S. E., de 11 mèt.; sa largeur, du N. E. au S. O., de 8 mètres.

Les os gissaient à la profondeur de 2 mèt. 2 décim., 2 mètres 3 décimètres, 2 mètres 5 décimètres (2).

Les premiers qu'on ait trouvés sont les nombreuses portions des côtes d'éléphant, beaucoup plus au N. N. O. que ceux qu'on a découverts ensuite. Ils étaient placés confusément, comme si on les eût jetés pêle-mêle. Cependant ils étaient, et surtout les plus longs, dirigés horizontalement du N. O. au S. E.

A 5 ou 6 décimètres de là on a trouvé une grande quantité de fragmens brisés appartenant à la substance compacte des grands os longs, à la substance celluleuse, à des vertèbres, la plupart de l'éléphant, quelques-uns du bœuf ou d'un solipède.

A un mètre plus loin, vers le S. E., étaient les deux tiers supérieurs d'un tibia d'éléphant.

A un mèt. 6 décim. de cet os, vers le S. O., était

---

(1) Tous ces os sont dans l'état naturel, sans aucune apparence de pétrification.

(2) Les circonstances de gissement sont trop importantes sous le rapport des conséquences à en tirer, pour que l'auteur ne les indique pas en quelque sorte minutieusement.

(*Notes d'un des Rédacteurs.*)

l'autre tibia plus complet. Ces deux os étaient dirigés du N. O. au S. E.; dans l'intervalle qui les séparait étaient beaucoup de fragmens d'os d'éléphans, de bœufs, de chevaux.

A 2 mètres plus loin, vers le S., étaient les deux branches de la mâchoire inférieure de l'éléphant, cassées près de la symphyse et croisées l'une sur l'autre.

Les branches maxillaires étaient renversées, c'est-à-dire que la table des molaires était tournée en bas, et sur elles reposait l'extrémité inférieure du fémur du même animal. A 2 mètres de cet os, plus à l'E., se trouvaient les deux humérus de l'éléphant dirigés de l'O. à l'E., croisés l'un sur l'autre, et sur lesquels reposaient une tête de fémur du même animal et un métacarpe de bœuf.

Plus au N. E. et à la profondeur de 2 mètres 5 décim. se sont trouvés en tas et comme agglomérés une côte, une vertèbre cervicale, un métacarpe et un astragale d'un très-petit cheval.

L'omoplate de l'éléphant était avec des apophyses de vertèbres dorsales du côté du N. E., et à peu de distance se trouvaient un humérus et un cubitus de cheval.

Ces os formaient une sorte de bande irrégulière, longue de sept mètres du N. N. E. au S. S. O., et s'abaissant un peu en suivant cette direction.

On n'a pas trouvé de défenses dont il est néanmoins très-probable que l'éléphant était pourvu; mais j'espère qu'en creusant plus profondément du côté du N. O. on découvrira ces os qui, vu leur poids et le peu de surface qu'ils présentent, se seront plus enfoncés dans une terre molle et légère.

Je n'ai point été surpris de ne voir aucune tête parmi ces ossemens : cette partie du squelette étant creuse et formée d'os plats, ne saurait résister longtemps aux causes de destruction, surtout dans l'éléphant qui a les os du crâne et des mâchoires amincis et pourvus de vastes sinus. J'ai cherché en vain parmi les nombreux débris que j'avais sous les yeux quelques parcelles de la partie pierreuse des temporaux ; je n'ai pas trouvé non plus les dents molaires de la mâchoire supérieure : peut-être les fouilles subséquentes nous les procureront-elles.

Toutes les pièces osseuses dont le gissement vient d'être indiqué, étaient plus ou moins fracturées, brisées et entamées : c'est au point qu'il n'y en avait aucune qui offrît toutes les parties qui la constituent . . . .

. . . .

Toutes portaient des traces évidentes de violences : il semble qu'elles aient été comprimées, serrées, écrasées avec une force extrême. L'humérus et les tibias de l'éléphant, un cubitus de cheval et plusieurs autres os présentent des fractures longitudinales, transversales, obliques dans tous les sens, qui sont profondes, complètes et nettes, ce qui éloigne toute idée d'une cause qui aurait agi peu à peu et à la longue. Les éclats de ces fractures sont souvent chevauchés ou ont glissé les uns sur les autres, comme si la force qui a brisé l'os avait agi en tous sens, mais inégalement ; les pièces des os sont collées les unes aux autres par une terre durcie dont on parlera plus bas.

Des fentes et des gerçures qu'il ne faut pas confondre avec les fractures dont je viens de parler, se

montrent de toutes parts en grand nombre, et sont évidemment un résultat des agens physiques et chimiques qui, pendant des siècles, ont agi sur ces os fossiles.

Les causes de destruction dont tous ces os portent tant de marques, ont agi très-diversement sur eux. Dans le fémur d'éléphant, le corps de l'os a été détruit, les deux extrémités sont restées presqu'intactes, tandis que, dans les humérus, le corps a résisté, l'extrémité supérieure a été détruite, et l'inférieure en partie détériorée était détachée du corps de l'os. Il ne reste de certaines vertèbres qu'un noyau de substance spongieuse qui formait le centre de l'os. Les apophyses ont disparu, ainsi que la couche de substance compacte; d'autres vertèbres sont au contraire creusées et caverneuses: il ne leur reste presque autre chose que la couche de substance compacte et les apophyses.

Le célèbre Cuvier a observé que, dans les carrières à plâtre des environs de Paris où se trouvent des os fossiles, les extrémités des os longs ayant opposé plus de résistance à la pression des couches qui ont pesé sur eux, se sont généralement mieux conservées que le milieu de leurs corps. Cette règle paraît confirmée par le fémur de notre éléphant et infirmée par les humérus. Il paraît que les circonstances qui ont agi sur les ossemens des environs de Paris ont été très-différentes de celles auxquelles ont été soumis ceux dont nous nous occupons: nous aurons plus tard occasion d'en renouveler la remarque.

Les os dont nous parlons, particulièrement ceux de l'éléphant, étaient tendres, au moment où on les tirait de la terre; l'ongle s'y enfonçait avec facilité;

leurs molécules semblaient si peu liées, qu'on n'osait pas les mettre dans l'eau pour les débarrasser de la terre qui les couvrait en certains endroits ; on aurait craint de les voir se dissoudre. Ils étaient aussi très-fragiles ; mais ils acquéraient bientôt de la dureté en séchant au grand air ; leur cohésion reprenait alors toute sa force.

Au reste, ces caractères n'étaient pas entièrement les mêmes pour tous les os : ceux qui étaient le plus profondément enterrés avaient comme un peu plus de solidité. J'en ai vu parmi ceux qui étaient le plus près de la superficie qui se brisaient sous la main qui voulait les saisir, ou se déformaient comme un morceau de la terre argillo-sablonneuse qui les contenait.

La plupart de ces corps fossiles ont, à présent qu'ils sont bien secs, la consistance du plâtre dont sont faites les petites statues coloriées que l'on vend dans les rues, avec cette différence pourtant que leur force de cohésion est moindre quand on détache avec l'ongle un petit fragment de ces os. On les réduit facilement en poussière entre les doigts ; ils se durcissent par l'action modérée du feu.

La couleur de ces fossiles variait beaucoup à leur surface, quand on les découvrait : les uns étaient d'un beau blanc d'ivoire, d'autres étaient noirs, d'autres offraient en différens endroits à leur surface les deux couleurs bien prononcées, tous étaient intérieurement blancs à diverses nuances. La couleur noire qu'on voyait sur quelques-uns était due à un enduit recouvrant la substance compacte : cet enduit avait la teinte du tissu muqueux de certains nègres ; il était quelquefois ramifié comme certains jungerma-

nes : il a perdu, en séchant, de son épaisseur et de sa teinte foncée ; il est devenu rougeâtre.

Par un lavage léger cette couche se dissolvait en partie et faisait sur les doigts une impression analogue à celle d'un mucilage. Elle avait une odeur et une saveur qui me rappelait celle de la liqueur de l'amnios de la brebis.

Cet enduit enlevé, l'os conservait encore le toucher savonneux jusqu'à ce qu'il eût été bien lavé : cette circonstance, jointe à leur saveur et à la couleur noire qu'ils acquièrent dans le feu, m'avait fait croire qu'ils contenaient encore de la gélatine ; j'en ai remis quelques fragmens à M. *Tissier*, professeur de chimie appliquée aux arts, qui n'en a découvert par l'analyse aucune trace (1).

La suite au prochain numéro.

---

(1) Une discussion s'est élevée dans les journaux de la capitale sur la question de savoir si les os fossiles, trouvés à la Croix-Rousse par M. le chevalier *Bredin*, appartenaient ou non à l'un des éléphans d'Annibal. Cette question s'est jointe à une autre, qui est relative à l'itinéraire du général Carthaginois. Les archéologues, qui placent dans cet itinéraire le confluent du Rhône et de la Saône, auraient le plus grand tort d'appeler en témoignage les fossiles dont il s'agit : leur gissement, leur état actuel, l'empreinte de toutes les causes qui ont agi sur eux, tout prouve jusqu'à l'évidence qu'ils n'ont pas été enfouis par la main de l'homme, mais jetés par quelques convulsions de la nature dans le lieu qui les cachait depuis un grand nombre de siècles. L'auteur prouvera plus tard qu'ils sont antérieurs au temps d'Annibal. Il démontrera qu'ils appartenaient à *l'elephas primogenius*, dont l'espèce était déjà éteinte avant les guerres puniques.

(*Note d'un des Rédacteurs.*)

MÉDECINE.

Mémoire sur les causes des convulsions chez les enfans et sur les moyens d'y remédier, par J. L. Brachet, *médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon, membre correspondant de la Société médicale d'émulation, de la Société de médecine, du Cercle médical de Paris, etc.* Paris, 1824, 1 vol. in-8.°, de 394 et XLIII pages.

Lorsque les académies conçurent le projet de mettre au concours des prix réservés aux meilleurs écrits sur des questions scientifiques ou littéraires, une vaste carrière fut ouverte à l'émulation, et un nouvel horizon apparut au talent : idée heureuse, et l'une des plus philosophiques qui aient pu se présenter aux sociétés savantes ! Considérons les concours dans leurs résultats et dans leur but : offrir aux inspirations de la poésie et de l'éloquence des sujets dignes d'elles, appeler l'attention des hommes éclairés sur des questions dont la discussion importe aux premiers intérêts de la société; mettre aux prises des intelligences diverses avec les obstacles qui environnent la solution d'un problême scientifique, ajouter à la force de l'esprit humain en dirigeant vers un seul but les efforts de plusieurs ; contraindre enfin la vérité à jaillir du choc des doctrines opposées, et la théorie à subir l'examen de l'observation alliée à l'esprit de critique, voilà quels avantages promettaient ces nobles combats, et sous ces différens rapports leur institution a tenu tout ce qu'elle avait promis. C'est un puissant

mobile que l'émulation excitée par le désir de la gloire. Tel écrivain qui s'ignorait lui-même, éclairé par un programme, s'est senti animé d'une vie nouvelle, et, transporté dans une sphère immense d'idées, a eu tout-à-coup la conscience de son talent; tel autre qui s'abandonnait à l'impression énervante d'un long repos, s'est réveillé, plein d'enthousiasme et de force, à l'aspect si séduisant d'une palme académique. Qui ne sait quelle influence la question proposée par l'académie de Dijon a eue sur les destinées littéraires de J. J. Rousseau? Qui ignore combien de savans et de poètes ont dû et leur célébrité, et, ce qui vaut mieux, le développement de leurs facultés aux concours institués par les académies? Nommerai-je, parmi les orateurs, les Laharpe, les Thomas, les Gaillard, les Villemain; parmi les poètes, les Millevoye, les Victorin Fabre, les Soumet, les Casimir Lavigne; parmi les savans, les Camper, les Baumes, les Flourens, les Moreau de Jonnès? N'est-ce pas aux concours académiques que nous devons, les savans ouvrages de l'Ambroise Paré moderne, de M. Percy qui, déjà chargé d'ans et de gloire, s'est encore présenté dans la lice, et a obtenu le prix sur l'histoire ancienne des hôpitaux mis au concours par la société des sciences de Mâcon? Ne devons-nous pas à cette brillante origine l'admirable travail de M. Serres sur l'ânatomie comparée du cerveau? Oui, sans doute, il n'est pas nécessaire pour qu'un ouvrage soit bon qu'il ait été inspiré par un programme académique, et bon nombre de productions médiocres ont été couronnées; oui, souvent l'esprit de coterie et l'intrigue l'ont emporté sur le talent, et, à la honte de sociétés

savantes renommées, se sont signalés par de scandaleuses victoires : mais quelques abus doivent-ils faire condamner une chose bonne en elle-même ? la question de l'utilité de ces concours n'est-elle pas jugée par ses résultats ? peut-on enfin contester les avantages d'une institution qui a fait tant de célébrités méritées, et à laquelle nous devons tant d'ouvrages dont s'honorent les sciences, l'éloquence, la poésie et la gloire nationale ?

Le mémoire sur les convulsions chez les enfans dont je vais rendre compte, a obtenu le prix mis au concours en 1823 par le cercle médical de Paris. Il appartient à la classe des ouvrages que j'ai désignés ; est-il à la hauteur du succès et du sujet ? C'est ce que je vais déterminer.

Les convulsions ne sont pas chez les enfans une maladie spéciale ; elles ne diffèrent pas sous le rapport de leur nature, mais seulement sous le rapport, de celles que présentent les autres âges de la vie. Toutes sont l'expression d'une irritation de l'encéphale, et probablement encore de la moëlle épinière, mais cette irritation tantôt a le cerveau pour siége unique, et tantôt est le résultat de la sur-excitation d'un autre tissu, spécialement des voies gastriques. Il est cependant des convulsions indépendantes d'une irritation cérébrale : telles sont celles qui se manifestent dans des muscles isolés, par exemple dans le muscle de la paupière inférieure ; mais elles sont fort rares, leur importance est nulle, et il n'en est pas ainsi de la maladie que M. Brachet a décrite.

On aurait admis moins facilement les convulsions par débilité, si on avait su plutôt qne l'état d'asthénie

d'un grand nombre d'organes, et spécialement l'adynamie du système musculaire, est un indice fréquent de la sur-excitation des organes profonds. Prenons pour exemple de ce phénomène important de physiologie pathologique, les convulsions qui succèdent aux hémorragies excessives : ici, comme dans la totalité des cas de convulsions cloniques générales, l'action désordonnée de la fibre musculaire est la conséquence d'une sur-excitation encéphalique. Une quantité de sang moindre est envoyée par le cœur au cerveau qui est privé d'une partie de la stimulation nécessaire à l'exercice de ses fonctions, il réagit avec un surcroît d'énergie pour prévenir l'anéantissement de la puissance vitale, et son irritabilité est encore accrue par l'irrégularité avec laquelle la circulation sanguine se fait dans son parenchyme. Une cause ordinaire de maladies, c'est pour chaque organe l'exercice même de ses fonctions ; lorsque la stimulation indispensable, pour que cet exercice ait lieu, est viciée dans sa nature, et se trouve portée au-dessus ou au-dessous de son état normal. Ainsi des gastrites aiguës succèdent à la faim ; ainsi le cerveau est sur-excité dans certains cas, lorsqu'une asthénie profonde a frappé la plupart des autres appareils.

L'*Introduction* qui commence le livre que nous annonçons est une histoire des convulsions dans laquelle M. Brachet apprécie avec justesse les opinions d'un grand nombre d'auteurs sur l'éclampsie : la savante monographie du professeur Baumes n'occupe pas, à beaucoup près, dans ce précis une importance proportionnée à son mérite ; elle y est indiquée à peine. M. Brachet entend par *convulsion* tout mouvement

violent, alternatif, involontaire et peu durable d'un plus ou moins grand nombre de muscles soumis à l'empire de la volonté, avec ou sans perte de connaissance, et toujours sans écume à la bouche. Cette définition n'est-elle point un peu longue ? donne-t-elle une idée aussi précise de la maladie que celle-ci : les convulsions sont un état involontaire de contraction et de relâchement alternatif d'un plus ou moins grand nombre de muscles ? C'est avec beaucoup d'ordre et de clarté que M. Brachet fait connaître la classification des modifications de cette irritation nerveuse, et qu'il en décrit les symptômes et les effets. L'article consacré au diagnostic laisse quelque chose à désirer. M. Gendrin, rapporteur de la commission qui a jugé l'ouvrage du docteur Brachet, exprime le regret que ce médecin n'ait pas déterminé avec plus d'exactitude les caractères qui distinguent les convulsions de l'épilepsie, de l'hystérie, du tétanos et de la chorée (1). Ce que dit l'auteur des complications, des terminaisons et du pronostic de la maladie, avoué par l'expérience, n'a rien à redouter de la critique.

Toute théorie est l'expression la plus simple de faits bien observés. L'état pathologique d'un organe ne peut être bien saisi, si le médecin n'a pas une connaissance parfaite de l'état physiologique de la partie affectée. M. Brachet, avant de donner des histoires particulières de convulsions, et surtout avant

(1) Les lacunes que l'auteur a laissées tiennent peut-être à ce que cette partie de son travail est étrangère à la question mise au concours, et qu'il a craint de s'en écarter trop.

de les convertir en principes, devait bien décrire les caractères de l'organisme chez les enfans, et c'est ce qu'il a fait avec succès dans ses considérations générales. Procéder ainsi, c'était prendre son sujet de haut; ce médecin montre quels appareils d'organes prédominent chez l'enfant, quelles révolutions physiques celui-ci éprouve au moment de sa naissance, et quelle influence exerce alors sur l'ensemble des tissus l'énergie d'action de l'appareil gastrique. Certain de la route qu'il doit suivre, il commence l'exposition des faits; ses observations sont nombreuses et souvent intéressantes; M. Brachet y joint des réflexions judicieuses qui mettent en évidence les causes de l'éclampsie. Il discute, dans ses commentaires, l'opinion des auteurs qui ont écrit sur les convulsions chez les enfans, et y fait preuve d'érudition et de jugement; peut-être aurait-il dû faire une classification méthodique de ses observations en les rattachant par groupes à quelques chefs principaux, peut-être aurait-il évité quelque fatigue au lecteur s'il avait fait précéder chacune d'elles d'un précis de la maladie, conçu en quelques lignes, méthode dont M. Lallemand a fait un si bon emploi dans ses lettres sur les maladies de l'encéphale. M. Brachet voit, dans l'extrême susceptibilité du système nerveux chez les enfans, la cause prédisposante principale de leurs convulsions (1). Il présente la maladie comme l'effet d'une disposition innée ou héréditaire,

(1) Ce médecin n'a point attribué au chimiste Fourcroy, comme l'a cru M. Gendrin, un fait qui appartient à un parent de ce professeur; il a désigné le père imprudent qui plongea son enfant nouveau né dans un bain froid, en donnant le titre de l'ouvrage

comme périodique, rémittente ou continue, il pense enfin qu'elle a été observée plus souvent chez les enfans dont la tête est très-volumineuse. Trois choses lui paraissent nécessaires pour produire les convulsions : 1°. excitation quelconque; 2°. action cérébrale ou nerveuse viciée; 3°. contraction irrégulière.

Quelle est la nature de l'irritation qui produit les spasmes cloniques généraux? est-elle précisément du même genre que les irritations vasculaires ou inflammatoires? ne serait-elle qu'une sur-excitation analogue à celle qui survient dans tous les organes pour déterminer leur action et en particulier dans le cerveau et les nerfs lorsqu'ils font agir les muscles? Cette question a été discutée par la commission du cercle médical qui penche pour la seconde opinion. Je crois qu'il n'est point nécessaire de faire un choix entre les deux théories : elles sont vraies l'une et l'autre. Tantôt les convulsions dépendent d'une sur-excitation cérébrale qui ne diffère de la sur-excitation physiologique ou naturelle que par son dégré : dans ce cas on ne trouve sur le cadavre aucune trace de l'existence de la maladie; tantôt une phlegmasie cérébrale constituée avec tous ses caractères anatomiques et physiologiques a produit les convulsions, alors l'inflammation est prouvée par les désordres que l'encéphale présente à l'ouverture du crâne. L'un des concurrens de M. Brachet a inséré dans son mémoire des observations importantes sur ce dernier mode de convulsions cloniques. C'est par les différences qui exis-

dans lequel cette anecdote est insérée. Mais M. Brachet n'a point distingué l'un de l'autre les deux Fourcroy, et la célébrité de l'auteur du système des connaissances chimiques lui prescrivait ce soin.

tent entre l'irritation et la phlegmasie, que j'ai essayé d'expliquer, dans une histoire des marais récemment publiée, la différence qui sépare les fièvres intermittentes des inflammations. Au reste, l'irritation, sympathique d'abord, peut devenir secondairement positive, et se constituer en inflammation franche. Le cerveau et les voies gastriques en présentent des exemples fréquens.

M. Brachet avait établi avec clarté l'étiologie des convulsions : il lui a été facile d'instituer une bonne méthode thérapeutique. Cette partie importante de son livre est divisée en quatre articles : l'auteur, dans le premier, déduit des rapports entre la nature de la maladie et celle des médications, fait connaître dans le second quelles règles doivent présider au traitement des irritations cérébrales primitives ou secondaires, enseigne dans le troisième comment il faut combattre les convulsions dont la cause est ailleurs que dans le cerveau, et consacre le quatrième au traitement prophylactique : il s'était montré, dans la première partie de son livre, théoricien éclairé, il paraît ici praticien prudent et habile.

Le mérite spécial de son ouvrage devait consister dans une application bien faite des progrès de la physiologie positive et de la médecine positive à l'histoire déjà avancée des convulsions : travail important et difficile. On avait beaucoup écrit sur cette maladie ; mais que de théories différentes sur sa nature ! ceux-ci voient en elle un effet de l'adynamie, ceux-là une aberration des propriétés vitales ; presque tous méconnaissent l'affection du cerveau, sa nature et le rang élevé qu'elle occupe ; presque tous, bornés à

l'étude des phénomènes, ignorent qu'ils doivent pénétrer au point de départ, à l'organe principe au travers de cette enveloppe; et que d'hypothèses sur les causes, quelle confusion dans la description des variétés, que d'obscurité dans le diagnostic, combien d'incohérence dans les méthodes thérapeutiques! Voilà quels écueils M. Brachet a évités.

Je ne saurais mieux terminer cette analyse, qu'en faisant connaître le jugement spécial porté sur l'ouvrage de notre concitoyen par le Cercle médical.

« Comparé à tous les autres Mémoires, dit M.
» Gendrin, rapporteur, celui dont nous venons de
» parler est beaucoup plus complet; il envisage seul
» la question dans toute son étendue et par toutes
» ses faces; on peut dire qu'il ajoute à nos connais-
» sances. »

M. Brachet a fait un ouvrage plus remarquable par le mérite de l'exécution que par le nombre des idées qu'il a ajoutées aux idées déjà connues: telle est mon opinion; son livre est un traité-pratique écrit dans un bon esprit. J'exprimerais le regret de n'y point trouver un article spécial sur la bibliographie du sujet, si le bonheur avec lequel il a traité une question fort difficile ne me faisait craindre d'être accusé d'exigeance en demandant davantage. Le traité des convulsions chez les enfans est le meilleur ouvrage de M. Brachet, que des productions estimables ont fait avantageusement connaître; il ne conservera pas toujours ce rang: le talent et le zèle de son auteur font presque une certitude de cette probabilité.

Monfalcon.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

IV.e Article.

Antoine Lacroix, né à Lyon en 1708, obéancier de Saint-Just, vicaire-général du diocèse, trésorier de France, membre des académies de Lyon et de Rouen, etc.; mort à Paris en 1781.

M. l'abbé Lacroix fit avec M. Genève, négociant fort distingué, le voyage de Rome où il se lia avec notre compatriote Soufflot (1) et avec Michel-Ange Slodtz. Il acheta de ce dernier deux bustes, l'un représentant *Chrysès*, prêtre d'Apollon, et l'autre, *Iphigénie*, prêtresse de Diane. Par son testament, du 2 octobre 1772, déposé chez Brenod, notaire, il a légué ces deux bustes à l'académie de Lyon, et a joint à ce legs la tête d'*Homère* et la tête de *Caton*, morceaux du Puget, qu'il devait à l'amitié de M. de Sève. M. l'abbé Lacroix de Laval son neveu, aussi obéancier de Saint-Just (2), qui est mort en 1824, avait la jouissance de ces quatre monumens pendant sa vie, et donna lui-même connaissance du legs à l'académie. Le donateur a voulu qu'ils fussent

(1) Soufflot n'était pas Lyonnais : il naquit à Iranci près d'Auxerre ; mais il fit dans nos murs un assez long séjour, avant d'aller s'établir à Paris, où il mourut, en 1780. B.

(2) Cette dignité qui consistait à présider le chapitre de St-Just, à Lyon, était, à ce qu'il paraît, héréditaire dans la famille, ou du moins transmissible : Antoine Lacroix, qui fut remplacé par un neveu, avait lui-même succédé à Léonard Lacroix son oncle. B.

déposés dans la bibliothèque Adamoli, laquelle appartient à l'académie, et qu'ils ne sortissent jamais de sa ville natale.

Au milieu des cendres du Vésuve, Antoine Lacroix médita son système sur les volcans, qu'il développa dans deux mémoires académiques. Il a communiqué à la compagnie qui s'honorait de le posséder, d'autres dissertations sur les tremblemens de terre, sur le mélange des couleurs dans la peinture, sur les progrès de la langue française dans les cours étrangères, sujet d'un prix proposé depuis par l'académie de Berlin et remporté par Rivarol, sur les souliers à la Poulaine, chaussure du XV.e siècle, inventée, dit-on, pour cacher une difformité, par Foulques IV, comte d'Anjou, et, chose singulière! prohibée par des ordonnances de Charles V et par les canons de l'église en corps, etc. (1). Un des meilleurs ouvrages de l'abbé Lacroix avait pour objet des recherches sur les parfums : il fut lu, en 1754, dans une séance où l'académie de Lyon n'avait rien négligé de ce qui pouvait la faire paraître avec avantage, le jour où Voltaire, déjà au faîte de la gloire, vint s'asseoir au milieu de ses confrères lyonnais.

Depuis 1750 jusqu'en 1774, l'abbé Lacroix présenta chaque année à l'académie des observations

---

(1) L'analyse de quelques-uns de ces mémoires, et de plusieurs autres, dûs aussi à l'abbé Lacroix et conservés parmi les manuscrits académiques, se trouve dans le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, par M. Delandine, tome II, pages 123, 126, 139, 173, 204, 251, 273, 371 et 483; et tome III, pages 129, 299, 387, 400, 492 et 496. B.

météorologiques et des calculs sur les naissances et les morts dans cette ville. Ces dernières tables ont été imprimées en 1776 (1). Elles sont importantes pour les études statistiques, et, sous ce rapport seul, l'auteur devait trouver des premiers une place biographique dans les *Archives du Rhône*. Il a publié aussi des réflexions sur les sépultures de la ville de Lyon (2).

En 1756, Antoine Lacroix fut un des fondateurs de l'école publique et gratuite de dessin (3). Il arrêta

---

(1) Elles sont intitulées : *Etat des baptêmes, des mariages et des naissances de la ville et des faubourgs* (sic) *de Lyon, pour vingt-cinq années, depuis 1750 jusqu'à 1775, par un de Messieurs de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, Lyon, Aimé de la Roche*, 1776, in-4.° C'est la réunion, sous un titre commun, des cahiers que publiait Antoine Lacroix d'année en année et quelquefois de deux ans en deux ans. Chaque cahier a un titre particulier et une pagination différente, et quelques-uns sont précédés de mémoires ou considérations lues par l'auteur à l'académie.

B.

(2) Cette brochure, omise, de même que l'ouvrage précédemment cité, dans le *Dictionnaire des anonymes* de M. Barbier, a pour titre : *Réflexions sur les sépultures, dans la ville de Lyon, par un de Messieurs de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de la même ville, Lyon, Aimé de la Roche*, 1776. C'est un in-8.° de 15 pages seulement. L'abbé Lacroix y soutient la nécessité de n'avoir qu'un seul cimetière pour la ville de Lyon, et cherche à prouver, d'après les observations météorologiques faites par lui pendant vingt-cinq ans consécutifs, que l'emplacement le plus convenable pour un établissement de ce genre, sous le rapport de la salubrité de l'air et eu égard aux vents qui règnent le plus habituellement ici, devait être pris dans la plaine des Brotteaux. B.

(3) C'est un de ses plus beaux titres au souvenir de ses compatriotes. Il n'est pas hors de propos d'ajouter que, l'établissement ayant été détruit par un incendie, l'abbé Lacroix fournit en 1763 de nouveaux fonds pour le relever. B.

Soufflot à son retour d'Italie, et l'engagea à diriger un hôtel que M. Lacroix de Laval, son frère, fit élever sur le rempart d'Ainay. Soufflot, une fois connu, construisit ici l'Hôtel-Dieu et la salle de spectacle.

On a publié l'éloge de l'abbé Lacroix que M. Deschamps prononça dans la séance publique du 28 août 1786 (1). « En recueillant les traits qui » composent cet éloge, dit l'orateur, j'ai souhaité à » l'église des ministres dont le caractère soit aussi » propre que celui de M. l'abbé Lacroix à faire » aimer la religion, à la patrie beaucoup de ci- » toyens qui la servent avec un zèle aussi pur, à » toutes les administrations des coopérateurs aussi » éclairés, à toutes les compagnies des membres » aussi modérés dans leurs opinions et dans leur » conduite, à toutes les familles un parent aussi » tendre, aux beaux-arts des amateurs qui en en- » couragent aussi utilement les progrès et qui les » aiment par goût plus que par faste. »

Antoine Lacroix prit part, pendant quatre ans, à l'administration de l'hôpital général de la charité; il la présida souvent comme trésorier de France. En 1778, il a présidé aussi l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, et a prononcé le compte rendu des travaux académiques dans la séance publique du 5 mai de la même année. Il a laissé dans cette compagnie un touchant souvenir partagé entre l'intérêt qu'inspirent ses travaux et la reconnaissance due à son bienfait. DUMAS.

---

(1) Cet éloge n'a été publié que par extrait dans le *Journal de Lyon* du 11 octobre 1786. Il existe en entier parmi les manuscrits académiques. D.

ÉCONOMIE
RURALE ET VÉTÉRINAIRE.

Manière dont les bêtes à cornes sont nourries, soignées et entretenues dans le département du Rhône.

Ce n'est pas tant un bétail nombreux, qu'un bétail bien nourri, bien soigné, bien entretenu, qui constitue la véritable richesse de l'agriculture. Des vaches chétives, des bœufs petits, qu'on affaiblit sans cesse en les nourrissant avec parcimonie, peuvent, à égalité de nombre, consommer moitié moins que des animaux grands et robustes auxquels on n'épargne rien. Mais il est prouvé par l'expérience que leurs produits sont très-au-dessous de cette proportion. Tandis que la vache chétive donne deux ou trois litres d'un lait séreux, et que son fumier, peu abondant, est presque sans activité, la belle et bonne vache fournit dix à douze litres d'un lait riche en crême et en substance caseuse, et son fumier est deux fois au moins plus abondant et plus énergique. Des bœufs gros et robustes augmentent de valeur en avançant en âge; ils s'engraissent aisément, et ils se vendent au boucher deux fois plus au moins que de petits bœufs de mauvaise nature; ils ont fait le double de travail, ont fourni de meilleur fumier dans la même proportion, et il n'a pas fallu plus de frais pour les loger, les atteler, les ferrer, les médicamenter, les conduire.

Ainsi, c'est par une économie bien mal entendue, qu'on se fournit de mauvais bétail, et qu'on le nourrit avec parcimonie.

Ce sont des vaches bressanes, en général bonnes laitières quand elles sont bien tenues, que l'on voit sur les montagnes de Tarare, de Thizy, d'Amplepuis, de Chamelet. Elles étaient accoutumées aux gras pâturages des plaines de la Bresse, et sur ces montagnes, elles n'ont, dans la belle saison, d'autres pâturages que des genets, des bruyères, des jachères, d'autres plages qui ne conviennent qu'à des bêtes à laine. On permet rarement à ces vaches d'entrer dans les prés ; si on y tolère quelques bœufs, ce n'est qu'à la fin de septembre ou au commencement d'octobre, époque à laquelle les derniers foins sont coupés.

Comme l'hiver sur ces montagnes dure six mois, le bétail entre à l'étable à la Toussaint, pour en sortir à la mi-mai, et pendant toute la saison rigoureuse ; ce n'est que de loin à loin, et par de beaux jours qu'on lui ouvre la porte d'une étable infecte, et seulement pour lui procurer un peu d'air et un peu d'exercice.

On affourre les vaches avec de la paille de seigle, d'avoine, rarement de froment, mêlée à un peu de regain. On ajoute, avec parcimonie, à cette maigre nourriture, quelques raves, quelques navets, d'un très-petit volume, parce que les raves réussissent mal sur ces montagnes. Quant aux pommes de terre, elles y viennent fort bien; mais on les réserve pour l'engraissement des porcs et la nourriture des hommes.

Il existe dans cette aride contrée un grand nombre d'individus, qui, sans posséder un pouce de ter-

rain et sans acheter un brin de fourrage, entretiennent chacun une vache; ils l'achètent à Villefranche, au commencement du printemps, pour la vendre vers la fin de l'automne. Un enfant de 8 à 10 dix ans, tenant cette vache par une corde, la mène paître le long des chemins, des haies, dans les bois; on lui donne, la nuit, ce qu'on a pu se procurer dans les terrains vagues, et trop souvent dans les terrains cultivés. Cette vache fournit un peu de lait, un veau chétif, elle donne surtout du fumier qui, quoique d'assez mauvaise qualité, est recueilli avec soin, que l'on mêle avec du gazon, des bruyères, des feuilles d'arbres. Ce fumier n'est point employé par celui qui l'a ramassé, car il ne possède pas un pouce de terre; il est offert et cédé à un propriétaire qui, pour l'amendement d'un coin de son domaine, consent à ce qu'un prolétaire y cultive et y récolte une fois des pommes de terre.

D'autresindividus un peu moins pauvres possèdent, avec une vache, un très-petit champ, et, pour le labourer, ils louent une autre vache; d'autres individus dont la fortune n'est pas meilleure, se prêtent mutuellement leur vache unique.

Les chétifs cultivateurs dont il s'agit, sont des ouvriers qui travaillent pour les fabriques de Tarare, de Thizy, d'Amplepuis, de Villefranche.

Presque tous les paysans des montagnes du Beaujolais sont, depuis environ un demi-siècle, devenus des fabricans; partout dans cette contrée, qui est la quatrième partie de notre province, des métiers de toile se sont élevés sous le chaume, partout les bras ont abandonné la charrue pour la navette, partout

les capitaux de l'agriculture se sont engloutis dans les spéculations du commerce.

Tandis que des agronomes déplorent ce changement, des manufacturiers le présentent comme une source de richesse et de prospérité : peut-être aborderons-nous plus tard cette question importante. Voyons la manière dont on entretient le bétail dans d'autres parties de la province.

Les vaches, entretenues dans les vignobles de l'arrondissement de Lyon, sont mieux soignées, mieux nourries que celles qu'on voit dans l'arrondissement de Villefranche : aussi sont-elles plus belles et meilleures laitières ; et cependant elles sont les unes et les autres d'origine bressane, et achetées à Villefranche. On cultive de l'esparcette sur les hauteurs d'Ampuis, Ste. Colombe et Givors ; on récolte du trèfle dans les parties basses, et de bons prés s'étendent le long du Rhône, du côté de Ban. Dans cette partie du département, plusieurs villages possèdent des communaux où le pâturage est assez succulent; et, pour l'hivernage, on met en réserve du foin, du regain, stratifié avec de la paille, et en assez grande abondance pour qu'il y ait de cette mêlée 60 quintaux (ancien poids) par chaque tête de vache. Indépendamment de cette nourriture, on leur donne, pendant l'hiver, et huit à dix fois par jour, ce qu'on appelle une *bachassée*, c'est-à-dire un mélange d'herbes de toute espèce, ramassées dans les vignes, dans les jardins, le long des haies, etc. qu'on met dans un vase de bois nommé *bachat*, et sur lesquelles on jette de l'eau bouillante: ces espèces de soupe économisent dix livres de fourrage par jour ; elles plaisent aux vaches et leur donnent beaucoup de lait.

Dans ces vignobles comme sur les montagnes de Tarare, il y a des particuliers qui, sans posséder un pouce de terrain, et sans acheter de fourrage, trouvent, on ne sait comment, le moyen de nourrir pendant l'été, et même quelquefois d'hiverner une vache; et cette vache est moins chétive que celle du pauvre montagnard manufacturier.

Les vaches les plus misérables que j'aie vues dans le département, sont celles qui végètent au milieu des vignes de St.-Lagé, Cercé, Quincié, etc. Le terrain est trop précieux dans ces cantons de vignobles pour qu'on le sacrifie à la culture des prairies artificielles, et cependant on s'obstine à y entretenir des vaches: il est vrai que c'est pour y obtenir du fumier nécessaire aux vignes.

Chaque fermier vigneron est tenu d'avoir deux vaches avec une génisse. Ce petit cheptel est de moitié avec le propriétaire, et, pour le faire subsister, on laisse des champs en friche. On lui ouvre l'entrée de quelques prés fort maigres, après en avoir coupé le regain, on l'y met encore après la fonte des neiges, mais seulement jusqu'au 15 mars; ces chétifs animaux pâturent, ou, pour mieux dire, cherchent à pâturer pendant neuf mois de l'année. On leur donne à l'étable le moins possible de foin et de paille, parce que le vignoble n'en fournit pas toujours, et que, lorsque les provisions d'hiver manquent, c'est au propriétaire à les acheter. Je n'ai presque pas vu de raves, encore moins de trèfle et de luzerne dans ces vignobles, et je me suis assuré qu'il en était à peu près de même dans presque tous ceux du Beaujolais. Il faut en excepter néanmoins quelques lieux circonscrits

tels que Charantai et Denécé, et quelques autres communes vignicoles du premier arrondissement où j'ai vu d'assez beau bétail.

Les bêtes à cornes sont beaucoup mieux tenues dans la plaine du Beaujolais. Cette plaine, qu'interrompent plusieurs monticules diversement jetés en ondulation, s'étend depuis le pied des Monts-d'Or jusqu'à l'extrémité septentrionale du département; sa longueur est d'environ sept lieues, sa largeur varie depuis un quart de lieue, jusqu'à deux; elle produit sans effort et sans beaucoup d'engrais, du froment en abondance; aucune jachère n'y blesse les regards de l'agronome voyageur : il y voit des champs de raves et des prairies artificielles sur des champs qui viennent de produire un beau froment; il y remarque de nombreux troupeaux de bêtes à cornes, errans dans une prairie qui, dans toute l'étendue de cette plaine, borde la Saône. La contenue de cette prairie peut être évaluée de 10,000 à 12,000 bicherées de Villefranche, dont chacune équivaut à 10 ares 55 centiares; elle peut nourrir 2,000 bêtes à cornes, car 5 bicherées d'un pré succulent suffisent pour une tête de bétail. Cette plaine fait la richesse agricole de Quincieux, Ambérieux, Anse, Belligny, Arnas, St-George, Belleville, St-Jean-d'Ardières.

Les propriétaires de ces communes ont d'autres prairies qui leur fournissent le foin, le regain nécessaires aux provisions d'hiver; ils cultivent d'ailleurs beaucoup de trèfles et beaucoup de raves; aussi ne fauchent-ils que de petites étendues de la grande prairie.

Il est dans ces communes un fermier qui entretient 100 bêtes à cornes : c'est celui de la terre de Joux à Arnas.

Ceux des domaines de l'*Ave Maria* et des *Garets* en nourrissent presqu'autant; il les jettent dans la portion qu'ils possèdent de la grande prairie, séparée des autres par une haie ou un large fossé. Ces animaux y restent jour et nuit pendant tout l'été. On y va chercher les bœufs de travail pour les atteler et les vaches pour les traire. Ce n'est que par de très-mauvais temps qu'on recueille le lait des vaches laitières à l'écurie. Vers la Toussaint ces troupeaux entrent à l'étable où on les nourrit de foin, de paille, de raves à peu près à discrétion. On y ajoute souvent des pommes de terre crues et écrasées. C'est pour les vaches laitières qu'on coupe le trèfle, qu'on le stratifie avec de la paille avant qu'il soit complètement fané, et on leur en donne fort peu en verd.

Les cultivateurs de cette belle plaine qui ne laissent pas tout l'été leur bétail en plein air, le font du moins pâturer dans des prés, rarement sur des chaumes, et ils le nourrissent bien à l'étable: aussi est-il en fort bon état.

Le régime des bestiaux serait satisfaisant dans cette contrée, ainsi que dans les communes qui entourent Lyon, si on les logeait dans des écuries plus saines.

Puisse-t-on se convaincre enfin, que l'insalubrité des étables est la principale cause de toutes les maladies du bétail!

G.

ACADÉMIE DE LYON.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON, *pendant le deuxième semestre de* 1824; *par M. Achard-James, Conseiller à la Cour royale de Lyon, Président de l'Académie.* Lyon, Durand et Perrin, 1824, in-8.° de 52 pages.

Ce compte rendu prouve que l'Académie de Lyon apporte une grande activité dans ses travaux. Le nombre des ouvrages qui y sont analysés d'une manière rapide, mais élégante et pleine de goût, est très-considérable. Il ne s'agit cependant que de ceux qui ont été offerts pendant le court espace de six mois. Il faut sans doute attribuer une partie de ce zèle à l'acquisition que l'académie a faite depuis peu d'années de quelques littérateurs laborieux et remplis d'ardeur et d'émulation. Cette conjecture se change en certitude, lorsqu'on voit quels sont les noms qui se représentent le plus souvent dans l'ouvrage de M. Achard.

La présidence de cet académicien, qui est lui-même un des plus laborieux, a été signalée par plusieurs circonstances mémorables. C'est pendant sa durée que l'académie a été installée dans le nouveau et magnifique local préparé pour elle par l'administration municipale au Palais des arts. M. Achard a payé à ce sujet un juste tribut de reconnaissance et d'actions de grâces

au magistrat qui est à la tête de cette administration, et que la compagnie se félicite de compter, depuis sa restauration, au nombre de ses titulaires (1).

C'est aussi dans le même intervalle de temps qu'a été publiée la nouvelle édition des œuvres de la Sapho lyonnaise, due au moins en partie à l'académie. On sait que la plupart des éditeurs et les rédacteurs des pièces préliminaires, des notes nombreuses et du glossaire dont elle est accompagnée, appartiennent à ce corps. M. Achard voit dans cette entreprise un monument digne de la mémoire de la femme célèbre à qui on l'a élevé et de la ville où elle naquit.

Une chose très-remarquable dans ce compte rendu, et qui le distingue de tous ceux qui l'ont précédé (2), c'est le ton qui y règne, c'est la méthode qui y a été adoptée. L'auteur ne jette pas l'encensoir à la tête de ses collègues ; il bannit de ses extraits ce protocole d'éloges et de complimens exagérés que quelques personnes regardent comme faisant partie nécessaire du langage académique, et qui est un véritable abus : on n'y trouve point à chaque ligne ces mots devenus insignifians à force d'être prodigués : *Notre savant con-*

---

(1) M. le baron Rambaud, maire de la ville de Lyon, a été un des membres les plus assidus de l'académie ; il l'a présidée et a même prononcé dans une séance publique le compte rendu d'un semestre.

(2) On regrette vivement que tous ceux qui ont présidé successivement l'académie, n'aient pas fait imprimer leurs comptes rendus. On aurait par ce moyen une histoire complète et suivie de ses travaux ; mais cette lacune va être remplie : M. Dumas, qui a sous les yeux tous les documens nécessaires, prépare cette histoire qui offrira le plus grand intérêt et par elle-même et par la manière dont elle sera composée.

frère, notre illustre associé ; mais M. Achard se contente de bien faire connaître les tributs littéraires qui ont été lus et adressés à l'académie, et d'en donner une idée juste et précise, de manière que les lecteurs puissent appliquer eux-mêmes l'éloge ou le blâme, selon le mérite de chacun.

Le programme des prix mis au concours pour l'année 1825 termine, suivant l'usage, le compte rendu académique. Nous terminerons de même cet article, jaloux de contribuer par là à donner plus de publicité à un programme qui n'en saurait trop avoir, et qui prouvera, d'ailleurs, que l'utilité publique et, en particulier, la prospérité de notre ville, de son commerce, de ses manufactures, sont le but vers lequel l'académie dirige constamment toute son attention et tous ses efforts. Elle propose les sujets suivans :

1.° Une pièce de vers sur le siége de Lyon en 1793.

Le prix sera une médaille d'or de 600 fr. (1)

2.° « Trouver le moyen de décreuser complète-
» ment la soie sans l'énerver, sans employer le sa-
» von ni aucune autre substance alcaline. »

Le prix, fondé par M. Christin et reconstitué par M. de Ruolz, sera une médaille d'or de 600 fr.

3.° « Quelles sont les observations à faire pour
» parvenir à un système certain de météorologie,
» soit universelle, soit particulière ou locale ?
» Quels sont les temps et les lieux les plus pro-
« pres à ces observations?

---

(1) Ce prix devait être décerné en 1824 sous la présidence de M. Achard ; mais aucun des nombreux concurrens n'ayant paru digne d'être couronné, le concours a été prorogé.

» Quels sont les meilleurs moyens de les consta-
» ter, de les rassembler, de les comparer et d'en
» tirer les résultats? »

Le prix, dû aux mêmes fondateurs, sera aussi une médaille d'or de 600 fr.

« 4.° Déterminer par l'analyse chimique, la nature
« et le degré de salubrité des eaux de Lyon;
» Indiquer les moyens de les distribuer dans les
» divers quartiers de la ville. »

Le prix, provenant de la même fondation, sera une médaille d'or de 300 fr.

5.° Et enfin, « le système des prohibitions dans le
» régime des douanes est-il plus nuisible qu'utile
» aux intérêts respectifs des nations? »

Le prix sera également une valeur d'or de 300 fr.

Ces prix seront décernés dans la séance publique du mois d'août 1825 (1). Les mémoires doivent être envoyés francs de port, avant le 30 juin de la même année, à M. Mollet ou à M. Dumas, secrétaires, ou à tout autre membre de l'académie. Ils doivent porter en tête une devise ou épigraphe, répétée dans un billet cacheté, contenant les nom, qualité et demeure de l'auteur.

---

(1) A la même époque seront distribués les prix d'encouragement fondés par M. le duc de Plaisance, et destinés aux artistes qui auraient fait connaître quelque nouveau procédé avantageux pour les manufactures lyonnaises, tels que des moyens pour abaisser le prix de la main d'œuvre, pour économiser le temps, pour perfectionner la fabrication, pour introduire de nouvelles branches d'industrie, etc.

Les artistes qui veulent concourir peuvent s'adresser dans tous les temps à M. Mollet ou à M. Dumas, secrétaires, ou à MM. Cochet, Eynard, Arthaud et Régny, composant la commission chargée de recueillir les nouvelles inventions et les procédés utiles.

Nota. Depuis que M. Achard a prononcé son compte rendu, l'académie a publié un second programme, où elle a mis au concours les questions suivantes :

1.° Quel serait, à Lyon, le local le plus convenable pour l'établissement d'une maison de détention, considérée non-seulement sous les rapports de salubrité et de sûreté, mais aussi sous celui de l'étendue et des dispositions nécessaires pour les améliorations à introduire dans le régime intérieur des établissemens de ce genre, et dans la condition des prisonniers ?

2.° Les détenus trouvant à Lyon une source abondante de travail, et par conséquent de soulagement dans leur misère et d'amélioration dans leurs habitudes, convient-il de les transférer dans les maisons centrales de détention actuellement établies et où n'existeraient pas les mêmes ressources ? et ne serait-il pas utile en général de fixer ces maisons centrales dans les grandes villes manufacturières, pour y procurer aux détenus un travail productif et assuré ?

3.° Conviendrait-il de réunir la prison militaire à la maison de détention civile, sans toutefois confondre les deux établissemens et mêler les prisonniers ?

L'académie désire qu'en indiquant l'emplacement qui leur paraîtra le plus convenable pour la maison de détention, les concurrens fassent connaître en même temps les avantages et les inconvéniens des autres emplacemens qui se seraient offerts à leur examen, et ceux que pourrait particulièrement présenter la presqu'île Perrache, dans le cas où elle ne serait pas l'objet de leur choix.

Elle les invite aussi à développer leurs observations et leurs vues sur les améliorations que peut recevoir le régime physique et moral des maisons de détention, sur la disposition des constructions à entreprendre pour atteindre ce but, combinées avec le choix du local ; et sur tous les moyens dont l'emploi leur semblerait nécessaire pour que les détenus, rendus à la société, puissent être accueillis avec bienveillance, et ne deviennent pas pour elle un fléau plus redoutable qu'avant leur châtiment.

Le sujet et le prix de ce concours ont été proposés à l'académie par un anonyme.

Ce prix est une médaille d'or de 300 fr.

Le concours sera fermé le 25 avril 1825, et le prix décerné dans une séance publique de l'académie, au mois de mai suivant.

CERCLE

RELIGIEUX ET LITTÉRAIRE DE LYON.

A peine instituée dans le sein de la capitale, la Société des bonnes lettres fut l'objet des plus froides plaisanteries : les fondateurs de cette association, c'est-à-dire, les plus beaux talens littéraires de la France, peut-être de l'Europe, les Fontanes, les Bonald, les Chateaubriand reçurent le sobriquet de *bons hommes de lettres*. Aucun d'eux ne daigna repousser une attaque si misérable. Quelques adversaires de la nouvelle société, prenant un ton plus sérieux, taxèrent

de pléonasme le titre qu'elle avait adopté (1). Les lettres, dirent-ils, sont toujours bonnes par cela seul qu'elles sont belles. Nous sommes loin de partager ce sentiment; tout ce qui, dans les arts, comme dans les lettres, porte l'empreinte de la finesse de l'esprit, de la délicatesse du goût, de l'éclat de l'imagination, nous paraît beau; et nous ne regardons comme bon en littérature, comme dans les arts, comme dans le commerce de la vie, que ce qui est conforme aux règles immuables de la morale. Sans doute que dans les productions de l'entendement, la bonté et la beauté, bien loin de s'exclure, semblent être unies par une étroite affinité. Témoin Télémaque, le discours sur l'histoire universelle, Athalie. D'un

---

(1) L'expression de *bonnes lettres* n'est pas nouvelle; elle est, en quelque sorte, consacrée dans notre langue par l'emploi qu'en ont fait une foule d'écrivains, et surtout du 16.e siècle. Il serait facile d'en citer un grand nombre d'exemples. Contentons-nous de rapporter ceux qui suivent: « De cette façon faict honneur à Cyrus » l'agriculture, et à Charlemaigne l'éloquence et cognoissance des » *bonnes lettres*. » Montaigne, *Essais*, 1, 39. -- Ils (les rois de » France) n'ont pas moins acquis à leur royaume l'honneur et la » preeminence des *bonnes lettres* et des sciences liberales que des » armes. » *De la noblesse, ancienneté*, etc. *de la troisième mai-* » *son de France*; Paris, 1587. — » Le chancelier de l'Hôpital, » dans son testament, lègue sa bibliothèque à celui de ses enfans » qui lui semble le plus propre et le plus affectionné *aux bonnes* » *lettres*. » M. Valery, *Etudes morales*, etc.; Paris, 1823, pag. 277. » Le mot de *clerc* appartient aux ecclésiastiques; et comme ainsi » fut qu'il n'y eut qu'eux qui fissent profession des *bonnes lettres*, » aussi par métaphore nous appellâmes *grand clerc* l'homme sa- » vant, *mauclerc* celui qu'on tenait pour beste, et la science *cler-* » *gie*. » Pasquier, *Recherches de la France*. — En remontant aux anciens, rien de plus commun dans les classiques latins que l'épithète de *bonæ* ajoutée à *artes* ou à *litteræ*. B.

autre côté, peut-on refuser le titre de beaux ouvrages à l'Emile, à la nouvelle Héloïse, même au livre de l'Esprit (1), et doit-on considérer comme de bons livres ces productions trop célèbres ? Ainsi des gens de lettres, amis de la morale, ont pu se réunir sous un titre qui exprime si bien le double objet de leur culte.

Indépendamment de son académie des bonnes lettres, Paris possède des sociétés de bonnes études, où des jeunes gens vont puiser, avec les principes de la littérature la plus saine, ceux de la morale la plus pure; ces sociétés sont entourées des suffrages des gens de bien et de la protection des personnages les plus augustes. Il s'en est formé dans le même esprit à Toulouse et dans plusieurs autres cités du royaume. Différentes par le titre et l'organisation, elles ont toutes le même but.

Accoutumé à donner l'exemple des institutions nobles, généreuses, chrétiennes, Lyon n'a cependant fait qu'imiter, dans cette circonstance, et même un peu tard, Paris et Toulouse.

Ce fut seulement le 21 février 1824 que s'ouvrit, dans une belle maison de la place Sathonay, la Société lyonnaise des bonnes études; elle crut devoir prendre le titre de *Cercle religieux et littéraire*. L'inauguration en fut faite en présence des plus hauts personnages dans l'ordre militaire, judiciaire et religieux. Le discours d'ouverture fut prononcé par

---

(1) Tout le monde n'accorderait peut-être pas à notre collègue, que les trois ouvrages qu'il cite, et surtout le livre de l'*Esprit*, soient de *beaux ouvrages*. B.

M. *Camille Jacquemond*, secrétaire du conseil d'administration.

L'orateur a fait connaître l'esprit et le but de la Société ; il a dissipé toutes les préventions qui déjà s'étaient élevées contre elle : les uns avaient cru voir se former une académie, d'autres une association politique.

Les premiers ont appris que le Cercle n'avait adopté ni les règlemens ni les formes d'usage dans les sociétés savantes, qu'on ne cherchait point la gloire qui est leur but, qu'on voulait plutôt causer que discourir, plutôt communiquer ses réflexions qu'étaler son savoir. « Nous viendrons, a dit l'orateur, échanger » les connaissances acquises dans l'étude particulière, » contre celles qu'apporteront nos amis : heureux négoce où l'on donne sans rien perdre, où l'on reçoit » sans appauvrir, où tous les fonds sont communs » et appartiennent cependant en entier à chaque sociétaire ! »

On a dit aux autres que le Cercle ne s'occuperait jamais de la politique du gouvernement, de la constitution de l'état, de la marche de l'administration : « ces objets (a fait sentir l'orateur) ne peuvent nous » convenir, parce qu'ils sont hors de la sphère de » nos connaissances et de nos occupations habituelles; » ils doivent nous être interdits, parce qu'ils ramènent des discussions inévitables en de nombreuses » assemblées, et qu'ils entretiennent une exaltation » dangereuse..... »

Pour mieux démontrer l'utilité du Cercle, l'orateur a parlé « de ces jeunes gens nombreux, accourus » de toutes parts à Lyon pour étudier les sciences

» ou pour apprendre le commerce : les voyez-vous,
» a-t-il dit, séparés de leurs familles, privés des
» conseils et de la surveillance paternelle au moment
» où ils en ont un plus grand besoin, obligés de
» lutter contre de mauvaises doctrines et de perni-
» cieux exemples, sans secours, sans appui, trou-
» vant des dangers partout, jusques dans cette so-
» litude qu'ils sont obligés de se faire à eux-mêmes,
» et vaincus souvent par l'ennui après avoir résisté
» à tout le reste ? Recueillez ces nouveaux orphe-
» lins : offrez-leur des sociétés sûres, des délassemens
» honnêtes, des exemples encourageans, etc. »

Le but indiqué par l'organe du conseil d'administration a été atteint. Un grand nombre de jeunes gens bien nés se sont réunis à des personnes d'un âge plus avancé, et comme ils étaient tous animés de l'amour des lettres et plus encore de l'esprit de la morale religieuse, ils n'ont formé qu'une seule famille.

Après quelque temps d'intervalle, le Cercle religieux a repris le cours de ses exercices ; ils ont été ouverts, le 15 novembre dernier, par un discours de M. *Pierre Devilliers*, nouveau secrétaire du conseil d'administration. « Ce que les fondateurs du Cercle s'étaient
» promis, a-t-il dit, ce qu'ils avaient hautement an-
» noncé, en réponse à des alarmes sincères ou af-
» fectées, a été accompli. Cette réserve prudente qui
» devait exclure de notre société la politique et ses
» bruyans débats, chacun de nous a tenu à honneur
» de ne s'en point écarter ; aucun esprit de passion
» n'a pénétré dans cette enceinte, et si quelquefois
» l'expression de votre amour pour le prince, de

» votre soumission aux lois, de votre respect pour
» les magistrats, s'est fait entendre ici, elle a eu
» le calme naturel à ces nobles sentimens, et ne trou-
» vant point de contradicteurs, elle n'a jamais eu
» à emprunter le ton véhément de la dispute. Mais
» vous pouvez toujours vous rendre ce témoignage,
» que de ces considérations générales et élevées, vous
» vous êtes toujours interdit de descendre à des ju-
» gemens particuliers et sujets à contradiction, sur
» la marche des affaires, sur la politique de l'état,
» sur la détermination des magistrats. »

C'est afin de donner plus d'ensemble et de régularité aux exercices du Cercle, qu'indépendamment des lectures éventuelles sur divers sujets scientifiques et littéraires, des conférences à jour fixe sur des objets déterminés ont été arrêtées. En conformité de ce programme, M. *Grand-Perret* donne un cours de littérature ancienne, M. le docteur *Goulard* continue celui de physiologie qu'il avait commencé sur la fin de l'année dernière, M. l'abbé *Tarpin* donne l'histoire de la philosophie ancienne, M. *Michel* fait des lectures sur la littérature moderne, considérée sous le rapport des deux systèmes qui se partagent l'école actuelle, le classique et le romantique, M. *Delhorme* expose les beautés littéraires et poétiques des livres saints, M. *Grognier*, traite divers sujets relatifs aux sciences naturelles, et M. *Camille Jacquemond* donne des lectures sur les antiquités sacrées et profanes de Lyon.

Le beau sujet dont s'occupe ce dernier est loin de nous être étranger, aussi nous empresserons-nous de recueillir dans nos archives, quelques traits des communications de M. *Camille Jacquemond*.

Voici quelques passages de son premier discours:

« Félicitons-nous d'appartenir à une cité qui non-seulement a joué un des premiers rôles dans notre France, mais dont l'histoire se lie encore aux plus mémorables événemens de l'univers. A Lyon, l'amour de la patrie n'a pas besoin d'exalter l'imagination et de fasciner les yeux, les choses parlent d'elles-mêmes : nos monumens et nos fastes disent plus que tous les discours. Lyon, par son origine se rattache aux plus beaux siècles et aux plus grands hommes de Rome; par sa religion, aux églises les plus florissantes et aux temps les plus héroïques du christianisme. Tout est plein de l'ancienne splendeur d'une cité qui, dès sa naissance, fut la capitale de l'empire Romain en deçà des monts, et qui donna son nom à cette province qui fut ensuite appelée le royaume de France. Le monde chrétien célèbre encore et célébrera toujours les triomphes de ses martyrs. La capitale de l'héritage de St. Louis s'incline devant l'église de Lyon, dont elle reconnaît la primauté de juridiction et de gloire..... En voilà assez sans doute, pour illustrer un autre pays, et ce n'est là cependant que le commencement de notre histoire et le présage de notre destinée........ Il est vrai que la grandeur politique de Lyon a décliné avec cette grandeur romaine qui en fut la source et l'appui, et qu'elle s'est retirée avec elle dans la puissance religieuse comme dans un honorable refuge et dans un fort imprenable. Mais voyez qu'elle carrière brillante il lui a été donné de parcourir. Rome s'éclipse et disparaît pour un temps de la scène politique, son immense empire tombe aux

mains des enfans du Nord qui s'en disputent les lambeaux. De nombreux royaumes se forment de ses vastes débris : Lyon devient la capitale de l'un des plus florissans et des plus célèbres. Parmi ces hordes sauvages, les Bourguignons sont les premiers qui s'apprivoisent et se constituent. Leur territoire est celui qui conserve le plus long-temps les usages et la politesse romaine. Lyon est comme le dernier retranchement de la science et de la civilisation. Tout est plongé dans la barbarie, et Eucher et Avite prononcent des homélies, écrivent des épîtres dignes des Lin et des Jérôme, et Sidoine chante des vers dignes de Catulle....... A la fin, l'ignorance triomphe..... Le génie latin va s'éteindre, ou, pour mieux dire, se cacher dans nos provinces méridionales et surtout à Lyon, comme dans un foyer prêt à se rallumer au premier souffle. Un instant de lueur va reparaître ; Charlemagne semble dissiper les nuages qui couvraient notre horizon, ou, pour parler comme Montesquieu, il brille comme un éclair dans une nuit profonde ; toutefois son éclat, avant de se perdre dans l'ombre, frappe vivement notre cité, plus capable que toute autre de le réfléchir et de le propager. Lyon, illustré par Leydrade et ses successeurs, devint à cette époque le point le plus lumineux des régions occidentales. »

« Mais il fallut subir la commune loi, et dormir aussi dans les ténèbres, en attendant une plus durable clarté. Ce n'est pas du trône qu'elle devait descendre : il fût ordonné qu'elle viendrait encore de plus haut. »

« Les rois, dit M. de Maistre, devaient eux-mêmes

être élevés et formés à l'école des papes,.... peut-être les leçons de ces précepteurs furent-elles parfois dures et sévères ;..... peut-être aussi trouveront-ils une excuse dans l'âge et le caractère fougueux des disciples.... Quoi qu'il en soit, il sera intéressant de montrer la grande lutte du sacerdoce et de l'empire, établie au milieu de nous toute en théorie, sans déchiremens ni combats pendant le long séjour d'un pape dans notre ville, et la tenue de notre premier concile œcuménique..... Après ces graves débats, on peut en présenter d'autres qui n'avaient pour but que la paix universelle cimentée par l'unité religieuse. On vit en communication le peuple le plus spirituel et la cité la plus hospitalière du monde. Le Français avec le Grec, Lyon avec Constantinople; c'est ce qu'offre l'histoire du second concile œcuménique, tenu dans notre ville qui se trouva alors le point d'union de l'orient et l'occident, le rendez-vous des plus grands personnages et des plus beaux génies de l'univers........ Tel est le rôle qu'a joué Lyon, dans l'histoire de l'église et dans l'œuvre de la civilisation européenne, ce qui est à peu près la même chose. »

La nécessité d'abréger nous force de passer sous silence ce que dit l'auteur sur le rôle important que joua notre cité sur la fin des temps chevaleresques, pendant les troubles d'Italie, à la grande époque de la réforme, aux temps qui suivirent jusqu'à une époque voisine de notre âge : « Alors, dit-il, la monarchie française victorieuse au dedans et au dehors, attirait à elle seule l'admiration de l'Europe.... Lyon, comblé des bénédictions des pontifes et des priviléges des rois, développait ce commerce immense, et les institutions admirables qui en faisaient la capitale

de l'industrie et de la charité ; toutefois son histoire en ces temps est simple comme celle de l'ordre, modeste, ignorée, si je puis parler ainsi, comme celle de la bienfaisance même..... Mais qu'une révolution nouvelle et terrible vienne désoler la société européenne, Lyon se lève et s'élance dans l'arène, il donne à la patrie de nombreux héros, à la religion de nouveaux martyrs.

« Tandis que la fidélité rallie ses bataillons épars dans la terre de l'exil ou sur de lointains rivages, Lyon, au centre de la France, résiste seul à des armées qui déjà faisaient trembler toutes les capitales de l'Europe, etc. »

Le courage héroïque et les grandes infortunes des Lyonnais ont été rappelés par un autre orateur du Cercle religieux et littéraire, M. l'abbé *Tarpin*. Il ouvrait son cours de philosophie ancienne, et il avait cru devoir parler d'abord de la déplorable philosophie du 18.e siècle, et de ses suites cruelles : peut-être nous sera-t-il permis plus tard d'enrichir notre feuille de ce beau discours ; nous ne pouvons dans ce moment qu'en extraire le passage suivant qui est relatif à notre cité :

« Quel cœur ne s'est attendri sur les maux de la patrie? mais au moins nous avons combattu pour elle. Les Lyonnais ont été les derniers sur les remparts de la vérité ; on n'a pu la leur arracher qu'en leur arrachant la vie. Quelle famille dans notre cité n'a été blessée au cœur ? Que de branches coupées ? Que de troncs desséchés ? Mais notre terre a été inondée une seconde fois du sang des martyrs.... Nos cicatrices sont glorieuses, notre nom sera béni dans la suite des âges. . . . .

« Mais si les Lyonnais ont été les derniers sur le champ de bataille, ils doivent reparaître les premiers pour relever les ruines de la patrie. Réunis de cœur et d'esprit, impassibles comme la vérité, mais forts comme elle, bannissons de cette enceinte tout ce qui ressemble à l'erreur. Rattachons la science à ses vrais principes, la littérature à son noble but, l'homme à son auteur, apportons notre pierre, mais ne soyons pas des instrumens aveugles. Cette pierre entrera dans la construction de l'édifice auguste dont les plans sont visiblement arrêtés par la providence. »

A ces discours graves et sérieux succèdent parfois, dans le Cercle, d'autres communications d'un ton très-différent: on y entend des lectures piquantes et légères, assaisonnées d'une innocente malice; c'est de cette manière que MM. *Meaudre* et *Orsel* sont toujours prêts à payer un aimable tribut, car le Cercle religieux et littéraire est aussi un Cercle français.

G.

Nota. Nous consacrerons bientôt un article au Cercle littéraire, qui n'a de rapport que par son nom avec le Cercle dont nous venons d'entretenir nos lecteurs. On sait que le Cercle littéraire, fondé en 1807, est une société savante, comme l'académie dont il est une espèce de de succursale; et qu'il s'occupe avec activité de la rédaction d'une biographie lyonnaise, ou dictionnaire historique des personnages célèbres que Lyon a vu naître ou fleurir dans son sein. Nous n'oublierons pas non plus les autres réunions scientifiques que possède notre ville, telles que la Société de médecine, la Société d'agriculture, la Colonie linnéenne, etc.; nous les passerons successivement en revue; mais l'ordre de nos articles ne sera point réglé d'après le rang qu'elles occupent entr'elles, et qu'il serait difficile de déterminer à raison de la différence des genres auxquels elles se rapportent: elles ont toutes un but utile et méritent de fixer l'attention publique.

HISTOIRE.

SIÉGE DE LYON. — *Note sur un passage de l'Histoire de France pendant le XVIII.e siècle, de M. Charles Lacretelle.*

En 1801, M. Charles Lacretelle publia un *Précis historique de la révolution française.* Il s'annonça comme le continuateur de Rabaud-St-Etienne qui avait écrit l'histoire de l'assemblée constituante; il commença son ouvrage par l'assemblée législative, et il le termina par la journée qui mit aux mains d'un seul homme la cumulation de tous les pouvoirs. Ce précis contient, autant que son plan abrégé le permet, les événemens principaux qui ont causé, accompagné et suivi le siége de Lyon; ils y sont dignement racontés. La vérité s'y manifeste malgré la circonspection commandée peut-être par la nécessité des temps. Ainsi, par exemple, quand il a été dit que *la révolution du* 10 *août avait* DÉPLU *à la plupart des Lyonnais*, un style aussi modéré a exprimé, mais n'a exprimé qu'à demi la vérité et la pensée elle-même de l'auteur.

Aujourd'hui M. Lacretelle publie la continuation de son Histoire de France pendant le XVIII.e siècle; il va retracer des époques qui étonneront à jamais le genre humain. Son plan est plus vaste, sa narration sera plus fidèle; il a témoigné *le regret d'avoir*

dans son Précis historique devancé les jours de l'histoire et les secours des mémoires contemporains. Dans l'état de calme dont la France jouit sous un règne qui a signalé son avénement en *renversant toutes les espérances insensées*, chacun peut dire sans crainte ce qu'il a vu ou ce qu'il sait. Une histoire contemporaine s'écrira avec impartialité sans aucun danger : elle sera une leçon utile pour la génération actuelle, en lui faisant chérir davantage la stabilité d'une monarchie légitime et la liberté de nos institutions. M. Lacretelle a un génie trop élevé pour ne pas remplir avec gloire une telle mission.

Le dernier volume de l'Histoire du XVIII.e siècle, qui a paru dans le cours de cette année, s'arrête à la victoire remportée par la Montagne le 31 mai 1793 et à la proscription des Girondins. Déjà à cette époque Lyon respirait, il n'était plus sous le joug de la Convention; mais, entraîné par l'ordre des faits et ne pouvant s'astreindre à des séries de date, M. Lacretelle n'a encore parlé de Lyon que dans un seul passage et à l'occasion que voici :

Le 2 septembre 1792, la commune de Paris ordonna le massacre des prisonniers qu'elle tenait dans ses murs, et, par une circulaire du même jour, elle enjoignit à tous les départemens de l'imiter. M. Lacretelle, dans son Précis historique, avait dit que *la plupart des communes de France reçurent avec indignation cette féroce missive, et qu'aucune n'obéit ;* il avait répété spécialement la même assertion à l'égard de Lyon, et il avait ajouté, que *Chalier était parti de Paris en recevant l'ordre et en faisant la promesse de souiller la seconde ville de France par les mêmes*

massacres. Mais dans son Histoire du XVIII.e siècle, il s'exprime ainsi : *La lettre fut envoyée à tous les départemens sous le contre-seing du Ministre de la justice. Dans trois communes seulement les jacobins obéirent à cette injonction ; à Meaux, à Reims, à Lyon, les prisons furent enfoncées, et douze ou quinze prisonniers furent égorgés dans chacune de ces villes. Lyon eut horreur de ce massacre, qui ne fut commis dans ses murs que par une poignée de brigands que dirigeaient quelques sanguinaires magistrats. Huit mois après, ce crime fut réparé par l'héroïsme d'une population nombreuse.*

Il est fâcheux d'être forcé d'avouer que la seconde version de M. Lacretelle se rapproche plus de la vérité que la première ; mais, comme une histoire générale ne peut recueillir tous les faits, c'est un devoir pour chaque ville d'avoir ses archives. Ce motif nous détermine à consigner ici, sur cet événement, quelques circonstances principales.

Chalier, qui n'était point né dans notre province, dirigeait à Lyon les jacobins, il présidait leur club. Il parvint à se faire membre de la municipalité. L'administration départementale le suspendit de ses fonctions ; il y fut réintégré par un décret de l'assemblée législative du 15 août 1792, qui par représailles destitua les administrateurs du district et du département.

A la réception de la circulaire du 2 septembre, le club des jacobins fit ses listes de proscription. Il prévit les difficultés de l'exécution. On fit sortir garde nationale des murs de la ville ; on la rassembla un dimanche, 9 septembre, dans la pl

des Brotteaux ; c'est alors qu'une poignée de brigands fut envoyée au château de Pierre-Scize. Neuf officiers du régiment de cavalerie *Royal-Pologne* y étaient détenus ; ils avaient été arrêtés sur la dénonciation d'un faux-frère qui les avait accusés de vouloir émigrer avec leur régiment. Un peloton de grenadiers qui gardait ce poste, contint les assassins, mais, à 4 heures du soir, il fut relevé par une compagnie du centre peu nombreuse, qui ne sut pas opposer la même résistance. Les assassins ne voulaient pas, disaient-ils, que personne eût le privilége d'être gardé au château de Pierre-Scize. Maîtres du château, un seul des neuf officiers leur échappa. Le vénérable abbé Régny, dans un cachot de Roanne, un curé sexagénaire, dans la prison de St-Joseph, eurent la palme du martyre : enfin, un ecclésiastique qui se cachait sous des habits de femme, en traversant une rue se trahit par une imprudence : il la paya de sa vie. Onze victimes furent ainsi égorgées dans cette horrible journée ; le concierge de Roanne avait favorisé l'évasion des autres prisonniers. Depuis lors la rage et la perfidie des jacobins et de leurs magistrats se consumèrent en efforts impuissans. Ce fut en vain qu'ils remplirent de nouveau les prisons, qu'ils provoquèrent d'autres massacres et qu'ils sollicitèrent les secours des Marseillais qui, à cette époque, traversèrent Lyon sous la conduite de Barbaroux. La ville était vertie, elle était armée. L'énergie et l'union des de bien, fut couronnée par la victoire du 29

1793.

cette victoire que les habitans de Lyon rem-

portèrent avec tant de courage, et dont ils jouirent avec tant de magnanimité, eût été connue lors de la lutte engagée le 31 du même mois dans le sein de la Convention, peut-être que la garde nationale de Paris, animée par un si bel exemple, n'eût pas souffert le triomphe de la Montagne. Sans contredit ce n'était point assez pour le bonheur de la France que de vaincre les jacobins, mais c'eût été beaucoup que d'avoir épargné à l'humanité les douleurs et la honte de leurs forfaits.

Sans en excepter aucune classe, le peuple de Lyon est innocent du massacre du 9 septembre 1792, il n'a point eu à le *réparer*. La gloire de son héroïsme lui est due sans réserve. L'esprit de commerce, qui est celui de la ville de Lyon, *entraîne avec soi*, dit Montesquieu, *celui de frugalité*, *d'économie*, *de modération*, *de travail*, *de sagesse*, *de tranquillité*, *d'ordre et de règle*. De telles vertus désespéraient l'anarchie. Il fallait laisser Lyon avec ses antiques mœurs, ou le renverser de fond en comble : le dernier parti fut résolu.

De tous les écrivains remarquables, J. J. Rousseau est le seul qui ait médit de Lyon : « J'ai toujours re» gardé, dit-il, cette ville comme celle de l'Europe » où règne la plus affreuse corruption. » A cette époque, Rousseau, enfant fugitif, ne put juger sainement des hommes avec lesquels il n'avait point de relation. En fondant sur les deux honteuses aventures qu'il raconte, *son opinion peu avantageuse au peuple de Lyon*, il est semblable à ce voyageur Allemand qui, ayant eu à Blois une querelle avec la femme d'un aubergiste dont le teint lui avait déplu, inscrivit sur ses tablettes, que les femmes de Blois

étaient rousses et acariâtres. Rousseau d'ailleurs haïssait en général tout système de commerce. Il ne concevait pas la prospérité de l'Angleterre, il en prédisait la ruine prochaine. Si aujourd'hui il vivait parmi nous, il serait peut-être étonné de cette vérité : que Lyon, glorieux de l'*héroïsme d'une population nombreuse* dont l'histoire rend témoignage, satisfait de ce qu'il est, content de ce qu'il a, ne désire rien de plus que ces améliorations graduelles qui sont l'encouragement et le prix de l'industrie.

M. A. P.

ÉTABLISSEMENT DE BIEN PUBLIC.

Institution des Sourds-Muets, établie à Fourvières. (1)

Il est une infirmité naturelle qui condamne ses victimes à vivre dans un isolement absolu, même au sein de la société, qui les prive de tous rapports d'idées et de sentimens avec les autres membres de la grande famille, qui les place en dehors de toutes les lumières de la civilisation, qui les dérobe à la connaissance de leur Dieu, de leur ame, de leur future destinée, qui, ne leur laissant de l'homme que la figure, les reduit à l'instinct des animaux

---

(1) Maison Caille et Dalin.

les plus stupides : cette infirmité est le *mutisme* ou pour mieux dire la *muti-surdité*.

De savans philantropes se sont occupés du sort de ces infortunés ; ils ont cherché dans des combinaisons d'idéologie à suppléer par le sens de la vue, le sens de l'ouïe, à substituer à toutes les articulations de la voix, des positions et des mouvemens de doigts, aussi expressifs que rapides.

L'abbé de l'Epée passe à juste titre pour le créateur de cet art merveilleux. Avant lui néanmoins, M. Wallis, en Angleterre, M. Bonnet, en Espagne, M. Amman, médecin Suisse, en Allemagne, et en France, Don Antonio Péréïrès, avaient cherché à se mettre en communication avec des sourds, à faire naître quelques idées dans leur esprit, à leur apprendre à articuler des paroles ; ils employaient la dactylologie, c'est-à-dire la science du mouvement et de la position des doigts ; mais ils n'étaient parvenus qu'à donner à leurs élèves *l'écorce* des idées, si je peux employer ce terme, et non la *substance*. Il était réservé à l'abbé de l'Epée de créer la grammaire des doigts, de former un langage nouveau, universel, avec lequel on pût s'entendre et communiquer dans tous les idiomes de l'univers, exprimer clairement par la dactylologie et faire entendre jusqu'aux idées les plus abstraites.

Ce grand homme exposa sa méthode dans un ouvrage ayant pour titre : *De la véritable manière d'instruire les sourds et muets de naissance*, Paris, in-12, 1774. Il ne put parvenir à enseigner cette méthode dans une école publique ; sa longue carrière fut semée de traverses et de tracasseries de toute espèce. Il avait

reçu de ses pères une fortune assez considérable, il l'employa à soutenir son institution philantropique, et il mourut pauvre. Tant il est vrai qu'on s'élève rarement au-dessus des autres hommes, sans en acheter le droit bien chèrement.

Après la mort de l'abbé de l'Épée, son institution fût prônée, elle obtint l'assentiment public, elle fut dotée par l'état, elle devint européenne. Tandis qu'elle s'établisait à Rome, à Vienne, à Pétersbourg, à Munich, à Zurich et à Mayence, elle prenait à Paris, sous la direction de M. l'abbé Sicard, beaucoup de lustre et un grand développement.

Une institution du même genre, également dotée par l'état; s'établit à Bordeaux; d'autres moins favorisées furent fondées à Marseille, à Besançon, à Arras, et dernièrement à St.-Etienne. Ces écoles réunies ne peuvent recevoir plus de 600 élèves, tandis que, dans la France entière, il existe au moins 12,000 sourds et muets; et, sur ce nombre, le département du Rhône en contient plus de 100, appartenant presque tous à la classe malheureuse. Abandonnera-t-on à leur sort tant d'infortunés? Et s'il est vrai que la société doive du pain à ceux de ses membres qui n'ont aucun moyen de s'en procurer par eux-mêmes, ne doit-elle pas l'instruction à ceux qui n'en acquerraient jamais sans secours publics? L'instruction n'est-elle pas le pain de l'ame?

Un seul sourd et muet, réduit, faute de secours, à rester dans la condition des animaux, à vivre et à mourir sans connaître son Dieu et sa destination future, n'est-il pas un témoignage éclatant, un témoignage terrible de l'imperfection des institutions humaines?

Onze mille quatre cents infortunés réclament non-seulement un état civil dans la société, mais une place parmi les créatures humaines. Depuis 10, 15, 20 ans, de tristes candidats sont enregistrés aux écoles des sourds et muets de Paris et de Bordeaux, et leur tour n'est pas encore venu. Un sourd et muet, plein d'intelligence, *M. Comberry*, après avoir reçu les leçons de M. *l'abbé Sicard*, qui l'avait choisi pour son collaborateur, s'est dévoué à l'instruction des malheureux qu'afflige la même infirmité : il a donné pendant 9 ans des leçons à St. Etienne; des ames charitables l'ont appelé à Lyon. Il y est venu avec son école qui se compose de 31 élèves; tous les jours il s'en présente à lui de nouveaux, et il a la douleur de les refuser. Le local qu'il a choisi pourrait en contenir plus de 100, et à la faveur de quelques dispositions faciles, ce nombre pourrait doubler dès l'année prochaine.

Que lui manque-t-il ? des secours d'argent. Mais ce n'est pas en vain qu'il aura fait un appel à la charité Lyonnaise, à cette charité qui, de tous les temps, fut inépuisable, parce que sa source est céleste. Déjà le digne Prélat qui est assis sur le siége des Pothin et des Irénée, couvre de sa sollicitude apostolique l'institution naissante; déjà se sont prononcés en sa faveur les personnages les plus éminens de la cité et de la province dans les ordres militaire, judiciaire, administratif; déjà des dons nombreux ont été versés; mais ils sont loin de suffire aux besoins du moment.

Lyonnais, permettrez-vous que, faute de secours, la plus charitable des institutions s'éloigne de vos murs ?

Songez que les secours seront momentanés. Pouvez-vous douter qu'une pareille institution n'obtienne plus tard des dotations de la cité, de la province et même de l'état ; mais en attendant ces dotations promises, certaines, des besoins urgens se font sentir : ames pieuses et charitables, c'est à vous de les satisfaire (1).

G.

BIBLIOGRAPHIE.

Souvenirs et Leçons de l'enfance, ou Recueil de fables et d'autres morceaux de poésie à la portée du premier âge, etc. par C. L. M. (Michel). Paris, Brunot Labbe; Lyon, Périsse frères, in-18, de 302 pages.

Il existe un grand nombre de recueils semblables à celui de M.r M., tels que les *Ornemens de la mémoire*, *l'Abeille du Parnasse*, *le Fablier du premier âge*, etc., etc. ; mais il en est peu qui soient faits avec autant de soin, et qui annoncent un goût aussi pur. Le choix des morceaux qui composent ce petit volume, est, en général, véritablement exquis ; et, ce qui achève de lui assurer une grande supériorité sur les autres compilations du même genre, ce sont les instructions que l'auteur donne aux instituteurs et aux pères de famille sur la manière d'expliquer les fables. Ces instructions, placées à la tête du livre, et aux pages 19 et

---

(1) Nous reviendrons dans un autre N.° sur cette institution ; nous en tracerons l'organisation, l'esprit et l'objet. G.

45, ne peuvent être l'ouvrage que d'un homme très-habile dans un art plus difficile qu'on ne croit, celui de diriger et de développer convenablement l'intelligence des enfans. M.r M. a fort bien atteint le but vraiment utile qu'il s'était proposé : il a fait de plus un livre agréable pour les lecteurs de tous les âges, puisqu'il y a réuni les meilleures fables de La Fontaine et de Florian, et une foule d'excellentes petites pièces de nos plus grands poètes. Pour faire la part de la critique, j'adresserai à M.r M. deux reproches qui ont peu de gravité : le premier est d'avoir glissé dans sa collection deux ou trois morceaux de nos versificateurs modernes qui ne sont pas encore classiques et ne le deviendront peut-être jamais; le second est de n'avoir pas mis, au bas de chaque pièce, le nom de l'auteur dont elle est tirée, mais d'en avoir relégué l'indication dans la table, à la fin du volume : méthode assez incommode, du moins pour ceux qui, comme moi, aiment à savoir sur-le-champ à qui ils sont redevables des impressions que la lecture leur fait éprouver. Je remarquerai aussi que c'est mal-à-propos que M.r M. attribue à un anonyme le petit dialogue suivant :

LE VOYAGEUR.

Que fais-tu dans ce bois, plaintive tourterelle !

LA TOURTERELLE.

Je gémis : j'ai perdu ma compagne fidelle.

LE VOYAGEUR.

Ne crains-tu pas que l'oiseleur
Ne te fasse périr comme elle !

LA TOURTERELLE.

Si ce n'est lui, ce sera ma douleur.

Ce charmant opuscule, si tendre et si naïf, est de Louis Le Laboureur, poète peu connu du 17.e siècle. Un de nos plus spirituels compatriotes, notre collègue, M.r D. (on me

pardonnera sans peine cette petite digression) en a fait cette imitation qui me paraît des plus heureuses :

LE PIGEON ET LA TOURTERELLE.

Tu pleures encor, tourterelle ?
— Vois ce fer dans le sein de mon ami fidelle.
— Console-toi, puisque vos cœurs
N'ont pas reçu tous deux cette atteinte mortelle.
— Eh ! voilà justement la cause de mes pleurs (1).

Monumens romains et gothiques de Vienne en France, ancienne capitale des Allobroges, ensuite colonie romaine, déssinés et publiés par E. Rey, peintre, professeur de l'école royale des beaux-arts de Lyon, etc. grand in-fol. Ouvrage publié par souscription, et qui contiendra 72 estampes divisées en trois parties, dont chacune se compose de six livraisons (2).

M. Rey, notre compatriote, a conçu, dans le temps qu'il était directeur du Musée d'antiquités de Vienne, le projet de dessiner non-seulement tous les morceaux qui faisaient partie de l'intéressante collection confiée à ses soins, mais encore les monumens romains et du moyen âge dont la ville est décorée ; il s'est associé dans cette louable entreprise, M. E. Vietty, Statuaire, qui est à la fois un artiste distingué et un écrivain judicieux. La première partie de ce recueil a été publiée il y a plus d'un an : elle fut accueillie

(1) V. le *Fablier des Dames*, Lyon, 1821. Puisque je suis en train de rendre à chacun son bien, j'ajouterai ici que Louis Le Laboureur a pris le fonds et les pensées de son dialogue dans un sonnet de Ronsard (*Continuation des Amours de P. de Ronsard, Vandomois ;* Paris, J. Dallier, 1557, in-8.°, page 39) ; mais qu'il s'est élevé à cent piques au-dessus de son modèle sous le rapport de l'expression qui, en poésie, est tout, tandis que l'invention n'est rien, ou du moins n'est que fort peu de chose.

(2) On trouve des exemplaires chez l'auteur, au Palais des arts.

par les amateurs de la manière la plus favorable (1). Deux livraisons de la seconde partie paraissent en ce moment, et ne le cèdent en rien aux précédentes. Les autres se succèderont sans interruption de deux en deux mois. C'est à Paris que M. Rey a fait lithographier ses dessins : ils sont rendus avec une fidélité, une perfection, une netteté qui les assimilent aux plus belles gravures. Le texte historique se distingue par sa précision, sa clarté et un choix d'expressions qui décèlent dans l'auteur l'habitude d'écrire, ainsi qu'une grande connaissance des arts. Ajouter que ce texte a été imprimé par Firmin Didot, sur papier demi-aigle, c'est annoncer que tout ce qui constitue cette œuvre est d'un luxe, d'une recherche, d'une beauté qui ne laissent rien à désirer. Aussi le gouvernement s'est-il empressé de souscrire pour un certain nombre d'exemplaires, et S. M. a bien voulu admettre l'estimable auteur du recueil à le lui présenter : cette faveur signalée manifeste l'importance que le Souverain lui-même attache à ce beau travail.

Remarques pratiques sur la convalescence et les rechutes, suivies d'une observation curieuse de gangrène sénile, par M. Chardon, docteur en médecine. Lyon, Durand et Perrin, in-8.° de 60 pages.

Cet opuscule offre une suite d'observations, la plupart très-remarquables.

Examen critique de la législation moderne relative aux chemins vicinaux, et projet nouveau de leur rétablissement, par M. de Berchoux, ancien jurisconsulte, etc. Lyon, Rusand, in-4.° de 50 pages.

Ce mémoire a paru avant la loi du 28 juillet 1824 sur les chemins vicinaux, puisqu'il est précédé d'une épître dé-

(1) L'empressement des amateurs a été tel que les premières livraisons sont presque épuisées et que le prix en a subi une augmentation.

dicatoire au Ministre de l'intérieur, datée du mois d'avril de la même année : circonstance qui lui fait perdre une grande partie de son intérêt. Le système que l'auteur y développe, n'est point celui que nos législateurs ont adopté. On préférerait un bon commentaire sur la nouvelle loi dont on presse en ce moment l'exécution dans toute la France. La seule chose qui puisse être utile en tous les temps dans l'opuscule de M. de Berchoux, ce sont les recherches auxquelles il s'y est livré sur la législation romaine relativement aux chemins. Ces recherches nous ont paru fort exactes. M. de Berchoux, juge de paix du canton de St.-Symphorien de-Lay, département de la Loire, est frère du célèbre auteur de la *Gastronomie*.

Eloge de Denis Mortier, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon, par J. M. Pichard, secrétaire général de la société de médecine de la même ville, lu à cette société le 20 septembre 1824, et imprimé à ses frais. Lyon, Rusand, in-4.° de 14 pag.

M. Denis Mortier, enlevé aux sciences le 16 septembre dernier, à la fleur de son âge, a trouvé un digne panégyriste dans M. Pichard. Les pages que M. Pichard a consacrées à la mémoire de son collègue, sont écrites avec une simplicité élégante et une douce sensibilité.

Discours prononcé par M. Courvoisier, procureur-général près la Cour royale de Lyon, à l'audience solennelle de rentrée, le 5 novembre 1824. Lyon. Rusand, in-8.° de 24 pages.

Cette harangue ne ressemble point aux *mercuriales* ordinaires : l'orateur ne s'y est pas proposé d'exhorter les magistrats à l'observation de quelques-uns des devoirs pénibles et sévères de leur profession ; mais il fait un éloquent tableau des circonstances où nous sommes placés. Célébrant les ver-

tus du monarque dont la France pleure la mort, il a saisi cette occasion pour développer les plus belles théories politiques et pour proclamer les plus saines doctrines. On ne sait, en lisant son discours, ce qu'on doit y admirer le plus de la pureté des sentimens, de la grandeur des pensées, ou de la force et de l'élégance du style. Tout y est d'un homme supérieur.

Oraison funèbre de très-grand, très-haut, très-puissant et très-excellent prince Louis XVIII, Roi de France et de Navarre, prononcée, au nom de la ville de Lyon, dans l'église primatiale de St-Jean, le 29 octobre 1824, par M. l'abbé de Bonnevie, chanoine, vicaire-général de Lyon et de Toulouse. Lyon, Durand et Perrin, in-4.° et in-8.° de 101 pages.

Cette oraison funèbre est telle qu'on devait l'attendre de M. de Bonnevie, dont les sermons jouissent d'un si grand succès. Nous ne pouvons que confirmer les nombreux éloges recueillis par l'habile prédicateur.

L'Eglise de Brou, poëme par M. de Moyria, associé correspondant de l'Académie de Lyon, etc. Paris et Lyon, Chambet père et fils, in-8.° de 44 pages. Imprimerie de Durand et Perrin.

Ce poëme a pour sujet l'histoire et la description de la célèbre église de Brou, construite dans les 15.e et 16.e siècles à Bourg, capitale de la Bresse, aujourd'hui chef-lieu du département de l'Ain. Il est digne de la réputation que son auteur s'est acquise par la publication de divers autres ouvrages poétiques; mais on y trouve trois ou quatre passages qui rappellent trop peut-être la *Chartreuse de Paris*, de M. de Fontanes. Une idylle intitulée *La Ressouse*, nom

d'une rivière qui passe sous les murs de Bourg, termine agréablement cette petite brochure fort bien imprimée et décorée d'une lithographie représentant l'église de Brou.

Le siége de Lyon et poésies diverses, par Charles Massas. Paris, Ladvocat, in-18 de 219 pages. Imprimerie de Durand et Perrin.

M. Massas avait envoyé à l'académie de Lyon le poëme qu'il a placé à la tête de ce recueil. Le sujet avait été mis au concours pour 1824; mais aucun des concurrens n'ayant paru digne d'être couronné, le prix n'a point été adjugé, et ne le sera que l'année prochaine. M. Massas désappointé appelle de cette décision devant le tribunal du public. Le public jugera. Quant à nous, des raisons particulières nous forcent de nous recuser: tout ce qu'il nous est permis de dire, c'est que le *Siége de Lyon*, de M. Massas, est accompagné de notes très-intéressantes, et de *poésies diverses* qui, en beaucoup d'endroits, décèlent un grand talent.

M. Chambet fils vient d'acquérir le restant des exemplaires de l'ouvrage intitulé: *L'Apologétique et les Prescriptions de Tertullien*, traduction de l'abbé de Gourcy, nouvelle édition revue et corrigée (par M. B.), suivie de l'*Octavius de Minucius Félix*, traduction nouvelle (par M. P.) avec le texte en regard et des notes. Lyon, J. Janon, et Paris, veuve Nyon, 1823, in-8.° de XXXVI et 624 pages.

M. l'abbé de Féletz, en rendant compte de ce livre dans le *Journal des Débats*, en a fortement recommandé la lecture aux gens de lettres, aux gens du monde, et surtout aux ecclésiastiques.

ADMINISTRATION.

OBSERVATIONS sur la nécessité de réunir le département de la Loire à celui du Rhône.

On assure que le conseil général du département du Rhône, dans sa dernière session, a sollicité du gouvernement la réunion à son territoire de celui qui compose le département de la Loire, ou, en d'autres termes, le rapport du décret de la Convention, du 29 brumaire an II, qui les avait séparés, et le rétablissement d'une administration unique, telle qu'elle avait été organisée par la loi du 3 février 1790. Si ce vœu a été proclamé, comme on le dit, il n'y a pas de doute qu'il ne soit et ne doive être pris en grande considération, et qu'une disposition législative ne l'adopte incessamment. Ce vœu est fondé sur des motifs trop légitimes, pour ne pas être accueilli d'une manière favorable.

Lyon, considéré comme la seconde ville du royaume, comme ville frontière, doit naturellement être le chef-lieu d'un département dont la population et l'étendue territoriale répondent à son importance, et lui assurent une grande sécurité. Autrement il s'ensuivrait un défaut d'harmonie, un défaut d'ensemble préjudiciable à l'intérêt public.

Aussi, dans tous les temps, l'autorité a tellement senti le besoin de donner à cette ville un grand arrondissement, que, dès l'année 1574, les

provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais furent jointes ensemble par un édit d'Henri III, pour ne former qu'un seul gouvernement et une seule généralité.

Le souverain, en opérant cette fusion, ne fit que céder aux convenances et aux désirs des habitans, que leur origine commune (1), leurs liaisons, leurs rapports, leurs habitudes associaient déjà entr'eux.

Cet état de choses a subsisté constamment jusqu'à la révolution, et l'assemblée constituante, en adhérant aux motifs qui avaient déterminé et entretenu cette réunion, s'empressa de les confirmer par son décret du 3 février 1790, portant que les provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais ne formeraient qu'un seul département sous la dénomination de Rhône et Loire.

Cette décision, prise à la suite d'une discussion solennelle, justifie l'utilité d'une mesure que le temps avait déjà consacrée, puisque, dans une conjoncture où l'esprit de système se plaisait à tout morceler, à tout changer, afin d'effacer les distinctions particulières, les souvenirs locaux, cette généralité fut, pour ainsi dire, la seule du royaume qui continua à ne composer qu'un même corps dans ses anciennes limites.

Il n'y a pas de doute que cette organisation n'eût jamais été altérée, sans les événemens qui couvrirent la France de deuil en 1793.

A cette époque, la ville de Lyon, déjà signalée

(1) Avant l'invasion des Gaules par les Romains, le Forez, ainsi que le Lyonnais et le Beaujolais étaient habités par les Ségusiens.

au parti régicide qui dominait la Convention, pour avoir invité, avant la chute du trône, le vertueux Louis XVI à se réfugier dans ses murs (1), devint l'objet des persécutions de ce même parti. Des proconsuls avides et féroces furent chargés de mettre en usage tous les moyens d'exaspérer les esprits. Ils réussirent au-delà de leur attente. Les Lyonnais osèrent résister à l'oppression, braver tous les dangers; l'accord de sentimens qui régnait entre les citoyens de Lyon et ceux du reste du département, semblait justifier une démarche que dictaient l'honneur, l'amour de la patrie, l'enthousiasme de la vertu. Les habitans des provinces voisines manifestaient le désir de concourir à une si généreuse résolution..... Mais diverses circonstances, inutiles à rappeler, éloignèrent tous les secours; la ville délaissée à ses seules ressources opposa néanmoins une courageuse défense. Alors les représentans qui dirigeaient les opérations du siége, imaginèrent, pour réduire cette cité industrieuse qu'ils taxaient de rebelle, d'arrêter, le 12 août 1793, la division du département de Rhône et Loire, et sa réorganisation en deux départemens, l'un sous la dénomination du Rhône et l'autre sous celui de la Loire.

Cette mutilation politique ne fut faite qu'en haine de l'élan patriotique des citoyens de Lyon, et pour

(1) Il est remarquable qu'à deux époques importantes, les Lyonnais aient sollicité nos Rois à venir s'établir dans leur ville: sous Henri III, en 1588, après la défection de Paris, et sous Louis XVI, en décembre 1789. Si leurs offres eussent été accueillies, il est probable que les événemens terribles qui se manifestèrent ensuite, n'auraient pas eu lieu.

introduire de nouveaux intérêts, en isolant une partie essentielle des administrés du chef-lieu auquel ils appartenaient.

Aussi le Directoire de ce nouveau département, d'abord établi à Feurs, et par la suite à Montbrison, était-il chargé par l'art. IV de l'arrêté dont il s'agit, *de prendre toutes les mesures convenables pour faire cesser, dans l'étendue de son arrondissement, l'autorité administrative et oppressive des citoyens de Lyon déclarés en état de rébellion, et de leurs complices.*

La Convention nationale, en confirmant par son décret du 29 brumaire l'arrêté des représentans, n'eut également d'autre but que d'enlever à la ville de Lyon une puissante ressource, de lui infliger une punition rigoureuse, de l'humilier, de l'accabler d'infortunes, enfin de la ruiner totalement, en réduisant son enclave à des proportions si modiques, que le département du Rhône ne se trouve plus avoir rang qu'entre les plus petits du royaume.

Une dislocation semblable était absolument subversive de tous les principes de justice, et ne pouvait être considérée que comme une œuvre de la colère, de la vengeance, de l'animosité. Un tel acte, empreint du sceau de la réprobation, eût dû être annulé à l'instant même où l'étrange délire qui l'avait produit, avait cessé; car tout ce qui est conçu dans l'effervescence des passions, ne peut jamais obtenir qu'une existence éphémère..... Cependant la France a recouvré son souverain légitime, ses institutions, son pouvoir, et une loi révolutionnaire, désastreuse, injuste, continue de recevoir son effet.

Rendre au département du Rhône sa circons-

cription primitive, le réintegrer dans ses limites naturelles que plus de 300 ans de possession, que des décrets rendus en connaissance de cause, lui avaient assurées, que des rapports continuels, des liaisons intimes, des intérêts communs avaient cimentées de la manière la plus expresse et qui devait être la plus durable, ce serait effacer de nos annales une action que la fureur seule a pu produire, faire perdre le souvenir d'une époque criminelle, rendre la vie à un corps que cette division énerve, et rattacher toutes les branches d'une même famille à son tronc glorieux.

Le Forez dépend, pour le spirituel, du diocèse de Lyon; pour le judiciaire, de la cour royale de la même ville; il est dans l'étendue de sa division militaire: tout concourt donc à nécessiter qu'il soit rétabli sous une administration commune, telle qu'elle existait avant le décret du 29 brumaire an II.

L'ordre public, l'intérêt des deux départemens l'avantage du commerce exigent cette réunion.

La surface du département de la Loire est de 496,000 hectares, tandis que celle du Rhône n'est que de 270,420 hectares.

La population du premier s'élève à 344,554 individus, et celle du second à 391,000; le chef-lieu du département de la Loire ne renferme que 5,400 ames, Lyon en compte près de 150,000, sans y comprendre ses faubourgs (1).

Dans l'état du produit brut des contributions, présenté par le ministre de l'intérieur, le département

---

(1) Le recensement de 1824 porte la population de Lyon à 142,466 individus.

du Rhône est porté pour 27,933,838 fr., tandis que celui de la Loire n'y figure que pour 6,707,402 fr.; et cependant la dépense que comporte l'administration de ce dernier, dépasse 300,000 fr. par an, dépense qui n'est nullement en harmonie avec la masse d'impôts dont il est grevé. La réunion projetée produirait sur ce seul objet une économie de plus de 270,000 fr. chaque année.

Des provinces faibles et morcelées ne sauraient convenir à la constitution d'une monarchie puissante: plus le pouvoir est concentré, et les rouages simples, plus il est actif, plus il a de force, plus il acquiert d'éclat.

La ville de Lyon, devenue presque frontière, a plus besoin que toute autre d'avoir sous son administration un grand territoire, une population considérable, parce que, dans le cas d'une invasion de la part des étrangers, elle offrirait plus d'ensemble, plus d'unité, plus de résolution pour opposer une vigoureuse résistance (1).

C'est dans le département de la Loire que Lyon s'alimente de tout le charbon de terre dont il fait usage. Ce combustible, par la rareté du bois, est devenu un objet de première nécessité. Des manœuvres cupides peuvent, d'un instant à l'autre, occasioner une pénurie; le besoin fait naître les mumures, il peut exciter de dangereux mouvemens, avant que les deux administrations se soient concertées pour remédier au mal, tandis que, si l'extraction est sous la

(1) En 1557, le baron de Polleville, à la tête de 15 à 16000 Espagnols, aurait pénétré en France, si les Lyonnais n'eussent mis sur pied des troupes, et ne l'eussent forcé par là d'abandonner ses projets.

même main que le pays où se fait la principale consommation de la houille, des mesures sagement combinées auront facilement prévenu la disette et pourvu à tous les besoins (1).

Que d'améliorations utiles cette séparation n'a-t-elle pas empêchées, ou suspendues! une administration commune eût, dans l'intérêt du commerce, multiplié les moyens pour faire arriver plus aisément à Lyon les blés de la plaine du Forez, les fers et le charbon de St. Etienne, les bois du Pila, etc.

Toutes les relations commerciales de Rive-de-Gier, de St. Chamond, de St. Etienne, de Roanne, de Panissières, de St. Symphorien-de-Lay, etc. n'ont lieu qu'avec Lyon. Cette ville est le point central d'où s'expédient, pour l'intérieur de la France et pour les pays étrangers, les armes, la quincaillerie, les rubans, les lacets, les toiles, les mousselines, que l'on fabrique dans ces diverses communes. C'est de Lyon que St. Etienne et St. Chamond tirent la majeure partie des fers et des soies qu'elles emploient; c'est à son alliance avec cette ville que le Forez est redevable de toutes les branches d'industrie qui peuplent ses montagnes et y répandent l'aisance. Il existe entre Roanne, St. Symphorien, Charlieu, etc. et les bourgs de Tarare, de Thizy et d'Amplepuis, et même Villefranche, des mouvemens d'affaires extrêmement fréquens; de belles routes, des voitures publiques d'un service régulier, facilitent leur correspondance, tandis que les habitans des principaux lieux que nous venons de signaler, ne sont ap-

(1) Rive-de-Gier a nombre de fois sollicité sa réunion au département du Rhône.

pelés à Montbrison que pour leurs conférences avec l'autorité administrative, et encore des chemins impraticables, des montagnes et des rivières à traverser, rendent leurs communications extrêmement difficiles et pénibles.

La réunion de la Loire au Rhône ramènerait cette confiance, ces affections amicales qui existaient autrefois entre les habitans des deux provinces, et que la division atténue chaque jour; les rapports deviendraient plus intimes, les transactions plus fréquentes, et une partie du numéraire dont Lyon dispose circulerait jusqu'aux rives de la Loire, développerait, sur un sol peu favorisé, l'industrie, l'agriculture et tout ce qui procure les jouissances, y entretiendrait l'intérêt à un prix modéré, et accroîtrait, sur toute la surface de ce pays intéressant, la valeur des immeubles, en y introduisant une plus grande concurrence d'acheteurs.

Ainsi, en rapprochant les membres épars d'un corps organisé dans de justes proportions, et qui n'avaient été séparés que par l'effet de la terreur, que dans l'unique objet d'anéantir le commerce de la ville la plus industrieuse de l'univers, le département de Rhône et Loire reprend dans la France le rang auquel il a droit et que lui assignent l'importance du chef-lieu, sa position près de la frontière, ses richesses manufacturières; il se replace dans le nombre des 23 départemens dont la superficie excède 700,000 hectares, et dans les 12 qui renferment au-delà de 500,000 ames de population; alors tous les rapports se rétablissent, et des disparités ridicules, choquantes même, cessent d'avoir lieu.

D'ailleurs, un monument qui révèle l'injustice de la convention envers une ville célèbre, ne saurait subsister sous le règne d'un monarque dont toutes les décisions portent le sceau de la sagesse et de l'équité; il offrirait une monstruosité intolérable dans l'ordre établi.

Restituer au département du Rhône un territoire que sa situation géographique, son commerce, ses besoins, ses habitudes, unissent à lui par des liens indissolubles, faire cesser une confiscation odieuse, rattacher en un faisceau unique des parties homogènes que la violence seule a distraites, c'est récompenser le dévouement, le zèle, la fidélité des Lyonnais, manifestée dans une infinité d'occasions importantes, c'est exciter dans leur ame tous les sentimens généreux, et les animer d'un nouveau désir de signaler leur courage et leur attachement au trône.

Les considérations les plus puissantes, les motifs les plus spécieux recommandent l'adoption de cette mesure. C'est pour avoir voulu lutter contre l'anarchie, contre les fausses doctrines, que la ville de Lyon a été dépouillée de plus de la moitié de son territoire, qu'elle a vu ses plus beaux édifices démolis, ses citoyens les plus distingués envoyés à la mort, ses ateliers renversés, tous ses moyens de prospérité sapés dans leur fondemens : aujourd'hui que l'auguste dynastie des Bourbons règne avec gloire, n'est-il pas instant, n'est-il pas d'une justice évidente, de cicatriser une plaie aussi profonde, en effaçant de la liste de nos lois le décret du 29 brumaire an II? Un acte que la tyrannie seule, l'abus du pouvoir, et l'irréflexion ont enfanté, ne saurait subsister plus

long-temps sans blesser tous les droits. Ah ! si la munificence royale ne peut réparer tous les maux qui ont frappé les Lyonnais à la suite du siége, du moins qu'elle les réintègre dans leur territoire, dans leurs affections, dans leurs rapports avec le Forez ! Ce retour aux principes allégera leurs peines, et excitera toute leur reconnaissance.

C.

MINÉRALOGIE.

Notice sur les mines de plomb de Chenelette, *et excursion minéralogique dans les environs de cette commune, par M. Tabareau.*

En remontant la vallée d'abord légèrement encaissée où coule la petite rivière de l'Ardière, on remarque sur la rive droite la limite des dépôts calcaires qui terminent le terrain de même nature dans la partie méridionale du Beaujolais. Sur la rive gauche est le pied des granits qui bientôt doivent former les deux côtés de la vallée, et nous conduire jusqu'à Chenelette; ils sont masqués à leur naissance par une légère couche de terre végétale que couvrent des vignobles riches et renommés. A Beaujeu, la vallée s'encaisse davantage, l'allure granitique est plus caractérisée, les monticules s'implantent les uns sur les autres, leur surface, souvent mise à nu, découvre la pierre dure et cristalline qui a résisté aux coups accumulés du temps.

C'est sur une de ces hauteurs et sur la rive droite de l'Ardière qu'on aperçoit les restes d'un vieux château. L'aspect de ces ruines rappelle une puissance oppressive que les préjugés d'une époque peu éclairée, encore plus qu'une localité favorable à l'ambition, perpétuèrent long-temps.

Au sortir de Beaujeu, la grande route tracée à droite de la vallée conduit, après deux heures de marche, à Chenelette, où l'on arrive en montant toujours. J'en déterminerai la hauteur lorsque je m'occuperai du nivellement général du département. Sur la route on reconnaît le passage fréquent des granits de Beaujeu aux porphyres qui forment le sol des communes dont je parlerai dans cette notice, et encore plus dans celles qui la suivront; car mon premier séjour dans ce pays a été trop court et trop peu en harmonie avec son importance minéralogique, pour que je puisse rappeler ici autre chose que quelques souvenirs vagues et très-incomplets.

Le plateau de Chenelette qui mérite à peine ce nom par les mouvemens variés du sol, est peu étendu et se creuse bientôt en vallée pour conduire les eaux de l'une des deux sources principales de l'Azergue: ce ruisseau, faible à sa naissance, suffit cependant pour mouvoir un moulin, et une nouvelle usine ne tardera pas de s'y établir.

Si, au lieu de descendre dans la vallée, on s'élève autour de Chenelette, on parvient à des hauteurs inégales que je décrirai plus tard. L'une d'elles, appelée *Montléon*, est très-élevée, l'horizon s'y étend au loin, et je regrette que le temps trop couvert ne m'ait pas permis d'y reconnaître l'aspect d'une partie du département.

Dans la direction de Chenelette à Fay, on remarque bientôt dans le porphyre, tantôt décomposé, tantôt recouvert seulement de terre végétale, une bande presque continue que la blancheur du quartz et du sulfate de baryte qui la composent, signale facilement. L'aspect brillant des lames de sulfure de plomb apprend que c'est un riche filon plombifère dont le développement paraît avoir plusieurs lieues. Cette direction n'est pas la seule où les yeux sont à chaque instant frappés par des indices de minerai : presque partout le soc de la charrue heurte une pierre pesante et jaunâtre, le laboureur trace ses sillons dans une terre de même nature, dans laquelle l'analyse chimique reconnaît du phosphate de plomb et sa gangue siliceuse désagregés.

En découvrant ces richesses souterraines, on est étonné de les trouver presque intactes. Des terres moins tassées dans quelques endroits, des excavations presque comblées qui présentent encore les bois pourris qui firent autrefois la sûreté du mineur, attestent bien quelques efforts éloignés de nous. Aujourd'hui même on déblaye, mais avec trop de lenteur, ces anciens puits; des coups de mine interrompent quelquefois le silence de ces lieux, ils partent du filon barytique dont nous avons déjà parlé; on y poursuit sans activité du sulfure de plomb et de belles cristallisations de carbonate et de phosphate du même métal. Déjà quelques approvisionnemens de minerai sont entre les mains des laveuses, et plusieurs quintaux de sulfure appelé vernis, parvenus dans les poteries du département, font espérer que bientôt le concessionnaire se livrera à une exploitation que réclamen les intérêts du pays et les siens propres.

Un échantillon de sulfure de plomb a donné à l'analyse :

Plomb	79,90
Soufre	18,00
Silice	1,50

un millième de cuivre et quelques traces d'argent.

Dans un autre j'ai reconnu la présence du zinc et un peu plus d'argent.

Les notes que je présente sur la minéralogie du département n'étant encore que le journal de mes observations dans l'ordre où je les ai faites, que l'on me permette d'exposer une autre fois ce qui reste à dire sur Chenelette, et de reconnaître aujourd'hui le gissement d'une variété de fer trouvée à Poule, village situé à trois-quarts de lieue de Chenelette. Les mineurs du pays, fort ignorans, prenaient ce minéral pour du plomb, et déjà une recherche coûteuse était entreprise lorsque des conseils tardifs arrêtèrent leurs travaux. Les veines métalliques que le brillant de leurs écailles faisait prendre pour des lamelles de sulfure de plomb, étaient du fer oligiste écailleux, quelquefois remarqué à la surface des granits décomposés. On le trouve à un demi-quart de lieue de Poule, à peu de distance de la rive droite de la deuxième source de l'Azergue ; le porphyre y est décomposé à une grande profondeur et fortement coloré en rouge par l'oxide terreux de fer. La poussière des écailles cristallisées est rougeâtre, non attirable à l'aimant, et difficilement soluble dans l'acide hydrochlorique bouillant. Je ne cite cette variété que pour l'ajouter au catalogue des espèces minéralogiques du département.

Le contraste d'une exploitation qui pourrait être si

riche, et de la grossière ignorance du mineur de Chenelette, fit naître en moi quelques réflexions sur l'état peu prospère des arts dans plusieurs parties de la France. La barrière qui a séparé long-temps les sciences et l'industrie existe encore presque partout : quelles causes l'ont élevée, quelle résistance la soutient? Faut-il pour l'expliquer remonter à cette époque où des hommes dont je vénère la profonde sagesse fuyaient le monde, et se livraient dans une religieuse solitude à des méditations sublimes qui ont relevé à nos propres yeux la dignité humaine? Voués à l'isolement pour se soustraire aux passions, ignorant leurs propres besoins qu'ils méprisaient, pouvaient-ils connaître ceux des autres, et faire eux-mêmes l'utile application de leurs travaux? Plus tard les sciences furent cultivées plus généralement, des succès égaux les signalèrent dans le silence des cloîtres et au milieu des scènes variées du monde; alors seulement elles prirent un caractère plus philosophique; les savans furent en même temps les amis de la sagesse et des hommes, ils n'évitèrent plus ces émotions douces, cette bienveillance générale, principe et résultat heureux de l'état de société. Alors se fit sentir en eux le besoin de faire servir au bien public la supériorité qu'ils avaient acquise; mais ils apprirent trop tard que de vaines hypothèses, résultat presque inutile du travail de plusieurs siècles, étaient encore trop éloignées de la vérité pour retrouver la variété des phénomènes naturels dans les conséquences que nous en tirons. La pratique ignorante des arts déjoua long-temps les calculs les plus profonds, et la ruine d'un grand nombre de manufactures dirigées par des savans, inspira cette mé-

fiance dont les effets funestes se prolongèrent lorsque la cause qui la fit naître n'existait plus. Aujourd'hui que les plus brillans génies placent la gloire de leurs travaux dans les applications utiles qu'ils en font, à présent que les sciences soumises aux leçons de l'expérience ont une marche plus sûre, pourquoi l'industrie reste-t-elle encore témoin indifférent de leurs progrès ? c'est que la raison suffit pour combattre une erreur ordinaire, et que le temps seul peut malheureusement détruire les opinions qu'il a lui-même consacrées.

STATISTIQUE.

Omissions réparées.

M. Verninac, en rédigeant, en l'an IX, la description physique et politique du département du Rhône, dont il était préfet, avait consacré un article à la manufacture de Lyon, connue sous le nom de *Bonneterie*. Cependant on ne le trouva pas dans son ouvrage, parce que le secrétaire chargé de le copier l'avait omis. M. Gallois, en ayant eu connaissance, le publia en 1802 dans le t. II. de ses Annales de statistique, p. 253. Comme ce journal intéressant n'est à Lyon que dans les mains d'un petit nombre de personnes, nous avons cru devoir restituer ce morceau peu connu.

Pour ne rien laisser à désirer de ce qui concerne l'ouvrage de M. Verninac, nous citerons l'éloge qu'en fit dans le temps M. Beuchot, notre savant

compatriote (1), en en rendant compte (t. III, p. 44 des mêmes Annales), ainsi que les omissions qu'il avait remarquées, et nous terminerons en rapportant la réclamation de M. Gilbert Gonin, insérée dans le t. IV, p. 146, sur la teinture du beau noir, que M. Verninac avait attribuée à M. Gonin père. Nous avons pensé que la réunion de ces notices compléterait l'important travail du savant administrateur, et qu'elle entrait naturellement dans la composition de notre recueil.

Bonneterie.

« La fabrique de bonneterie peut être placée au second rang dans le tableau de l'industrie lyonnaise, soit eu égard au grand nombre de bras qu'elle active, soit sous le rapport des sommes qu'elle fait entrer en France. Elle s'honore d'être exclusivement composée d'élémens nationaux. En effet, les soies qu'elle emploie, les métiers parfaitement conçus dont elle fait usage, les individus qu'elle met en mouvement appartiennent aux arts et au sol français.

Il y avait à Lyon, en 1789, 2500 métiers actifs de bonneterie, qui occupaient 200 chefs d'ateliers et 4200 autres ouvriers de tout genre, forgeurs, aiguilliers, teinturiers, chineurs, dévideurs, brodeurs, etc.; il sortait de chaque métier, annuellement, 300 paires

(1) M. Beuchot n'est point *notre compatriote* : il est né à Paris. L'erreur dans laquelle M. C. est tombé sur ce point, est facile à concevoir, quand on sait que M. Beuchot a séjourné autrefois dans nos murs, où il a laissé d'honorables souvenirs, et où il compte de nombreux amis. B.

de bas, à 7 fr., prix moyen, la paire; ce qui donnait un résultat général d'environ 6,000,000 de francs. L'étranger consommait la moitié de ce produit.

Les incendies, au temps du siége, détruisirent 400 métiers. Ils ont été remplacés depuis, et l'on estime qu'il existe autant de métiers qu'en 1789.

Mais il n'y en a que 1800 en activité constante, les ouvriers manquant : d'ailleurs la consommation de l'étranger est diminuée de moitié, et l'usage des bottes, devenu presque général, a fait baisser celle de l'intérieur. L'art s'est ouvert une voie nouvelle. Il produit des tissus à jour, qui imitent la dentelle, et qui, unis ou brodés, sont employés à faire des voiles, des schals, des robes. L'étranger en tire une quantité considérable.

La fabrique de bonneterie demande, comme toutes les autres, des règlemens de police qui déterminent les devoirs respectifs des différens individus qu'elle occupe, et assurent aux fabricans des garanties suffisantes pour la sûreté et le bon emploi des matières qu'ils confient. Forte de sa supériorité sur l'étranger, cette fabrique se borne à solliciter du gouvernement que, dans les traités avec les puissances étrangères, on lui obtienne seulement égalité de droits de douane. Ainsi que toutes les manufactures qui mettent la soie en œuvre, elle appelle les encouragemens du gouvernement sur la culture des mûriers, sur la nécessité de remplacer ceux, en grand nombre, de ces arbres précieux, qui furent arrachés dans les temps les plus orageux de la révolution, et d'en propager l'espèce.

La fabrique de bonneterie ne jeta quelque éclat

qu'à l'époque du ministère de Colbert, qui a si bien mérité de toutes les parties de l'industrie nationale. Sous les auspices de ce grand homme, le mécanisme se perfectionna ; on parvint à économiser le temps et les bras, et les produits acquirent un grand degré de supériorité. Un édit de Louis XV, qui permit l'exportation des métiers, porta à cette prospérité une atteinte funeste. Il fut retiré dès que ses conséquences se firent vivement sentir. Mais l'Espagne, le Portugal, la Russie, l'Allemagne, la Prusse, avaient eu le temps de faire des importations considérables. Ces états tirèrent de 7 à 8000 métiers, de la seule ville de Lyon. Ils ne se bornèrent point à enlever nos métiers; ils attirèrent nos forgeurs, nos remonteurs, nos teinturiers, et cette perte fut plus sensible encore. Ce ne fut qu'en perfectionnant les mécanismes et les procédés, que la fabrique de bonneterie put parvenir à réparer le mal que lui fit l'édit de Louis XV. »

Écrivains omis.

M. Beuchot, en parlant de la description de M. Verninac, s'exprime ainsi : « Parmi toutes les » statistiques que l'on a publiées jusqu'à présent » celle-ci se fait remarquer par la sagesse du plan, » la clarté, la pureté, quelquefois même l'élégance » du style. »

Il ajoute ensuite dans la liste des hommes nés dans le département du Rhône, cultivant avec succès les sciences, les lettres et les arts, ceux qui suivent, dont les noms avaient été oubliés :

Mongez, membre de l'Institut et du Tribunat (1).

Jolyclerc, professeur d'histoire naturelle à l'école centrale du département de Seine et Marne, et auteur de quelques ouvrages sur la botanique.

Mouton-Fontenille, qui a aussi publié un ouvrage sur la botanique.

Pressavin, chirurgien, auteur d'un traité d'hygiène et inventeur d'un sel auquel il a donné son nom.

Riolz, jurisconsulte, auteur, avec feu Prost-de-Royer, d'un recueil de jurisprudence, que les circonstances ont empêché de continuer (2).

Hennequin, peintre d'histoire, couronné en l'an VIII, et concurrent pour le tableau de la bataille de Nazareth, à laquelle il a déclaré vouloir travailler, quoique non choisi par le jury.

Fleuri Richard, élève de David. C'est l'auteur de l'enterrement de Ste. Blandine, tableau qui s'est fait remarquer au salon de l'an dernier (3).

Lallier fils, ingénieur. C'est à lui que Lyon doit

---

(1) Il est encore aujourd'hui membre de l'Institut et l'un des administrateurs généraux de la Monnaie. On lui doit le Dictionnaire d'antiquités de l'Encyclopédie méthodique. Il est chargé par le gouvernement d'un ouvrage sur l'Iconologie romaine, faisant suite à l'Iconologie grecque de Visconti.

(2) Mort le 28 décembre 1815.

(3) Par combien d'autres chefs-d'œuvre cet artiste modeste n'a-t-il pas accru la haute réputation que son tableau de Ste. Blandine lui avait faite ! celui qu'il a présenté à la dernière exposition, *le Retour du sire de la Tremouille*, est d'une composition admirable : aussi le gouvernement s'est-il empressé de l'acheter ; il figure en ce moment dans la galerie du Luxembourg.

(*Notes de M. C.*)

le pont de la Mulatière qui existe actuellement au confluent du Rhône et de la Saône.

M.[lle] Victoire Lallier, épouse et cousine de l'ingénieur. Elle a remporté un prix de peinture.

Camille Jordan, orateur distingué au conseil des cinq cents, en l'an V. (1).

Teinture.

M. Gilbert Gonin, réclamant contre l'assertion émise par M. Verninac, que le beau noir avait été inventé par son père, s'exprime ainsi : « Depuis plusieurs siècles, la famille Gonin a fait des découvertes dans l'art de la teinture avec des succès connus; mais le beau noir est une découverte qui m'appartient exclusivement. C'est à l'âge de 23 ans que je commençai mes recherches à cet égard, invité par MM. Trudaine et Turgot à ne rien épargner ; et six à huit ans après, mes procédés furent dans la perfection qu'ils ont acquise et qui a donné lieu à cette réputation qu'il ne faut absolument rapporter qu'à mon travail. M. Desmarets, membre de l'Institut, est l'un des témoins de mes opérations et de leurs succès. On trouverait à Lyon, chez MM. Girardon (successeur de Macors) et Dugueyt, notaires, les procès-verbaux de la chambre du commerce, de la fabrique des étoffes et de celle des bas de soie, qui attestent mes droits. L'opération fut faite par ordre du Roi, en présence de quatre commissaires pris parmi les anciens échevins, quatre parmi les maîtres-gardes marchands, et quatre parmi les maîtres-gardes ouvriers. »

C.

(1) Mort le 19 mai 1821. — Aujourd'hui cette liste pourrait être considérablement augmentée.

NOTICE HISTORIQUE

SUR L'ABBAYE St. PIERRE, DE LYON,

A l'occasion de l'installation de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts, dans les bâtimens de ce monastère ;

Discours lu en séance publique, le 20 août 1824, par M. Guerre, membre de l'Académie.

L'Académie royale de Lyon, immolée, ainsi que les autres corps savans du royaume, aux égaremens révolutionnaires, en 1792, fut rendue à ses nobles travaux aussitôt que la nation fut rendue à elle-même (1). Mais, reléguée plutôt que fixée dans des salles obscures et délabrées des bâtimens du grand Collége, réduite à solliciter chaque année un autre local pour la tenue de ses séances publiques, elle semblait n'avoir recouvré que la moitié de son existence.

A la voix d'un magistrat dont le nom chaque jour s'allie avec gloire à la splendeur toujours croissante de la cité, elle a été tirée d'une situation aussi inconvenante que précaire. Dans ce magnifique édifice qui nous réunit en ce moment, qu'on nomme le *Palais des arts*, et qui n'est pas moins celui des sciences, l'Académie a trouvé une place également digne de ceux qui la donnent et du corps qui la reçoit.

(1) En 1800.

En entrant dans cette enceinte, nous avons dû être portés tous, par un sentiment très-naturel, à étudier les lieux désormais témoins de nos exercices, à faire connaissance avec les anciens hôtes de ce palais quels qu'ils soient. Je viens, Messieurs, vous offrir, dans un tableau rapide, quelques souvenirs historiques sur ce majestueux édifice.

L'abbaye St-Pierre est plus ancienne que la monarchie française. Elle est un des plus antiques monumens du monde chrétien.

Elle a été fondée au commencement du IV.e siècle, sous le règne de l'empereur Constantin, environ cent cinquante ans avant que Clovis fût élevé au trône des Francs.

Cette époque, fort antérieure à ces invasions des barbares qui couvrirent d'ignorance et de ténèbres les Gaules et tout le reste de l'Europe, est remarquable dans l'histoire de l'esprit humain; elle eût mérité d'occuper la première place dans les fastes littéraires, après les quatre grands siècles qui l'ont éclipsée, si on ne l'avait considérée peut-être comme un reste du siècle d'Auguste.

Un grand nombre de savans personnages l'ont illustrée dans les sciences et les lettres, comme dans l'église.

Il existait alors de célèbres académies à Lyon, à Marseille, à Autun, à Narbonne, à Toulouse, à Bordeaux et dans beaucoup d'autres villes (1). On y cultivait la philosophie, la médecine, les mathémati-

---

(1) Histoire de France, par l'abbé Velly, tome I.

ques, l'astronomie, la jurisprudence et surtout l'éloquence.

Celles de Lyon, Bordeaux et Marseille, étaient, suivant l'abbé Velly, les plus distinguées.

Parmi les grands hommes que produisit Bordeaux, on remarque un Proærésius à qui la capitale du monde érigea une statue avec cette glorieuse inscription : *Rome, la reine des rois, au roi de l'éloquence.*

Quant à la ville de Lyon, elle avait l'honneur de posséder ce redoutable *athenæum* où, chaque année, les plus grands orateurs venaient disputer le prix de l'éloquence, et où les vaincus étaient condamnés à être précipités dans la Saône, s'ils ne préféraient d'effacer avec la langue les écrits qu'ils avaient eu le malheur de livrer au concours. Julius Florus, que Quintilien appelle le prince de l'éloquence dans la Gaule, est un des personnages célèbres qui honoraient ce siècle. Les Sidonius Apollinaris, les Claudien Mamers, les Remi de Rheims, les princes de Soissons, se félicitaient d'avoir reçu à Lyon les premières teintures des belles-lettres.

Autun, Narbonne, Toulouse avaient aussi produit des hommes extraordinaires, dont les noms se trouvent pareillement consacrés dans les fastes de l'éloquence.

L'église, de son côté, ne le cédait ni en lumières ni en talens.

C'est dans ce siècle que fut fondée l'abbaye St-Pierre, monastère de filles placé plus tard sous la règle de St-Benoît.

Le christianisme alors était universellement reçu

dans les Gaules ; il y avait été apporté par Saint Luc, St. Philippe et Saint Paul ; d'autres disent par Crescent, disciple de Saint Paul. Les persécutions qui s'élevèrent sous plusieurs empereurs, particulièrement sous Dioclétien, témoignent assez les progrès qu'il y avait faits par le grand nombre de chrétiens qui, dans nos murs, scellèrent la foi de leur sang.

Il n'est pourtant pas aisé d'assigner l'époque précise de la fondation. L'abbé Pernetty qui, dans ses notices sur les *Lyonnais dignes de mémoire*, l'a fixée à l'année 304, n'a pas réfléchi que la persécution de Dioclétien n'avait cessé qu'en 303. Il est difficile de croire qu'une ville plongée dans le deuil et la consternation, et à la vue, pour ainsi dire, des traces du sang qui cessait à peine de couler, eût osé braver les fureurs mal éteintes des ennemis du nom chrétien, en érigeant subitement un tel monastère.

Mais Constantin ayant accordé en 312 l'exercice public de la religion du Christ, ayant même permis au concile d'Arles, convoqué par lui, de publier en 314 les canons de l'église Gallicane, on peut aisément présumer que la fondation de St. Pierre suivit de près ce grand événement, et l'on n'en saurait douter lorsqu'on remarque dans les chroniques du temps, que le monastère de St. Irénée, qui est de l'an 202, l'avait précédé.

On fait honneur du premier établissement à un comte ou gouverneur de Lyon, nommé Aldebert, qui y consacra ses deux filles, Radegutide et Aldegonde, et une nièce nommée Sibilla.

On a dit que Godegiselle, roi de Bourgogne, et

la reine Teudelinde, son épouse, firent bâtir le monastère au commencement du VI.e siècle; c'est une erreur, car, dès le IV.e siècle, un grand nombre d'illustres personnages y avaient déjà reçu la sépulture. Il est vraisemblable que l'abbaye fut seulement l'objet de la munificence de ce prince.

Vers le milieu du VII.e siècle, St. Ennemond, issu de l'illustre maison des Delphins qui a été, selon le père Colonia, la tige des Dauphins de Viennois, dota cette maison avec une telle magnificence qu'on le regarda comme son second fondateur. Les autres seigneurs de cette famille la comblèrent à leur tour de leurs largesses, et y firent construire leurs tombeaux.

Cependant les Maures, qui peu après firent une irruption en France, n'épargnèrent pas la maison St. Pierre. Il paraît que le cloître et l'église furent renversés de fond en comble, puisqu'au VIII.e siècle l'archevêque Leydrade fit relever tout l'édifice. C'est ce que l'on voit par la célèbre lettre que ce prélat écrivit à ce sujet à Charlemagne, et dont voici la traduction: « J'ai fait rebâtir un monastère de » vierges, dédié à St. Pierre, dans lequel est enseveli le saint évêque et martyr Ennemond qui en » est le fondateur. J'ai fait rebâtir l'église et la maison » depuis ses fondemens; et l'on compte aujourd'hui » dans ce monastère trente-deux religieuses qui y » vivent régulièrement. »

Les richesses du monastère s'accrurent encore par la donation que lui fit le roi Lothaire, en l'année 864, de biens considérables dans la Comté *Mauriensi*, que l'on a cru être Morancé en Beaujolais. La charte qui contient cette libéralité ne désignait la ville que

sous le nom de bourg de Lyon, et constate que le roi Charles, frère du donateur, avait été inhumé dans l'église de l'abbaye.

Telle était la splendeur où ce monastère s'était élevé, que l'abbesse, en qualité de dame suzeraine de la Tour-du-Pin, a reçu plusieurs fois l'hommage des sires de la Tour-du-Pin, dont les descendans ont régné sur le Dauphiné, et des comtes de Savoie, auteurs de la maison régnante de Sardaigne. Elle prenait le titre d'*Abbesse par la grâce de Dieu*.

On pourrait faire une histoire assez intéressante des révolutions qu'a essuyées cette abbaye, et des petits événemens qui se sont passés dans son sein, ou dont elle a été l'occasion. Ces récits me mèneraient trop loin : je ne rapporterai que deux ou trois anecdotes qui peignent, mieux qu'on ne le ferait par des observations générales, les mœurs du temps.

La première remonte au septième siècle, époque où la nation asservie aux barbares avait perdu ses lumières, ses mœurs, ses goûts, ses écoles, et où l'ignorance et la superstition avaient abruti tous les esprits. St. Ennemond, le bienfaiteur de l'abbaye, avait été assassiné, en 667, sous le règne de Clotaire, par les ordres du farouche Ebroin, maire du palais. Les chroniques du temps racontent que le corps du saint prélat, exposé par ses assassins dans un bateau sur la rivière de Saône, près de Châlons, sans rames et sans conducteur, vint tout seul jusqu'à Lyon, faisant sonner les cloches des églises qui étaient sur son passage ; qu'il ne prit point port dans la ville, malgré les pieuses instances du clergé et du peuple; mais qu'il s'arrêta lorsque ses deux sœurs Pétronille et

Lucie, religieuses de St. Pierre, vinrent l'en solliciter.

Le second événement que je veux rappeler est du XVIme siècle.

La cloture était mal observée dans le monastère, et la calomnie qui n'épargne rien, le peignait de noires couleurs. M. de Rohan, alors archevêque de Lyon, pour y rétablir une vie régulière au-dessus de toute critique, défendit aux religieuses d'assister aux processions et de sortir du couvent, sous peine d'encourir les censures écclésiastiques. Les ordres du prélat parurent un peu sévères; l'abbesse et ses compagnes méconnurent une juridiction si gênante, et portèrent leurs plaintes au Saint Père. Un commissaire nommé par la cour de Rome excommunia l'archevêque. Le roi et le parlement intervinrent pour soutenir l'autorité du prélat.

On ne peut guères prévoir jusqu'où auraient pu s'étendre les suites de cette guerre pieuse, lorsqu'un événement inattendu parut ramener tout-à-coup la paix entre la couronne et la thiare, et la réforme dans le monastère insurgé : ce fut la fin malheureuse d'Alix de Thézieux qui avait quitté le couvent. Elle apparut à la sœur Antoinette de Grolée, lui confia les peines que son ame éprouvait en purgatoire, la conjuration de l'esprit malin par l'évêque suffragant, la délivrance de cette ancienne sacristaine, et beaucoup d'autres secrets qui n'étaient connus que dans l'autre monde. Une relation très-détaillée de cette apparition, adressée en 1527 à François Ier. par Adrien de Montalembert, son aumônier, et imprimée au tome VII des *Mémoires de critique et de littérature* de l'abbé d'Artigny, fait con-

naître *l'effet merveilleux* que produisirent les révélations de la sœur Alix, *dans le cœur de toutes ces dames religieuses. Il leur inspira*, dit l'auteur, *tant de zèle pour les observances régulières, et tant de dévotion pour la très-sainte vierge, qu'elles vécurent comme des anges.*

De savoir combien dura la réforme, c'est ce qui n'est pas de mon sujet.

Ces *anges* eurent l'honneur de recevoir, cinquante ou soixante ans après, une auguste visite qui faillit avoir des suites assez singulières à la cour de France. Cet événement intéresse et peint notre bon Henri : il est peu connu, quoique cité dans les Mémoires de Marguerite de Valois, et dans l'histoire de cette princesse par Mongez, et il mérite d'être rapporté.

Henri III accourait de Pologne, où il avait régné trois mois, pour occuper le trône de France que lui avait laissé la mort prématurée de Charles IX. C'était en l'année 1574. Il traversa l'Allemagne, descendit en Italie, franchit le Montcénis, la Savoie, le Pont-de-Beauvoisin, dans une litière vitrée, et se rendit enfin à Lyon, où la cour était venue l'attendre. La reine mère, Catherine de Médicis, y fit conduire avec elle le duc d'Alençon, et Henri IV connu alors sous le nom de roi de Navarre, dont elle avait fait ses prisonniers.

Un homme de cour nommé Deguast, mestre-de-camp du régiment des gardes, craignant que Marguerite de Valois, épouse du roi de Navarre, princesse entreprenante et spirituelle, brillante alors de tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté,

ne s'emparât de l'esprit du nouveau monarque dont il voulait lui-même se sendre maître, et ne se vengeât un jour des traverses qu'il lui avait suscitées, chercha à exciter contre elle et contre le duc d'Alençon son frère, les méfiances et les soupçons du prince, à brouiller sans espoir de réconciliation le roi et la reine de Navarre, le roi de Navarre et le duc d'Alençon.

Pendant qu'il travaillait à l'accomplissement de cette œuvre de cour, le hasard lui offrit un moyen d'exécution qu'il n'avait pas prévu, et dont sa perfidie s'empara avec habileté.

Un jour que la princesse avait fait la partie, avec les dames de sa suite et ses filles d'honneur, d'aller visiter l'abbaye St. Pierre, elle laissa à la porte du monastère son charriot qui, étant doré, et de velours jaune garni d'argent, était assez reconnaissable.

Pendant que Marguerite faisait sa visite, Henri III qui était prévenu contre la princesse, passant devant le monastère, accompagné du roi de Navarre, et de deux seigneurs de sa cour, pour aller voir Quelus, son mignon, qui était malade, aperçut la voiture de la reine, et dit à son époux : *Voyez, voilà le charriot de votre femme, et voilà le logis de Bidé ; je gage qu'elle y est.* Bidé était un gentilhomme qui logeait sur la place des Terreaux, et dont Deguast avait parlé à Henri comme d'un amant de Marguerite. Le roi ordonna à Ruffé d'entrer sur-le-champ chez ce gentilhomme. Il n'y trouva personne; mais Ruffé qui était une créature de Deguast, voulut servir son protecteur; il rentra dans la voiture du Roi, en disant : *Les oiseaux y ont été, mais ils n'y sont plus.*

Le Béarnais qui se doutait déjà des sourdes menées du favori, ne prit aucune fâcheuse impression de cette aventure; mais Henri III s'empressa de retourner vers la reine mère, à qui il en fit le récit. Celle-ci, très-irritée, s'en expliqua d'une manière vive en présence de toutes ses dames; et, plus tard, lorsque Marguerite se présenta devant elle, elle lui fit des reproches sanglans, sans vouloir rien entendre.

Heureusement pour Marguerite qu'elle avait été accompagnée dans sa visite par M.lle de Monsigny qui, suivant son expression, *ne lui était aucunement familière*, par Liancourt, premier écuyer du roi, et par Camille, qui avaient voulu profiter de l'occasion pour visiter une maison où aucun étranger n'était reçu. Ces deux gentilshommes, assistant le même jour au coucher du monarque, lui firent connaître la vérité: il en parla le lendemain à M.lle de Monsigny qui confirma leur récit, et il accourut vers sa mère pour la prier de le raccommoder avec la princesse. La reine-mère, en effet, envoya chercher Marguerite, et lui dit qu'elle *avait su la vérité*, et qu'elle *chasserait le valet de chambre qui lui avait*, dit-elle, *fait ce faux rapport*.

C'est ainsi qu'une maison de silence et de piété servit d'occasion à une intrigue plus que mondaine, mais toutefois sans qu'une si odieuse noirceur eût le moindre rapport avec les vierges qui l'habitaient.

Revenons à l'histoire du monastère.

Il paraît qu'au seizième siècle ses bâtimens, construits auprès des églises St-Pierre et St-Saturnin, ne s'étendaient ni jusqu'à la rue St-Pierre, ni jusqu'à la

place des Terreaux ; il n'y avait que des cours ou des jardins, soit le long de la rue St-Pierre, soit le long de cettte portion du midi de la place qu'on nommait alors la rue des Ecloisons, et qui, en se prolongeant vers le Rhône, a reçu, dans cette autre partie, le nom de rue Lafont.

Ce fut au dix-septième siècle, sous le beau règne de Louis XIV, que cet édifice, tout-à-fait contemporain de l'Hôtel-de-ville, fut construit à neuf, tel que nous le voyons, sur les dessins de la Valfinière, gentilhomme d'Avignon. La façade élevée sur la place des Terreaux, fut commencée en l'année 1667 par les soins de l'abbesse Anne d'Albert de Chaulnes; l'édifice fut achevé par Antoinette d'Albert, sa sœur, qui succéda à ses grandes vues comme à sa dignité.

Aucun monastère n'a possédé des religieuses plus illustres. Plusieurs princesses de la maison de Lorraine, et même de la maison royale de France, l'ont gouverné comme Abbesses, ou y ont vécu en simples religieuses.

Tout y est changé depuis que la France elle-même a changé de face. A ces pieuses cénobites ont succédé les enfans des arts. La solitude des cloîtres a fait place aux richesses du génie, à la foule de leurs admirateurs. Tout près de ces antiques débris, rongés par le temps, qui ornent les portiques, les vastes salles de l'antique monastère, à côté de ces tombeaux mutilés, de tous ces monumens à demi-ruinés, tristes et superbes archives de la mort, de nouvelles générations travaillent pour l'immortalité. On y voit le commerce représenté par une chambre d'élite, prodiguant ses lumières à ses concitoyens et à l'état,

pendant que d'un seul mot, prononcé ailleurs, il fait circuler son crédit ou son or d'une extrémité de l'univers à l'autre (1). On y voit l'art de guérir les hommes poursuivant ses savantes théories sous les mêmes voûtes où brille la science qui les nourrit (2), où de jeunes amis des lettres préludent aux triomphes de l'éloquence (3), où la physique et la chimie dérobent chaque jour leurs secrets à la nature (4). La peinture y montre à la fois, et dans son musée les chefs d'œuvres des siècles, et dans une jeune école les brillantes espérances des siècles naissans ; partout enfin les souvenirs du passé se confondent avec les promesses de l'avenir : tel est l'imposant et magique spectacle que présente cette enceinte.

C'est là, c'est au milieu de ces savantes réunions, qu'une place distinguée semblait d'avance marquée à l'académie.

Dans une délibération prise, il y a cent ans, par le prévôt des marchands et les échevins de Lyon, ces magistrats disaient : « Que tout ce qui peut contri-
» buer à la perfection des sciences, des belles-lettres
» et des beaux-arts, mérite une attention particu-
» lière dans une grande ville ; qu'ils avaient vu avec
» une extrême satisfaction des personnes distinguées
» par leur mérite et leurs talens, former dans Lyon une
» société de science et de littérature, dont les princi-
» pes assuraient un établissement considérable ;....
» Qu'il ne manquait plus à sa gloire que d'en

(1) La chambre de commerce, la bourse.
(2) La société de médecine et la société d'agriculture.
(3) Le Cercle littéraire.
(4) Les cours publics de physique et de chimie.

» fixer les exercices dans un endroit convenable et
» décent, et de marquer au public une partie de la re-
» connaissance du consulat pour MM. les académiciens,
» et pour l'honneur et l'avantage dont ils augmen-
» tent la décoration de cette grande ville. »

En conséquence, « ayant résolu, disent-ils, d'y con-
» tribuer, de leur part, en recevant l'académie avec dis-
» tinction dans l'hôtel-de-ville, ils délibèrent et arrêtent
» qu'à l'avenir et à perpétuité, les assemblées pu-
» bliques et particulières se tiendraient dans une de
» ses salles ; que les frais de l'écritoire, du feu et
» de la lumière, seraient faits aux dépens de cette
» ville, tant et si longuement que l'établissement
» subsisterait dans l'hôtel-de-ville. »

L'académie fut sensible à cette faveur, comme elle devait l'être. Elle en marqua sa reconnaissance par un feu d'artifice, tiré, selon un antique usage, le jour de St. Jean, et dans lequel on représenta le magnifique édifice qu'Auguste fit construire ou acheva dans Rome, sur le mont Palatin, et dans lequel les gens de lettres s'assemblaient pour y lire leurs ouvrages.

Ce jour semble être pour l'Académie une fête séculaire ; il doit être aussi la fête de la reconnaissance. L'honneur que fit à nos devanciers, il y a cent ans, une administration pleine de bienveillance pour eux, de grandes vues pour l'intérêt et la gloire de la cité, une autre administration, non moins distinguée par son zèle et ses lumières, nous le rend : nos successeurs aimeront à se rappeler comme nous, que nous en sommes redevables à l'un de ces hommes dévoués qui croient n'avoir rien fait tant qu'il reste

quelque bien à faire, à l'un de ces sages qui, se montrant ennemis de tous les excès dans des temps difficiles, ont quelquefois la gloire d'avoir tous les excès pour ennemis, à un magistrat qui, s'il était attaqué par la calomnie, n'aurait qu'à montrer ses œuvres pour se défendre.

Notre gratitude ne séparera point de ce magistrat les dignes collaborateurs qui partagent ses services et son zèle, et que la reconnaissance associe à la gloire d'une administration qui fera époque dans nos annales.

ÉCONOMIE
RURALE ET COMMERCIALE.

Considérations sur les bœufs, leur nombre, leur origine, leur régime, leur commerce et leurs produits dans le département du Rhône.

M. le comte Chaptal a donné dans son bel ouvrage sur l'industrie française (1) le tableau des bêtes à cornes que la France possédait en 1812. Le département du Rhône y est porté pour 1,303 taureaux, 7,118 bœufs, 32,949 vaches, 3,330 génisses.

D'après cette évaluation, notre département tiendrait le milieu entre les plus riches et les plus pauvres en bétail.

Quand on considère qu'après celui de la Seine,

(1) Tome II, page 197.

il est le plus exigu du royaume, et qu'une très-grande partie de sa surface est couverte de vignobles, on est tenté de regarder comme exagérée cette évaluation. Je suis convaincu, d'après des données positives, qu'elle est, en ce qui concerne les vaches, très-au-dessous du nombre actuel de ces animaux (1).

M. le comte Chaptal avait puisé les élémens de son important travail dans des documens parvenus au ministère lorsqu'il tenait les rênes de l'administration générale ; mais des changemens considérables sont survenus depuis cette époque dans l'agriculture de la France. L'extension toujours croissante des prairies artificielles, donne de plus en plus les moyens d'entretenir un nombreux bétail. La division des propriétés, dont il est difficile de calculer le terme, multiplie, outre mesure, avec le nombre des domaines, celui des vaches qui les labourent, et l'épizootie de 1814 elle-même a contribué à la multiplication de ces animaux, parce que, si elle en a enlevé dans le département deux ou trois mille, elle a provoqué *l'élève* ou l'importation d'un nombre beaucoup plus considérable.

Aussi, après avoir dirigé mes recherches sur environ cent communes, puis-je assurer que, dans presque toutes, le nombre des vaches a augmenté depuis vingt-cinq ans, que dans quelques-unes il a doublé, dans d'autres triplé ; je puis attester en outre que cette progression ascendante, au lieu d'être unifor-

(1) Les résultats de mes recherches sur le nombre de tous les animaux domestiques entretenus dans le département, trouveront place dans un autre N.° des *Archives*.

mément graduelle, s'est montrée rapide depuis quelques années.

Mais si les vaches augmentent partout, les bœufs diminuent partout aussi, et je ne crois pas que le département nourrisse 7118 bœufs, nombre porté sur le tableau statistique de M. le comte Chaptal. En effet, par une conséquence nécessaire de la division et de la subdivision des propriétés, consacrée par nos lois sur les successions, tel domaine qui entretenait deux paires de bœufs est divisé en quatre portions, et chacune d'elles étant cultivée avec plus de soin, nourrit trois ou quatre vaches, et on voit douze ou quinze de ces animaux, sur une certaine étendue de terrain, à la place de quatre bœufs. Un grand nombre d'exemples de ces changemens m'ont frappé dans le cours de mes excursions.

Au reste, si les domaines exigus, qui ne peuvent nourrir que des vaches, sont à leur tour divisés et sous-divisés, celles-ci disparaîtront également, on brisera la charrue pour ne cultiver qu'avec la bêche; et qui peut calculer les conséquences agricoles et politiques qu'un pareil état de choses peut amener un jour?

Quoi qu'il en soit, ce n'est guères que dans les montagnes du Lyonnais et dans la plaine du Beaujolais qu'on voit fréquemment des bœufs attelés à la charrue; dans les autres parties du département on n'y voit, pour ainsi dire, que des vaches, et dans les cantons de vignobles, il est telle commune, comme St-Léger au nord et Charly au midi, où il n'existe pas un seul bœuf.

Le petit nombre de bœufs nourris dans le département est importé. Il est en France peu de contrées

où les cultivateurs élèvent moins de bestiaux que dans la nôtre. Les bœufs de travail, ceux d'engrais, les vaches laitières, les taureaux même qu'on y voit, sont venus en très-grande partie du Charolais, de l'Auvergne, de la Bresse, de la Suisse. Ces animaux de races si diverses sont confondus dans les mêmes communes, les mêmes étables, les mêmes pâturages; ils se mêlent ensemble, et leurs extraits ne tardent pas à perdre les caractères de leur origine. Bientôt s'effaceraient entièrement les types de ces races, si l'on n'importait sans cesse des individus qui leur appartiennent.

Ces animaux étrangers ne se répandent pas indistinctement sur tous les points de notre province. Les bœufs du Charolais sont très-communs dans les cantons de Tarare, de Thizy, d'Amplepuis, de Chamelet, du Bois-d'Oingt, et on y voit à peine quelques bœufs d'Auvergne. Ces derniers sont en très-grand nombre dans les cantons de St. Laurent-de-Chamousset, de St. Symphorien-le-Château, de St. Martin-d'en-haut, de Vaugneray. Ils arrivent à Brignais, à St. Genis-Laval et jusqu'aux portes de Lyon, du côté du midi. Dans ces cantons, on rencontre à peine quelques bœufs du Charolais. Ce n'est point en Bresse qu'on va chercher des bœufs de travail, mais on tire de ce pays des vaches laitières; elles garnissent le marché de Villefranche, d'où elles se répandent sur presque toute la surface du département. On fait venir, depuis quelque temps surtout, des vaches et des taureaux de la Suisse: on peut évaluer à plus de deux cents le nombre des bêtes à cornes de ce pays, récemment arrivées dans la

plaine du Beaujolais. Au reste, ce n'est guère que dans cette partie la plus fertile de notre province qu'on peut élever des animaux qui exigent une nourriture abondante et choisie. On avait autrefois introduit un grand nombre d'animaux de cette race dans d'autres parties du Beaujolais et dans plusieurs de celles du Lyonnais. Leur dégénération ayant été rapide, on ne tarda pas à les réformer, et dans la plaine même du Beaujolais, beaucoup de propriétaires ont renoncé à l'entretien trop dispendieux du bétail Suisse.

Dans aucun temps, on n'a fait venir de la Suisse des bœufs de travail ou d'engrais. Ils coûteraient trop sur les lieux; les frais de transport en augmenteraient encore la cherté; on serait obligé pour ne pas les voir dépérir, de les nourrir trop largement, et ils ne vaudraient pas pour les labours et les charrois, dans nos montagnes, les bœufs du Charolais, encore moins ceux de l'Auvergne.

D'un autre côté, les habiles cultivateurs de la Suisse n'élèvent pour la production que les veaux mâles les plus distingués; ils se gardent bien d'employer leurs vaches aux labours et aux charrois, et dès-lors, bien loin d'avoir des bœufs de travail à exporter, ils en achètent, soit pour labourer et fertiliser leurs terres, soit pour approvisionner leurs boucheries.

Je me suis assuré que des marchands d'Auvergne amènent en Suisse toutes les années dix-huit cents à deux mille jeunes bœufs: ils les achètent aux foires de Bresse, d'Ambert, de St. Anthème; les dirigent sur Lyon, par la route de Feurs, ils en vendent quelques-uns tout le long du chemin, et

ils continuent leur route par la Bresse et le Bugey. J'ai été informé que d'autres troupeaux de bœufs auvergnats, suivant une autre direction, allaient passer la Saône à Tournus, pour se rendre en Suisse par la Franche-Comté.

Ainsi, tandis que nous attirons à grands frais des bêtes à cornes de la Suisse, les cultivateurs de ce pays, mieux avisés, viennent acheter des bœufs en Auvergne.

Les bœufs de cette dernière race sont peut-être les meilleurs de la France pour le labeur.

On a souvent agité la question de savoir s'il vaut mieux atteler à la charrue, des bœufs ou des chevaux; nous l'examinerons plus tard avec d'autres de même nature; nous nous contenterons de dire dans ce moment qu'à tort ou à raison, on cultive avec des bêtes à cornes dans tout le département du Rhône, même dans la plaine du Beaujolais. On attèle des taureaux ensemble ou avec des bœufs, et on les voit tracer paisiblement leur sillon: ils sont tous mis au joug. Le collier, qui vaudrait mieux, est inconnu pour le labourage dans notre province. L'éducation de ces animaux varie dans chaque canton: ici on attache un novice à côté d'un bœuf dressé; là un couple de jeunes animaux est précédé par un couple de vieux bœufs; là deux novices sont mis au joug sans charrue, et abandonnés à eux-mêmes. Toujours la patience préside à cette éducation. Comme elles sont traitées avec douceur, les bêtes à cornes du Rhône sont douces; on les conduit avec la voix et un pique-bœuf qui le plus souvent est sans aiguillon. Mais ceux qui travaillent ne sont pas en général

assez nourris, parce que le fourrage manque communément.

C'est pour l'ordinaire entre huit à dix ans que les bœufs du Rhône sont dételés pour être mis à l'engrais : on les y soumet, tantôt dans la ferme qu'ils ont fertilisée, tantôt dans les prairies d'embouche, qui s'étendent sur la rive droite de la Saône, tantôt dans le Charolais d'où ils étaient venus à l'âge de trois ou quatre ans. Quelques mois après, on les amène presque tous aux marchés de Villefranche, et ceux qui n'y sont pas vendus, sont amenés aux marchés de St. Just. Il en est quelques-uns qui, faisant un bon service, sont gardés jusqu'à l'âge de 12 et même 15 ans; d'autres qui se montrent mauvais bœufs de travail sont soumis à l'engrais dès l'âge de 5 à 6 ans.

On remarque que les bœufs du Charolais et ceux de la Bresse sont en plus grand nombre que ceux de pays aux deux grands marchés du département; ils y arrivent à un âge un peu moins avancé; on connaît à leur attitude, surtout à la direction de leurs cornes, qu'ils ont travaillé beaucoup moins, et à poids égal, leur valeur est plus considérable.

Plusieurs motifs empêchent les cultivateurs du Rhône de livrer de jeunes bœufs à l'engrais ; ils veulent profiter le plus long-temps possible des labours d'un bétail qu'ils n'ont pas élevé. L'expérience leur a appris qu'un bœuf de 5 à 6 ans, consomme à l'engrais plus qu'un bœuf de 8 à 10, qu'il acquiert du volume sans prendre beaucoup de graisse, qu'il se vend moins à poids égal, parce que sa viande est moins succulente, et que son cuir n'est pas encore

mûr. Les cultivateurs savent aussi que les bœufs trop vieux et usés par le travail s'engraissent plus difficilement, surtout au pâturage, qu'ils prennent du suif, sans prendre de la chair, et que ce suif est presque huileux.

Avant de mettre un bœuf à l'engrais, le cultivateur a soin de lui manier la peau. Est-elle dure sur les côtes et collée sur les os? il n'attend point un engraissement prompt et facile. Il est au contraire certain du succès de l'opération, si la peau est souple, si elle se détache aisément des côtes, si, après avoir saigné l'animal, on s'aperçoit que l'épingle entre aisément, si le poil est doux, si les veines superficielles sont bien apparentes, si le ventre et les côtes sont larges, si les jambes sont courtes, et si à tous ces caractères se joignent ceux d'une bonne santé.

L'engraissement est commencé lorsqu'on remarque une plus grande souplesse dans la peau, l'effacement de quelques enfoncemens qu'elle présentait, l'évacuation d'un sueur grasse, etc. Les membres alors ont acquis de la rondeur; l'animal n'a encore que de l'embonpoint, il est vif, gai, alerte. Un peu plus tard il sera lourd, paresseux, il mangera moins; ses sens s'engourdiront, surtout si l'engrais a lieu dans l'écurie.

On connaît que l'engrais est complet par ce qu'on appelle le *maniement*: ce sont des pelotons de graisse que l'on manie au grasset, à la naissance de la queue, au fanon, etc.

Le poids des bœufs gras abattus dans les boucheries de notre ville varie de 6 à 1200 liv. Un boucher exercé

pèse avec les yeux un bœuf gras, et rarement se trompe-t-il de 15 à 20 liv. Les bouchers de Lyon en achètent rarement au-dessous de 600 liv., parce que les petits bœufs sont tarifés à l'octroi comme les plus gros, et que leur viande ne se vend pas davantage. Les petits bœufs et les vaches qu'on a engraissés sont achetés, pour l'ordinaire, quelquefois de la troisième main, par les petits bouchers de village qu'on nomme *regrattiers* : ils se consomment dans les campagnes.

On a remarqué qu'environ le tiers de la substance d'un bœuf gras ne se débitait pas dans la boucherie : ce tiers se compose du sang, de la tête, des pieds, des entrailles, du suif; cette dernière matière est à peu près la huitième partie du poids total.

Cette proportion varie dans les bœufs de la Bresse, dans ceux du Charolais, dans ceux de pays : les premiers ont, respectivement à leur volume, les os petits et le cuir léger; les seconds ont beaucoup de viande, peu de suif, mais de gros os; les bœufs de pays sont ceux qui font à la boucherie le plus de déchet. On préfèrera, à poids égal, les bœufs gras qui viennent de loin, parce que, dans la route, ils ont rejeté par les évacuations intestinales et cutanées beaucoup de substance inutile.

Les bouchers préfèrent aussi les bœufs engraissés à l'écurie à ceux qui l'ont été au pâturage, la viande des premiers étant plus savoureuse et se conservant plus long-temps, leur suif ayant plus de consistance et de blancheur; les bœufs du Charolais devenus gras au pâturage, sont supérieurs à ceux de Bresse engraissés de la même manière.

Il suffit à un boucher dont l'œil est exercé de l'inspection la plus rapide, pour distinguer le bœuf gras qui sort de l'écurie et celui qui vient du pâturage : le premier est plus embarrassé dans son attitude, plus lourd dans sa marche, plus lent dans tous ses mouvemens, son poil est plus hérissé, son regard moins vif, la corne de ses pieds plus longue. On voit sur ses fesses, surtout du côté gauche, tantôt les traces du fumier sur lequel il s'est couché, tantôt celles de l'instrument qui a enlevé ces ordures. Après avoir abattu ce bœuf de pouture, on voit que le rein du côté gauche est plus volumineux, plus chargé de graisse que celui du côté droit, parce que c'est du côté gauche que le bœuf se couche à l'étable.

L'engrais de pouture est plus fréquent que celui de pâturage dans les montagnes du Lyonnais ; il commence d'ordinaire en octobre ou novembre, et il se prolonge jusqu'en avril.

Le bénéfice de l'engrais est subordonné à l'abondance et au prix des fourrages. Le cultivateur qui en achète fait toujours une mauvaise spéculation. Celui qui engraisse à l'herbe doit sacrifier pour chaque bœuf un peu plus d'un arpent de pré, qui lui fournirait trois chars de foin de 18 à 20 quintaux chacun. Beaucoup d'herbe est perdue, parce que les animaux qui vivent à discrétion, surtout les bêtes à cornes, sont difficiles en nourriture ; c'est pour tirer parti des plantes dédaignées par les bœufs que les cultivateurs vraiment économes, parmi lesquels on peut citer le fermier de la terre des Garets, à Belligny, ont soin de jeter dans leurs prés des chevaux avec des bêtes à cornes.

Il serait à désirer que tous les nourrisseurs de bestiaux se pénétrassent de cet axiome consacré en Normandie : *un herbage de cent bœufs ne peut être mangé à profit qu'en y joignant dix chevaux pour consommer le refus* de cent bœufs.

L'engrais à l'étable coûte, terme moyen, cent fr, et c'est à très-peu près l'augmentation de valeur que le bœuf a acquis en devenant gras : ainsi il ne reste de bénéfice net au nourrisseur que le fumier, tantôt répandu dans la prairie, tantôt recueilli à l'étable.

Ceux d'entre les bœufs gras qui pèsent plus de 6 à 7 cents livres, sont amenés presque tous aux marchés de Villefranche ou de St. Just : on ne voit guères en bêtes à cornes dans les autres marchés du département que de petits bœufs, des vaches engraissées, quelques laitières, des bœufs de travail et des veaux.

Les neuf dixièmes des bœufs gras qui garnissent les marchés de Villefranche et de St. Just, sont étrangers au département ; ceux du Charolais y abondent depuis la mi-juin jusqu'à noël, et dans cet espace de temps, on en voit fort peu de la Bresse, encore moins de pays. A la noël, disparaissent les bœufs Charolais, pour faire place aux Bressans, qui peu de temps après se trouvent en concurrence avec ceux de pays ; c'est dans les mois de mars et d'avril que ces derniers sont les plus communs, leur engraissement ayant commencé pour l'ordinaire vers la Toussaint. On voit encore arriver dans l'hiver à Villefranche et à St. Just des bœufs de la Marche, du Bourbonnais et de l'Auvergne, mais en petit nombre, et seulement lorsque des circonstances particulière ont élevé le prix de ces animaux.

On évalue à 300 le nombre des bœufs ou vaches engraissés, terme moyen, qui pendant l'été garnissent chaque marché de Villefranche. En hiver on y voit des bœufs en moindre nombre, et pas une vache. Dans toute l'année et surtout au printemps on y trouve plusieurs centaines de vaches pleines ou laitières, nommées vaches à fruits; elles sont vendues dans un local particulier. Ainsi il existe à Villefranche, tous les lundis deux marchés, séparés par toute la longueur de la ville: l'un, qui se tient du côté de la porte de Mâcon, se compose des animaux, destinés à la boucherie; on l'appelle la *Burée grasse*; on nomme *Burée maigre* l'autre marché, établi près la porte de Lyon, qui ne se compose que de vaches laitières. Il n'y a pas long temps que la Burée grasse se tenait dans la grande rue de Villefranche et sur le grand chemin. Un vaste enclos, situé près la porte de Mâcon, a été disposé pour ce marché.

Le marché de St. Just est quelquefois plus nombreux que celui de Villefranche. Il se tient tous les mardis, et on y retrouve un très-grand nombre des animaux qui, la veille, ont été vendus dans cette dernière ville: c'est là que vont s'approvisionner de la seconde ou de la troisième main les petits bouchers de Lyon et les regrattiers des campagnes; on y voit, comme à Villefranche, des vaches engraissées, dont quelques-unes sont débitées dans les boucheries de Lyon.

Tous les achats au marché de Villefranche se font au comptant, et j'ai été étonné de la rapidité avec laquelle ils s'effectuent: chaque boucher

marque avec un ciseau, d'un signe qui lui est particulier, les bœufs qu'il achète.

La consommation de la viande est, dans notre département, comme dans tout le reste de la France, beaucoup trop modique : l'intérêt de l'agriculture, celui du commerce, celui de l'hygiène publique exigeraient sans doute qu'elle fût plus considérable.

G.

Nota. Nous donnerons, dans le prochain N.°; le tableau de la quantité de viande qui se consomme à Lyon année commune; nous le comparerons avec celui de la consommation de Paris, et nous rechercherons approximativement quelle est la consommation de viande de boucherie pour la France entière.

GÉOLOGIE.

Notice sur des os fossiles de grands mammifères, trouvés à la Croix-Rousse, près de Lyon, en août 1824, et décrits par M. le chevalier Bredin.

(Suite.)

En terminant le premier article de ma notice, j'ai annoncé que je commencerais celui-ci par quelques considérations sur la terre où était le gissement des fossiles que je décris.

Ce sujet ne me retiendra pas long-temps.

Il me suffira de dire que la terre qui renfermait ces débris de grands quadrupèdes, et qui probablement en renferme encore à une petite profondeur, est un de ces terrains meubles d'alluvion, qui,

dans une des grandes révolutions les plus récentes du globe, ont été déposés au fond des vallées et à la surface des plaines les plus élevées.

Peut-être trouvera-t-on étrange de m'entendre ranger parmi les terres que les eaux d'un déluge ont laissées dans les basses plaines, celles dont est recouvert le plateau de la Croix-Rousse qui domine le sol où la ville de Lyon est assise, celui du Plan de Vaise et celui de la plaine du Dauphiné.

Mais n'est-il pas probable que les localités que je viens de nommer ont été, à des époques très-reculées, aussi élevées que le plateau de la Croix-Rousse, et qu'ensuite elles ont été creusées par les fleuves énormes dont le Rhône et la Saône ne sont que de faibles restes. Les terres meubles qui environnaient alors la Croix-Rousse, auront facilement été entraînées par les eaux de ces fleuves impétueux, tandis que celles de la Croix-Rousse, reposant sur des roches granitiques, sur de puissantes couches de cailloux roulés et sur des amas de poudings, ont échappé à l'effort des courans, et sont restées pour séparer les eaux du Rhône de celles de la Saône.

La terre de la Croix-Rousse, où étaient les os, est d'une teinte rougeâtre passant au jaune; elle est essentiellement formée par un mélange de silice et d'alumine, ou de sable quartzeux et de terre argileuse.

Lorsque cette terre était encore fraîche, et que l'air et la lumière n'avaient pas eu le temps d'en altérer les couleurs, un examen attentif des parois de la fosse d'où ont été retirés les os, y faisait reconnaître trois couches de terre de trois nuances diffé-

rentes la : première, située immédiatement au-dessous de l'humus, était rougeâtre ; la seconde, posée au-dessous de celle-ci, était plus jaunâtre ; la troisième, plus foncée, était nommée terre noire par les pionniers. Les deux premières couches avaient chacune un mètre d'épaisseur. La troisième ne pouvait pas se mesurer, elle avait plus d'un mètre.

Cette terre est bonne pour bâtir en pisai, et l'argile y domine assez pour que je croie qu'elle serait propre à la fabrication des briques : la cuisson la durcit et la rougit.

Pour achever d'en donner une idée, j'ajouterai que, sur une de ces terres, qui, avec une moindre proportion d'argile, et lorsque les parcelles de quartz de mica et de fer ocreux sont réunies par un ciment calcaire, forment ces pierres à texture grenue que les Toscans nomment macigno, et qu'à Genève et à Seyssel, on connaît sous le nom de molasse.

Cette terre ne contenait, ni corps marins, ni coquilles fluviatiles ; mais j'y ai trouvé un grand nombre de petits coquillages terrestres appartenant tous, si je ne me trompe, à une seule espèce. Ils ont 7, 8 et même 9 millimètres en diamètre ; ils sont blancs et ont des stries transversales et un peu obliques.

Ces fossiles étaient placés à différentes profondeurs, beaucoup adhéraient à la surface des os, d'autres étaient nidulés dans la substance spongieuse.

J'en ai donné quelques-uns au savant M. Bosc au moment où il montait en voiture. A la première vue il a pensé que c'était l'helix ericetorum ; dès que sa santé le lui permettra, il déterminera cette coquille, travail qui exige une grande sagacité,

puisqu'on n'est aidé, ni par les couleurs qui ont été altérées, ni par l'animal qui est détruit depuis long-temps.

Il y avait aussi à la proximité des os, et quelquefois en contact avec eux, des corps blancs, allongés, dirigés de haut en bas, quelquefois un peu tortueux; ils étaient irrégulièrement arrondis, et à mesure qu'ils pénétraient plus profondément dans la terre, leur diamètre diminuait.

Leur surface extérieure était inégale, striée, bosselée; leur substance était un peu spongieuse, elle présentait des tubes dans quelques-uns desquels on voyait encore des lames de substance végétale noircies; ces corps étaient si tendres et si fragiles qu'on ne pouvait que très-difficilement les retirer de la terre; on n'y parvenait qu'en les laissant entourés d'une certaine quantité de terre, qui seule leur donnait quelque solidité.

Mais, en séchant, ces productions se sont durcies, et dans quelques points de leur étendue elles sont devenues réfractaires au couteau.

J'ai mis quelques-uns de ces corps dans un brasier très-ardent, ils y ont pris une teinte homogène d'un rouge blanc; après les avoir laissés deux heures dans cet état, je les ai retirés du feu; quand ils ont été refroidis ils n'étaient plus blancs, mais d'un gris cendré plus ou moins foncé, et la cohésion de leurs molécules se trouvait sensiblement augmentée.

On me donnait ces corps pour des os plus altérés que les autres et tout près de leur destruction. J'ai cru y rencontrer les racines de végétaux très-anciens mais non fossiles.

On dit que les racines des végétaux ne pénètrent

pas dans les couches de terre qui sont au-dessous de l'humus, cependant celles dont je parle ne se sont jamais montrées à moi plus superficielles qu'à 8 décimètres au-dessous de la terre végétale, et j'en ai trouvé à la profondeur de 31 décimètres.

J'en ai mesuré quelques morceaux.

Un morceau long de mèt. 0,128 avait

à l'une de ses extrémités. .	un diamètre de	0,024.
	l'autre . . .	0,017.
à l'autre extrémité	un diamètre de	0,017.
	l'autre . . .	0,019.
au milieu.	un diamètre de	0,018.
	l'autre . . .	0,019.

Un morceau long de mèt. 0,114 avait

à une extrémité.	un diamètre de	0,021.
	l'autre . . .	0,020.
à l'autre extrémité. . . .	un diamètre de	0,023.
	l'autre . . .	0,018.

J'en ai vu avoir 0,060 de diamètre.

La terre où étaient les os qui nous occupent contient çà et là de très-petites pierres qui évidemment ont été long-temps roulées, et dont la nature et la couleur sont très-variées.

J'oubliais d'indiquer ici une circonstance que cependant j'avais notée avec soin, et qu'il ne me paraît pas facile d'expliquer.

C'est que chacun des os qu'on a trouvés isolés, et chacune des réunions d'os reposaient sur un lit de sable quartzeux fin et presque pur. Il y avait cependant quelques os autour desquels ce sable était si

peu abondant, qu'on ne l'aurait pas remarqué si on n'y eût fait une attention particulière.

Sur plusieurs os était attachée une sorte d'incrustation de terre tellement durcie qu'on avait beaucoup de peine à les en dépouiller : et que quand on voulait l'enlever de vive force, les couches les plus superficielles de substance compacte lui restaient adhérentes et se détachaient de l'os.

Cette terre pouvait rester plus de quinze jours ou trois semaines dans l'eau sans se dissoudre, sans se ramollir. Des os cassés en plusieurs pièces ont long-temps paru entiers parce que l'espèce de ciment dont nous parlons en liait les morceaux et les retenait en place comme eût pu le faire un cal osseux.

Ce ciment terreux m'a présenté presque partout un grand nombre de très-petits tubes tortueux que je crois avoir servi d'habitation à des animaux de la classe des vers, qui sans doute ont uni par certains produits organiques les petites molécules quartzeuses qui seules composaient ce mastic d'une grande dureté.

Cette circonstance, jointe à quelques autres déjà indiquées, m'a fait penser que les os qui nous occupent ont séjourné pendant plus ou moins long-temps dans la vase de quelque marécage.

C'est assez nous être occupé du gissement des os découverts à la Croix-Rousse : il est temps de les étudier eux-mêmes. Je me suis livré à cette étude avec toute l'attention dont je suis capable ; j'y ai consacré tout le temps que me laissaient mes devoirs ; j'ai décrit, mesuré et comparé sous tous les rapports, non-seulement les os entiers, mais jusqu'aux moindres parties, jusqu'aux plus petits fragmens.

Il ne semble toutefois pas convenable d'entrer ici

dans les détails de cette ostéographie minutieuse, qui seule pouvait m'amener à des résultats satisfaisans, mais qui à présent seraient sans but et sans utilité.

Je me bornerai à indiquer ce qui, dans les formes et les dimensions des os principaux, peut être considéré comme caractéristique et nous conduire à la connaissance des genres et des espèces d'animaux auxquels ces os ont appartenu.

Le véritable but des recherches anatomico-oryctologiques est la détermination des genres et des espèces des animaux dont les os sont restés plus ou moins profondément enfouis dans les couches du globe sur lequel ils vécurent avant nous.

Les difficultés énormes que présente cette détermination des débris échappés aux révolutions dont la terre a été le théâtre, n'ont point rebuté le célèbre Cuvier : il les a bravées, il les a vaincues ; son prodigieux génie a créé une science nouvelle qui a assuré la marche de l'esprit humain jusqu'alors chancelant et tâtonnant dans les routes obscures de la géognosie, dont cependant les de Saussure, les Deluc, les Werner avaient parcouru avec succès les vastes domaines, mais par des voies différentes.

Notre grand zootomiste a retrouvé et signalé les anciens habitans de notre terre ; il nous a ouvert l'entrée d'un monde oublié, perdu dans la nuit des temps ; lui seul pouvait faire ce grand pas : c'était là sa mission ; il avait reçu ce qu'il lui fallait pour la remplir. Celui-là seul pouvait, avec quelques fragmens épars d'anciens squelettes, reconstruire les animaux pélasgiens, qui connaissait mieux qu'aucun autre l'organisation de tous les animaux actuellement vivans, et

qui est doué de ce coup-d'œil qui saisit et pénètre les moindres détails en même temps qu'il saisit et embrasse les plus grandes masses.

L'impulsion est donnée, le pas important est fait, l'abîme est franchi : nous n'avons plus qu'à nous avancer dans le champ des merveilles où l'on nous a introduits.

La nouvelle science dont M. le baron Cuvier est le créateur n'a plus besoin que de faits. J'apporte ceux qui se sont offerts à mes observations : ce sont des matériaux dont l'habile architecte saura tirer parti.

La loi d'unité qui a présidé à la création est si profondément empreinte dans chaque être organisé (surtout s'il appartient au règne animal), que les parties qui le composent sont toutes liées, toutes corrélatives, toutes enchaînées systématiquement, de telle sorte que chacune d'elle suppose toutes les autres, et que la forme de chacune d'elles indique la forme de toutes les autres ; au point que, si l'une est donnée, toutes les autres le sont ; et d'après la même loi d'unité la structure du moindre organe révèlera les besoins et les facultés de l'être auquel il appartient : c'est dire qu'il en fera connaître la nature.

Cependant cette concaténation de tous les organes de l'animal n'est pas également marquée, également saillante, également facile à saisir dans tous. C'est ainsi que dans la figure de l'homme tout est physiognomonique, mais tout ne l'est pas au même degré.

Laissant donc de côté ceux des os fossiles qui n'offrent rien de bien décisif sous le rapport de leur dépendance des organes les plus importans à la vie, nous nous attacherons à décrire ceux qui indiquent

d'une manière plus frappante les caractères des animaux dont ils sont provenus.

Sous ce rapport, les dents ont droit à nos premières recherches.

Mais je dois avant tout rappeler, que dans ma dernière notice je disais que diverses circonstances m'avaient fait penser que les os fossiles de la Croix-Rousse contenaient encore de la gélatine ; mais que l'analyse chimique en ayant été faite, il ne s'y était point trouvé de cet élément : cependant M. Huzard, inspecteur général des écoles vétérinaires, à qui j'ai remis quelques fragmens des côtes de l'éléphant de la Croix-Rousse, les a donnés à M. Lassaigne qui a bien voulu en faire l'analyse ; les résultats de cette analyse paraissent confirmer mes soupçons.

Analyse des ossemens d'éléphant trouvés aux environs de Lyon, et remis par M. Huzard, inspecteur général des écoles royales vétérinaires.

Il résulte des expériences chimiques auxquelles nous avons soumis ces ossemens, qu'ils contiennent sur 100 parties :

Humidité.	11
Phosphate de chaux	41
Carbonate de chaux	9
Silice	37
Alumine, oxide de fer et de manganèze. .	1
Matière animale.	1
	100

Fait au laboratoire de l'école royale d'Alfort, le 21 novembre 1824.

Signé Lassaigne,
Préparateur de chimie.

Je commencerai par les dents de l'éléphant qui présentent des particularités dignes de fixer l'attention du contemplateur de la nature, et propres à éclairer plusieurs points obscurs des sciences zoonomiques.

Je m'arrêterai plus sur cet objet que sur les suivans, soit parce qu'il est plus important en lui-même, soit parce que les dents que j'ai eues à étudier se sont trouvées dans un état très-favorable à l'observation, et tel que leur admirable organisation, si belle et si compliquée, m'a été beaucoup plus facile à saisir que je ne pouvais l'espérer.

On aurait dit que les pièces que j'avais sous les yeux avaient été choisies et préparées à la longue pour que je pusse voir non-seulement ce qui existait au moment de la mort de l'animal, mais encore ce qui avait précédé et suivi, si l'animal avait vécu quelques années de plus. L'âge de l'animal, le degré d'altération des tissus, et jusqu'au brisement des os, tout semblait se réunir pour faciliter mes études. Cependant je ne pouvais pas apercevoir la racine de la première molaire : elle semblait devoir me rester cachée pour toujours, lorsqu'au moment où je m'y attendais le moins, la mâchoire qui était cassée en deux pièces, s'ouvrit et me laissa voir la racine qu'elle renfermait. Cette fracture existait depuis des milliers d'années; mais on ne pouvait pas la soupçonner : un mastic terreux dont j'ai déjà parlé comme du résultat d'une peuplade de vers la dérobait aux regards et joignait l'une à l'autre les deux pièces.

Ces dents consistent en quatre molaires placées dans les alvéoles de la mâchoire inférieure.

Il est indispensable qu'avant de passer outre je donne une idée de la mâchoire telle qu'elle était.

Mâchoire postérieure de l'éléphant.

Les deux branches étaient séparées ; elles avaient été cassées à la partie antérieure de la branche droite, près de l'endroit de sa réunion avec la gauche.

Elles étaient aussi cassées toutes deux à leur extrémité postérieure, dans l'endroit où elles se contournent pour remonter vers le crâne : toute cette portion considérable manquait.

Les branches sont très-épaisses, très-bombées sur leurs faces, arrondies sur leur bord inférieur ; leur extrémité postérieure est évasée et présente en dehors une aile considérable ; l'extrémité antérieure est un peu aplatie et se réunit avec celle du côté opposé : il n'y a point de trace de la symphyse de ces deux os.

Un canal demi-cylindrique résulte de l'union de ces deux branches, qui forment un angle de soixante degrés.

Une portion d'os a été cassée à la partie antérieure de ce canal : c'était une pointe stiloïde, un bec proéminent en avant.

Longueur de la branche gauche de la mâchoire postérieure, prise depuis la brisure du bec jusqu'à la fracture postérieure, en ligne directe . .	0,44
En suivant le contour de la face extérieure.	0,51
Hauteur d'une branche de la mâchoire postérieure,	
Vis-à-vis l'union des 2 grosses molaires.	0,16
Vis-à-vis l'extrêm. antér. de la 1.re molaire.	0,23
Au milieu du canal	1,15
Epaisseur d'une branche de la mâchoire postérieure,	

Vis-à-vis la réunion des 2 grosses molaires.	0,173
Au milieu de la 1.re molaire	0,129
Au milieu de la deuxième molaire . .	0,157

Molaires d'éléphant.

Dans chaque branche de la mâchoire postérieure est creusée une très-grande alvéole, qui contient deux grosses molaires.

Ces dents sont rhomboïdales; chacune d'elles est composée de plaques posées de champ les unes à la suite des autres, s'appuyant les unes contre les autres et étant obliques de haut en bas et de devant en arrière; leur suite forme un grand arc de cercle.

Treize de ces plaques forment la première molaire, la molaire antérieure.

La molaire du fond, ou seconde molaire, est composée de dix-sept plaques; mais au moment où les os ont été trouvés, il y en avait dix-huit d'un côté et dix-neuf de l'autre; il est même probable qu'elles ont été en plus grand nombre, car j'en ai trouvé quatre détachées dans la terre où étaient enfouis les os.

Étudions ces plaques qui sont comme autant de petites dents, de la réunion desquelles résultent les grosses molaires; mais nous ne pouvons les étudier que dans la moitié postérieure de la seconde molaire: plus en avant elles sont enveloppées et recouvertes par une substance que nous connaîtrons bientôt.

Ces plaques dentaires sont des os plats courbés en différens sens, de sorte que leurs faces, dont l'une est antérieure et un peu inférieure, et l'autre postérieure et un peu supérieure, présentent des con-

vexités et des concavités très-variables dans ces différens os.

Ces faces sont canelées et striées dans leur longueur, elles sont grenues et couvertes d'une immensité de petites élévations qui ressemblent ici aux papilles d'une langue de chat, là aux perlures du bois de cerf, ailleurs à des gouttes de liquide qui auraient été congelées tandis qu'elles coulaient, ailleurs à des lignes de petites pierres qu'on aurait arrangées avec beaucoup d'adresse.

Les bords des plaques sont arrondis et plus ou moins bosselés.

L'extrémité supérieure des plaques dentaires présente une pointe mousse qui est terminée par 3, 5 ou 6 saillies ou tubérosités séparées par des échancrures qui se suivent et se correspondent assez exactement dans toute la longueur de la dent.

Ces saillies, surtout quand il y en a 4 ou 5, ont quelque analogie avec le bout des doigts d'une main d'homme étendue, et comme elles se continuent sur les faces en 4 ou 5 convexités, il n'est pas étonnant que quelques plaques trouvées isolées ayent été prises pour des mains pétrifiées. On m'en a plus d'une fois présenté sous le nom de *chirite*.

On a aussi quelquefois cru voir dans ces productions des langues de quadrupèdes pétrifiées ; et j'en ai vu, dans des collections, qui étaient étiquetées *gloſſopêtre*.

L'extrémité inférieure est comme brisée ; elle présente une fente transversale à l'axe de la mâchoire.

Chacune de ces plaques est composée de trois substances :

1.° Une substance intérieure qui en forme la base; c'est une matière très-compacte, blanche, qui n'a aucune apparence fibreuse ni lanceleuse, et dans laquelle on ne voit rien de spongieux, ni rien qui ait pu admettre des nerfs et des vaisseaux. En un mot, elle est très-homogène; et le nom de substance osseuse que lui donnent les anatomistes ne lui convient nullement. M. Home l'appelle ivoire; et quoiqu'elle diffère de l'ivoire des défenses, qui est par couche et veinée en losanges curvilignes, elle a cependant plus d'analogie avec cette matière qu'avec les os.

2.° Une couche de substance blanche nacrée recouvre la première; elle est composée de petites lames imbriquées et striées très-régulièrement, qui reposent et semblent s'implanter sur la substance improprement nommée osseuse et forment avec sa surface des angles plus ou moins aigus; ces lames, qu'on serait tenté de regarder comme des cristallisations, et qui rappellent la disposition des barbes d'une plume, se terminent à la surface de la plaque et lui donnent cette apparence grenue et chagrinée dont j'ai parlé tout à l'heure. Elles sont généralement inclinées de bas en haut et convergent vers le centre des faces; elles ont un demi-millimètre, 2 et même 3 millimètres de long.

Cette seconde substance est l'émail de la dent.

3.° Une matière blanche, homogène comme la prétendue substance osseuse, inorganique comme elle et ne présentant pas plus qu'elle une texture fibreuse ou lameleuse, se trouve déposée sur l'émail dans la partie à peu près centrale de chacune des faces des plaques.

Les anatomistes nomment cette troisième substance le *cortical osseux*. Home lui appliqua le nom d'*os*, et Blacke celui de *crusta petrosa*.

Elle a une apparence gypseuse et paraît avoir beaucoup d'analogie avec ce que nous avons improprement nommé substance osseuse ; cependant elle me semble être d'un blanc moins éclatant, d'un grain moins fin, sa cassure est moins nette, et je la trouve moins dure quoiqu'elle passe pour l'être davantage. Il est possible que les agens chimiques qui ont agi sur ces deux substances pendant leur enfouissement ayent plus altéré la texture de l'une que celle de l'autre.

Le cortical osseux présente sur chaque face des plaques dont nous parlons, une masse allongée de haut en bas, de dimensions très-variées, qui réunit les plaques dentaires et les fixe les unes aux autres.

Cette masse de cortical est épaisse dans son milieu et s'amincit vers ses bords, à tel point qu'elle finit par n'être plus qu'une couche sans épaisseur appréciable.

Son épaisseur au centre va jusqu'à 4 ou 0,005.

Des fentes et des grenures se montrent çà et là sur cette substance.

Les parties de l'émail recouvertes par le coutical ou *crusta petrosa* sont moins aiguës et moins raboteuses sur leur surface que celles qui sont à nu.

J'aurai bientôt l'occasion de montrer que dans les plaques antérieures l'émail est partout recouvert de *crusta petrosa*.

(*La suite au N.° prochain.*)

NÉCROLOGIE.

Éloge de M. Bellay, *médecin de la Charité, prononcé à la Société de Médecine de Lyon, le* 20 *décembre* 1824, *par* J. M. Pichard, *secrétaire-général.*

Messieurs, les règlemens de la société imposent à votre sécrétaire général l'honorable obligation de prononcer l'éloge des membres décédés : je viens aujourd'hui m'acquitter de ce devoir religieux, en vous entretenant de la vie et des travaux de M. Bellay, ancien président de la société de médecine.

François-Philibert Bellay naquit, le 26 août 1762, à Lent, petite ville de la principauté de Dombes, près de Bourg en Bresse, d'une famille honnête, mais peu fortunée ; il perdit son père de bonne heure. Son oncle, curé à Chalamont, se chargea de son éducation. Le jeune Bellay répondit au généreux appel fait à son émulation par des efforts soutenus ; au collége où il obtint des prix, à Bourg où il étudia la chirurgie, à Lyon où il fut envoyé par cet oncle pour suivre les cours de médecine et de chirurgie, partout il se distingua. Ses succès dans cette dernière ville, un prix d'encouragement au collége de médecine, reçu en 1787, des mains du prévot des marchands, annoncèrent à l'oncle bienfaisant qu'il avait dignement placé ses dons et signalèrent

M. Bellay comme un sujet d'un mérite très-remarquable. Marié le 14 mai 1789, il poursuivit avec le même zèle ses études médicales, et fut reçu successivement à l'université de Valence, bachelier en médecine, le 14 juillet 1790, et docteur en médecine le 28 octobre suivant. Aussitôt après sa réception, il alla se fixer à Chalamont près de son bienfaiteur, heureux de lui faire ainsi hommage de ses talens. Mais ses amis, son oncle lui-même l'engagèrent à venir s'établir à Lyon, sur un théâtre plus digne de lui et de ses connaissances. Praticien bientôt avantageusement connu dans notre ville, il continua ses recherches, favorites, et, dans le silence du cabinet, médita, compara les faits qu'il avait observés au lit du malade; il enrichit les journaux de médecine d'observations intéressantes, et publia une petite brochure, en 1791, sur la guérison des hernies. La tourmente révolutionnaire vint l'arracher à ses paisibles occupations. En effet, la révolution prenait une marche funeste et se signalait par des crimes. A l'époque de la chute de la Gironde, Lyon leva l'étendard d'une généreuse insurrection et se souleva contre la tyrannie de la convention; chaque citoyen courut aux armes : M. Bellay se joignit aux habitans de sa nouvelle patrie, combattit dans les rangs des Lyonnais, et succomba avec eux dans cette lutte inégale. Quand Lyon, occupé par les troupes de la convention, fut livré à toutes les rigueurs de la vengeance, M. Bellay fut dénoncé, comme ayant été officier municipal, il dut fuir et chercher un asile; comme tant d'autres à cette époque fatale, il le trouva aux armées. Un homme que l'exagération de

ses opinions rendait alors tout puissant, le fit nommer médecin militaire. Plus tard, hâtons-nous de le dire, cet homme, banni à son tour, menacé dans son existence pour les mêmes opinions, fut sauvé par M. Bellay qui eût rougi, lui banni de la veille, de se ranger parmi les proscripteurs du jour. Employé aux armées des Alpes et d'Italie, notre collègue les suivit dans leurs rapides conquêtes: au milieu du mouvement général, il s'occupait des devoirs de sa profession et de sa place; il visitait ces antiques universités dont tant de professeurs illustrés par leurs écrits ont fait la gloire; il comparait leur pratique avec la pratique des médecins français, étudiait leurs ouvrages et la langue même de l'Italie. Abeille industrieuse et prévoyante, il recueillait ainsi, au milieu du tumulte de la guerre, une ample moisson d'observations et de matériaux pour les travaux des loisirs de la paix. Cependant l'ordre renaissait en France; la société tendait à se recomposer après les tempêtes qui l'avaient agitée. M. Bellay, pressé de revoir sa patrie, sollicita et obtint son remplacement; il vint exercer de nouveau la médecine à Lyon, où de nouvelles occupations l'attendaient. Dans les intervalles d'une pratique assez étendue, il traduisit de l'italien de Joseph Pasta un opuscule sur les devoirs du médecin, sous le titre assez singulier, de *Galatée des médecins*. Il traduisit également de l'italien de Michel Sarcone, l'histoire raisonnée des maladies observées par ce médecin à Naples, pendant l'année 1764: bien que cette traduction (qui n'a paru qu'en 1804) porte l'empreinte de la précipitation, et que la critique puisse y signaler quelques

négligences de style, nous n'en devons pas moins de reconnaissance à celui qui a fait passer en notre langue l'ouvrage d'un auteur estimé. Au mois de février 1798, M. Bellay entreprit la rédaction d'un journal de médecine avec son ami M. Brion. Cet écrit périodique intitulé : *le Conservateur de la santé, journal d'hygiène et de prophylactique*, paraissait tous les dix jours; outre les sujets variés annoncés par le prospectus, chaque numéro présentait un tableau des observations météorologiques faites sur le baromètre et le thermomètre; enfin tous les trois mois l'histoire des maladies observées pendant le trimestre. Aucune des parties de la littérature médicale n'était étrangère à ce journal. Les rédacteurs dénoncèrent à l'autorité tous les vices de la police médicale; ils se plaignirent de l'usage pernicieux de conserver les boucheries au sein des villes; ils signalèrent l'abus de la vente des remèdes secrets et des remèdes prescrits empiriquement par les herboristes; s'élevant à de hautes considérations d'économie politique et de morale, ils donnèrent d'utiles avis sur les épidémies, sur la conservation des grains et se récrièrent avec indignation contre les scandales de la prostitution publique. Ce recueil périodique fut continué pendant cinq ans, sans autre ressource que le talent de ses rédacteurs, sans autre appui que les suffrages de ses abonnés. C'est dans ce journal que se trouve le plan d'une école secondaire de médecine à Lyon. M. Bellay, aidé de quelques médecins, essaya d'élever l'enseignement de cette partie de l'art de guérir au niveau de celui de sa brillante rivale, la chirurgie. Plus tard ce projet a reçu son exécution par les soins de

l'administration des hospices et du conseil d'instruction publique : c'est une raison de plus de rapporter ce fait qui honore le zèle et la prévision de notre collègue. En 1801, le journal de M. Bellay devait briller d'un nouvel éclat, et l'activité de ses rédacteurs devait trouver un nouvel aliment. Jenner venait de découvrir son précieux préservatif de la petite vérole. En France, un homme aussi illustre par ses nobles aïeux que par d'importans services rendus à l'humanité, s'empressait d'annoncer l'efficacité de la vaccine, et d'en étendre les bienfaits par le moyen des souscriptions. D'une extrémité de la France à l'autre, à la voix du premier comité central de vaccine, à la voix des Thouret, des Chaptal, des Pinel, des Husson, les expériences se multiplièrent. A Lyon, les premières vaccinations et les contre-épreuves furent faites à l'hospice de la Charité, le 26 mars 1801, par le praticien distingué que vos suffrages ont appelé à l'honneur de vous présider (1). Elles se firent sous les auspices d'une commission nommée par la société de médecine et prise dans son sein. Je le dis à regret, ce ne fut pas sans opposition qu'on put faire ces épreuves. Le zèle de M. Bellay et de son collaborateur n'en fut point ralenti : ils proclamèrent la découverte dans leur journal, discutèrent son efficacité, et répondirent avec chaleur et talent à toutes les objections. Ils firent plus, ils annoncèrent des vaccinations gratuites; ils les commencèrent le 15 avril 1801, et les continuèrent pendant un grand nombre d'années avec

(1) M. Martin jeune.

autant d'empressement que d'exactitude. Pour apprécier tout le mérite de telles actions, il faut se reporter à l'époque où tant de préjugés environnaient la nouvelle doctrine; et quand, de nos jours, après vingt-quatre ans d'épreuves, de succès dans toutes les parties du monde, des écrivains, poussés par je ne sais quel esprit d'imprudence, veulent faire naître des doutes sur l'efficacité de la vaccine, on doit sentir l'estime qui est due au zèle de celui que nous regrettons. Grâces lui soient rendues! il s'est associé à la gloire de ceux qui ont propagé la vaccine en France; il a bien mérité de ses concitoyens, et leur reconnaissance dut être et fut en effet la première comme la plus douce récompense de ses travaux. M. Bellay en trouva une seconde dans les suffrages de ses collègues à la société de médecine, qui le nommèrent successivement secrétaire-général et président de cette compagnie. Dans ses rapports avec les sociétés savantes, il se montra exact et laborieux; dans l'exercice de ses fonctions comme président, ses confrères applaudirent à la sagesse qu'il maintint dans les délibérations, à la facilité avec laquelle son esprit juste analysait et ramenait à leur but les discussions les plus animées. La société ordonna avec empressement l'impression du compte qu'il rendit de ses travaux, dans la séance du 16 mai 1808, et le discours qu'il prononça comme président, dans la séance publique du 30 juillet 1812. Notre collègue a publié aussi à la fin de chaque année, depuis la cessation de son journal jusqu'en 1813, sous le nom de *Météorologie médicale*, une petite brochure contenant des observations barométriques et thermométriques, et de plus un précis sur les maladies régnantes.

Ces occupations diverses ne lui firent point négliger la propagation de la vaccine; nous en voyons la preuve dans des rapports qu'il a publiés comme secrétaire du comité de vaccine et dans les *Tableaux historiques de la vaccination pratiquée à Lyon*, *depuis le* 3 *avril* 1801, *jusqu'au* 31 *décembre* 1809, qu'il a publiés avec M. Brion, en 1810.

L'année suivante, l'administration des hospices de Lyon, ayant arrêté que les places de médecins seraient données au concours, M. Bellay ne craignit point, athlète vieilli, non sans quelque gloire, de descendre dans la carrière où se présentaient aussi des adversaires dignes de lui : le concours s'ouvrit au mois de septembre 1811, et notre confrère y obtint la première place. Dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, il se montra médecin assidu, observateur judicieux; nourri de la doctrine d'Hippocrate, il étudiait avec soin, appréciait avec justesse tout système, toute découverte; il la combattait sans dénigrement ou l'employait sans enthousiasme, s'il la jugeait utile. Dans ses rapports avec ses collègues et avec le monde, on le vit constamment honnête homme; mais grave, taciturne, chagrin même, il sortait rarement des bornes d'une froide civilité. Dans sa brusque franchise, la politesse de nos salons ne pouvait lui plaire; il méprisait en elle l'enveloppe dont s'entoure la fausseté ou la nullité puissante.

La retraite de M. Sauzet, comme médecin de l'hospice de la Charité, en 1822, fournit à l'administration des hôpitaux l'occasion de donner à M. Bellay un témoignage de confiance: il fut appelé à le remplacer. Ce poste convenait à l'âge et aux habitudes simples de notre collègue. Son temps s'écoulait entre

les devoirs de sa place, des lectures variées et les soins d'une famille chérie. Son fils, peintre de genre estimé dans la naissante école lyonnaise, manifesta le désir d'aller à Paris, sur un plus grand théâtre, produire de brillantes dispositions et montrer les fruits d'études approfondies. Notre collègue, plein de tendresse pour ce fils, abandonna sans regret sa place, sa clientelle, et le suivit dans la capitale où il alla se fixer en 1823. A l'âge où était parvenu M. Bellay, on ne rompt pas impunément d'anciennes habitudes : le regret d'avoir quitté Lyon s'empara vivement de son ame, il tomba malade ; à toute force, en toute hâte il voulut revenir à Lyon ; il partit malgré les efforts de sa famille ; mais à peine arrivé à Mâcon, affaibli par le chagrin, il fut atteint de la courte et fatale maladie qui nous l'a ravi, le 28 septembre dernier, malgré les soins du docteur Cortambert, l'un de vos correspondans.

Les derniers jours de M. Bellay furent mêlés d'amertume : saisi par la maladie, loin de sa famille, il se vit entouré d'étrangers à son heure dernière ; il ne put saluer de ses derniers regards sa patrie adoptive, le théâtre de ses succès ; il ne put presser de sa main défaillante celles d'un fils et d'un ami. Mais, Messieurs, dans ce cruel isolement, à l'instant redoutable où les plus fermes caractères semblent s'amollir, la fermeté de son ame ne se démentit point. Sans doute il songea que sa mémoire serait respectée, puisqu'il avait marqué son passage par des services rendus à l'humanité ; il sentit qu'il avait mérité l'estime de ses concitoyens ; il sentit qu'il emporterait vos regrets et obtiendrait vos éloges.

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

Essai sur quelques branches de l'industrie française, par M. Camille Beauvais, Paris, 1825, in-8.°, 72 p.

Extrait par M. Grognier.

Un très-habile manufacturier lyonnais, dont les produits ont honorablement figuré à l'exposition européenne du Louvre, un français qu'anime la plus noble ardeur pour la gloire et la prospérité nationale, M. *Camille Beauvais*, vient de déposer dans une brochure de quelques pages des considérations d'un haut intérêt : elles sont relatives aux dangers qui menacent l'industrie de la France, et celle de Lyon en particulier. C'est surtout le développement des fabriques de soierie, de celles de lainage, chez nos éternels rivaux, qui lui paraît mériter l'attention la plus sérieuse. Il fait observer, avec inquiétude, que l'Angleterre dont les fabriques de soierie n'avaient guère fourni jusqu'ici qu'à la consommation locale, prétend, même dans ce genre d'industrie, entrer en concurrence avec nous sur les marchés où nous sommes les maîtres depuis des siècles, et cette concurrence paraît redoutable à l'auteur par deux raisons : d'abord, la fabrication sera en Angleterre activée par la force des machines à vapeur ; ensuite elle y sera soutenue par une grande puissance de richesse nationale et de crédit public.

Il s'est assuré, d'après des calculs et des documens

précis, que, sur mille métiers *à la Jacquard* (car ces métiers ont déjà traversé la mer), mus par la vapeur, déjà la façon d'une aune d'étoffe se trouve réduite à 40 centimes, et cela quoiqu'on tienne compte des frais d'établissement et de ceux d'administration : cependant le même tissu coûte à Lyon, dans ce moment, sans y comprendre les frais d'administration, 1 fr. 20 c. à 1 fr. 25 c. Que sera-ce si, comme on a lieu de le craindre, cette énorme différence s'accroît encore ?

Non contens de favoriser puissamment la fabrication des étoffes de soie, les Anglais appellent dans leurs vastes domaines la production et la préparation de la matière première de ces fabriques, témoins les bills d'encouragement prodigués depuis six ans aux cultivateurs de mûriers et aux filateurs du Bengale (1). Tel a été le résultat de cette politique que, d'après les renseignemens de l'auteur, puisés sur les lieux, il n'existait en 1814 que douze mille métiers de soierie dans les trois royaumes réunis, tandis que les Anglais affirment qu'ils en possèdent aujourd'hui plus de trente mille : les seules fabriques de Cowentry, qui ne fournissaient à cette époque que pour quinze à dix-huit millions de rubans, en produisent aujourd'hui pour plus de quarante millions. Et quelle doit être la productiou en ce genre de la Grande-Bretagne entière !

Le contrôleur général Huskinston rassembla au commencement de l'année dernière les principaux manufacturiers de soierie, et leur tint ce langage :

« Nous avons au Bengale un sol immense cou-

(1) Il est vrai que cette soie sera toujours inférieure à la nôtre.

» vert de mûriers ; nos filatures se sont perfection-
» nées ; nos manufactures produisent déjà pour deux
» cent cinquante millions de francs , *mais il faut que*
» *ces produits soient doublés d'ici à quelques années*, et
» qu'ils rivalisent ceux de France dans tous les marchés.
» Vous réclamez depuis long-temps l'abolition des
» droits sur la soie : cette faveur vous sera accordée
» en partie cette année , mais l'abolition entière
» n'aura lieu que lorsque l'ouvraison de cette matière
» se sera perfectionnée, et que *le métier Jacquard* aura
» été mis en rapport avec la machine à vapeur. »

Cette promesse n'a pas été vaine : les droits énormes qui pesaient sur les soies grèges provenant du Bengale et du midi de l'Europe, ont été abolis l'année dernière , et le montant de ces droits régulièrement remboursé aux possesseurs de ces matières.

Si les soies ouvrées de Piémont et d'Italie payent encore un droit assez fort, c'est parce que, lors de la présentation de la loi , les mouliniers anglais n'étaient pas en état de fournir au commerce des fils aussi parfaits que ceux qui viennent du continent ; mais ce droit ne tardera pas à être aboli. Que l'on ajoute la ressource des capitaux que les entreprises industrielles ne réclament , en Angleterre , jamais en vain , les mesures du gouvernement de ce pays, pour que le taux commercial de l'argent ne s'élève jamais au-dessus de 3 pour 100 , sa sollicitude constante pour ménager les débouchés des produits manufacturiers , et l'on ne s'étonnera plus du développement des manufactures de soieries chez nos éternels rivaux ; on verra sans surprise de vastes établissemens de ce genre s'élever à Manchester, dont

l'industrie n'avait jusqu'ici rien de commun avec la fabrication des étoffes de soie.

Ce n'est pas seulement en Angleterre qu'une concurrence dangereuse menace l'industrie lyonnaise.

Dans le court espace de huit ans, dit l'auteur, il s'est monté plus de dix mille métiers d'étoffes de soie à Zurich ; le nord de l'Italie favorisé par la fertilité de son sol, fortement protégé par son gouvernement, développe et perfectionne une industrie que nous lui avions ravie. Les bords du Rhin ajoutent à leurs anciennes manufactures des établissemens où les étoffes de Lyon sont imitées.

Un pareil état de choses inquiète M. *Camille Beauvais*, et il n'est pas rassuré par la prospérité actuelle des fabriques de Lyon, de St-Etienne, de St-Chamond, de Nîmes et d'Avignon ; c'est aux troubles d'Espagne, c'est-à-dire à une circonstance passagère, qu'il attribue l'activité des fabriques lyonnaises ; elles suppléent, dit-il, pour la consommation des Amériques espagnoles, les métiers brisés de Valence, Grenade, Barcelonne, Séville, Malaga, et il ne croit pas exagérer en disant que le commerce de ces Amériques occupe, au moment actuel, à Lyon, huit mille métiers.

Mais les Anglais nous menacent dans les marchés des Hispano-Américains.

« Mieux informés que nous sur les besoins de ces
» peuples (c'est l'auteur qui parle), protégés par leur
» marine, aidés de grands capitaux, ils sont prêts à
» s'emparer de riches colonies dont la séparation en-
» tière de la métropole tournera exclusivement alors
» à l'avantage du commerce anglais et au détriment

» des manufactures française et espagnole. Au reste, » la protection du gouvernement anglais envers les » nouveaux états américains ressemblera à celle qu'il » accorde au Portugal, où nos relations commerciales » sont tellement anéanties que je ne crois pas que, » depuis six ans, il se soit montré à Lisbonne un seul » voyageur qui ait osé présenter des échantillons de » soierie française. »

Cette politique profonde, l'Angleterre la suit avec une imperturbable persévérance. L'Angleterre, dit l'auteur, ne combat plus pour la conquête de telle ou telle portion de terre, pour l'occupation de tel ou tel point maritime, mais pour l'avantage de fournir à des millions d'individus étrangers à ses lois les objets nécessaires à leur consommation. Après avoir favorisé de sa toute-puissance la création ou l'importation de la matière première, cette politique en seconde la mise en œuvre, et elle place ensuite les manufactures dans l'heureuse position de *fabriquer sans attendre la consommation*, parce qu'elle se charge en quelque sorte elle-même d'ouvrir des débouchés exclusifs, de disposer des marchés privilégiés.

Après avoir signalé les dangers qui menacent l'industrie de la France, et particulièrement celle de Lyon, *M. Camille Beauvais* indique quelques moyens de les conjurer. Il propose en premier lieu d'étendre la culture du mûrier sous notre ciel partout où elle peut convenir. Il n'exclut de cette culture que les provinces du nord, et en supposant que la récolte du mûrier n'est pas aussi productive dans nos provinces tempérées que dans le midi, il soutient qu'elle y offrirait toujours *un avantage immense sur les pro-*

duits ordinaires. Il voudrait que le conseil général de commerce, qui déjà inspire à l'industrie de si grandes espérances, veillât à ce que les instructions sur la culture de cet arbre et l'éducation du ver à soie fussent répandues partout, que des primes d'encouragement, et même des distinctions honorables fussent accordées à ceux qui auraient imprimé dans leur canton un mouvement salutaire à cette double culture; que toutes les grandes routes fussent plantées de mûriers. Avant dix ans, ajoute-t-il, la France récolterait assez de soie pour alimenter ses fabriques.

Songeons que la très-grande partie de la France est propre à l'éducation de l'insecte précieux.

Après avoir fait connaître les perfectionnemens que ce genre d'industrie a obtenus, l'auteur ajoute: « Leurs » résultats sont tels que, tandis que, dans le siècle der- » nier, sur cent éducations, trente donnaient à peine » une réussite satisfaisante, aujourd'hui, sur le même » nombre, il n'y en a pas vingt qui ne dédommagent » amplement l'éducateur de ses peines, et encore » lorsqu'il ne réussit pas, il ne doit en accuser que » son manque de soins et son inexpérience. »

Ces considérations conduisent l'auteur à payer un tribut d'estime à M. *Matthieu Bonafous*, dont les savans mémoires n'ont pas peu contribué à la propagation des bonnes doctrines. Il désire vivement que partout on élève de préférence la race à soie blanche; il trace l'historique de l'introduction en France d'une race si précieuse: ce qui le conduit naturellement à parler de M. *Poidebard*.

« La soie de M. *Poidebard*, dit-il, est d'un blanc » bien plus pur que celle de la Chine, dont elle est

» originaire ; elle est supérieure à celle de Gênes et » du Piémont, au-dessus de celle de Bourg-Argental, » de Roquemaure et des Cevennes. Déjà, en 1814, la » société d'encouragement de Lyon, frappée de la » beauté de cette matière, nomma une commission » pour examiner la soie blanche dont il s'agit : cette » commission dont je fus rapporteur, conclut à l'una- » nimité que la chambre de commerce serait priée » d'appeler l'attention du ministre de l'intérieur sur » la soie blanche de M. *Poidebard*, afin que son Ex. » voulût bien convertir son établissement en ferme » expérimentale. »

S'occupant ensuite des filatures et des ouvraisons, M. *Camille Beauvais* pouvait-il passer sous silence M. *Gensoul* ? C'est à lui, dit-il, que nous devons les perfectionnemens qui se sont opérés dans la filature depuis la fin du siècle dernier. Son appareil, aussi simple qu'ingénieux, remplit toutes les conditions désirables : aussi a-t-il été adopté par tous les filateurs éclairés de la France et du Piémont. Quelque connu que soit cet appareil, je n'en exposerai pas moins ici les principaux avantages, en empruntant les expressions de M. *Camille Beauvais*.

« Au moyen d'un seul feu et de la vapeur, le » calorique se distribue à un nombre de bassines dé- » terminé ; l'eau qu'elles contiennent est portée au » degré de chaleur convenable, et sa chaleur est » graduée avec une promptitude qui facilite toutes les » opérations du filage. »

« La fileuse éloignée du foyer ne souffre plus de » l'action de la chaleur produite par les fourneaux » de l'ancienne méthode ; la tourneuse qui n'a plus » de feu à alimenter, donne tout son temps au travail.

» La fumée, produite par les feux nus, est entiè-
» rement supprimée par le nouvel appareil qui joint
» à tous ces avantages celui de ne consommer que
» le tiers de combustibles. Pour terminer le tableau
» des améliorations, j'ajouterai que *la rente* du cocon
» est plus productive, que son brin filé à la vapeur
» a plus d'éclat, plus de netteté, plus d'élasticité,
» etc., etc. »

La soie recoltée, filée, ouvrée, il s'agit de l'employer à la fabrication. C'est le triomphe de l'industrie lyonnaise.

« Les produits des fabriques de Lyon, dit M.
» *Camille Beauvais*, sont imités par les fabricans de
» St. Chamond et de St. Etienne, par ceux de Nî-
» mes et de Rouen, et enfin par tous les manufac-
» turiers de toiles et de papiers peints. Les Suisses,
» les Italiens, les Allemands, les *Anglais même* re-
» cherchent les échantillons de fabriques lyonnaises
» pour en tenter l'imitation : on peut considérer
» Lyon comme la première école industrielle de
» l'Europe. » . . . .

« Les Anglais nous sont inférieurs, 1.° *sous le*
» *rapport* des prix (par les moyens ordinaires, nous
» avons sur eux l'avantage de 25 à 30 pour 100);
» 2.° *pour la connaissance et l'emploi des matières;*
» 3.° *pour les teintures; 4.° pour les apprêts;* 5.° *enfin*
» *pour les combinaisons multipliées si familières aux fa-*
» *bricans lyonnais.* »

Mais nos éternels rivaux nous imiteront, froidement à la vérité, mais ils nous imiteront avec des machines à vapeur, des métiers de rotation. Chacun de ces métiers produira 20 aunes d'étoffes par

jour ; le ministère protégera de tout son pouvoir ce mouvement. Nos étoffes fabriquées à la main seront sans doute d'une qualité supérieure aux produits des machines ; mais sous le rapport des prix pourront-elles soutenir la concurrence ? et à l'égard du plus grand nombre des consommateurs, le bon marché ne passe-t-il pas avant tout ? Que sera-ce, si, comme le craint M. *Beauvais*, on parvient à organiser les métiers de rotation de manière à fabriquer, par leur moyen, avec autant de perfection qu'avec la main ?

Nous devons opposer les mêmes armes à nos éternels rivaux : notre gouvernement doit avoir pour nos manufactures une sollicitude égale à celle du gouvernement britannique pour les manufactures anglaises ; nous devons demander à la mécanique les moyens de produire avec rapidité, avec économie, pour vendre à bas prix avec bénéfice. Il est encore d'autres moyens *sur lesquels l'auteur veut garder le silence pour ne pas donner des armes contre nous.*

Si, sous ces rapports, nous arrivions, vis-à-vis de l'Angleterre, à l'égalité, nous aurions toujours l'avantage d'un sol plus fécond, de planteurs, de filateurs plus expérimentés, de manufacturiers plus instruits, d'une population entière plus active et plus ingénieuse.

Tout en produisant des étoffes à bas prix pour résister sous ce rapport à la concurrence, il nous convient de varier, de perfectionner les articles de goût, au point de prévenir ou de rendre impossible toute rivalité ; et, à cet égard, l'auteur, tout en appréciant les services éminens rendus à l'industrie lyonnaise par M. *Jacquard*, est tenté de lui reprocher

d'avoir imprimé trop de monotonie aux produits, et il regarde cette monotonie comme *une des causes de la rivalité qui se prépare chez nos voisins*. Si la machine de cet homme ingénieux a été adaptée heureusement à l'étoffe courante, son application aux tissus pour ameublement, n'a-t-elle pas réduit les moyens d'exécution, et par conséquent fait rétrograder un art dont Lasalle et Pernon avaient tenté de reculer les bornes? n'est-elle pas la cause que nos damas et nos lampas ont pu être imités jusqu'au fond de la Moscovie?

Que les Lyonnais se livrent à ce génie inventif qui les place au-dessus de tous les manufacturiers de l'univers. Ce qu'ils ont fait depuis vingt-ans annonce ce dont ils sont capables.

C'est dans cette période de temps que M. Gonin a découvert son rouge de cochenille, M. Raymond, le bleu qui porte son nom; que le crêpe a été pour toujours enlevé au Bolonais; l'utile et modeste machine ronde à dévider, inventée; le coton en numéros très-élevés appliqué à la Jacquard; le crêpe de l'Inde parfaitement imité; la gaze lisse mariée à la gaze métallique; le gauffrage des rubans porté sur des étoffes de largeur; la fabrication des tulles perfectionnée au point de nous livrer, pour cet article, les marchés dont les Anglais étaient en possession; les draps d'or destinés aux sérails, exécutés à moins de frais sans rien perdre de leur richesse; les chaînes de soie disposées à recevoir les combinaisons réunies du cylindre gravé et de la lithographie. Enfin, à la dernière exposition, on a vu paraître une étoffe pour stores, dont l'effet a excité l'admiration de tous les hommes de goût.

Ainsi ce n'est pas pour les étoffes façonnées que nous avons à craindre la rivalité anglaise ; mais il n'en est pas de même pour les étoffes unies, pour celles de consommation coloniale, et c'est cette branche de notre richesse commerciale qui réclame toute l'attention, toute la protection du gouvernement.

Nota. Nous nous réservons de parler dans un autre article des recherches de M. Camille Beauvais, et de nos propres recherches sur les moyens de soutenir la concurrence anglaise sous le rapport de la fabrication du lainage.

HISTOIRE DE LYON.

Copie *d'une lettre datée de Paris, le 21 juillet 1793, l'an II de la république, écrite par Danton, président de la Convention nationale, à Dubois de Crancé, et trouvée à Grenoble dans un porte-feuille perdu par ce dernier* (1).

Cher citoyen, la fameuse journée du 10 août s'approche : il est temps enfin de frapper le grand coup ; il faut que la sainte montagne triomphe; n'épargne rien, je t'en conjure; tu sais que le département de Rhône et Loire, et notamment la ville de Lyon qui est des plus importantes par ses richesses et sa population, entre pour beaucoup dans le grand et fameux projet dont tu as une entière et parfaite connaissance. Emploie donc les plus grandes mesures, que dis-je !

---

(1) Cette pièce authentique, inconnue jusqu'ici à tous ceux qui ont dirigé leurs recherches sur les événemens de Lyon en 1793, nous a paru mériter une place dans nos Archives : elle ne doit pas être perdue pour l'histoire.

toutes les forces qui sont en ton pouvoir, pour asservir les Lyonnais rebelles, dussions-nous même abandonner le Mont-Blanc au tyran sarde; peu nous importe ; les Savoisiens fussent-ils enchaînés deux à deux, point de considération, plus de demi-mesure; il est temps que nous régnions.

Il faut cerner de toutes parts la ville de Lyon, lui ôter tous les moyens de subsistance; que les citoyens orgueilleux de cette ville rebelle, ainsi que toutes les villes quelconques, tombent enfin à nos pieds : si, contre notre attente, tu ne pouvais réduire cette ville par la famine, il faudra pour lors l'assiéger sans miséricorde, et même, s'il le faut, la réduire en cendres.

Si les cultivateurs crient et demandent où ils iront vendre leurs denrées, dis-leur qu'ils aillent à Constantinople, s'ils veulent. Distribue à force des assignats, ne les compte pas : tout se trouvera à la fin.

Pour copie conforme à la lettre imprimée déposée aux archives de la mairie de Toulon.

Le Sous-Prefet de Toulon, DESFEUGREY.

L'abondance des matières ne nous a pas permis d'insérer le Bulletin bibliographique dans ce N.°

ERRATA.

Pag. 106, troisième ligne du titre de l'article Géologie, supprimez ces mots : *et décrits*.

Pag. 207, troisième ligne, au lieu de *plus* élevées, lisez : *moins* élevées.

Pag. 208, treizième ligne, au lieu de *sur* une de ces terres, lisez : *c'est* une de ces terres.

STATISTIQUE. - ANTIQUITÉS.

Notice sur les voûtes souterraines, appelées improprement aqueducs du Rhône.

Depuis long-temps j'avais le projet de visiter les voûtes souterraines qui longent la rive droite du Rhône, dans l'unique but de me procurer quelques notions exactes sur un monument dont les auteurs qui nous en ont entretenus, n'ont raconté que des choses vagues et peu vraisemblables. Je n'ai pas la présomption de croire mieux voir qu'un autre; mais comme c'est de la discussion que naît la lumière, si je parviens à la provoquer, il me semble que j'aurai coopéré à quelque chose d'utile.

J'entrepris cette course vers, la fin du mois de mai dernier, avec M. Forest, architecte, son père et M. Rey fils. Nous sortîmes de Lyon par la route de Genève, et après avoir parcouru le beau cours d'Herbouville et le hameau de St-Clair dépendant de Caluire, créations nouvelles de la plus haute importance, nous descendîmes de voiture au pont de Vassieux, où, quittant le grand chemin, nous suivîmes dès-lors le sentier tracé en corniche sur les bords du Rhône.

Tout près d'un four à chaux établi en cet endroit, nous aperçûmes des ruines de ces voûtes souterraines à environ deux mètres au-dessus des

eaux moyennes du fleuve: le pied droit de la voûte avait 60 centimètres d'épaisseur (1); mais ces débris que le temps et la main des hommes ont totalement défigurés ne laissent qu'incertitude sur leur destination.

A soixante un mètres plus au nord nous rencontrâmes les vestiges du pied droit occidental, et moitié de la voûte. La clef de celle-ci est à quatre mètres d'élévation au-dessus des eaux ordinaires du Rhône.

A cent quatre-vingt-neuf mètres plus loin, est un massif de maçonnerie de quatre mètres de long. Ces diverses ruines nous apprenaient bien qu'elles appartenaient à des conduits souterrains, mais ne nous donnaient aucune idée précise de ce genre d'ouvrage.

A cinquante-six mètres sur le côté septentrional du port de Crépieux, nous trouvâmes l'ouverture d'une galerie voûtée en plein ceintre, dont tout ce que nous avions remarqué jusques-là n'était évidemment que la prolongation. M. Flachéron avait reconnu qu'elle avait 1 mètre 90 centimèt. de largeur, prise entre les deux murs, 1 mèt. 70 centimèt. de hauteur, et que l'épaisseur de la voûte à la clef était de 47 centimèt. La voûte est en retraite de 4 centimèt. sur les pieds droits dont la distance est par conséquent de 8 centimètres moindre que le diamètre de la voûte. A côté on remarque la naissance d'une seconde voûte parallèle.

Cette galerie n'a pu servir de canal, puisqu'elle n'offre

---

(1) Toutes les mesures m'ont été fournies par M. Flachéron, architecte de la ville, dont la complaisance égale la modestie : il les avait prises dans une exploration que nous avions faite précédemment, en remontant le Rhône jusqu'à Neyron.

aucune trace de ce ciment rougeâtre dont les Romains enduisaient avec tant de précaution leurs citernes et leurs aqueducs, non plus que des matières séléniteuses que déposent ordinairement les eaux dans les lieux où elles coulent : rien n'indique même que cette construction révèle une époque ancienne; les lits de briques qui signalent les monumens de ce peuple célèbre ne s'y rencontrent pas.... Mais n'anticipons point sur ce que nous avons à dire pour motiver notre opinion ; continuons à décrire ce que nous avons vu.

A deux cent soixante-un mètres plus loin, des restes de maçonnerie se font remarquer; ils semblent dépendre de la construction dont nous nous occupons, et, à 94 mètres au-delà, des blocs également de maçonnerie gissent dans le Rhône.

Au-dessous du bois de la Pape, des vestiges de ce même souterrain ont été découverts en creusant un fossé, et à quelques mètres plus à l'est, une construction ruinée, placée sur les bords du fleuve, fixe l'attention.

Je ne crois pas que ce massif de maçonnerie dont un pan a été détaché et renversé dans la rivière, dépendît de la galerie dont nous parlons : il paraît occuper une ligne plus avancée dans le Rhône, et semble avoir appartenu à d'autres usages. Un moulin avait été construit dans cet endroit vers la fin du XV.e siècle. La nature des fondations amalgamées à une masse de pouding, m'a fait concevoir l'idée qu'elles ont bien pu avoir pour objet de fixer l'usine, de la rendre plus stable et d'en faciliter les communications; mais à coup sûr ce travail est d'une époque postérieure à celle des souterrains et n'en a jamais fait partie.

A cent mètres environ en avant de la ligne des 40 bornes plantées sur la grande route, on rencontre sur les bords du Rhône cette même galerie assez bien conservée, ayant des dimensions pareilles à la partie que nous avions reconnue près de Crépieux. Sur le mur extérieur se trouve le commencement d'une seconde voûte dont la saillie est d'environ 40 centimèt.; c'est-à-dire qu'il existe encore un quart de la voûte d'une seconde galerie parallèle accolée à la première, mais que les eaux du Rhône ont détruite; car lorsqu'elles grossissent, elles se répandent dans la galerie et y déposent de la vase et du sable, ce qui annonce que l'aire de la galerie est presqu'au niveau du fleuve.

Sous le village de Neyron, à 200 mètres en avant des moulins, il existe un massif de maçonnerie composé d'un mur en moellon de 50 centimèt. d'épaisseur, et d'un autre mur de même nature, de 45 centimèt. d'épaisseur, entre lesquels est un remplissage d'excellent béton. Le premier mur porte la naissance d'une voûte qui est tombée dans le Rhône : toute cette construction que le fleuve sape continuellement, a encore neuf mètres de longueur.

A vingt mètres en amont des moulins, l'on trouve encore une partie de voûte intacte, ayant les mêmes dimensions que les précédentes; cette voûte a sa direction sur un terrain occupé aujourd'hui par une lône ou branche du Rhône, et qui, anciennement, appartenait à la terre ferme. Plusieurs habitans nous ont assuré que les pêcheurs, en jetant leurs filets, avaient rencontré dans cette partie du fleuve une suite de ces mêmes galeries très-bien conservées, et qui sont connues sous la dénomination de *Sarrasinières*, tout comme celles qui longent la rivière, et que nous venons de décrire.

On perd dans cet endroit la trace de ces voûtes souterraines que nous avions suivies depuis le pont de Vassieux. Des particuliers nous ont appris qu'elles se dirigeaient ensuite dans les terres jusqu'à Miribel, qu'on les retrouvait dans le cimetière attenant à l'église de St-Romain (1), et qu'elles se prolongeaient jusque dans les vignes qui avoisinent l'église de St-Martin : du moins on le conjecturait ainsi, parce qu'en fichant les échalas, le sol résonnait et annonçait la présence d'une voûte. On nous a encore assuré qu'il y avait dans les galeries des retraites de distance en distance.

Maintenant que nous avons décrit tout ce qui a rapport à cette singulière construction, nous allons faire connaître l'opinion des auteurs qui en ont parlé, et même la tradition populaire; car il ne faut rien omettre de tout ce qui peut conduire à la découverte de la vérité.

Ménestrier, dans sa sixième dissertation sur l'origine de Lyon, semble annoncer qu'il y avait eu deux lignes d'aqueducs de ce côté. J'ai trouvé, dit-il, dans une description des vignes de St-Sébastien ou de la Croix-Rousse, du côté du Rhône, au territoire de Pulvérose, situé entre le grand chemin de la ville à Neyron, et un autre chemin tirant du soir au matin vers le fleuve, qu'il y avait un aqueduc le long d'une voie militaire

(1) Aujourd'hui l'église paroissiale. C'était autrefois le titre d'un ancien prieuré dépendant de l'Ile-Barbe ; les bâtimens ayant été ruinés durant les guerres dont cette commune a été le théâtre, l'abbé de l'Ile la réunit d'abord en 1309 à la chamarrerie, et en 1375 au grand prieuré. Cet édifice, qui appartient par sa construction à diverses époques, est trop exigu pour contenir une population qui s'élève audelà de 3000 ames. L'église de St. Martin est plus vaste, mais son état de dégradation ne permet pas de s'en servir.

des Romains, appelée chemin allant vers le Rhône, *aliàs*, la gorge des travaux des Sarrasins.

Il parle ensuite de l'aqueduc qui régnait le long du Rhône, depuis le boulevart St-Clair, en remontant jusques à Miribel et à Montluel; mais il prétend qu'il n'avait d'autre destination que de dériver les eaux du fleuve (1), et de les conduire au bas de la côte de St. Sébastien aujourd'hui St-Clair, pour y faire mouvoir des artifices propres à battre le fer, à frapper les monnaies, et aussi pour les teintures et autres branches d'industrie qui y étaient établies. Il s'y voit encore, ajoute-t-il, des souterrains, des voûtes et d'autres conduits dont la manutention de ces diverses fabriques avait nécessité la construction : ils avaient leur décharge dans le canal des Terreaux.

Aussi Ménestrier distingue deux lignes d'aqueducs : l'une supérieure, pour porter l'eau aux divers camps assis au-dessus de la ville, et l'autre inférieure, pour donner le jeu à des artifices destinés à plusieurs genres de fabrication.

Je ne dois pas omettre que Ménestrier, en rapportant que les arcs de St-Irénée étaient nommés les arcs des Sarrasins, ajoute que c'était par corruption d'*arcus cæsariani*, les arcs césariens, parce qu'ils devaient leur existence à Jules César.

Delorme, dans ses *recherches sur les aqueducs de*

---

(1) Il ne tombe pas sous les sens que les Romains se fussent livrés à des travaux aussi considérables que ceux que nous venons de décrire, pour élever les eaux du Rhône de quelques toises, afin de donner le jeu à leurs machines, tandis qu'ils pouvaient obtenir le même effet en les plaçant sur le fleuve : la rapidité de son cours eût suffi pour leur imprimer l'action qu'ils désiraient obtenir.

Lyon, fait mention de celui qui existait le long du Rhône depuis cette ville jusqu'à Miribel et Montluel : il finit, dit-il, à l'angle de la rue Puits-Gaillot et de celle du Griffon. Il était destiné, selon lui, à d'autres usages dans la ville basse que ceux fondés dans la ville haute. Il est vraisemblable que sa construction a suivi plutôt que précédé celle des aqueducs sur la montagne ; il est même douteux qu'il soit l'ouvrage des Romains.

M. Artaud qui a étudié avec tant de soin nos monumens antiques, pense que des eaux tirées des ruisseaux de Miribel et de Montluel (1), arrosaient le coteau de la Croix-Rousse, et venaient alimenter la naumachie du jardin des plantes. Il a trouvé, en visitant le clos de l'Oratoire, au pied du coteau sur lequel il est assis, un canal-aqueduc souterrain à plein ceintre dans la direction de l'orient à l'occident, et parallèlement à la rue de la Vieille-Monnaie dont il n'est pas éloigné. Ce canal correspondait à la naumachie de la Déserte, après avoir passé sous le chemin de la Grande Côte et sous la cour de la maison du soleil. Sa construction, dit-il, est en moellons de roche, ses clefs et contre-clefs sont fermées avec de grandes briques romaines. Il a sept pieds quatre pouces de haut et

(1) Il y a une belle source à Neyron qui flue sur la route, et cinq à Miribel au-dessous du château, donnant 4 pouces cubes d'eau entr'elles ; mais cela n'eût pas été suffisant pour satisfaire les besoins d'une grande ville. Le ruisseau de Montluel sort des étangs de la Bresse ; ses eaux insalubres n'eussent pas conveuu aux Romains qui ne recherchaient que les plus légères, les plus limpides. Il est étonnant que les habitans de Miribel, dont les maisons avoisinent la grande route, ne recueillent pas ces belles sources pour leur besoin, plutôt que de creuser des puits : elles ajouteraient cependant à leurs jouissances.

quatre et demi de large. On distingue encore dans les angles de sa base les bourrelets qui reposent sur un sol bétonnée. La grandeur de ce canal-aqueduc et sa construction semblable en tous points à celle des autres monumens de ce genre, ne permet pas de douter qu'il n'ait été fait pour recevoir un grand volume d'eau, et qu'il n'ait appartenu à un édifice antique.

De fortes conjectures se réunissent pour justifier l'opinion de M. Artaud qu'il existait un aqueduc destiné à fournir les eaux nécessaires pour alimenter la naumachie du jardin des plantes; mais le canal qui se voit encore au bas du clos de l'Oratoire, semble plutôt avoir servi de dégorgeoir pour vider la naumachie, que de moyen pour la remplir. Un architecte distingué m'a certifié que sa tendance était vers le Rhône, ce qui lèverait toute incertitude. L'aqueduc qui transmettait les eaux à ce monument public, devait naturellement venir du plateau de la Croix-Rousse; peut-être la source que l'on rencontre au territoire des Gloriettes, connue sous le titre de réservoir de Marly, était-elle employée à cette destination; il paraît que l'on en recueillait encore d'autres, puisque Ménestrier indique un canal à mi-coteau auprès de la gorge des travaux des Sarrasins (c'est-à-dire à cette coupure de la colline que l'on remarque à l'entrée du faubourg St-Clair au-delà de la Boucle, et qui formait, avant la division territoriale de la France, la ligne de séparation de la Bresse d'avec le Lyonnais). Comme la trace de cette branche d'aqueducs a totalement disparu, je suis porté à croire qu'elle ne s'étendait pas très-loin.

Quoi qu'il en soit, l'aqueduc du jardin de l'Oratoire

n'a absolument aucune analogie, aucune correspondance avec celui qui longe le Rhône : le bourrelet, les grandes briques que l'on distingue au premier, et qui révèlent une construction romaine, ne se rencontrent pas au second ; aussi l'architecte Delorme disait-il, en parlant de celui-ci, qu'il était douteux qu'il fût l'ouvrage des Romains ; d'ailleurs les nivellemens viennent détruire toute idée que l'un soit la continuation de l'autre, la naumachie et l'aqueduc du clos de l'Oratoire étant visiblement au-dessus du niveau que comportent les voûtes souterraines de la rive droite du fleuve.

Mais à quelle époque ces voûtes souterraines dont les vestiges depuis Lyon jusqu'à Miribel sont très-apparens, ont-elles été construites, et quelle destination avaient-elles reçue ? Ce sont là des questions difficiles à résoudre, d'autant mieux qu'il n'existe aucun antécédent sur lequel on puisse s'appuyer. Je vais tâcher d'éclaircir ce point, si je n'y parviens pas, j'aurai du moins la gloire de l'avoir entrepris.

Je ne pense pas que ce soit un ouvrage des Romains : il ne porte aucun des caractères qui distinguent leurs constructions. Il semble plutôt appartenir à l'époque de la féodalité ; on reconnaît le cachet de ces temps barbares dans la manière lourde et grossière avec laquelle ce travail a été exécuté. Je ne peux croire non plus qu'il ait servi de conduit pour y faire couler des eaux : l'absence de ciment et de sélénite semble le prouver jusqu'à l'évidence.

Les restes de ce grand ouvrage démontrent qu'il était composé de deux voûtes parallèles, de la même dimension, séparées l'une de l'autre seulement par un mur d'environ quarante centimètres d'épaisseur, et

que l'aire de ces deux galeries n'est pas élevée au-delà de deux mètres au-dessus du niveau des eaux moyennes du Rhône, à l'endroit de la gorge de Crépieux, tandis qu'elle est à Neyron sur la même ligne que le fleuve, et sans doute au-dessous de ce point en remontant plus haut.

Par la direction que ces galeries prennent en face du village de Neyron, on voit que le Rhône s'est rapproché du coteau, et que ses eaux ont envahi le local sur lequel reposent une partie de ces mêmes constructions; on les retrouve dans le lit que des lônes ou bras du fleuve occupent maintenant.

Le nom de *Sarrasinières* qu'on leur donne communément, ne peut, comme le prétend le P. Ménestrier, dériver du nom de *César*; mais, comme je l'ai dit ailleurs, il rappelle les dévastations auxquelles se livrèrent les *Sarrasins* ou *Maures d'Espagne*, lorsque, vers le milieu du VIII.e siècle, ils s'introduisirent en France et brûlèrent Vienne et Lyon. Le sentiment de terreur qu'ils imprimèrent dans l'esprit des témoins de leurs excès, fut tellement profond que les peuples donnèrent le nom de *Sarrasines* à toutes les ruines des monumens qui survécurent à cette époque désastreuse, et par un renversement d'idées assez bizarre, on leur attribua dans les siècles d'ignorance, la construction de tous les ouvrages dont ils n'avaient été que les destructeurs.

J'ai voulu consulter la tradition sur la destination de ce singulier ouvrage, dont aucun des anciens auteurs n'a parlé. Toutes les personnes que j'ai interrogées se sont accordées à me dire que ces galeries avaient servi dans les temps de guerre à combiner des surprises, et à approvisionner les forts auxquels elles

répondaient ; que les retraites qui s'y trouvent avaient pour objet de favoriser le passage des pourvoyeurs en cas de rencontre, et que les deux rangs de galeries permettaient de parcourir en sens contraire l'espace qui se trouvait entre l'entrée et l'issue de ces souterrains.

Dans tous les environs on assure qu'il existe de semblables galeries, pour communiquer d'un ancien château à un autre, souvent à une distance d'une, deux et même trois lieues. M. Bouvet-Jourdan, dans un mémoire publié parmi ceux de la société royale des antiquaires de France, en signale de même nature autour de la ville de Chartres, ayant pareillement des retraites de distance en distance, et dont les murs sont composés comme celles-ci de pierres qui ne sont point taillées, liées ensemble par un mortier ordinaire. Enfin l'on en voit dans le territoire de Vienne, qui sont absolument analogues, et distinguées des aqueducs.

Ces divers faits me portent à croire que les galeries dont nous nous occupons, ont été construites vers le temps où le régime féodal s'introduisit en France, et qu'elles n'ont eu d'autre objet que de servir de chemins couverts pour concourir à la défense et à l'approvisionnement du château de Miribel.

Cette propriété était considérable et s'étendait jusqu'aux Terreaux à Lyon. Le château bâti à la sommité de la colline, se distinguait par une situation avantageuse (1). L'art y avait encore ajouté toutes

(1) Toute cette colline est connue sous la dénomination de la Côtière. Miribel a trois hameaux, Vendat, St. Martin et le mas

les ressources imaginables pour en faire une forteresse imposante : le village situé à mi-coteau était entouré d'épaisses murailles qui, se réunissant au donjon, en rendaient l'approche presque impossible. Une petite église sous le vocable de St. George, placée tout près du rempart, et surmontée d'un clocher assez semblable à une tour, augmentait la sécurité des habitans par la facilité de repousser toute agression. A quelque distance du Château, plus à l'est, une motte de terre appelée le *Châtelard*, revêtue d'ouvrages considérables, venait compléter un système de fortifications le mieux entendu, surtout dans ces temps gothiques où les armes à feu étaient inconnues : aussi fut-il dès-lors nommé *Mirum bellum*, ouvrage merveilleux, d'où s'est formé par corruption *Miribel*, dénomination qu'il porte encore à présent.

La terre de Miribel était possédée au XII.e siècle en toute souveraineté par les comtes de Châlons. N..... de Châlons la porta à son époux Ulrich, seigneur de Baugé et de Bresse. Gui de Baugé leur fils (1), mariant, le 15 du mois de juillet 1218, Marguerite sa fille à Humbert de Beaujeu, connétable de France, lui constitua en dot une somme de mille livres fortes et la ville de Miribel avec toutes ses appartenances, sous la condition néanmoins qu'il pourrait se retenir la jouissance de cet immeuble

---

Rillier. Les tours de Miribel, de Montluel, de Péroges et de Meximieux, ont été, suivant M. Bossy, reconnues pour avoir servi d'anciens fanaux correspondant les uns avec les autres. Elles étaient construites en tufs très-durs.

(1) On trouve son sceau au bas d'un acte de l'an 1224, il représente un homme à cheval, et autour cette légende : *S. Guidonis de Baugiaco domini Miribeli.*

aussi long-temps qu'il le voudrait, en payant seulement cent livres par an, pour tenir lieu des fruits.

Les sires de Beaujeu, déjà très-puissans, acquirent par cette alliance de vastes domaines qui les mirent plus en contact avec les archevêques de Lyon, les dauphins de Vienne et les comtes de Savoie. Des difficultés survinrent souvent entr'eux, et lorsque les moyens de pacification étaient sans effet, il fallait bien recourir aux armes : cet état de choses dut nécessairement les porter à multiplier leurs moyens d'attaque et de défense, et peut-être est-ce à des circonstances de cette nature que l'on doit l'établissement de ces voies souterraines.

Il paraît surtout que, durant les dissensions qui eurent lieu entre les habitans de Lyon et le clergé de la même ville, les sires de Beaujeu profitant de l'état d'anarchie qui subsistait alors, avaient cherché à étendre leurs droits au préjudice de ceux de l'archevêque. En effet, on lit dans des remontrances qui précédèrent une sentence arbitrale de l'année 1298, que le prélat imputait au sire de Beaujeu de s'être emparé d'une île près du pont du Rhône qui était de la dépendance de la ville, qu'il tenait un prévôt dans ses moulins sur ce fleuve, lequel levait les clameurs et les bans pour les délits qui s'y commettaient; enfin qu'il avait accru sa juridiction sur Lyon, vers la porte de S.te Catherine, de demi-lieue d'étendue, en portant ses limites jusqu'aux murailles d'enceinte. La sentence que nous venons de rappeler contient encore l'énumération d'autres griefs : on y énonce que le sire de Beaujeu avait fait arrêter par ses gens plusieurs des justiciables de l'archevêque, emmener leur bétail, piller

leurs biens, et commis à leur égard toutes sortes de vexations, parce qu'ils avaient refusé (d'après les ordres du prélat) de lui payer des cens et rentes qu'il réclamait sur le Brotteau dont il s'était saisi. Ses officiers, enchérissant sur ses procédés, s'étaient permis par forme d'insulte de faire enlever des fourches de St. Sébastien le corps d'un criminel, qui y avait été attaché en vertu d'un jugement émané de la cour de l'archevêque, et l'avaient fait mettre à un pilier de justice placé sur les limites de la juridiction du sire de Beaujeu.

Il ne serait donc point surprenant que le sire de Beaujeu, dont les possessions s'étendaient jusqu'aux Terreaux, eût établi une forteresse au pied de la côte de St. Sébastien, et qu'il eût cherché à la lier avec son château de Miribel par des communications souterraines. Il lui importoit pour assurer l'exécution de ses projets, qui sans doute n'allaient pas moins qu'à s'emparer de la ville, de cacher sa marche pour saisir un moment opportun. Alors le Rhône coulait plus au midi, le long des balmes Viennoises, et ces ouvrages, bâtis au pied du coteau opposé, étaient pour ainsi dire inaperçus.

Aussi l'archevêque Pierre de Savoie, sentant le danger d'un pareil voisinage, acheta-t-il du sire de Beaujeu toute la juridiction dont celui-ci jouissait au-dessous des vieux fossés régnant de la rivière de Saône jusqu'au Rhône, et de là en descendant jusqu'au pont de la Guillotière, avec toutes les îles et tous les émolumens qui y étaient attachés. A son tour, Pierre de Savoie céda, par un traité de l'année 1312, la totalité des droits qu'il avait sur la ville, au roi Phi-

lippe le Bel. Si cette cession mit fin aux querelles que ce voisinage trop rapproché avait fait naître entre les archevêques et les sires de Beaujeu, elle ne les mit point à l'abri des démêlés qu'ils eurent, dans la suite, avec les Dauphins de Viennois.

L'histoire nous apprend qu'une guerre s'éleva entr'eux en l'année 1316, et que le dauphin, pour punir Guichard V, sire de Beaujeu, de ce qu'il avait embrassé le parti du comte de Savoie, s'empara l'année suivante du château de Miribel, après un long siége. Ce ne fut que par un traité de l'an 1327 que le dauphin rendit cette place au sire de Beaujeu, et encore le soumit-il à la tenir de lui en fief.

Humbert II dernier Dauphin, ayant déterminé Jean de Montluel à lui faire don de sa terre de Montluel, ce prince convoita davantage Miribel qui était limitrophe; il profita d'une échauffourrée que le sire de Beaujeu s'était permise vis-à-vis du château de Beauregard, pour rassembler, en l'année 1348, une petite armée à Montluel. Sa cavalerie était la plus belle qu'il eût encore mise sur pied. Dès le 6 avril, il s'avance jusqu'à Miribel et en fait le siége. Le bourg est emporté d'emblée et mis au pillage. Le château capitula, et le commandant consentit d'en ouvrir les portes, si dans quinze jours il n'était secouru (1). La garnison en sortit le 22. Le dauphin informé que le sire de Beaujeu levait des troupes pour reprendre la place, convoqua aussitôt ses milices; mais le comte de Forez, Geoffroy de Charny et Pierre Flotte com-

(1) Le Dauphin, après la reddition, le fit pendre, sans doute pour n'avoir pas rempli exactement la capitulation.

missaires du roi, intervinrent, firent suspendre les hostilités et proposèrent un accord. Le dauphin, fort de l'appui du roi, ne voulut jamais consentir à rendre Miribel, et afin d'ôter toute espérance au sire de Beaujeu de ravoir ce château, il l'unit à ses états par lettres datées de Crémieu, le 12 mai suivant.

Des changemens notables, survenus bientôt après, firent perdre de vue cette affaire: le Dauphin céda ses états à la maison de France et avec eux la terre de Miribel (1); elle fit ensuite partie de l'échange intervenu, le 5 janvier 1354, entre le dauphin Charles et Amé V, comte de Savoie; elle devint la propriété de ce prince : ses successeurs en disposèrent dans la suite, et l'érigèrent en marquisat. C'est sans doute à ces diverses causes qu'il faut attribuer l'abandon des souterrains dont nous avons parlé, et l'ignorance où nous sommes demeurés sur leur destination.

Quoi qu'il en soit, je reste convaincu que ces souterrains n'ont point eu pour objet de dériver les eaux du Rhône, ni même celles des sources que l'on rencontre sur divers points de la colline. La nature de leur construction, leur assiette presque au niveau du fleuve, ne laissent aucun doute à ce sujet. Il serait donc bien difficile de leur assigner une autre desti-

---

(1) La superficie de cette commune s'élève, suivant M. Bossy, à 2,914 hect. de terrain On doit au Curé actuel (M. Cuisinier) la fondation d'un établissement utile : celui d'une maison d'éducation pour les jeunes filles, desservie par des Sœurs de St. Joseph ; il lui a assigné un bâtiment et un bel enclos qu'il a acheté près de l'église, pour la tenue des classes et le logement des Sœurs. Le bien qui en résulte est une preuve de la bonté de cette institution. Il se propose encore de fonder un hôpital. La véritable charité trouve toujours les ressources nécessaires pour exercer la bienfaisance.

nation que celle que je leur attribue, c'est-à-dire d'avoir servi de chemins couverts pour la défense du château de Miribel. Ce sentiment conforme à la tradition et à ce que l'on remarque dans d'autres localités, rend cette opinion extrêmement probable.

Pour l'intérêt de la science, il conviendrait de reconnaître et de décrire bien exactement les diverses lignes d'aqueducs dont les traces sont encore apparentes, et qui fournissaient à la population de Lyon les eaux indispensables à ses besoins. Delorme, dans son petit ouvrage intitulé *Recherches sur les aqueducs*, nous a laissé un recueil d'observations bien importantes sur celui du mont Pila; cependant que de choses il a omises (1)! que de découvertes ont été faites depuis cette époque!... Mais l'aqueduc du mont d'or, celui dont on aperçoit des vestiges à Montromand, à Courzieu, n'ont presque pas été visités: on ignore même quelles sources ils dérivaient..... Combien néanmoins ces objets ne méritent-ils pas d'être examinés avec une scrupuleuse attention! Le temps et les hommes (2) détruisent chaque jour les restes de ces antiques monumens, et on ne prend aucun soin pour en conserver le souvenir à la postérité. Il est digne

---

(1) Ne serait-il pas très-important surtout de s'assurer si, comme quelques auteurs l'avancent, les eaux du Furan ont été recueillies pour alimenter ce canal, tandis que leur pente naturelle les entraîne à la Loire!

(2) En 1479, il y eut une procédure faite à la requête du procureur d'office d'Écully, contre le sieur Poculot qui faisait démolir les aqueducs construits dans le vallon de cette paroisse; M. d'Herbouville, pendant son administration, prit un arrêté pour prévenir la ruine de ceux de Montromand. A Soucieu, la plupart des arceaux qui s'y rencontrent ont été renversés par la main des hommes.

d'une administration éclairée, de faire lever les plans de ces constructions étonnantes, de faire connaître leurs directions, leurs nivellemens, les diverses particularités qui les distinguent, leur histoire enfin. Un ouvrage de cette nature (1) offrirait de l'intérêt, jetterait le plus grand jour sur la manière de bâtir des Romains, honorerait les magistrats qui encourageraient et favoriseraient une pareille entreprise. Il faut espérer que dans un siècle investigateur, des vues aussi utiles seront prises en considération.

C.

STATISTIQUE. - VOIRIE.

De la construction du Chemin de fer de St-Etienne à la Loire. — Du Droit de navigation sur le canal de Givors.

La 9.me livraison du Bulletin d'industrie agricole et manufacturière de St-Etienne se distingue par deux articles dont nous venons d'énoncer les titres qui sont du plus haut intérêt pour le département du Rhône : ils offrent des vues si étendues, des con-

(1) Il serait surtout très-recherché, si on l'enrichissait des plans de ces mêmes aqueducs levés par MM. Delorme et Boulard, et qu'il est si facile maintenant de se procurer ; les nouveaux rectifieraient les anciens. M. le comte de Caylus avait jugé ces plans tellement nécessaires, qu'il avait offert à M. Delorme de contribuer de sa bourse aux frais de leur publication, et s'était chargé de les faire graver.

sidérations si importantes que nous avons jugé à propos d'en faire une analyse succincte, parce qu'on ne saurait donner trop de publicité aux choses utiles.

Le chemin de fer, de St-Etienne à la Loire, autorisé par ordonnance royale du 26 février 1823, va sans doute recevoir incessamment son exécution : destiné principalement au transport de la houille, il procurera aux extracteurs des carrières de St-Etienne et des environs, des avantages immenses, en même temps que l'industrie en recueillera des fruits précieux.

» Mais on ne doit pas se dissimuler, ajoute le rédacteur, que la partie du chemin autorisée ne remplit pas tous les vœux du commerce et de l'industrie.

» L'état de dégradation dans lequel on laisse la route de St-Etienne à Lyon (1), l'excès des droits de navigation perçus sur le canal de Rive-de-Gier à Givors, font désirer que le chemin de fer soit continué de St-Etienne au Rhône ; les moyens ordinaires sont insuffisans pour effectuer les transports que réclament les besoins de l'industrie ; il faut donc y suppléer par des moyens plus puissans et plus économiques.

» Ce n'est pas le canal de Givors qui peut remplir ce but ; il n'existe que dans l'intérêt des concessionnaires, puisque les droits qui y sont perçus sont plus élevés que les prix des transports par terre. »

L'auteur démontre cette vérité dans son second

---

(1) Elle est épouvantable, et semble, en cet état, confirmer le bruit populaire, que la compagnie du canal ne néglige aucun moyen pour empêcher qu'on ne la répare.

article, en présentant le tableau des péages exigés sur divers canaux et chemins de fer en France ou en Angleterre, et en les comparant avec le prix des transports par roulage de St-Etienne à Lyon.

Voici ce tableau qui présente la preuve la plus convaincante de l'énormité des droits perçus sur le canal de Givors.

	Prix par quintal et par lieue.	
	c.	c.èmes
Canal de Givors.		
Houille, outre le loyer des bateaux . .	5	
Toutes autres matières.	10	
Canal du Midi.		
Briques, tuiles, chaux, bois, charbons, foins, etc.	1	75
Marchandises plus précieuses.	2	
Canal d'Orléans.		
Charbons	2	
Vins et autres marchandises non encombrantes	3	
Marchandises encombrantes	3	75
Canal du Centre.		
Briques, tuiles, chaux, sable, etc. .	1	40
Marchandises encombrantes.	2	10
Canal de Cette.		
Briques, tuiles, chaux, bois.	1	75
Les autres matières.	2	
Canal de Bourgogne.		
Fers et métaux non ouvrés	1	20

Canal Monsieur, d'Angoulême et des Ardennes.

Mines et minerais	1	50
Fers et fontes ouvrés ou non	3	

Canal de Worchester, en Angleterre.

Marchandises de toutes espèces . . .	2	80

Canal de Dudeley.

Pierres à chaux, etc..	1	40

Canal de grande jonction.

Marchandises (le droit le plus élevé).	1	20

Chemins de fer, en Angleterre.

. . . .	»	50

Chemin de fer à St-Etienne.

Houille	4	96
Autres matières	7	44

L'auteur cite l'adjudication tranchée, le 19 décembre 1824, pour le transport des tabacs, par roulage, sur le pied de 9 c. 35 c.èmes par 100 kilogrammes, prix qui comprend la commission et les frais de bureau, ce qui place le péage, sur le canal de Givors, au-delà du double du prix des roulages.

Il annonce ensuite que le commerce de St-Etienne a réclamé contre l'excès de ces droits, mais qu'une ordonnance royale du 28 juillet dernier l'a déclaré non-recevable, par le motif que personne n'est obligé de se servir du canal.

» L'un des moyens propres à ramener à la justice la compagnie du canal est, comme l'observe l'au-

teur de l'article, l'établissement de la seconde partie du chemin de fer qui descendrait de St-Etienne à Rive-de-Gier, et de là à Givors, parallèlement au canal.

» L'usage de ce chemin offrirait tout à la fois économie et célérité.

» D'après le tarif adopté pour le chemin du versant de la Loire, quoiqu'il soit très-élevé, un hectolitre de houille payerait, pour une distance de 14 kilomètres, égale à celle du canal de Givors, à raison de 1 fr. 86 c., par kilomètre 26 c.; tandis que les droits perçus sur le canal et les frais accessoires s'élèvent à 45 c.

» Dans l'hiver, un bateau chargé met un jour et demi pour se rendre de Givors à Rive-de-Gier outre le temps consacré au chargement et déchargement. Les chariots, sur un chemin de fer, parcourraient une distance trois fois plus longue, sans être obligés de rompre charge.

» En Angleterre, les chemins de fer sont préférés aux canaux. On en construit pour communiquer de Liverpool à Manchester, d'Edimbourg à Londres. Le dernier aura environ 160 lieues de longueur.

» Outre l'économie et la célérité des transports, es routes ornières ont l'avantage de servir dans toutes les saisons; elles ne sont pas, comme les canaux, exposées aux interruptions causées par les gelées, les sécheresses, les filtrations ou les débordemens; elles laissent à l'agriculture les cours d'eau que l'on détourne pour alimenter la navigation artificielle.

» Un chemin de fer, établi sur le versant de

St-Etienne au Rhône, serait plus avantageux que le canal : il pourrait desservir, par des embranchemens, toutes les exploitations de la contrée ; la houille n'aurait pas besoin d'être emmagasinée à Rive-de-Gier ; elle serait transportée immédiatement de la mine sur la rive du Rhône. »

Depuis long-temps nous sollicitons de tous nos vœux la confection d'un chemin de Rive-de-Gier au Rhône : l'utilité en est évidente, le besoin en est vivement senti. Les verreries de Givors et de Vienne ne peuvent plus soutenir la concurrence avec celles de Rive-de-Gier ; nombre d'autres usines, alimentées par la houille, sont sur le point d'être abandonnées à cause de la taxe du canal ; et si ce chemin était en fer, il conviendrait davantage, remplirait mieux son objet, et contribuerait plus efficacement au développement de l'industrie et de l'agriculture.

On ne peut se le dissimuler, la communication du bassin du Rhône avec celui de la Loire est presque nulle, parce qu'elle ne peut s'effectuer, sur ce point, que par le canal. Les interruptions de sa navigation, l'excès des droits, les frais pour charger et décharger, s'opposent absolument à ce qu'on entreprenne des opérations de commerce par cette voie, tandis qu'une route parallèle au canal, tracée convenablement, multiplierait les transactions entre les habitans des deux bassins, leur ouvrirait de nouveaux débouchés pour la vente de leurs produits agricoles ou manufacturiers, les exciterait à s'occuper davantage de l'éducation des chevaux propres aux transports : ce qui leur procurerait des engrais plus abondans, et, par suite, de meilleures récoltes.

La nature, en établissant des gorges de distance en en distance pour faciliter la communication d'un bassin à un autre, semble avoir indiqué aux hommes les endroits où ils doivent fixer leurs moyens de correspondance. La coupure qui existe de Givors à Rive-de-Gier, et qui se prolonge ensuite jusqu'à St. Chamond, permet d'y asseoir une route d'autant plus aisée, qu'il n'y aura aucun obstacle à vaincre, et qu'elle ne présentera dans son parcours qu'une pente imperceptible et constante.

Le rédacteur du second article a très-bien aussi démontré que les tarifs des droits du péage sur le canal sont excessifs, puisqu'ils dépassent les frais du transport par terre, que l'inégalité de la perception est un privilége accordé à quelques individus, au préjudice de tout le commerce, et que ces tarifs sont dans le cas d'être révisés et modifiés par l'autorité.

En effet le souverain, dans son ordonnance du 24 juillet dernier, a énoncé positivement « que les tarifs sont » établis à la fois *dans l'intérêt des concessionnaires et* » *dans l'intérêt public* ; que c'est sous ce dernier rap» port qu'ils sont réglés par des actes de l'autorité » publique ; qu'il s'en suit *qu'aucune modification ne* » *peut y être faite que par l'autorité qui les a établis*, » mais que toutes les questions qui s'élèvent à cet » égard sont de leur nature administratives, et ne » peuvent être introduites devant le conseil d'état » par la voie contentieuse. »

Il est juste que les concessionnaires jouissent des avantages qu'ils se sont promis de leur entreprise, que leurs droits soient respectés ; mais ils ne doivent pas perdre de vue que ce n'est point pour

leur unique intérêt que la concession leur a été accordée : c'est encore dans l'intérêt général qu'elle a eu lieu, et dès-lors qu'il ne s'y rencontre plus, puisque ce mode de transport est plus coûteux que la voie du roulage, il est donc utile de rappeler aux actionnaires les promesses faites par Zacharie dont ils exercent les droits (1), et celles qu'ils ont faites eux-mêmes de *partager les bénéfices qu'ils obtiendraient avec le public*.

L'auteur assure que chaque action se vend aujourd'hui sur le pied de 180,000 f., tandis qu'elle n'a exigé à son origine qu'un versement de 35,000, de manière que les actionnaires retirent un intérêt de 30 pour cent et plus de leur capital primitif, outre les réserves. Un résultat aussi extraordinaire est la preuve convaincante de l'énormité de la taxe qu'ils perçoivent, et suffit pour autoriser la modification d'un tarif qui pèse d'une façon si accablante sur l'industrie française.

J'écrivais, il y a quelques années, les lignes suivantes qui ajoutent aux observations judicieuses du rédacteur du Bulletin : « Il est inconcevable que le charbon menu et le grêle destinés essentiellement à alimenter les manufactures et les usines, payent autant de droits que le charbon de choix (le péra), quoique le prix de l'un soit inférieur d'un tiers à celui de l'autre. Cependant, dans des concessions de cette nature, l'intérêt public doit être stipulé : ce n'est point pour favoriser quelques individus que l'état autorise de semblables entreprises, mais afin que le commerce

(1) De voiturer les marchandises et les denrées à meilleur compte que par terre et par chariot. (Propres expressions de sa demande en concession.)

et l'industrie y trouvent de l'économie et des facilités. La compagnie seule recueille des profits immenses, sans qu'il en résulte le moindre avantage pour les particuliers. Elle est parvenue successivement, sous les prétextes les plus frivoles, à rendre perpétuelle une concession qui n'avait été octroyée qu'à temps, à obtenir le doublement des droits accordés par le titre primitif, l'exemption de l'impôt de navigation sur les matériaux qu'elle emploie dans ses diverses constructions ; enfin elle s'est dispensée, on ne sait sur quel motif, de l'obligation d'établir un réservoir à l'étang du Pattey ou de Patroy, que l'arrêt d'enregistrement du 6 juin 1763 lui avait imposée, et dont l'exécution eût assuré la prolongation de ce canal jusqu'à la Loire. C'est ainsi que par des ampliations de priviléges, cette compagnie s'est créé un revenu tel, que les actions ont acquis une valeur exorbitante qui augmente encore chaque jour, tandis que le charbon, dont cette entreprise devait naturellement faire baisser le prix, renchérit progressivement. Une réduction des droits de péage devient donc indispensable, pressante, impérieuse, puisqu'autrement le canal ne remplirait plus le but de son institution, qui est *d'opérer le transport des denrées et marchandises à meilleur compte que par le roulage*. Mais ce qu'il importerait essentiellement de faire, ce serait d'assujettir les actionnaires à terminer le canal jusqu'à la Loire, comme l'avait projeté Zacharie : alors du moins le charbon que l'on extrait à St. Etienne et dans les environs de St. Chamond, entrerait en concurrence avec celui de Rive-de-Gier ; le prix de ce combustible diminuerait indubitablement, et la prospérité nationale résulterait

d'un développement de navigation qui permettrait à l'industrie d'étendre davantage ses moyens de transport et son économie.

Maintenant que l'industrie anglaise déborde de toutes parts et menace d'envahir les marchés de l'univers que nous approvisionnions sans concurrence, il devient chaque jour plus utile de nous occuper des moyens de faire mieux que les autres et de vendre à meilleur compte ; car tout ce qui constitue le négoce est renfermé dans l'observation de ces deux préceptes.

Pour y parvenir, il est nécessaire d'établir sur tous les points des communications faciles, afin que les prix se nivellent et n'éprouvent aucune variation sensible d'un lieu à un autre, que l'économie devienne l'unique base sur laquelle repose chaque entreprise, que le perfectionnement soit le but constant de tous les manufacturiers, que le soin d'obtenir la plus grande masse possible de matières premières, et de la meilleure qualité, anime le zèle des agriculteurs et excite leurs efforts : le moindre relâchement dans cette conduite peut être funeste à la chose publique, et plonger la France dans un état de misère.

Que les hommes d'état, les négocians, les bons citoyens jettent un coup-d'œil investigateur sur ce qui se passe en ce moment dans le royaume de la Grande Bretagne : ils seront étonnés de l'essor prodigieux que prend le commerce.... On voit le génie interrogeant sans cesse toutes les théories, dérobant à la physique ses secrets les plus cachés, et mettant à contribution les élémens pour imprimer aux machines mécaniques qui suppléent à l'action des bras, des mouvemens plus rapides, afin d'ouvrer

une plus grande quantité de marchandises, de les rendre plus parfaites, et de les céder à un moindre prix que celles qui sont fabriquées par les procédés ordinaires; les capitalistes se réunissant en sociétés pour creuser des canaux, jeter des ponts, établir des chemins de fer partout où cela est nécessaire, dans l'objet de multiplier les communications et faciliter tous les intérêts. Le gouvernement encourageant, protégeant de tout l'effet de sa puissance les efforts de l'industrie, vient encore faire servir sa politique à lui ouvrir sous toutes les directions de nombreux et d'importans débouchés. Cette activité soutenue, ce concours de volontés permanent, sont bien de nature à alarmer les Français; mais qu'ils redoublent de zèle, qu'ils s'enflamment d'une noble émulation, qu'ils donnent carrière à leur génie inventif, et ils gagneront de vitesse leurs jaloux concurrens.

Ces considérations doivent donc déterminer les Lyonnais à seconder de tout leur pouvoir les sollicitations du commerce de St. Etienne pour faire réviser et modifier les tarifs des droits du canal de Givors, et pour hâter surtout la construction d'un chemin de fer, de Rive-de-Gier au Rhône, correspondant à celui de St. Etienne à la Loire (1): ces améliorations, vivement désirées, influeront d'une manière spéciale sur la prospérité de nos manufactures. La discussion qu'elles occasionent suffirait seule pour prouver combien il est instant, combien il est essentiel de réunir au département du Rhône le territoire de la Loire. Les intérêts, les liaisons, les rapports de ces deux pays sont

(1) On parle en ce moment d'une société qui se propose d'en construire un de Rive-de-Gier à Lyon.

tellement confondus, tellement identifiés, que l'on ne peut toucher l'un sans que l'autre n'en éprouve aussitôt un contre-coup sensible : c'est une même famille qu'on ne saurait laisser séparée sans de graves inconvéniens (1).

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Dons faits à l'Académie de Lyon.

M. Achard-James, conseiller à la cour royale, membre résidant de l'académie de Lyon, a fait don à cette compagnie d'un manuscrit, en deux volumes, ayant pour titre :

Défense du sentiment philosophique de la pluralité des mondes, ouvrage où l'on fait voir qu'il est de la plus grande vraisemblance que les planètes et les autres globes opaques célestes sont habités, comme la terre, par des animaux raisonnables, ou (ce qui est la même chose) qu'il y a plusieurs mondes, une multitude innombrable de mondes, *contre quelques auteurs modernes ;* par Charles-Etienne Achard.

Ce livre a pour épigraphe le passage suivant de Montaigne : *O homme ! ta raison n'a en aucune autre chose plus de vérisimilitude et de fondement qu'en ce qu'elle te persuade la pluralité des mondes.... Les plus fameux esprits l'ont crue.* Le plan de l'auteur est fort simple : il divise son premier volume en deux parties,

(1) L'établissement de la préfecture à Montbrison a si peu accru la prospérité de cette ville, que sa population est à peu près la même qu'avant la révolution.

et chacune d'elles en deux chapitres : dans le premier chapitre de la première partie, il donne une idée générale du ciel visible ; dans le second, il établit la pluralité des mondes. Les raisons sur lesquelles il se fonde et qu'il développe, sont : 1.° l'analogie ou les rapports des planètes avec la terre ; 2.° la prodigieuse fécondité de la nature sur la terre et le peu de proportion de ce globe avec l'univers ; 3.° la puissance, la sagesse, la bonté et la magnificence du créateur, ainsi que certaines attentions qu'il a eues pour les planètes ; 4.° l'impossibilité d'imaginer aucun autre usage pour lequel les astres seraient principalement faits.

Le premier chapitre de la seconde partie est consacré à la réfutation des objections contre le système astronomique exposé dans la première. Le second chapitre répond aux objections contre la pluralité des mondes. Il y a cinq objections de cette dernière espèce. L'auteur déploie toutes ses forces pour combattre principalement l'idée que le système de la pluralité des mondes serait contraire à la révélation. Il cite à ce sujet les vers suivans :

S'il est diverses lois pour les globes divers,
Un seul, en s'écroulant, fait crouler l'univers.
Que la terre au hasard, de son orbe élancée,
Par l'air qui la soutient ne soit plus balancée,
Les planètes soudain, le soleil étonné,
S'égarent en désordre, et l'ange détrôné
Laisse échapper d'effroi ses rênes vagabondes,
Et les mondes brisés retombent sur les mondes.

POPE, *Essai sur l'homme, traduction de Fontanes.*

Des notes assez étendues et des plans figurés sur les systèmes solaire et planétaire, terminent la première partie de l'ouvrage.

M. C. E. Achard a intitulé la seconde : *Le langage des savans sur la pluralité des mondes.* Ici, développant son érudition, l'auteur cite les propres expressions d'un grand nombre d'écrivains qui ont traité directement ou indirectement le même sujet et dont l'opinion confirme la sienne. Dans un chapitre, *les savans font voir la très-grande vraisemblance du système de la pluralité des mondes.* A la tête marche Fontenelle ; viennent ensuite J. de Lalande, l'abbé Mentelle, l'abbé de Condillac, le P. Bertier, M. Mollet, académicien lyonnais, etc. Dans un second chapitre, *les savans font voir les avantages (soit pour l'esprit, soit pour le cœur), que l'on peut tirer du système de la pluralité des mondes.* Ces savans sont Huyghens, Holberg, Watts, Grivel, Sulzer, Charles Bonnet, Hervey, Young, Weiss, Montaigne, l'abbé Lamourette, etc. Au milieu de ces nombreuses citations, l'auteur n'oublie pas ce passage où Voltaire aussi plaide pour sa cause. Comme il y a de la poésie dans l'idée de la pluralité des mondes, je citerai encore de préférence les vers de Voltaire :

Dans le centre éclatant de ces orbes immenses,
Qui n'ont pu nous cacher leur marche et leurs distances,
Luit cet astre du jour par Dieu même allumé,
Qui tourne autour de soi sur son axe enflammé.
De lui partent sans fin des torrens de lumière.
Il donne, en se montrant, la vie à la matière.
Il dispense les jours, les saisons et les ans,
A des mondes divers autour de lui flottans.
Au-delà de leur cours, et loin dans cet espace
Où la matière nage et que Dieu seul embrasse,
Sont des soleils sans nombre et des mondes sans fin ;
Dans cet abîme immense il leur ouvre un chemin.

LA HENRIADE, *Chant VII.*

Le manuscrit donné par M. le conseiller Achard n'est pas le seul que l'académie ait reçu des hommes de lettres qui lui appartiennent à quelque titre. M. Dulac de la Tour, correspondant, lui avait offert naguères un gros volume in-fol., intitulé: *Recherches sur les fiefs du Forez*, et contenant des détails utiles, curieux et instructifs sur les propriétés et les familles de cette province. Il vient encore de faire hommage à la compagnie d'un grand nombre de titres divers qui s'appliquent aux mêmes contrées. » Plusieurs, dit M. Dulac, ne présentent qu'un » intérêt de localité, et même secondaire; mais, » dans le nombre, il s'en trouve qui peuvent être » d'une grande utilité à l'historien. Cet hommage » est un faible témoignage de mon respect pour une » réunion à laquelle je ne cesserai de me féliciter » d'appartenir. » Ces manuscrits consistent en 77 pièces, registres ou dossiers, parmi lesquels on distingue:

Divers procès-verbaux d'assemblées de l'arrière-ban, du tiers-état et de la noblesse du Forez;

Arrêt des grands jours concernant les enfans exposés à St. Etienne;

Sommation aux prêtres de St Pal de Mons pour aller confesser un nommé Chomarat. 22 octobre 1558;

Procès-verbal de la translation des reliques de St. Sigismond, martyr, du lieu d'Oriol, en l'église d'Aurec, 23 mai 1656;

Arrêt des grands jours qui condamne le marquis de St. Priest à avoir la tête tranchée, etc.; du 30 août 1667;

Chartres des Comtes du Forez;

Statuts et règlemens des maîtres fourbisseurs, graveurs, enrichisseurs, limeurs et forgeurs de gardes d'épée, tant de la ville de St-Etienne, de Furan que de quatre lieues ès-environ. Ces règlemens ont été approuvés par les Prévot des marchands et Echevins de la ville de Lyon, et confirmés par lettres-patentes du mois de mars 1659;

Limites de la sénéchaussée de Lyon;

Procès-verbal de pillage et incendie de l'église et chapitre de Notre-Dame de Montbrison, par les huguenots, 15 avril 1574. L'événement avait eu lieu le 14 juillet 1562, etc. etc.

DUMAS.

Nota. Tous ces manuscrits, que l'académie de Lyon reçoit avec beaucoup de reconnaissance, ainsi que ceux qu'elle a rassemblés depuis sa restauration, au nombre de neuf cents environ, sont à la disposition du public. On peut en avoir communication en s'adressant à l'un de ses secrétaires. Il en sera de même pour les manuscrits plus nombreux encore qui appartiennent à l'académie et qui ne sont pas en son pouvoir, aussitôt qu'ils lui auront été restitués.

MÉDECINE.

Histoire des marais, et des maladies causées par les émanations des eaux stagnantes, ouvrage qui a obtenu le prix mis au concours par la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans; par J.-B. Monfalcon. (*Paris*, 1824, *in*-8.°, 510 *pag.*)

Une grande partie de cet ouvrage fut soumise à l'académie de Lyon, sous une autre forme en réponse à une question sur les émanations marécageuses qu'elle avait mise au concours en 1822. Aucun des concurrens n'ayant complètement résolu le problème, elle retint la couronne; mais le mémoire de M. *Monfalcon* lui ayant paru fort remarquable, elle lui décerna une médaille d'or de 300 fr.

Plusieurs mois avant de connaître le jugement de cette compagnie, l'auteur, comme il le dit avec beaucoup de modestie, avait senti les imperfections nombreuses et capitales de son travail, et commencé à le refondre entièrement. Son succès inespéré, ajoute-t-il, ne changea rien à son opinion sur lui: il le refit sur des bases différentes, et il l'augmenta considérablement, soit par des recherches nouvelles, soit par les résultats de ses fréquens voyages dans les pays marécageux, soit enfin par une correspondance suivie avec plusieurs médecins qui exercent leur profession dans les parties de la France où se trouvent de grandes masses d'eaux stagnantes. Ainsi recomposé, il le soumit au juge-

ment de la société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans qui, en 1823, avait mis au concours une question semblable à celle que vous aviez proposée aux méditations des chimistes et des médecins. Dans cette nouvelle lice, le triomphe de M. *Monfalcon* fut complet.

Ce n'est pas un mémoire sur les émanations marécageuses que l'auteur avait voulu envoyer au concours d'Orléans, mais une monographie complète des marais, un ouvrage *ex professo* sur cette matière. Son livre, non compris la préface, que l'auteur, dans une nouvelle édition, fera sans doute disparaître, n'a pas moins de 510 pag. Ce qui frappe d'abord dans cette vaste composition, c'est une érudition vraiment germanique; plusieurs centaines d'auteurs y sont cités, et quelques-uns peut-être sans une grande nécessité. Il est malheureux pour un homme d'esprit, tel que M. *Monfalcon*, qui prend la plume avec l'intention de traiter un sujet scientifique, d'être entouré d'un grand amas de notes, d'extraits, de fragmens d'ouvrages. Au lieu d'appliquer les forces de son entendement à approfondir son sujet, à le considérer sous toutes ses faces, à en disposer ensuite toutes les parties dans un ordre méthodique, à éliminer, je ne dis pas ce qui est inutile, mais superflu, surabondant, à exposer enfin son sujet avec des couleurs convenables, s'attachant à être soutenu sans monotonie, varié sans disparates, au lieu de ce travail dans lequel se déploient la sagacité de l'esprit, la vivacité de l'imagination, la force de la logique, la délicatesse du goût, on s'occupe en quelque sorte mécaniquement à déchiffrer des auteurs, à peser leur autorité, à les comparer ensemble, à les opposer

entre eux, à les classer dans un ordre quelconque. On s'expose à s'égarer, à se perdre dans un dédale d'opinions diverses, contradictoires, à se répéter souvent, se contredire quelquefois, et toujours on remplit des volumes énormes.

Ceci est loin de s'appliquer entièrement à M. *Monfalcon* : il ne s'est pas toujours contenté de citer l'opinion d'autrui, il a encore souvent exprimé la sienne, et même d'une manière heureuse, notamment dans la partie de l'hygiène : c'est la meilleure de l'ouvrage, précisément parce que c'est celle qui est le moins chargée d'érudition.

Trois autres parties constituent l'histoire des marais : la 1.re comprend la description de ces foyers d'infection sous le rapport de leur géologie, qui est loin d'être complète ; de leur flore, où sont oubliées le plus grand nombre de plantes marécageuses ; de leur zoologie, où l'on ne parle pas du plus grand nombre d'insectes qui croupissent dans les marais ; on énumère les principaux marais de la France, on en esquisse très-légèrement la topographie ; on recherche ensuite la nature des émanations marécageuses, et on ne la trouve pas ; on parle de leur incubation dans l'économie vivante, et on ne l'explique point : l'étiologie ontomologique, aussi probable qu'une, autre que Linné admettait, et que M. *Monfalcon* rejette avec dédain, serait d'un grand secours pour expliquer cette incubation.

L'objet de la seconde partie est l'action tant physiologique que pathologique des émanations marécageuses sur l'organisme. On y trace le triste tableau des habitans de la Bresse, de la Sologne, des ma-

rais Pontins, on y décrit leurs mœurs, on y signale les causes de dépopulation qui les assiégent. En parlant de ces infortunés, l'auteur montre de la sensibilité, il s'élève quelquefois jusqu'à l'éloquence; il fait connaître ensuite, d'après une foule d'auteurs, leurs maladies, celles des animaux qui végètent dans les mêmes contrées; il dit que pour ces derniers il n'y a ni physiologie, ni pathologie spéciales; il lui reste à expliquer pourquoi on n'observe pas dans l'espèce humaine, la morve et le farcin, pas plus que dans les animaux la peste et la siphillis. Quant aux fièvres intermittentes des marais, jamais on n'en a vu chez les vaches de Bresse, mais assez souvent le charbon, et l'hydropisie qui, quoiqu'en dise l'auteur, n'ont pas beaucoup de rapport avec la fièvre tierce ou quarte. L'action pathologique des émanations marécageuses sur l'homme, remplit soixante dix-sept pages, et c'est peu quand on considère qu'un nombre plus grand d'auteurs y sont cités. On aimerait à voir cette longue chaîne de citations rejetée dans des notes, et trouver dans un chapitre si important, avec les observations cliniques de l'auteur, les conséquences qu'il en aurait tirées. Je n'en dirai rien; car ce n'est pas de la pratique médicale de MM, *Raversari*, *Py*, *Raisin*, *Cassan*, *Neple*, *Nogarede*, etc. que je suis chargé de vous rendre compte.

Dans la troisième partie, l'auteur présente l'énumération et la classification des maladies causées spécialement par l'action pathologique des émanations marécageuses, il en fait trois séries : dans la première sont les maladies apyrétiques; dans la deuxième, les pyrétiques; dans la quatrième, les secondaires. La pre.

mière comprend les maladies des capillaires blancs, les irritations des ganglions, l'angine, la péripneumonie, la toux, qui peut-être est un symptôme plutôt qu'une maladie : il en est sans doute de même de l'embarras gastrique. Il y place, avec plus de raison, le scorbut et le chlorose. Les maladies pyrétiques sont les fièvres intermittentes et rémittentes que l'auteur divise en gastriques, ataxiques et apoplectiques. Quant aux maladies secondaires qui, selon l'auteur, sont presque toujours subordonnées aux irritations gastriques ou coexistantes avec elles, ce sont les obstructions, l'œdème, les hydropisies, l'élephantiasis, le rachitis, la phthisie, etc. Ennemi de l'ontologie, il se montre passablement ontologiste. Faisant abstraction de la cause de ces maladies développées aux bords des marais, et en ne considérant que leurs symptômes et les lésions qu'elles déterminent, l'auteur ne les regarde point comme des maladies spécifiques, et il ne pense pas qu'à cet égard les fièvres intermittentes ayent le moindre *privilége*, (c'est son expression) sur le scorbut et l'hydropisie. Il trouve ensuite entre la fièvre des marais et la fièvre jaune une identité de causes, de nature et de symptômes, sans autres différences que l'intensité; et cependant, pour ne pas abuser de l'analogie, il n'ose affirmer leur identité parfaite.

M. *Monfalcon* est arrivé à la fameuse question de l'essentialité des fièvres, question sur laquelle, comme on sait, roule la grande discidence entre les deux systèmes qui se partagent le monde médical, de la même manière que le classique et le romantique se partagent le monde littéraire. L'auteur compare entre elles les deux doctrines pathologiques, faisant valoir

avec une espèce d'impartialité leurs argumens respectifs. Ce n'est pas sans talent qu'il a tracé ce tableau ; il n'y a mis aucun trait qui puisse faire connaître son opinion particulière ; il fait valoir avec tant de force les raisons des défenseurs et des adversaires de la nouvelle doctrine, qu'on serait tenté de dire avec notre bon Henri : *Ventre saint gris, ils ont tous raison.*

Il y a cependant dans la doctrine *physiologique* des argumens qui ne me paraissent pas tout-à-fait péremptoires, notamment ceux qui se tirent de l'anatomie pathologique, et je ne pense pas que cette anatomie soit, comme le dit l'auteur, douée de préserver à jamais la médecine, comme l'imprimerie, la société, d'un retour aux siècles d'ignorance et de barbarie.

Les observateurs nécroscopiques me rappellent, malgré moi, trois observateurs d'un autre genre qui se placèrent tour à tour sous un puissant télescope, pour observer la lune. C'était un ecclésiastique, un militaire et un manufacturier. Voilà, dit le premier, une vaste église, surmontée d'un beau clocher. Non, dit le militaire, c'est une forteresse ; j'aperçois les remparts armés d'artillerie. Bon dieu ! dit le fabricant, ne voyez-vous pas que c'est une usine magnifique garnie de hauts fourneaux ? un nuage s'était interposé entre la planète et les yeux des observateurs intéressés.

Quoi qu'il en soit, le système médical qui fait tant de bruit depuis quelques années et qui succède à mille autres, s'évanouira pour faire place à d'autres systèmes dont la destinée ne sera pas différente. Il est en attendant attaqué et défendu avec érudition et avec talent. Ainsi furent défendus et attaqués, et l'ontologie et le Brownisme, et l'animisme

et la théorie du grand Boerhaave. *Opiniones delet dies.* S'il était vrai, comme le dit un philosophe, qu'avant d'arriver à la vérité dans le domaine d'une science quelconque, il soit nécessaire de parcourir rigoureusement tout le cercle des erreurs qui peuvent se présenter dans ce domaine, nous aurions à nous féliciter d'avoir rencontré, et plus tard d'avoir franchi la doctrine soi-disant physiologique, puisque dès-lors nous aurions la certitude d'avoir fait un pas de plus vers la science de la vie.

Comme, dans cette science difficile, il est un grand nombre de questions fondamentales sur lesquelles des hommes supérieurs et de bonne foi peuvent différer de sentiment, nous ne jugerons pas ces hommes d'après le système qu'ils ont embrassé, mais selon la manière dont ils l'ont soutenu. Ainsi, qu'un médecin soit antagoniste ou partisan de la méthode qui se dit exclusivement physiologique, ou qu'il cherche, s'il est possible, à se tenir étranger à une controverse qui remplit le monde médical, il ne doit être jugé, s'il a écrit, que d'après le mérite absolu de ses ouvrages.

M. *Monfalcon* ne peut que gagner beaucoup à ce mode de jugement. Il croyait en 1823 que les fièvres intermittentes des marais étaient des phlegmasies : modifiant cette opinion, il les regarde aujourd'hui comme étant sous la dépendance d'une irritation pathologique des voies gastriques, laquelle réagissant sur le système nerveux, détermine, selon les circonstances, les maladies qui se développent dans les contrées marécageuses. La faiblesse dans laquelle sont plongés les habitans de ces tristes contrées les dispose à l'irritation, et l'irritation les affaiblit à son tour, et en

dernière analyse, comme il l'observe avec candeur, les fièvres de marais dans leur état normal et dans nos climats tempérés ne sont pas des inflammations, encore moins exclusivement des gastro-entérites. Il ajoute avec beaucoup de sens :

« Les controverses sur la théorie sont pour les mé-
» decins de bonne foi un sujet de désespoir. A quels
» traits connaître la vérité, comment ne rien accorder à
» l'arbitraire ? Combien l'erreur est facile, l'analogie
» trompeuse, le raisonnement un guide peu sûr ! et
» sur ces questions qui sont les principes organiques
» de la médecine, autant d'époques, d'écoles, de na-
» tions, autant d'opinions différentes. Quittons la
» théorie, un soin plus important nous appelle.
» Revenons aux faits, (pourquoi les avoir quittés ?)
» commençons la partie la plus utile de cet essai : l'ex-
» posé des moyens par lesquels on peut améliorer la
» condition physique et morale des habitans des pays
» couverts de grandes masses d'eaux stagnantes. »

C'est par cette heureuse transition qu'il passe à la quatrième et dernière partie de son livre, celle qui a pour objet l'hygiène et la thérapeutique : il apprécie avec sagacité les causes qui modifient l'action des émanations marécageuses, il fait connaître les moyens de fortifier l'économie et de la défendre contre l'action pathologique de ces émanations, il indique les précautions puisées dans l'hygiène, nécessaires aux armées de terre ou de mer qui y sont exposées.

Traitant ensuite d'une manière spéciale de l'hygiène appropriée aux habitans des pays marécageux, il parle successivement de la meilleure manière de construire leurs habitations, des soins de propreté dont ils ne

doivent pas se départir, de leurs vêtemens, de leurs alimens et de leurs boissons. Il leur conseille comme moyens également salutaires et économiques, la choucroute de M. *Montègre*, et la bière russe de M. *Thymécourt* (1). Il rappelle les efforts philantropiques des sociétés agricoles de Bourg et de Trévoux pour multiplier autour des marais les sorbiers, les merisiers et autres arbres dont les fruits pourraient servir à la fabrication d'une boisson salutaire. Il voudrait, et qui ne partage pas ce désir ? que les Bressans fussent moins ignorans, parce que dès-lors ils seraient moins pauvres, et ils pourraient faire entrer un peu de viande dans leur régime alimentaire. Répandez, dit-il, répandez l'instruction dans les campagnes de la Sologne et de la Bresse, établissez l'enseignement mutuel, cette méthode d'instruction si bien en harmonie avec de jeunes intelligences. Des notions d'agriculture peuvent même se transmettre par cette méthode. Notre philantrope voudrait aussi qu'on instituât des danses, des jeux, des fêtes baladoires dans ces lieux désolés. Il passe ensuite aux moyens d'atténuer et d'anéantir l'influence délétère des eaux stagnantes, et de l'assainissement provisoire ou palliatif des contrées marécageuses : ce qu'il dit à cet égard est digne d'être médité par l'agronome, et d'être pris en grande considération par l'administrateur. Il s'agit de la solution d'un grand problème, celui de concilier la salubrité publique avec l'intérêt de l'agriculture et le droit de la propriété. Un médecin philantrope a dû écouter avant tout la voix de l'humanité. *Res sacra miser.*

---

(1) Cette bière ou kwas revient à un centime le litre. M. Percy en a parlé avant M. *Thymécourt*.

Comment un propriétaire peut-il avoir le droit de répandre d'affreuses maladies autour du genre de culture lucrative qu'il a choisi, tandis qu'un fabricant voit son usine renversée pour peu que les émanations qui s'en élèvent blessent les nerfs olfactifs les plus délicats du voisinage?

Cette analyse est déjà longue. Je passe sous silence des considérations importantes, et fort bien exposées sur le desséchement des marais. Je serai court sur la partie thérapeutique du livre que j'examine : l'auteur lui-même a donné à cette partie peu de développement. Partant de ce principe exposé ailleurs que les fièvres rémittentes et intermittentes qui s'exhalent des marais, n'ont dans leur nature aucune spécialité, il ne reconnaît aucun traitement spécial. L'indigène prédisposé lui semble offrir des indications bien différentes que l'étranger frappé en arrivant sur les lieux. Il explique la vertu des toniques par leur propriété excitante des capillaires sanguins qui se trouvent ainsi en équilibre avec les capillaires blancs. Il rend raison du quina contre les irritations, en disant qu'une irritation thérapeutique prévient ou fait cesser une irritation physiologique. Il explique ensuite l'action des revulsifs extérieurs, des émétiques, des purgatifs, des bains de vapeur à la méthode de M. Rapou, etc. Il cite des autorités en faveur de ces divers modes de traitement, et il finit par une bibliographie de l'histoire des marais qui suppose de laborieuses et peut-être d'utiles recherches.

Tel est l'ouvrage de M. *Monfalcon*. Quoique l'auteur soit embarrassé dans sa marche à cause du pesant attirail d'érudition qu'il traîne après lui;

quoiqu'en général, à l'exception de la partie hygiénique, les idées de l'auteur ne soient pas assez tranchées, assez précises, assez nettement exprimées, quoiqu'il abonde en répétitions et en hors-d'œuvres, son livre suppose du talent et du savoir; il était difficile à faire, et l'auteur, jeune encore, et le front déjà courbé sous le poids des couronnes académiques, fera mieux une autre fois. G.

LITTÉRATURE.

Extrait d'un journal de Paris.

L'article de la *Semaine* que nous avons cité dans notre 1er n.°, pag. 36, et qui est dû à M. Dugas-Monbel, de l'académie de Lyon, est précédé des réflexions suivantes qui rentrent tout-à-fait dans le cadre que nous nous sommes tracé, et qui dès-lors nous appartient en quelque sorte : on prend son bien où on le trouve.

«Depuis quelque temps on s'élève avec beaucoup de force contre la centralisation. Dans tout ce qui tient aux lettres, aux arts, à l'industrie, rien n'est plus nuisible que le monopole et le privilége : rien n'est plus favorable que le libre exercice, la concurrence et la rivalité. Ceux même qui se croient le plus intéressés à fixer sur eux les avantages d'un travail exclusif, se trompent dans leur calcul. Comme ils sont sans émules, ils restent sans émulation : ils font mal, parce qu'ils sont seuls; et, quand ils accusent le dégoût du public, ils ne s'aperçoivent pas qu'ils ont pris soin de le justifier.

« On se plaint de l'abandon où tombent les lettres. Peut-être préviendrait-on leur décadence, si, au lieu d'appeler le jour sur de prétendus chefs-d'œuvre que réclament les ténèbres, on cherchait à faire descendre la lumière sur ce qui ne mérite pas de rester dans l'ombre. Pourquoi fait-on si rarement connaître les bons ouvrages qui peuvent être composés, imprimés en province et qui ne sont point aperçus, parce que personne ne songe à les montrer? On rendrait un vrai service aux lettres, si on parvenait à détruire ce préjugé, également injuste et funeste, qu'un livre ne peut être bien fait qu'à Paris (1), comme si au-delà de son enceinte ne se trouvaient ni science, ni littérature, ni goût. Les trompettes de la renommée n'ont aucun son dans les provinces. Les talens découragés y manquent de prôneurs. Si des presses des départemens sort quelque ouvrage re-

(1) On conçoit que les Parisiens adoptent ce préjugé et le soutiennent de toutes leurs forces : mais peut-on s'expliquer par quel aveuglement les provinciaux, si intéressés à le détruire, contribuent eux-mêmes à le rendre plus commun et plus général! Il est cependant certain qu'en province on a un souverain mépris pour les livres qui ne viennent pas de Paris, quoiqu'il s'en faille de beaucoup que tous ceux qui en viennent soient bons. Il serait temps de sortir de cet état de dépendance et d'abaissement auquel nous avons la sottise de nous ravaler. Nos presses ne sont point condamnées à n'imprimer, et nos auteurs à ne mettre au jour que des productions médiocres ou mauvaises. Peut-être, au contraire, la province a-t-elle vu paraître plus de chefs-d'œuvre que la capitale. N'est-ce pas à Bordeaux que Montaigne a écrit ses immortels *Essais*, et Montesquieu ses piquantes *Lettres Persanes?* Rabelais n'a-t-il pas fait dans un village une grande partie de son facétieux et docte *Pantagruel?* Et n'est-ce pas à Ferney que Voltaire a composé presque tous ses ouvrages, qui, à les considérer sous le rapport littéraire, sont si spirituels et si éminemment français! etc., etc., etc. B.

marquable, il reste ignoré; les prospectus n'ajoutent point au faste de l'éloge, celui de voler par milliers du centre aux extrémités du royaume, et d'être reproduits encore dans vingt journaux quotidiens... »

BEAUX-ARTS. -- ARCHÉOLOGIE.

I.re *Lettre sur la ville de Vienne.* (Isère.)

(Nous avons cru devoir insérer cette lettre et celles qui la suivront, parce qu'elles roulent principalement sur des découvertes d'objets antiques, faites à Vienne l'année dernière, et qu'elles ont le plus grand rapport avec l'histoire de Lyon.)

Vous avez paru désirer, Monsieur, que je vous fisse connaître les établissemens et les nombreuses améliorations qui se manifestent depuis quelques années dans la ville de Vienne, les découvertes importantes dues à ces divers changemens, et les projets utiles que l'on se propose encore de réaliser..... Je m'empresse de satisfaire à votre demande, persuadé que ma condescendance vous déterminera à visiter une ville où s'exécutent d'aussi heureuses innovations: elles indiquent une époque prospère, honorent les administrateurs qui les ont conçues, et décèlent un esprit d'ordre, un goût éclairé, un tact sûr qui méritent d'être applaudis et qui sont dignes de fixer l'attention d'un ami des arts.

La ville de Vienne, assise sur le penchant d'une montagne, dominée par cinq forts aujourd'hui en ruine, coupée par de profonds ravins au nord et au midi, bor-

née par le Rhône à l'ouest, n'offre qu'un site très-inégal ; son enceinte entourée d'épaisses murailles, comportait, comme toutes les villes anciennes, des rues étroites, sinueuses, malpropres. Les maisons se ressentaient de la barbarie du temps où elles avaient été bâties, les portes en étaient basses et ceintrées, les fenêtres garnies de croisillons (1), les allées obscures, les escaliers à vis, par conséquent dangereux, et l'intérieur distribué d'une manière ridicule. Ses monumens, restes de son ancienne splendeur, étaient encombrés par des constructions bizarres. Les promenades pour ainsi dire nulles, et des cimetières tenaient lieu de places, le deuil et l'ennui paraissaient avoir établi leur séjour dans cette antique cité des Allobroges, que les Romains avaient élevée au rang de colonie, et Boson à celui de capitale du royaume de Bourgogne. Quelques années ont suffi pour lui donner un aspect plus en harmonie avec nos mœurs, nos habitudes, nos besoins et les lumières du siècle.

Presque toutes les rues, notamment celle où passe la grande route de Lyon à Marseille, témoins de nombreux accidens (2), ont été élargies et alignées autant que la localité a pu le permettre. Cette opération remarquable a rendu les communications plus faciles, les bâtimens salubres et mieux éclairés ; de

---

(1) C'est à cette circonstance qu'elles ont dû le nom de croisées.

(2) M. Bérenger dans une élégie (*Soirées provençales*, t. III), déplore la mort d'un de ses oncles tué à Vienne, le 14 novembre 1765, par une voiture que le peu de largeur de la rue ne lui permit pas d'éviter. Il peint ainsi cet événement malheureux :

> Dans les abords étroits de ces murs odieux,
> La mort fondant sur lui, l'immola sous mes yeux.

tous côtés de nouvelles habitations remplacent les anciennes, elles se distinguent par des dispositions agréables et commodes, par une certaine élégance, par une régularité qui ajoutent à leur prix. Si la manufacture de draps reprenait la même activité qu'elle a eue ces années dernières, bientôt Vienne aurait totalement changé de face. On regrette seulement que la voirie n'ait pas adopté et prescrit l'usage des larges pans coupés à l'entrée des principales rues, cette mesure eût favorisé davantage les tournans et la circulation de l'air.

Les murs d'enceinte de la ville, du côté de l'est et du côté du sud, ont été abattus. L'emplacement qu'ils occupaient se couvre d'une ligne de maisons de l'aspect le plus gracieux; une rue ouverte en face de la porte d'entrée des casernes, prépare de nouveaux débouchés; la halle aux grains qui s'élève rapidement, sur la place de l'archevêché, les édifices qui s'accumulent sur le sol du palais archiépiscopal et du jardin de Cerbeau (1)..... toutes ces améliorations donnent au quartier de Fuissin un mouvement et une vie que l'on n'y rencontrait pas auparavant, et présagent d'ici à quelques années de nombreux établissemens sur le terrain autrefois vigne de Romestang (2).

---

(1) Les hommes de goût ont vu avec peine que les percés dans cette partie n'ayent pas été mieux conçus, et surtout que les alignemens offrent tant d'irrégularités.

(2) On avait cru que ce nom dérivait de *Romanum stagnum*, l'étang des Romains; mais je crois plutôt qu'on le doit à Guignes Romestang qui donna à l'archevêque Pierre I.er, le 5 juin 1123, une maison, four et jardin dans le territoire de Fuissin. (*Charvet, Histoire de Vienne*, pag. 832.)

Ce qui appuie mes conjectures et ce qui inspirera nécessairement aux spéculateurs la volonté de bâtir dans cet endroit, c'est le tracé que la mairie a fait faire d'un chemin qui, partant de la nouvelle halle, se dirige le long du ruisseau de St. Marcel, par une rampe infiniment douce et bien calculée, jusqu'à la porte de ce nom. Un autre chemin, pratiqué à l'issue d'un pont à établir sur la Gère, au quartier de St. Martin, s'élèverait insensiblement de cet endroit à St. André-le-haut, où il rencontrerait le premier embranchement : alors ces deux voies présenteraient un système complet de correspondance de tous les points de la ville, sans avoir à contourner la montagne, et vivifieraient, de la manière la plus utile, toute la partie méridionale de Vienne.

Un abattoir public que l'on fonde maintenant dans la gorge où coule le ruisseau de St. Marcel, ajoutera infiniment à la propreté et l'assainissement des rues. Les passans ne seront plus exposés désormais à repaître leur vue du spectacle dégoûtant des tueries particulières que, par un abus scandaleux, on a laissé s'introduire jusqu'aux portes des églises (1).

Le quai établi sur la rive gauche du Rhône à l'entrée nord de Vienne, et qui devait s'étendre jusqu'à la porte de la ville, n'avait été porté dans le principe qu'à la seconde culée du pont sur la Gère : cette entreprise demeurée imparfaite nuisait essen-

(1) Peut-être cet abattoir eût-il été placé plus convenablement sur les bords de la Gère ; cependant les précautions qui ont été prises, pour que les hôpitaux ne soient pas incommodés du voisinage de cet établissement, permettent de croire qu'il remplira sa destination.

tiellement à la solidité de ce même pont, et laissait en évidence des ruines et des décombres. Depuis plus de 40 ans cet état précaire subsistait, lorsque, sur les instances de M. Létocard, ingénieur ordinaire de l'arrondissement, des fonds ont été faits par le gouvernement et par la ville pour continuer ces travaux : ils ont été suivis avec célérité, et dans l'intervalle de quelques mois, le quai a été prolongé jusqu'à l'extrémité du jeu de paume. Le port dont il devait être accompagné, le glacis qui aurait terminé un plan si bien conçu, seraient maintenant en construction, si le projet gigantesque d'un canal sur cette rive, de Lyon à la mer, n'avait tout fait suspendre. Il faut espérer que l'on n'ajournera pas plus long-temps l'achèvement d'un ouvrage vivement désiré, et qui doit influer d'une manière spéciale sur la prospérité des habitans.

Un autre quai, élevé en même temps sur la rive gauche de la Gère, en amont du pont, prélude un percé très-favorable qui va avoir lieu incessamment de la grande route au bout de la rue Cuvière (1); un pont sur la Gère, liera ce quartier avec le chemin neuf. Cette opération du plus grand intérêt facilitera les communications sur un point qui en est dépourvu, obligera les propriétaires de substituer à de vieilles masures qui attristent les regards, des maisons commodes et espacées convenablement, et mettra toutes les parties de la ville en harmonie les unes avec les autres.

Permettez-moi de reprendre haleine; ..... je continuerai incessamment mon récit. C.

---

(1) Nom d'une ancienne famille de Vienne, dont Charvet rapporte quelques épitaphes dans son Histoire, pag. 771, 772, 776.

GÉOLOGIE.

Notice sur des os fossiles de grands mammifères trouvés à la Croix-Rousse, près de Lyon, en août 1824, *par* C.-J. Bredin.

(Suite.)

Quoique, dans la description que j'ai faite des plaques dentaires qui, par leur réunion, constituent les molaires de l'éléphant, je les aie considérées comme étant formées de trois substances, l'*ivoire*, l'*émail* et le *cortical pétreux*, on a cependant pu conclure de ce que j'ai dit à ce sujet, que si les deux premières substances me paraissent constituer réellement les plaques, je ne vois dans la troisième que le moyen par lequel ces dents partielles sont réunies pour former la masse entière de la molaire.

Envisagé sous ce point de vue, le *cortical pétreux* n'appartient nullement aux plaques ; il demeure étranger à leur texture, mais il concourt avec elles à la composition de chaque molaire.

Cette assertion sera, si je ne me trompe, pleinement confirmée par la description de chaque molaire.

Première Molaire.

La première molaire est composée de treize plaques, qui sont comme implantées dans une masse de cortical pétreux, dont le corps de la dent paraît formé.

Elle offre cinq faces et une extrémité ou pointe.

Les cinq faces sont : deux latérales, une supérieure, une antérieure et une postérieure.

Les deux faces latérales sont convexes, surtout l'interne; elles présentent des gouttières très-superficielles ou dépressions légères, qui sont obliques de haut en bas, de devant en arrière, et qui indiquent à peu près les séparations des plaques recouvertes de cortical pétreux. Une sorte de dépression ou de rainure horizontale se voit tout le long de la face interne, à un et deux centimètres au-dessous de la table ; elle est un peu moins sensible sur la face externe que sur l'interne : je crois que c'est là qu'était attachée la gencive.

La face supérieure forme la table de la dent, et doit fixer toute notre attention, comme fournissant les principaux caractères distinctifs des diverses espèces d'éléphans.

C'est une surface oblongue, dont la direction est oblique de derrière en avant et de dehors en dedans; elle est un peu arquée, surtout à son bord interne, dont le milieu se porte en dedans ; elle est aplatie vers son extrémité antérieure, concave à son extrémité postérieure, et plus concave encore dans son milieu ; sa partie la plus large est à son tiers postérieur, la plus étroite est à son extrémité antérieure.

Sur cette surface on voit treize bandes saillantes transversales, qui ne sont autre chose que les plaques constituantes, dont la partie supérieure a été plus ou moins usée par le travail de la mastication ; elles s'étendent du bord externe de la table à son bord interne, et dans ce trajet elles sont obliques de derrière en avant.

Les bandes antérieures sont moins obliques et moins

saillantes que les postérieures, et surtout que celles du milieu de la dent.

A l'extrémité antérieure elles sont, à peu de chose près, rectilignes dans leur obliquité, tandis que plus en arrière elles sont arquées et décrivent des courbes dont le milieu se porte en avant, dont les extrémités reculent et se terminent par un léger retour en avant, de sorte qu'elles représentent assez bien les incurvations d'un arc détendu.

La longueur de ces bandes, si l'on fait abstraction de leur obliquité et de leurs courbures, est relative à la largeur de la table : la première est la plus courte, les suivantes augmentent de longueur jusqu'à la neuvième, puis leur longueur diminue de nouveau jusqu'à la treizième.

Les bandes dont il s'agit ici résultant des coupes transversales des plaques constituantes, on doit y retrouver les deux substances que nous avons vu entrer dans la composition de ces dernières. En effet, le centre des bandes est formé par l'*ivoire ;* à la vérité on ne reconnaissait pas cette substance au premier coup-d'œil, lorsque ces os étaient nouvellement retirés du sein de la terre, parce que sa surface, au lieu d'avoir la couleur blanche qui lui est naturelle, était d'un brun très-foncé; mais cette matière a repris, en séchant, la teinte blanche qui lui appartient, si ce n'est que dans le milieu du cordon on voit une ligne brune renflée dans son milieu. Un ruban ou cordon d'émail, dentelé et frangé sur ses bords, entoure le centre et est comme un cercle dont on aurait rapproché inégalement les deux côtés opposés, de manière à en faire une ellipse très-allongée et irrégulière. Pour donner une idée de

la disposition de l'émail qui circonscrit l'ivoire du centre, on peut dire que chaque bande de la table est bordée de deux rubans d'émail, un de chaque côté, qui, dans leur milieu, s'écartent l'un de l'autre, se rapprochent ensuite dans leur trajet tortueux, et s'écartent de nouveau un peu à leur extrémité, où ils se joignent et se confondent l'un avec l'autre. Chaque bande ressemble à certains dessins, dans lesquels des mains peu sûres et peu exercées essayent de reproduire les formes d'une bouche humaine entr'ouverte.

Ces rubans ou cordons d'émail sont plus épais et plus frangés vers le centre des bandes que vers leurs extrémités.

La douzième et treizième bande ne présentent pas chacune une figure unique qui tienne toute la largeur de la table; mais elles sont formées de deux ou trois cercles ou ellipses.

Je dois placer ici une remarque, sur laquelle j'aurai probablement l'occasion de revenir : c'est qu'entre le ruban d'émail et l'ivoire du centre, on aperçoit une ligne jaunâtre très-étroite.

Les douze intervalles qui séparent les bandes que je viens de décrire, peuvent être comparées à douze fosses remplies d'une matière blanche tendre, qui, lorsqu'on l'appuie en la faisant glisser sur certaines surfaces, y laisse des traces blanches comme ferait de la craie. On ne peut méconnaître dans cette matière ce que nous avons nommé le *cortical pétreux* qui, après avoir recouvert les faces latérales de la dent, s'introduit entre les plaques et forme une partie de la table.

Ainsi les trois substances des molaires d'éléphant se montrent très-distinctement sur la table.

L'émail, comme la plus dure, a présenté plus de résistance à la détrition ; aussi les rubans qu'elle forme sont-ils plus saillans que les autres parties de la table.

L'ivoire qu'enceint l'émail est creusé ; il n'a pu rester au niveau des rubans.

Le cortical pétreux est encore plus creusé que l'ivoire : ce qui semblerait confirmer ce que j'ai dit de la dureté respective de ces deux substances, quoique la différence de leur élévation sur la table puisse dépendre d'autres causes, et que je sois tenté de croire que les espèces de fosses qui séparent les bandes ne sont pas le produit de la mastication, tant leur fond est régulièrement creusé.

A l'extrémité antérieure de la table, les effets de la détrition sont, à peu de chose près, les mêmes dans les trois substances. Les cinq premières bandes sont presque au même niveau que le cortical pétreux dans lequel elles sont plongées. A peine l'émail a-t-il un peu plus de saillie que les deux autres matières. Le moment arrivera bientôt de rechercher la cause de la différence que l'on remarque, sous ce point de vue, entre les parties antérieures et les parties postérieures de la molaire.

La face antérieure de la première molaire est oblique de haut en bas et de devant en arrière. Cette obliquité est plus forte inférieurement. Ainsi cette face n'est pas seulement antérieure, elle peut aussi être dite inférieure ; elle est convexe, étroite en haut, sous la partie antérieure de la table ; elle s'élargit vers la partie inférieure ; elle se dérobe bientôt à la vue pour se plonger dans l'alvéole.

Je serai bientôt amené à rappeler l'attention du lecteur sur cette surface.

La face postérieure, plus large que celle dont je viens de parler, est concave ; elle décrit un arc de cercle, en descendant depuis l'extrémité postérieure de la table jusqu'au bout de la racine ; supérieurement elle se porte de derrière en avant, et inférieurement elle se dirige de devant en arrière.

Sa partie supérieure est appliquée contre la seconde molaire, et l'inférieure est plongée dans le tissu celluleux de la mâchoire.

L'extrémité inférieure, ou la pointe par laquelle se termine la dent, constitue la racine ; elle se montre comme un double cône recourbé en arrière, aplati dans son milieu et formé par une lame très-forte et très-épaisse d'ivoire dont la surface est inégale, raboteuse, cannelée et comme plissée.

Ce double cône est creux dans son intérieur, et je crois que, si on l'ouvrait, on apercevrait les racines particulières des plaques qui, probablement, sont sous des renflemens dans des bosselures qu'on voit à la partie inférieure de la dent, et qui indiquent, ce me semble, le commencement de la racine.

L'ivoire est la seule substance qui entre dans la formation des racines : on n'y trouve ni *émail* ni *cortical osseux*.

Avant de passer à la description de la seconde molaire, il convient de noter ici les principales dimensions de la table de celle que je viens de décrire.

Table de la première molaire, appartenant à la branche maxillaire gauche.

Longueur	. . . .	0,145
Largeur	au tiers postér. de sa long.	0,080
	à la moitié de sa long. .	0,065
	au tiers antér. de sa long.	0,050

Table de la première molaire de la branche droite.

Longeur	. . . .	0,165
Largeur	au tiers postérieur . .	0,080
	au milieu	0,070
	au tiers antérieur . .	0,055

La différence de 0,020 que j'ai trouvée entre la longueur de la table des deux premières molaires n'étonnera plus quand on saura que, lorsque la mâchoire a été retirée de son gisement, la molaire droite portait, à l'extrémité antérieure de la table, une sorte d'appendice dont je parlerai bientôt, et qui existait encore lorsque j'ai pris les mesures que je rapporte ici.

A présent que cet appendice est détruit, la table de la molaire droite n'a plus que 0,138 de longueur.

Distance du bord alvéolaire de la mâchoire au bord de la table de la première molaire.

Au bord interne	à l'extrémité postérieure.	0,040
	au milieu.	0,030
	à l'extrémité antérieure.	0,016

Au bord externe.	à l'extrémité postérieure.	0,015
	à l'extrémité antérieure.	0,014

Seconde Molaire.

Beaucoup plus considérable que la dent qui vient de fixer notre attention, très-allongée, recourbée en arc de cercle, relevée en arrière, abaissée en avant, composée de 18 plaques, dont les 11 dernières sont séparées les unes des autres par des sinuosités et des fosses obliques, telle est la seconde molaire de l'éléphant.

Nous pouvons y reconnaître deux faces, deux bords et deux extrémités.

Les faces sont latérales, elles sont convexes dans le sens de leur largeur; l'externe est concave dans le sens de sa longueur: j'y reviendrai. Elles offrent 18 saillies et 17 dépressions, fosses ou sillons plus ou moins marqués, qui se portent de haut en bas, avec divers degrés d'obliquité de devant en arrière.

Ces 18 saillies ou convexités sont formées par les bords des plaques constituantes, et les 17 enfoncemens que l'on voit entr'elles sont les interstices qui les séparent.

Les 7 premières plaques ou plaques antérieures sont tellement serrées les unes contre les autres, que leurs interstices ne peuvent être que très-peu marqués, et comme elles sont en outre recouvertes d'une couche épaisse de cortical pétreux, il n'est pas facile d'apercevoir leurs points de séparation qui ne sont guères plus visibles ici que dans la première molaire. Ces 7 plaques forment une masse unique dans laquelle leur

présence est d'autant moins sensible qu'elles sont plus en avant.

La séparation des 4 plaques suivantes est marquée dans toute leur longueur, surtout inférieurement, par de fortes sinuosités : elles ne sont pas entièrement recouvertes de cortical pétreux.

Les 7 ou 8 dernières plaques sont très-écartées les unes des autres, et le cortical pétreux ne s'étend presque pas sur leurs bords.

Les bords sont l'un supérieur, l'autre inférieur.

Le 1.er est légèrement concave dans le sens de sa longueur ; vu antérieurement, il présente la table, c'est-à-dire, une surface plane formée par la sommité des 7 premières plaques dont la détrition est commencée; en arrière de la 7.e plaque ce bord supérieur est formé par les sommités des plaques qui, n'ayant point encore servi à la mastication ; sont restées entières, et ont conservé leurs tubérosités intactes.

Le second bord ou bord inférieur est convexe dans le sens de sa longueur ; il est formé par les extrémités des racines.

La table et les racines seront décrits dans un moment.

Passons aux deux extrémités qui sont l'une antérieure, l'autre postérieure.

L'antérieure formée par la première plaque et par la racine, est convexe, divisée par deux courbures en trois surfaces : 1.° une supérieure oblique, de haut en bas et de derrière en avant, s'applique sur la dernière plaque de la première molaire contre laquelle il semble qu'elle fasse un puissant effort tendant à la pousser en avant et en haut; 2.° une moyenne plus

longue, oblique de haut en bas et de devant en arrière, elle repose sur le tissu spongieux de la mâchoire; 3.° une inférieure plus oblique encore dans le même sens; elle forme le commencement des racines.

La table de la seconde molaire fait suite à celle de la première, et la continue en arrière; elle est évasée antérieurement, et se termine postérieurement en pointe; elle représente assez exactement un triangle isocèle, formé par la réunion des sept premières plaques analogues à celles que j'ai décrites dans la première molaire.

Mais la détrition n'ayant point encore pénétré jusqu'au fond des échancrures qui partagent, ainsi que je l'ai dit, les sommités des plaques en plusieurs tubérosités ou mamelons, ce sont ces tubérosités dont les coupes paraissent sur la table, et elles ne peuvent que former des cercles, des ellipses et des ovales, séparés les uns des autres et circonscrits par autant de rubans d'émail qu'il y a de tubérosités ouvertes par la détrition, résultat de la mastication, tandis que les onze plaques antérieures de la première molaire présentant sur la table des coupes plus ou moins rapprochées de leur centre, chacune d'elles se montre nécessairement comme une seule bande d'ivoire qu'environne un ruban d'émail unique et non interrompu.

Je dirai, quand il en sera temps, pourquoi les onze premières plaques sont beaucoup plus profondément entamées que les neuf dernières. Dans ce moment, il n'est question que de constater un fait: c'est que chacune des sept bandes qui se voient sur la table de la seconde molaire est une suite, une rangée transversale de figures en cercles, en ovales ou en croissans plus ou moins irrégulières.

Nous avions vu déjà quelque chose de semblable dans les deux dernières bandes de la première molaire.

Les sept bandes de la seconde molaire diffèrent encore de la plupart de celles de la première en ce qu'elles ne sont pas obliques, en ce qu'elles sont moins saillantes, et moins écartées les unes des autres.

La longueur des bandes diminue depuis la première qui a 0,052 de longueur jusqu'à la dernière qui n'a que 0,005.

Les six premières bandes quoique de longueur très-inégale, sont formées de quatre ou de trois cercles; un cercle unique constitue la septième.

Les rubans des dernières bandes sont moins élevés que ceux des premières.

Dans quelques-unes de ces figures plus superficielles encore, la détrition est si peu avancée que l'émail n'est pas transversé, de sorte que l'ivoire n'est pas à découvert.

Les racines de cette seconde molaire sont d'une organisation tellement compliquée qu'il me sera bien difficile d'en donner une juste idée.

J'en reconnais de deux sortes :

1.° Des racines générales communes, ou grandes racines ;

2.° Des racines spéciales, ou particulières, ou petites racines.

Les racines générales sont au nombre de deux : une antérieure, une postérieure.

L'antérieure est formée par une lame d'ivoire très-forte, qui enveloppe la partie inférieure des quatre premières plaques où elle prend naissance, comme une sorte de pavillon qui, se rétrécissant en se

portant en bas et en arrière, prend la forme d'un grand tube comprimé d'avant en arrière, incliné de haut en bas, irrégulièrement cannelé dans le sens de sa longueur, et ouvert d'un large orifice, long de 0,036, large de 0,018, tournée en bas et en arrière, lequel est l'orifice d'une cavité infundibuliforme profonde de 0,060.

La grande racine postérieure est en quelque sorte la suite de celle que nous venons d'examiner, dont cependant une fosse profonde la sépare; elle consiste en une forte lame d'ivoire qui semble être la continuation de la racine antérieure, et qui s'en détache vis-à-vis la cinquième plaque pour se porter en bas et en arrière, et former une gaine convexe inférieurement, semblable à une tuile creuse qui serait posée obliquement sur les racines partielles des plaques mitoyennes, et offrirait une arrête dans le milieu de sa face inférieure.

Les bords supérieurs de cette lame s'attachent aux parties inférieures des plaques, depuis la cinquième jusqu'à la quatorzième où ils se terminent sous forme d'un cordon irrégulier; son bord postérieur et inférieur présente une grande échancrure qui permet de voir les petites racines; la lame d'ivoire paraît brisée et cassée dans cet endroit où son épaisseur est de 0,002. La surface de cette lame est en tout semblable à celle de la première racine.

A la partie inférieure des plaques, un renflement en forme de cordon, indique partout la naissance de ces deux racines, que l'on pourrait décrire comme une seule racine, qui renferme, enveloppe et protége plus ou moins celles dont il me reste à parler.

Les petites racines résultent du prolongement de la partie inférieure des plaques constituantes, dépouillées de leur émail ; ainsi elles ne sont composées que d'ivoire, comme les grandes racines (cependant je dois avouer qu'à l'égard de cette dernière il me reste des doutes à éclaircir.)

Les six premières petites racines sont cachées par la première grande racine, les sept suivantes sont visibles dans le pavillon osseux que j'ai décrit comme première grande racine ; les quatre dernières sont en arrière et hors de ce pavillon.

Dans le fond de l'excavation de la seconde grande racine, on aperçoit sept crêtes tubéreuses creuses dans leur intérieur, obliques de dedans en dehors et de devant en arrière, qui sont des racines appartenant à huit plaques constituantes de la molaire. Chaque crête est formée par la lame postérieure d'une plaque et par la lame antérieure de la plaque suivante.

Les deux lames d'ivoire composant la dixième plaque P. E. se séparent l'une de l'autre, et dépouillées de l'émail qui les recouvrait, elles s'écartent : la postérieure se dirige en bas et en arrière, l'antérieure se porte en bas et en avant, décrivant toutes deux un arc de cercle jusqu'à ce qu'elles rencontrent, l'une la lame antérieure de la neuvième plaque, l'autre, la lame postérieure de la onzième, avec lesquelles elles se réunissent, se soudent et se confondent en formant des voûtes en ogive. Toutes ces lames qui, par leur réunion, forment les sept crêtes dont il s'agit, adhèrent à la partie externe à cette lame de la grande racine postérieure.

La première de ces sept crêtes cachée au fond

du grand pavillon est formée par la réunion de la lame postérieure de la septième plaque avec la lame antérieure de la huitième. Sa longueur est de 0,030.

La seconde résulte de l'union de la lame postérieure de la huitième plaque avec la lame antérieure de la neuvième. Sa longueur est de 0,038.

Et ainsi de suite.

La troisième est formée de la même manière, par la neuvième et la dixième plaques ; elle a 0,046 de longueur.

La quatrième, formée par la dixième et la onzième plaques, a 0,050 de longueur.

La cinquième, formée par la onzième et la douzième plaques, a 0,055 de longueur.

La sixième, formée par la douzième et la treizième plaques, a 0,060 de longueur.

La septième, formée par la treizième et la quatorzième plaques, a 0,061 de longueur.

Les espèces de dômes que représentent ces sept crêtes sont très-agréables à voir et rappellent un peu certaines suites de pavillons que les orientaux construisent dans leurs jardins.

Les sommités des sept crêtes dont je parle sont tournées en bas, et diverses bosselures, diverses pointes, divers tubercules d'une forme régulière et gracieuse la terminent ; dans la sixième et la septième crêtes, deux ou trois de ces élévations sont ouvertes et ressemblent à ces boursoufflures que de l'air raréfié dans des métaux en fusion forme à leur surface en s'échappant de sa prison.

Dans les quatre plaques qui suivent, le mode de terminaison n'est plus le même ; on peut dire qu'il

n'y a point de racines ; l'émail arrive presque jusqu'à la terminaison des plaques qui, là, offrent chacune une cavité, une fosse transversale dont la forme rappelle celle des bandes de la table de la première molaire et dont les bords semblent cassés.

La paroi postérieure de la quatorzième plaque, et la paroi antérieure de la quinzième sont appuyées et serrées l'une contre l'autre.

La quinzième et la seizième plaques sont en contact moins intime.

La seizième et la dix-septième sont écartées.

La dix-septième et la dix-huitième, encore plus écartées, laissent entr'elles un espace long de 0,008 et profond de 0,040.

Appendice de la première Molaire du côté gauche.

En mesurant les molaires de l'éléphant fossile de la Croix-Rousse le 7 septembre dernier, j'ai trouvé celle du côté droit plus longue de 20 centimèt. que celle du côté gauche; mais, depuis le 10 octobre, elle est au contraire plus courte que celle-ci de 11 centimèt.

J'ai plusieurs fois été sur le point d'interrompre la description des molaires, pour vous entretenir de ces différences; mais il m'a paru plus convenable de ne traiter ce sujet qu'après avoir achevé l'étude des dents telles qu'elles sont.

Avant le 10 octobre dernier, la table de la première molaire gauche se terminait à quatre millimètres en avant de la première bande, tandis que celle de la première molaire droite se prolongeait à 0,030 en avant de la première plaque par une surface plane ayant

trois concavités longitudinales bien marquées, et se rétrécissant en avant pour s'élargir de nouveau à sa terminaison.

J'aurais pu croire qu'un pareil prolongement de la table avait été cassé à gauche, mais la surface antérieure de la première molaire de ce côté était lisse, convexe, et n'offrait aucune trace de fracture; seulement près de la table le cortical pétreux montrait de petites excavations superficielles semblables à celles que l'on voit souvent dans le bois un peu vermoulu.

Cependant le prolongement a été enlevé le 9 octobre dernier, je ne sais par quel effort, pendant que la branche droite de la mâchoire trempait dans une cuve pleine d'eau; l'extrémité de la première molaire droite avait été cassée; il manquait quelques lames d'émail à la première plaque, et deux couches de cortical pétreux étaient cassées au bord de l'alvéole devant la dent.

Au-dessous et en avant de cette grosse dent, l'os de la mâchoire était creusé d'une cavité dans laquelle il y avait de la terre durcie et du fond de laquelle s'élevaient deux cordons très-blancs et larges de 0,007, qui ressemblaient beaucoup à du cortical pétreux.

La perte de l'appendice de la première molaire droite me contrariait: je l'ai enfin retrouvée au fond de la cuve dans des terres et parmi une multitude de petits débris d'os.

C'est une masse de cortical osseux, longue de 0,030, ayant une surface supérieure aplatie, qui faisait partie de la table, une surface postérieure très-oblique de dehors en dedans et de derrière en avant, qui répondait à la première plaque de la grosse dent, et à laquelle

est resté attaché un peu d'émail de cette plaque. Cette surface est longue de 0,035.

Cette portion de dent présente à sa face inférieure une excavation qui reposait sur la substance spongieuse de l'os maxillaire, en avant et en arrière de laquelle naissent deux espèces de racines. L'antérieure se divise bientôt en deux branches latérales qui se plongent dans la cavité de l'os maxillaire que j'ai dit se trouver en avant du grand alvéole; la postérieure est une lame épaisse de 0,003, qui fait suite au cortical osseux que l'on voit cassé en avant de la première molaire, et qui se plonge avec elle dans son alvéole.

L'os que je viens de décrire de la manière la plus abrégée que possible, est-il une portion de la première grosse molaire? ou bien est-ce une petite molaire qui, lorsque l'animal est mort, était sur le point d'être détruite, et dont l'analogue du côté gauche était déjà tombée? Je penche pour cette dernière hypothèse, quoique je sois forcé d'avouer qu'il n'y avait aucune marque d'interruption entre la grosse molaire et ce que je regarde comme une petite molaire, et quoiqu'il me semble très-étonnant qu'une dent qui, ainsi que je le démontrerai par la suite, aurait été pendant plusieurs années le principal agent de la mastication de la branche à laquelle il appartient, ait à présent ses racines antérieures dans un petit alvéole qui lui est particulier, et ses racines postérieures dans le grand alvéole de la première molaire; mais outre que, dans les étonnantes révolutions dont les dents de l'éléphant sont le siége, tout cela peut s'expliquer, il n'est pas impossible que je sois trompé par certaines apparences sur la racine postérieure de cette petite dent.

J'oubliais de dire que l'on n'aperçoit pas vestige de lames constituantes dans le corps dont il s'agit; je crois seulement discerner de l'ivoire dans le cortical osseux qui en forme la masse.

Les Molaires réunies et en place.

Il ne sera pas sans intérêt d'étudier dans leur ensemble les organes que nous venons de décrire, en les considérant isolément.

Lorsque les branches de la molaire cassées, fendues, brisées, déformées et encroutées de terre, venaient d'être arrachées de leur gisement, les molaires dont on n'apercevait que l'extrémité postérieure courbée en arc de cercle, et cannelée transversalement, pouvaient au premier aspect être prises pour un fragment de grosse ammonite à demi dégagée d'un bloc calcaire.

Les deux molaires d'un côté réunies et encore en place dans les alvéoles, représentent une forte tige longue de 0,300, large de 0,157, épaisse de 0,100: elle est composée de 31 plaques ou lames transversales et parallèles entre elles.

Il est bien remarquable que de petits rongeurs tels que le lièvre et le cabiais, soient les seuls animaux analogues à l'éléphant, sous ce rapport. Eux seuls ont des dents à plaques transversales et parallèles.

Les vingt premières plaques constituent une surface plane qui, pendant la vie de l'animal, servait à la mastication, et qui occupe à peu près les deux tiers antérieurs de la dent.

Le tiers supérieur, qui était caché dans le fond

de l'alvéole et qui n'a point encore été employé à la mastication, est formé par les dix plaques suivantes.

La tige dentaire est arquée sur ses bords et sur ses faces ; le bord supérieur est concave, le bord inférieur est convexe ; la face externe est concave, l'interne est convexe.

Une règle, posée sur le bord externe de la première plaque et sur le bord externe de la trente-unième, se trouve distante de 0,040 du bord externe de la seizième plaque qui est au milieu de l'arc. La même règle, appuyée d'un côté sur la première bande de la table, et l'autre côté sur le sommet de la trente-unième plaque, est distante de 0,033 du milieu de la tige osseuse qui se trouve en avant du ruban antérieur de la quinzième bande.

La direction de la tige dentaire est oblique de derrière en avant, de dehors en dedans et de haut en bas. Par conséquent, l'une de ses extrémités est supérieure, postérieure et externe : c'est celle qui est formée par la trente-unième plaque ; l'autre est inférieure, antérieure et interne.

La surface qui servait à la mastication des alimens, et à la formation de laquelle concourent les vingt premières plaques, est longue de 0,195

Son extrémité antérieure, formée par la première plaque, est large de 0,035

Son milieu, qui répond à la dixième plaque, est large de. 0,080

Son extrémité postérieure, qui répond à la vingtième plaque, est longue de 0,005

Elle est un peu arquée sur ses faces, dans le même sens que la tige dentaire, c'est-à-dire que l'axe de

sa longueur est courbé, le centre se porte en dedans et les extrémités en dehors; elle est aussi concave selon sa longueur.

Si on réunit les deux branches de la mâchoire, ayant bien soin qu'elles soient exactement dans la position respective qu'elles auraient si elles n'avaient jamais été séparées, si la mâchoire n'eût pas été cassée (ce qui n'était pas difficile, il y a quelques mois, les larges surfaces de la fracture étant restées intactes, et leurs parties saillantes et rentrantes se correspondant avec exactitude quand on les mettait en rapport), on voit les deux tiges dentaires comme deux lignes qui descendent obliquement de derrière en avant et de dehors en dedans, très-écartées l'une de l'autre à leur extrémité supérieure, elles se rapprochent à mesure qu'elles se portent en bas et en avant, puis elles s'écartent de nouveau.

Le point où ces deux tiges sont le plus rapprochées l'une de l'autre, répond au tiers postérieur de la première molaire (au bord interne de la table); elles convergent à ce point et s'écartent par leurs deux extrémités, surtout par l'extrémité supérieure.

Constatons avec la plus grande exactitude ce fait, sur lequel nous reviendrons lorsque nous comparerons notre éléphant avec les animaux du même genre.

Si on mesure la distance qui sépare les deux tiges dentaires, par des lignes tirées de divers points du bord supérieur de la face interne des dents, d'un côté aux points correspondans des dents du côté opposé, on obtient les résultats suivans :

A l'extrémité antérieure de la 1.re molaire.	0,070
Au tiers postérieur de la 1.re molaire . .	0,060

A l'extrémité antérieure de la 2.me molaire. 0,120

A l'extrémité postérieure de la surface de mastication, c'est-à-dire à la 20.me plaque. . 0,199

A l'extrémité postérieure de la 2.me molaire, c'est-à-dire à la 31.me plaque. . . . 0,340

Quelques considérations générales sur les Molaires de l'Eléphant.

L'attention du lecteur doit être fatiguée de tous ces détails anatomiques, de toutes ces descriptions, de toutes ces mesures, que je n'ai pas cru pouvoir me dispenser de rapporter ici, et qui, bien que j'aie cherché à les abréger, doivent avoir paru bien longs; car ces sortes de recherches, satisfaisantes et faciles en présence des objets de nos études, sont pénibles et fastidieuses à suivre lorsqu'on est obligé de suppléer le travail simple et instantané de l'œil par une multitude de paroles qui ont le grave inconvénient de procéder, par une marche lente et successive, à l'exposition des choses que la nature nous offre comme étroitement liées par des rapports nécessaires.

Pour reposer notre esprit, las de se traîner sur d'arides champs de mort, animons le cadavre dont nous avons étudié quelques débris, rendons-lui, par l'imagination, la vie dont il jouissait il y a plusieurs milliers d'années, suivons-le dans les vastes forêts du monde qu'il habitait.

Nous le verrons saisir avec sa trompe, organe admirable dont, sans aucun doute, il était pourvu, les jeunes pousses, les jeunes branches des arbres,

les casser avec ce bras puissant et les porter dans sa bouche, sur les énormes dents dont nous nous sommes tant occupé.

Ces alimens durs et coriaces sont moulus et broyés entre les tables des molaires inférieures et celles des molaires supérieures, qu'à la vérité nous n'avons pas retrouvées, mais dont les formes et les dimensions nous sont données par les premières.

Les surfaces inférieures de mastication sont concaves, avons-nous dit : un degré proportionnel de convexité rendait les supérieures très-propres à concourir avec elles à la trituration des alimens placés entre ces meules, auxquelles les muscles de la mâchoire impriment des mouvemens de frottemens très-énergiques. Remarquons, avant de passer outre, que les rubans d'émail festonnés et dentelés qui traversent la surface de mastication, présentent des arêtes qui, malgré les progrès de la détrition, demeurent toujours tranchantes, parce que, formés de petites lames très-dures, elles ne sont pas susceptibles de se polir en s'usant, et considérons ces rubans comme autant de couteaux et de scies qui entament, incisent et coupent, dans plusieurs sens à la fois, les tissus soumis à leur action.

Remarquons encore que la direction oblique des lames et des rubans assure mieux leur action sur les matériaux de la nutrition, et la rend plus facile et plus énergique que n'eût pu faire toute autre disposition. En effet, les mouvemens latéraux qu'opèrent les mâchoires pour broyer les alimens, produisant sur les surfaces de mastication des frottemens dans le sens transversal, il est évi-

dent que, si les plaques eussent été perpendiculaires à l'axe longitudinal de la table, les substances à inciser et à diviser n'auraient pas présenté une aussi grande surface à leur action. Il n'est pas moins évident que, si les lames incisives eussent été parallèles à la longueur de la table, les substances présentées à la mouture se seraient facilement échappées de dessous la meule, pour tomber à chaque instant, soit dans la bouche, soit sous les joues.

C'est ainsi que tout dans la nature proclame la sagesse et l'intelligence qui a présidé à la création et qui a toujours proportionné les moyens à employer aux effets à produire.

Je sais bien que, par certaines subtilités de raisonnement et par un bizarre renversement des idées les plus saines, on a quelquefois tenté de faire émaner les causes des effets qu'elles produisent; mais ici on n'oserait pas employer cette logique dont l'absurdité serait par trop frappante; on n'oserait pas dire que la merveilleuse structure des dents de l'éléphant a été peu à peu amenée et perfectionnée par les substances soumises au travail de la mastication. Cependant laissons d'aveugles doctrines s'user elles-mêmes par les vains efforts qu'elles ne cessent de tenter contre l'immuable vérité, et revenons à notre sujet qui nous fournira plus d'une occasion d'admirer les lois établies par la raison universelle.

Siége d'un frottement presque continuel, les tables des molaires ne cessent de s'user pendant toute la durée de la vie.

Et des traces évidentes de cette détrition nous ont été offertes par les dents que nous venons d'examiner.

Mais ces traces ne se montrent pas partout, et là où elles existent, elles sont plus ou moins profondes.

Des diverses parties de la tige dentaire, les unes sont presque entièrement détruites par la mastication, d'autres sont à peine entamées, les autres sont tout-à-fait intactes : nous en avons vu qui touchent à leur fin, tandis que déjà d'autres s'apprêtent à les remplacer.

L'activité vitale se lit encore aujourd'hui dans ces os qu'elle a depuis si long-temps cessé de pénétrer.

Le mode d'accroissement et de remplacement des dents présente dans l'animal qui fait l'objet de nos études, des circonstances qu'on chercherait en vain dans les autres animaux connus, et qui sont bien propres à répandre de la lumière sur des questions physiologiques très-importantes.

La suite au prochain numéro.

BIBLIOGRAPHIE.

Notice sur Louis XVIII, le législateur, Louis-le-Grand, deuxième du nom ; Paris, Jules Didot, 1825, in-8.°, de 23 pages.

Cette notice est de M. Alceste Chappuis de Montlaville qui, par d'honorables liens de famille, appartient à Lyon. On y reconnaît l'enthousiasme, la chaleur expansive qui sied si bien à la jeunesse, et l'on ne peut qu'applaudir à la manière dont l'auteur exprime les bons sentimens dont il est animé.

Des juges de paix en France ; ce qu'ils sont ; — ce qu'ils devraient être, par Camille Billion, licencié en droit, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, juge de paix à Lyon ; Lyon, J. M. Barret, 1825, in-8.°, de 124 pages.

M. Billion publia en 1811 et 1812 une petite brochure intitulée : *Observations sur les justices de paix, par un juge de paix de Lyon*, in-8.° de 56 pages. Cette brochure fut remarquée, et elle méritait de l'être. Depuis, l'auteur a encore médité sur le même sujet, et c'est le résultat de ses nouvelles méditations qu'il offre au public. Son opuscule, dédié à M. Henrion de Pansey, président de la cour de cassation, qui a donné lui-même un excellent traité sur la compétence des juges de paix, est terminé par un *Projet de loi soumis au gouvernement*, où se trouvent réduites en articles les différentes propositions développées dans le corps de l'ouvrage, et qui tendent toutes au perfectionnement d'une de nos plus utiles et de nos meilleures institutions. Il est impossible de n'être pas de l'avis de M. Billion sur un grand nombre de points ; il en est d'autres sur lesquels on peut avoir une autre opinion que la sienne ; mais il n'est aucune partie de sa dissertation où l'on ne reconnaisse les idées d'un bon citoyen et d'un habile jurisconsulte éclairé par une longue expérience. Nous nous bornons aujourd'hui à cette simple annonce ; mais notre intention est de consacrer bientôt aux observations de M. Billion un article d'une étendue plus proportionnée à leur mérite et à l'importance de la matière.

Lettre à un émigré sur la première lettre de M. de Châteaubriand, par M. Eusèbe Gorgeret, chevalier de la légion d'honneur, ex-garde de la porte ; Paris, Dentu, 1825, in-8.°, de 40 pages environ.

La *Revue encyclopédique* (1), tome XXV, janvier 1825, page 191, rend compte de cet ouvrage de la manière suivante : « M. Gorgeret fut un des défenseurs de Lyon, en 1793 (2) ; à la suite du siége de cette ville, il a tout perdu (3), et il a suivi le roi à Gand. Il se plaint avec force et indignation de ce que M. de Châteaubriand ne s'intéresse qu'à la seule classe des émigrés, pour lesquels seuls il demande un milliard, tandis qu'il en faudrait dix pour secourir les neuf autres classes, atteintes aussi par les *plaies de la révolution.* »

REVUE LITTÉRAIRE.

Les tomes XXXIX et XL de la *Biographie universelle* viennent d'être livrés aux souscripteurs de ce beau monument littéraire ; ils contiennent la fin de la lettre R et le commencement de la lettre S. Nous n'y avons trouvé que cinq articles de Lyonnais célèbres : *Jean Rozier*, auteur agronomique ; *Gabriel de Saconay*, écrivain théologien, un des plus zélés adversaires de Calvin ; *Jacques d'Albon*, maréchal de *Saint-André*, un des plus vaillans capitaines du seizième siècle ; *Claude de Rubys*, historien, et *Philippe de la Sâlle*, dessinateur et machiniste : les quatre derniers ont eu pour biographe M. Weiss ; la notice de Rozier a été

(1) Paris, rue d'Enfer St-Michel, n.° 18, in-8. On s'abonne dans les départemens pour 53 fr. par an, et on reçoit chaque mois un cahier d'environ 14 feuilles d'impression.

(2) Il était, il y a quelques années, avoué au tribunal de première instance de Lyon.

(3) Fors l'honneur.

composée par M. du Petit-Thouars. On lit dans l'art. *Roucher* que le chantre des *Mois* a laissé plusieurs ouvrages inédits parmi lesquels on remarque *Thérèse et Faldoni ou les Amans de Lyon*, poëme en six chants. La notice sur William Russel (par M. de Lally Tollendal) renferme le fragment suivant d'une lettre dans laquelle cet illustre lord rend compte du séjour qu'il fit à Lyon en même temps que la fameuse reine de Suède, Christine, qui, après avoir abdiqué sa couronne et abjuré sa religion, *remplissait le vide de sa nouvelle existence par les plaisirs de la curiosité et l'agitation des voyages* : « On ne pouvait arriver à Lyon dans un moment plus favorable à la réunion de tout ce qu'on peut voir de plus curieux et de plus amusant. Tel était le concours de Français et d'étrangers attirés par la présence de la reine de Suède, qu'à peine la ville suffisait-elle à les contenir. Nous étions plus de cent personnes dans la maison où j'étais logé, personnes de qualité pour la plupart, et dans ce nombre de très-belles dames; si bien que nous passions, à peu près, toutes nos soirées aux bains, et toutes nos nuits au bal, ce qui, comme vous voyez, était un genre de vie très-récréatif. Ces dames, il est vrai, avaient un masque sur le visage; mais un œil fin pouvait saisir beaucoup d'aperçus, et de ceux qui ne sont pas les moins propres à donner du lustre à la beauté. Que n'avez-vous pu jouir de cette vue, surtout de celle de la reine de Suède, qui sûrement mérite, autant que femme du monde, d'exercer des yeux observateurs ! Je ne parle pas précisément de la beauté de son visage, mais de l'air de majesté dont il est empreint, ainsi que toute sa personne, ses mouve-

mens et sa démarche. Peut-être tout cela est-il un peu plus masculin que féminin. Le côté par lequel elle me paraît le plus tenir à son sexe, est l'inconstance. Il ne m'a pas fallu beaucoup de temps pour juger qu'elle était aussi ennuyée de sa nouvelle religion que de l'ancienne. A voir son maintien, ses gestes, tout ce qu'elle fait pendant l'office, il est clair qu'elle préfère toujours une bonne comédie à la messe, un beau et spirituel courtisan au plus dévot des plus révérends pères. »

*** Le nombre des littérateurs de Lyon qui cultivent la poésie, n'est pas très-considérable : on les aurait bientôt comptés (1). On ne voit figurer dans le dernier *Almanach des Muses* (2) que trois de nos compatriotes : ce sont MM. L. D. E. Audiffret, Boucharlat et Jame qui encore n'ont fourni chacun qu'une seule pièce. Je ne sais si je me suis laissé entraîner par ma prévention en faveur de tout ce qui est lyonnais ; mais il m'a semblé que les vers de ces MM. n'étaient pas les moins bons du recueil. La pièce de M. Boucharlat, intitulée l'*Ile de Vénus*, est une élégante imitation d'un passage célèbre du Camoëns. J'y ai remarqué les vers suivans sur les roses qui parfumaient les jardins de Cypris :

Enfin tant de richesse et de variété
Ornent de ce tableau le spectacle enchanté

---

(1) .... *Numerus vix est totidem, quot*
Thebarum portæ, vel divitis ostia Nili.

JUVENAL.

(2) Paris, Bouquin de la Souche, 1825, petit in-12.

Qu'on doute si la main de la brillante Aurore,
Soignant ces belles fleurs, de ses mains les décore,
Ou si de leur éclat le luxe ravissant
Embellit à nos yeux le front du jour naissant.

On sait que le Camoëns a emprunté cette pensée ingénieuse à Ausone, *Idylle des Roses :*

Ambigeres, raperetne rosis Aurora ruborem,
An daret, et flores tingeret orta dies.

Avant M. Boucharlat, plusieurs de nos poètes s'étaient exercés sur ce distique ; je n'en citerai que deux : le premier est M. Parseval de Grandmaison, *Amours épiques*, chant VI :

L'œil doute si l'Aurore à son charmant réveil
Doit son frais coloris à leur éclat vermeil,
Ou si le jeune essaim de ces filles de Flore
A trempé ses couleurs des couleurs de l'Aurore ;

et le second est notre jeune confrère, M. Servan de Sugny, qui a traduit en entier l'idylle d'Ausone :

Je doutais si l'Aurore, avec fraîcheur éclose,
Empruntait pour briller les couleurs de la rose,
Ou si, laissant tomber sa pourpre sur les fleurs,
Elle teignait leurs fronts de ses propres couleurs.

Ces imitations sont également heureuses, et l'on serait embarrassé s'il fallait décerner la palme à l'une d'elles. *Et vitulâ tu dignus et hic.*

⁂ M. Alphonse Mahul a fait paraître depuis peu de temps l'*Annuaire nécrologique, ou complément annuel et continuation de toutes les biographies ou dictionnaires historiques, année* 1823 (1). Le nouveau volume est

(1) Paris, Ponthieu, octobre 1824, in-8., de 444 pages.

le quatrième de la collection qui a été commencée en 1820 et dont le succès va toujours croissant. Un seul Lyonnais figure dans ce volume: c'est M. François Grognard. La notice de sa vie offre beaucoup d'intérêt, surtout pour les habitans de Lyon. On sait quels gages touchans d'affection M. Grognard a laissés à sa patrie dans l'acte de ses dernières volontés. *Et dulces moriens reminiscitur Argos.*

AVIS.

Nous devons à la vérité de relever une erreur qui s'est glissée dans notre 3.e N.o, à l'occasion de la lettre de Danton à Dubois-Crancé que nous avons rapportée. Elle n'a point été inconnue à tous ceux qui ont écrit sur le siége de Lyon, comme nous l'avons annoncé. M. l'abbé Guillon, dans ses Mémoires, tome I, pag. 318, la cite comme ayant été interceptée et publiée par les Lyonnais : il ajoute même que Danton la désavoua en face de la Convention à la séance du 21 août. Cette circonstance semble jeter quelques doutes sur son authenticité, et nous avons jugé convenable d'en avertir nos lecteurs.

ERRATA.

Page 215, ligne 20, première, *lisez*: seconde.
Page 219, ligne 3, lanceleuse, *lisez* : lameleuse.
Page 220, ligne 23, grenures, *lisez* : gerçures.
Même page, ligne 25, coutical, *lisez* : cortical.
Page 284, ligne 16, appartient, *lisez* : appartiennent.

STATISTIQUE -- GÉOLOGIE.

Essai sur la Géognosie du département du Rhône.

(MÉMOIRE inédit, par M. TISSIER père, professeur de chimie appliquée aux arts ; *extrait par M. GROGNIER.*)

Le département du Rhône est couvert de montagnes entrecoupées de plaines, en général de peu d'étendue, et de vallons presque tous fort étroits. Dans ces vallons coulent de petites rivières dont aucune ne porte bateau, et des ruisseaux qui tarissent pour l'ordinaire dans les grandes chaleurs. L'ancien Beaujolais offre des points culminans, dont les eaux, au nord, à l'est et à l'ouest, aboutissent, les unes dans la Saône, les autres à la Loire, et ensuite à la méditerranée et à l'océan.

Les plaines ainsi que les vallées ont été élevées par des alluvions produites par des eaux salées ou douces qui ont formé la plus grande partie de leur sol, et cette formation est de beaucoup postérieure à celle des montagnes environnantes.

Voulant faire connaître sous le rapport de la géognosie ces montagnes et ces vallées, M. *Tissier* n'a pas cru devoir suivre dans son plan de description les chaînes de montagnes qui courent en tout sens, mais les ruisseaux et les petites rivières qui sillonnent les vallées ; il a pu ainsi réunir dans un même article

des montagnes de même formation qui sont séparées par un ruisseau. En considérant que leur hauteur est la même des deux côtés, et que tandis que l'une offre un angle saillant, l'autre présente un angle rentrant, on est porté à croire qu'elles en formaient une seule qui a été divisée par la force de l'eau.

En s'attachant principalement au cours des rivières et des ruisseaux, M. *Tissier* a divisé le territoire de notre province en dix-huit bassins; il a trouvé dans ce plan une grande facilité pour juger la structure des montagnes: elle lui a été dévoilée par leurs débris que les eaux entraînent, par les déchirures de leurs flancs qu'elles déterminent profondément à la longue; et lorsque ces indications lui ont paru insuffisantes, il a eu recours à d'autres moyens d'exploration pour en bien déterminer la nature.

Ne bornant point ses recherches au territoire du département du Rhône, l'auteur les étendra dans les contrées voisines dont la constitution géognostique est continue à celle du Rhône.

Ces dix-huit bassins déterminés par M. *Tissier* sont ceux de Sornin, de la Grosne, de la petite Grosne, de la Mauvaise, de l'Ouby, de l'Ardières, de la Vauxonne, du Nizeran, de l'Azergue, de la Saône, de l'Iseron, du Giers, du Garon, du Rhône, de la Coize, de la Brévenne, de la Turdine et du Rhein (1).

---

(1) Nous contentant de supprimer quelques détails qui nous paraissent étrangers à l'objet de nos archives, et de changer quelquefois l'ordre des matières, nous transcrivons presque toujours le savant mémoire de M. le professeur Tissier.

I.er *Bassin.* — Le Sornin.

Le *Sornin* prend sa source au pied du mont Aujou, commune de Propières, et après avoir traversé un court espace est-nord-ouest du département, va arroser une partie de celui de la Loire et se jeter dans la rivière de ce nom.

Le Sornin est grossi par une autre branche qui, plus au nord, prend sa source à St. Jean-des-Bois et aux Bruyères, et se joint au Sornin au territoire de Sordet, après avoir elle-même reçu le ruisseau qui passe à Aigue-Perse. Dans ce bassin sont les communes d'Azolette, de Propières, de St. Igny-de-Vers, de St. Bonnet-des-Bruyères et d'Aigue-Perse.

II.me *Bassin.* — La Grosne.

Au nord du département, la Grosne, que l'on pourrait nommer la triple Grosne, parce que trois branches de même nom se réunissent pour la former, porte son tribut à la Saône.

La première branche, à l'est, commence à Villemartin, hameau d'Aigue-Perse, et hors du département, joint la Grosne à St. Lager. La deuxième, qui est la principale, prend sa source au territoire de Monsol, passe à St. Christophe, Trades, et va recevoir à Pont-Charrat la troisième branche qui, partant d'Avenas, arrose St. Antoine, St. Jacques, Germolles, s'unit à la deuxième branche pour former la rivière de Grosne.

Ce bassin offre les communes de Monsol, St. Christophe, Trades, St. Pierre-le-Vieux, Germolles, St. Mammert, St. Antoine et Avenas.

III.me Bassin. — La petite Grosne.

Cette rivière qui commence au nord, ne parcourt dans le département que le territoire de la commune de Cenves.

IV.me Bassin. — La Mauvaise.

Cette rivière prend sa source dans la commune de Vauxrenard, reçoit deux autres ruisseaux et se jette dans la Saône hors du département. Dans son bassin sont les paroisses de Vauxrenard, de Jullié, de Julliénas, d'Emeringes et de Chenas.

V.me Bassin. — l'Ouby.

Cette rivière sort de la commune de Chirouble, se dirige à l'est, passe à Corcelles, s'unit à la Saône en face de Thoissey. Son bassin comprend tout ce qui est en deçà du ruisseau de Boutecrot, et conséquemment renferme les paroisses de Fleurie, de Chirouble, de Villié, de Lancié, de Corcelles, de Dracé-le-Paneux.

VI.me Bassin. — l'Ardières.

Cette rivière se forme de plusieurs ruisseaux qui sortent du territoire de Chenelette et des Ardillats, traverse plusieurs communes, a son embouchure à l'est dans la Saône près de Belleville. Les communes que renferme ce bassin sont celles des Ardillats, de Vernay, de St. Didier, de Marchamp, de Quincié, des Etoux, de Beaujeu, de Lentigny, de Regnié, de Durette, de St. Lager, de Cercié, de St. Jean d'Ardières, de Taponas et de Belleville.

VII.me Bassin. — La Vauxonne.

La Vauxonne sort du territoire de Vaux en Beaujolais, reçoit à sa droite les ruisseaux de Fontelle, de Bèze, à sa gauche celui de Briades, et se jette dans la Saône avec les ruisseaux ou rivières de Méberine et de Nerval qui reçoit le Pétrel. La circonscription de ce bassin comprend les communes de St. Cyr-le-Chatoux, de Vaux, des Arbuissonnas, de St. Etienne-la-Varenne, d'Odenas, de Charentay et de St. George-de-Renain.

VIII.me Bassin. — le Nizeran.

Ce ruisseau sort du bois Robin, paroisse de St. Saturnin, et va à l'est dans la Saône. Nous décrirons comme l'avoisinant, les communes de St. Saturnin, de St. Julien sous Mont-Mélas, de Blacé, des Arnas, d'Ouilly, de Pouilly, de Dénicé, de Cogny, de Lacenas, de Servinges, de Ville-sur-Jarnioux, de Pouilly-le-Monial, de Liergues, de Limas, de Grand-Gléizé, de Villefranche et de Béligny.

IX.me Bassin. — l'Azergues.

Cette rivière qui prend sa source par trois embranchemens qui partent, deux de la commune de Poule, et le troisième de celle de Chenelette, court au midi, passe à Claveysolles, à la Mûre, à Grandris, Chamelet et Ternant, un peu plus bas à l'est, baigne Chessy, Chatillon, reçoit la Brevenne, et remontant un peu vers le nord, va s'engloutir dans la Saône, près d'Anse. Le bassin de cette rivière est le plus grand du département, et renferme les communes de Poule, de Chenelette, de Claveysolles, de St.

Nizier-d'Azergues, de Lamûre, de Grandris, de Chambost, de St. Just-d'Avray, de St. Apollinaire, de Valsonne, de Diéme, de Chamelet, de Létra, de St. Clément-sous-Valsonne, de Ternant, de St. Vérant, de St. Laurent-d'Oingt, de Ste. Paule-d'Oingt, de Theizé, de Moiré, du Bois-d'Oingt, de Légny, du Breuil, de Sarcey, de Frontenas, de Bagnols, de Chessy, de Chatillon, de Lozanne, de Civrieux, de Chazay-d'Azergues, de Charnay, d'Alix, de Marcy-sur-Anse, de Morancé, de Lucenay-en-lyonnais, de Lachassagne, d'Anse, de Pommiers et d'Ambérieux.

X.me Bassin. — LA SAONE.

La Saône, après avoir formé le littoral du département et reçu la plupart des ruisseaux ou rivières qui coulent dans les bassins qu'on vient de citer, entre toute entière dans le département, et forme un bassin depuis le territoire d'Ambérieux jusqu'à Lyon où se termine son cours. Ses deux bords sont formés par les communes de Quincieux, de Chères, de Marcilly-d'Azergues, de Chasselay au Mont-d'Or, de Lissieux, de Dommartin, de St. André-du-Coin, de Limonest, de Dardilly, d'Ecully, de St. Rambert, de St. Didier, de St. Fortunat, de St. Cyr, de St. Romain, de Colonges, de Couzon, de Poleymieux, d'Albigny, de Curys, de St. Germain du Mont-d'Or, de Neuville, de Fleurieux, de Notre-Dame de Fontaine, de St. Martin de Fontaine, de Rochetaillée, de Caluire, de Cuire, de la ville de la Croix-Rousse, de Lyon et de la Guillotière.

XIme *Bassin* — L'ISERON.

Ce ruisseau souvent à sec, descend des hauteurs d'Iseron, et parcourt une vallée profonde qu'il a creusée, s'acroît du Drous qui vient de Vaugneray, du Chaudane, du Panterle et du Méginau, et se jette dans le Rhône à Oullins. Il comprend dans son étendue, les communes d'Iseron, de Châteauvieux, de Vaux ou St. Laurent, de Brindas, de Pollionay, de Grézieux-la-Varenne, de Ste. Consone, de Marcy-le-Loup, de Charbonnières, de Latour-de-Salvagny, de St. Genis-les-Ollières, Tassin, Craponne, Francheville, Chaponost, St. Genis-Laval, Grigny, Oullins, Ste. Foy.

XIIme *Bassin.* — LE GIERS.

Il prend sa source dans le département de la Loire, passe à Rive-de-Giers, et après avoir parcouru un court espace dans le département s'unit au Rhône sous Givors. On a réuni dans son bassin les communes en deçà du Mornantel, et ce bassin comprend les paroisses de St. André-la-Côte, de St. Sorlin, de St. Jean-de-Chaussan, de Mornant, de St. Andéol, de St. Jean-de-Toulas, de St. Martin-de-Cornas, de Givors, de Trèves, de Longes, d'Eschallas, de St. Romain-en-Giers.

XIIIme *Bassin.* — LE GARON.

Le Garon se compose de plusieurs petits ruisseaux qui partent des communes de Rochefort, de Thurins, de Rontalon, le ruisseau le Cartalier augmente le volume des eaux. Il se perd dans le Rhône entre Grigny et

Givors. Les communes de sa circonscription sont celles de Rochefort, de Thurins, de Messimy, de Rontalon, de Soucieu, de St. Laurent-d'Agny, de Thaluyers, de Montagny, de Chassagny, de Millery, de Brignais, de Charly, de Vourles, de Vernaison, d'Irigny.

XIV.me Bassin. — LE RHONE.

Le cours du Rhône et son littoral jusqu'à Condrieu, forment un bassin qui renferme les communes de Bans, de Loire, de St. Romain-en-Galles, de Ste. Colombe, de St. Cyr, d'Ampuis, de Tupin et Semon, de Condrieux, des Hayes.

XV.me Bassin. — LA COISE.

Elle prend sa source dans notre département, sort des communes de Ste. Catherine et de Riverie, et se dirigeant vers le sud-ouest, va à la Loire. L'étendue de son bassin comprend les communes de St. Martin-d'en-haut, de La Chapelle, de Ste. Catherine, de Riverie, de St. Didier-sous-Riverie, de St. Maurice-sur-Dargoire, de Laubépin, de Larajasse, de Coise, de St. Symphorien-le-Châtel et de Pomeys.

XVI.me Bassin. — LA BREVENNE.

La Brévenne part du versant nord de la montagne de Maringes, et vient traverser une partie du département, tandis que la Thoranche qui prend sa source sur notre territoire, se déverse au sud-ouest dans la Loire. La Brevenne se joint à l'Azergues après avoir reçu divers ruisseaux, et surtout la Turdine. Les

communes de ce bassin sont Villechenêve, Longessaigne, Chambost, St. Martin-de-Montrotier, St. Clément-les-places, Haute-Rivoire, Meys, Souzy, l'Argentière, les Halles, le Fenoyl, Ste. Foy-l'Argentière, St. Laurent-de-Chamousset, Brullioles, Brussieux, Bibost, St. Julien-sur-Bibost, Bessenay, Savigny, St. Bel, l'Arbresle, Bully, Fleurieux-sur-l'Arbresle, Lentilly, Eveux, Sourcieux, St. Pierre-la-Palud, Chevinay, Courzieu, Mont-Romand, Duerne, Avaize, Grézieux le-Marché.

XVII.me Bassin. — LA TURDINE.

On aurait pu comprendre ce bassin dans le précédent, mais la Turdine forme un embranchement si écarté, que on a cru devoir lui donner une circonscription particulière. Cette rivière prend sa source dans la commune des Sauvages, passe à Tarare, longe la route de Paris et se jette dans la Brevenne à l'Arbresle. Son arrondissement est composé des communes des Sauvages, de Joux, d'Affoux, de St. Marcel l'Éclairé, de Tarare, de St. Forgeux, d'Ancy, de St. Romain de Popey, de Dareizé, de St. Loup, des Olmes, de Sarcey, de Bully, de St. Germain-sur-l'Arbresle.

XVIII.me Bassin. — LE RHEIN.

Le Rhein ou Rabin prend sa source dans le département de la Loire, mais presque aussitôt entre sur la commune de Ranchal, court parallèlement à l'Azergues, du nord au midi, tourne ensuite à l'est, et sortant du département va se terminer dans la Loire. Les communes qui composent son bassin sont celles de

Ranchal, de Thel, de Cours, de St. Vincent-de-Rhein, de St. Bonnet-le-Troncy, de Mardore, de Lachapelle-de-Mardore, de Marnand, de Thizy, du Bourg-de-Thizy, de St. Victor, de St. Jean-la-Bussière, d'Amplepuis, de Ronno et de Cublize.

La suite au numéro prochain.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

V.me Article.

Notice sur M. Pierre Morel le grammairien, correspondant de l'Institut (1).

M. Morel, né à Lyon, en 1723, était l'aîné de trois frères qui ont laissé dans la mémoire de leurs concitoyens un honorable souvenir, et qui ont parcouru chacun avec distinction, une utile et longue carrière. Quoique leur père fût chargé d'une nombreuse famille, et peu favorisé des dons de la fortune, ils reçurent tous les secours d'une honnête éducation. Les trois frères sentirent de bonne heure la nécessité

(1) Cette notice, lue au cercle littéraire le 29 juillet 1824, est de M. Etienne Molard. C'est peut-être le dernier ouvrage de cet homme estimable que la mort vient d'enlever à sa famille et à ses amis. Nous saisissons cette occasion de payer à sa mémoire un juste tribut d'éloges et de regrets. Instituteur habile, grammairien instruit, il n'avait pas moins de modestie que de talent : il se faisait aimer par son affabilité et respecter par ses vertus. Le coup qui l'a frappé a dû être vivement senti par les nombreux élèves dont l'éducation lui avait été confiée, et dont plusieurs occupent un rang distingué dans cette ville. M. Molard a laissé un livre intitulé : *Le mauvais langage corrigé*, ouvrage élémentaire, devenu, en quelque sorte, classique, et dont l'utilité est suffisamment démontrée par les cinq ou six éditions qui en ont été faites. B.

de se créer des ressources par le travail, et d'acquérir de la considération par leurs lumières. Pierre Morel, surnommé le grammairien, passa un grand nombre d'années dans la capitale, sans embrasser aucune profession. Son frère, rival de Le Nôtre, architecte des jardins, et connu par un excellent traité sur la théorie des jardins, était attaché au prince de Conti en qualité d'intendant-général des bâtimens. Il obtint pour M. Pierre Morel l'aîné, la place de juge d'une des principales terres du prince, au moyen de laquelle il aurait pu vivre dans une grande aisance. Mais il ne voulut pas l'accepter par délicatesse, malgré les sollicitations pressantes de sa famille, craignant, disait-il, que dans l'exercice de ses fonctions, sa conscience ne fût trop souvent aux prises avec les sentimens de reconnaissance qu'il aurait dûs à S. A. royale. Voilà un trait qui suffirait seul pour honorer la mémoire d'un honnête homme. Pendant la terreur, il fut arrêté par méprise : c'était à son frère Bonaventure qu'on en voulait. Il ne se permit pas un mot pour détromper les bourreaux de ce temps. M. Morel, né sans ambition, et vivant au sein de sa famille, s'était borné aux fonctions peu lucratives de procureur à l'élection, tribunal spécial de l'ancien régime. Il était allé passer quelque temps dans la capitale; une circonstance décida de son goût, et fixa le choix de ses études. Admis dans l'intimité d'une respectable mère de famille, il assistait souvent aux leçons que recevaient ses enfans. Mécontent des règles et des explications du professeur, il ne put s'empêcher de faire connaître ce qu'il y avait de vicieux dans les unes et dans les autres. Son amie lui proposa de diriger lui-même cette partie

de l'instruction de ses filles. Alors il ouvrit les grammaires ; il consulta Duclos, Girard et Dumarsais. Mais s'il vit dans leurs livres les saines doctrines, il n'y trouva pas cette clarté élémentaire si indispensable à l'instruction de la jeunesse. Il travailla d'après les grands maîtres ; il développa leurs principes, consulta l'analogie et l'étymologie, deux grandes sources de lumière dans la science grammaticale. Il eut l'art d'enchaîner ses idées et d'établir entre elles une subordination mutuelle. Il ajouta aux travaux de ses prédécesseurs, et devint le Dumarsais de Lyon. Comme ce grammairien philosophe, il porta partout le flambeau de la logique. Il examina les mots comme signes de nos idées, et formant la proposition par leur assemblage ; il montra ensuite comment leur enchaînement constitue la période : il en fit en quelque sorte l'anatomie. C'est alors qu'il établit un point de contact entre la grammaire et la logique. Il expliqua ensuite la nature des différentes propositions, dont les unes sont absolues ou relatives, les autres, principales ou subordonnées ; il réduisit, comme l'abbé Girard, à sept parties, toutes celles dont la phrase peut se composer ; savoir : le sujet, l'attribut, l'objet, le circonstanciel, le régime indirect, la conjonction et l'adjoint. Il prouva que la connaissance des parties élémentaires est insuffisante, si l'on ignore celles de la phrase, qui apprennent à distinguer les différens sens qu'elle présente, et la ponctuation qui les fait remarquer dans l'écriture. Ces explications détaillées sont l'objet d'un traité ou d'un examen analytique de la période et de ses parties constitutives. Nous devons encore à M. Morel un *Essai sur les voix de la langue française* : ce

traité nous apprend à connaître la véritable valeur des voyelles. Il distingue la quantité prosodique de l'accent prosodique, c'est-à-dire, le temps de la durée de la voix, d'avec la qualité du son qu'elle fait entendre. Il compare ingénieusement les sons de la voix aux tons principaux de la gamme. Ses observations qui sont neuves et curieuses, ne sont point susceptibles d'analyse. Ce traité, dit le secrétaire de l'institut national dont M. Morel était membre associé, ce traité, où l'esprit de système n'a aucune part, contient ce que la grammaire de Port-Royal, ce que d'Olivet, Froment et Beauzée nous offrent de plus intéressant et de plus vrai sur cette matière. M. Morel, ajoute-t-il, a reculé les bornes de la science, et ne s'est pas douté qu'il lui eût fait faire un pas. Le mérite seul ignore les droits qu'il peut avoir à l'estime publique, et M. Morel a connu à peine les siens, lorsqu'il a mis au jour le résultat de sa longue expérience. Il s'était d'abord fait connaître par son traité de la *Concordance du participe* qu'il distingue du supin, quoiqu'ils se ressemblent quant au matériel; mais il reconnaît que ce dernier est invariable. Notre concitoyen distingue les cas où le participe prétérit doit s'accorder avec le sujet, de ceux où il doit être en concordance avec l'objet quand celui-ci le précède, et il établit pour règle qu'il reste sans accord, lorsque le régime direct du participe est après. Il rapporte tous les exemples à cette règle, quelle que soit la nature du verbe ou de la proposition, sans en excepter, comme le prétendent quelques grammairiens, les cas où l'adjectif suit le participe, comme dans ces exemples : *je l'ai crue morte ; elle s'est faite religieuse.* Il ne voit aucun motif pour faire

une exception embarrassante au principe fondamental. M. Morel dédia ce traité à M.me de la Villardière qui avait été son écolière, et qui a su mettre à profit les leçons d'un si bon maître. Il commence l'hommage qu'il lui adresse par ces mots : « L'amour fit de Di» butade un peintre, l'amitié a fait de moi un gram» mairien. » Le style de M. Morel respire comme ses mœurs cette simplicité et cette candeur si dignes d'accompagner le vrai mérite. Il avait une sérénité habituelle qui se reproduit dans ses ouvrages, et qui confirme ce que dit M. de Buffon, que l'homme se peint dans son style. Son intelligence semblait faite pour les conceptions exactes, j'ai presque dit, pour la grammaire : elle n'obéissait qu'à la raison et à l'esprit de méthode. Il se rendait compte de tous les principes et de tous les usages. On pourrait le comparer à ces aurores boréales qui, sans échauffer les objets, les éclairent d'une lumière tranquille et persévérante : il avait, en un mot, cet esprit de géométrie qui mesure tout au compas de la raison; qui réprime, à la vérité, l'élan de la pensée ; mais qui, s'occupant des choses qui sont de son domaine, devient le guide sûr de l'entendement. M. Morel enfin avait un mérite modeste, et par conséquent fort rare. Jamais enfant ne fut plus timide que lui; et malgré son instruction et ses habitudes littéraires, il avait beaucoup de peine à trouver les mots nécessaires à l'expression de ses pensées. Il avait plus de 80 ans, quand il fit imprimer son *Essai sur les voyelles*, dont l'institut national a rendu un compte si avantageux. Non-seulement M. Morel fut bon frère et bon ami, mais il se fit chérir par l'aménité de son caractère, et par la pratique de toutes les

vertus sociales et chrétiennes. Il est mort en 1812, à l'âge de 89 ans. Ses trois principaux ouvrages se trouvent réunis dans un volume in-8.°, imprimé à Paris chez Le Normant, en 1804. Il a communiqué des remarques importantes pour la nouvelle édition du dictionnaire de l'académie française; il a fourni un grand nombre d'articles intéressans au journal grammatical de M. Domergue; il a lu à l'académie de Lyon dont il était membre, et où il assistait régulièrement malgré son grand âge, plusieurs dissertations qui se faisaient remarquer par la netteté des idées et par la clarté du style.

ACADÉMIE DE LYON.

Séance du 1.er Février 1825.

Présens MM. Bugnard, président; Bredin, Balbis, Mollet, Dulac de la Tour, correspondant; Trélis, Fleury Richard, Regny, Desgaultières, Flacheron, Monier, Grognier, Guerre, Richard De la Prade, Torombert, Pericaud, Cochard, Para, Guillemet, Clerc, Servan de Sugny, Béraud, Bréghot du Lut et Dumas, secrétaire.

L'Académie, sur le rapport d'une commission composée de MM. Guerre, Desgaultières, Para, Artaud, Guillemet, De la Prade, Mottet-Degerando, Gilibert, Balbis, Bugnard, président; Cochard, trésorier; Mollet et Dumas, secrétaires,

Considérant qu'il a été proposé et même publié dans les journaux divers projets pour distraire une partie des fonds légués à la ville de Lyon par le major-général Martin, à l'établissement de bien public dont l'académie a déterminé la nature et jeté les bases par sa délibération en date du 10 septembre 1822;

Considérant qu'il n'a été pris encore aucune délibération par le conseil municipal sur divers projets, non plus que sur le vœu de l'académie;

Considérant que, d'après les dispositions formelles du testament du major-général Martin, il appartient exclusivement à l'académie de Lyon de déterminer l'espèce d'établissement de bien public qui sera soutenu annuellement par les revenus du fonds légué par le testateur ;

Considérant que dans la supposition même d'un excédant de fonds non employé pour l'école de La Martinière à établir en conformité à la délibération académique précitée, l'académie seule pourrait déterminer la nouvelle institution qu'il conviendrait de créer, et qu'il est d'un devoir rigoureux et indispensable pour la compagnie de veiller sans cesse avec sollicitude sur le fidèle accomplissement des volontés du testateur ;

Considérant que, bien loin d'offrir un excédant pour l'institution de l'école d'arts et métiers, les fonds recouvrés montant à environ 1,500,000 fr. environ, ne suffisent pas aux besoins et aux développemens de l'établissement arrêté d'après les vues de l'académie; que la démonstration de cette assertion est évidente, si l'on envisage :

1.° Les frais de premier établissement consistant,

soit en acquisition d'un emplacement sur la place St. Pierre et St. Saturnin, où l'école de la Martinière doit être fondée, suivant l'intention respectable et sacrée du fondateur, soit en construction d'édifices distincts et séparés pour les pensionnats des deux sexes, et pour les subdivisions des arts et métiers dont l'enseignement théorique et pratique est embrassé par l'école, soit par l'achat des métiers, machines, instrumens, ustensiles, objets d'arts, etc. indispensables aux diverses branches de cet enseignement, et de tous les meubles, effets mobiliers, linge, vaisselle, agencemens et attirail de ces deux pensionnats;

2.° La nécessité des grandes dépenses annuelles de l'institution qui, pour remplir en entier les intentions de l'académie, et par conséquent celle du testateur, doit mettre constamment les élèves internes pris dans la classe des pauvres et les élèves externes, riches ou pauvres, en état d'appliquer tous les procédés nouveaux et toutes les idées et inventions fournies par la mécanique et par les autres sciences aux arts industriels, et particulièrement à ceux qui ont fait de tout temps la gloire et la prospérité de Lyon; de manière enfin que l'école de la Martinière soit tellement constituée qu'elle suive aisément les progrès successifs du génie humain, et qu'elle contribue même, s'il est possible, à les déterminer sous quelques rapports;

3.° L'avantage et le devoir d'accroître le nombre des pensionnaires des deux sexes dans l'école de *la Martinière*, en proportion des ressources; ce qui prévient à jamais tout excédant disponible de revenus;

Considérant que si, dans la délibération du 10

septembre 1822, l'académie de Lyon a joint à son vœu principal quelques idées générales d'exécution, non-seulement elle y a été portée par ce principe de logique : *qui veut la fin veut les moyens*, et par la nécessité de développer les vues inhérentes à son projet, d'indiquer les moyens organiques et fondamentaux sans lesquels l'accomplissement de son vœu lui paraissait impossible, ce qui paralyserait l'effet du mandat qu'elle a reçu du major-général Martin; mais encore l'académie y a été rigoureusement obligée par le texte littéral des dispositions testamentaires, lequel est ainsi conçu : *That interest is to serve to establish an institution for the public benefit of that town and the academie of Lyon are to* devise *the best institution that can be permanently supported*, etc.

« Cet intérêt doit servir à établir une institution
» pour le bien public de cette ville, et les académi-
» ciens de Lyon doivent *désigner* la meilleure insti-
» tution qui puisse être constamment supportée, etc. »

Que dans ce passage, ainsi que dans un trop grand nombre d'autres, le traducteur, peu versé dans l'esprit des deux langues, a rendu infidèlement la pensée de l'auteur. Le verbe *to devise* ne signifie point *désigner*, comme a paru le croire le traducteur; mais il signifie, suivant l'accord unanime des meilleurs lexicographes anglais, *inventer*, *imaginer*, *créer*, *concerter*, *méditer* (Voyez Boyer, Nugent, Johnson et autres). Ainsi, inventer, créer, méditer, concerter un établissement de bien public, c'est évidemment ne pas se borner à en désigner la nature et l'objet; que dès-lors, dans le rapport et la délibération du

10 septembre 1822, l'académie s'est contentée de remplir toute sa mission, en restreignant plutôt qu'en étendant ses devoirs et ses droits; et que, d'ailleurs, respectant les principes du droit administratif observé en France, elle a laissé à l'autorité publique toute exécution des dispositions générales que la compagnie littéraire et savante devait seule déterminer.

D'après toutes ces considérations, l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon déclare à l'unanimité qu'elle maintient dans tout leur contenu le rapport et la délibération académiques, en date du 10 septembre 1822, et prie M. le Maire de la ville, auquel la présente déclaration sera transmise, de vouloir bien la faire mettre, avec les pièces précitées, sous les yeux du conseil municipal, lors de sa plus prochaine réunion.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, membre de la légion d'honneur,

DUMAS.

NOTA. Depuis cette délibération que nous avons cru devoir insérer ici textuellement comme pièce officielle, le conseil municipal s'est occupé de ce qui en est le sujet, et a reconnu qu'on ne peut donner aux fonds légués par le major-général Martin une autre destination que celle qui a été indiquée par l'Académie. Un académicien (M. Tabareau) a été chargé de la mission d'aller à Paris et à Châlons-sur-Saône, pour visiter les écoles d'arts et métiers, conférer avec les chefs de ces établissemens et en étudier les réglemens et l'organisation.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

VI.me Article.

Notices sur Leidrade, Agobard et Amolon.

Leidrade, archevêque de Lyon (1), naquit à Nuremberg, vers 736, et fut un de ces savans que Charlemagne attira des pays étrangers pour illustrer la France. Ce prince le fit son bibliothécaire, titre jusqu'alors inconnu à la cour; ensuite il le chargea, lui et Théodulphe, évêque d'Orléans, de parcourir la Gaule narbonnaise en qualité de *Missi Dominici*, pour entendre les plaintes des peuples et redresser les écarts des magistrats dans la distribution de la justice. Ce fut pendant cette mission que les Lyonnais, justes appréciateurs de ses vertus et de ses talens, résolurent de le choisir pour leur évêque. Le siége épiscopal étant devenu vacant par la mort d'Adon, l'an 798, l'élection de Leidrade fut faite à l'unanimité par le clergé et le peuple. A peine eut-il pris possession de son siége, qu'il se rendit par l'ordre de Charlemagne auprès de Félix, évêque d'Urgel, qui était accusé de vouloir faire revivre le nestorianisme: il le fit consentir à comparaître devant un concile qui se tenait à Aix-la-Chapelle, et il parvint à lui faire rétracter ses erreurs. Il fit ensuite un nouveau voyage à Urgel, pour détruire les erreurs que Félix et ses sectateurs y avaient

(1) Le 42.e, suivant Poullin de Lumina, *Hist. eccl. de Lyon*; et le 46.e, suivant Colonia, *Hist. litt. de Lyon*.

propagées. Ses efforts ayant été couronnés du succès, il revint à Lyon, et le crédit qu'il eut auprès de Charlemagne fut très-utile à son église. Voici en quels termes il rend compte à ce prince de ce qu'il a fait, dans une lettre souvent citée par les historiens de Lyon :

« Vous m'avez engagé, tout indigne que j'en étais, à prendre les rènes de l'église de Lyon, et vous m'avez recommandé de travailler de toutes mes forces à son rétablissement. Cette église manquait au dedans et au dehors de beaucoup de choses indispensables pour l'office divin et les lieux saints où on le célèbre. Ecoutez ce que j'ai fait, avec l'aide de Dieu et la vôtre: croyez que, si je vous en parle, je ne suis mû par aucun motif d'ambition personnelle. Dieu m'en est témoin! mes infirmités font que je n'attends tous les jours que la mort; mais je désire, si j'ai fait quelque chose de bien, et selon votre intention, que le souvenir n'en soit pas anéanti quand j'aurai cessé de vivre.

«J'ai fait tout mon possible pour avoir le nombre de clercs nécéssaire à la célébration de l'office. A cet effet, vous m'avez fait rendre des revenus qui avaient appartenu jadis à l'église de Lyon : aussi l'ordre de la psalmodie y est établi suivant l'usage de votre palais. J'ai formé des écoles de chantres, dont la plupart sont assez instruits pour en instruire d'autres. J'ai érigé des écoles de lecteurs pour lire les leçons de l'office et méditer les livres divins : il s'en trouve qui entendent déjà en partie le sens spirituel de l'évangile, et la plupart savent celui des prophètes, des livres de Salomon, des psaumes, et même des livres de

Job. J'ai eu soin de faire copier pour mon église ces livres dont elle avait besoin ; je l'ai fournie d'habits sacerdotaux et de vases sacrés. J'ai constamment travaillé à réparer nos églises (1). J'ai couvert de nouveau et relevé en partie les murs de la grande église dédiée à St. Jean ; j'ai fait recouvrir celle de St. Etienne, rebâtir celles de St. Nizier et de Ste. Marie : j'ai réparé une des maisons épiscopales qui tombait en ruines, et j'en ai fait construire une autre avec une plate-forme et deux corps de logis pour vous y recevoir, si vous veniez visiter ces contrées. J'ai fait bâtir pour les clercs un cloître où ils logent tous ensemble. J'ai encore fait réparer plusieurs églises dans la ville de Lyon : celle de S.te Eulalie (*St-Georges*) où était un monastère de filles, celle de St. Paul, le monastère des filles de St. Pierre, où est enterré St. Ennemond, martyr et fondateur de cette maison, où il y a maintenant trente-deux religieuses vivant selon la règle. J'ai fait restaurer le monastère royal de l'Ile-Barbe : il s'y trouve aujourd'hui quatre-vingt-dix moines qui y vivent aussi selon la règle. Nous avons donné à l'abbé pouvoir de lier et de délier, comme l'ont eu ses prédécesseurs que les évêques de Lyon envoyaient dans les lieux où ils ne pouvaient aller eux-mêmes, pour veiller à la conservation de la foi contre les hérésies, et nous leur avons rendu le droit qu'ils avaient de prendre soin du gouvernement de l'église de Lyon, pendant la vacance du siége, etc. etc. » (2)

---

(1) Presque toutes avaient été détruites lors de l'irruption des Sarrasins.

(2) Le passage de cette lettre d'où l'on a voulu conclure que Leidrade avait fondé une bibliothèque dans le monastère de l'Ile-

Un événement assez remarquable signala encore l'épiscopat de Leidrade : ce fut la translation qui eut lieu en 807 des reliques de S. Cyprien, évêque de Carthage, de S. Spérat, un des martyrs Scillitains, et du chef de S. Pantaléon. Les ambassadeurs que Charlemagne avait envoyés en Perse, auprès du calife Haroun Al Rachyd, avaient rapporté de Carthage, ces précieuses reliques ; Leidrade les ayant obtenues pour son église, les fit mettre dans sa cathédrale, derrière le grand-autel. Quatre ans après, en 811, Leidrade, se trouvant à la cour, souscrivit avec quelques autres prélats et abbés le testament de Charlemagne. Comme il était fort valétudinaire, il forma le dessein d'abdiquer l'épiscopat : peut-être la mort de Charlemagne acheva-t-elle de l'y déterminer ; de sorte qu'au commencement du règne de Louis-le-débonnaire, ayant, de l'avis des évêques de France, désigné pour son successeur Agobard qui était déjà son coévêque, il se démit de son siége et se retira dans le monastère de St-Médard de Soissons. Quoiqu'il se fût condamné à la retraite, il obéit cependant aux ordres de Louis, et se rendit à Mâcon en qualité de *Missus Dominicus*. On ignore combien de temps Leidrade vécut encore, et on ne sait rien de a morts, si ce n'est qu'elle est marquée, dans le nécrologe de l'église de Lyon, au cinquième des ca-

---

Barbe, se trouvait en note, en marge d'un ancien manuscrit ; un copiste ayant pris cette note pour un renvoi, l'a insérée mal à propos dans le texte. Ainsi, tout ce qu'a dit à ce sujet M. Delandine dans son Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lyon, tom. I., pag. 3, me paraît inexact ; le savant bibliothécaire a ignoré que le passage en question passe pour être interpolé.

lendes de janvier, c'est-à-dire, le 28 décembre. Plusieurs biographes placent sa mort à l'année 816.

On a de Leidrade : 1.° la lettre écrite à Charlemagne et analisée dans cette notice. 2.° Une lettre qu'il adressa à sa sœur pour la consoler de la mort d'un fils et d'un frère qu'elle avait perdus presque en même temps. Les motifs de consolation que l'auteur y emploie sont tirés de la raison et de la foi. C'est un cœur compatissant, plein de tendresse et de piété qui parle, et quoique Leidrade s'exprime sans art, on est forcé de convenir que cette lettre n'est point sans beauté. L'auteur y établit clairement les prières pour les morts, et y prouve que celui qui sort de ce monde n'a pas besoin d'un deuil qui lui devient inutile, mais de prières qui puissent le soulager. Cette lettre, ainsi que la précédente, se trouve à la suite des œuvres d'Agobard, dans l'édition donnée par Baluze en 1666. 3.° Deux traités sur les cérémonies du baptême, composés à l'occasion d'une circulaire que Charlemagne avait envoyée en 811 à tous les métropolitains de ses états. Ces deux traités sont dans les *Analecta* de dom Mabillon. Enfin, Agobard parle avec éloge d'une préface que son père spirituel, dont l'orthodoxie et l'érudition étaient connues de tout le monde, avait mise à la tête de l'Antiphonaire de l'église de Lyon, ce que l'on croit avec raison devoir entendre de Leidrade. (Voyez *Hist. litt. de France*, par des religieux Bénédictins, tom. IV, pag. 433 et suiv.)

Agobard, archevêque de Lyon, né en 779, dans la Gaule belgique, au diocèse de Trèves (1), dut son élévation au célèbre Leidrade, son prédécesseur, lequel, l'ayant connu fort jeune, l'engagea à venir se fixer à Lyon, l'ordonna prêtre dès qu'il eut atteint sa vingt-cinquième année (en 804), et, neuf ans après, le fit son coadjuteur. Leidrade s'étant ensuite déterminé à se retirer dans un monastère, le sacra évêque et le choisit pour son successeur. Cette ordination, qui parut inusitée et irrégulière, excita contre les trois évêques qui l'avaient faite, les murmures des autres prélats de France. L'affaire fut portée devant un concile qui se tenait alors à Mayence, mais les vertus et le mérite personnel d'Agobard, non moins que les vœux de son clergé et de son peuple, portèrent le concile à ratifier, ou plutôt, suivant l'expression de Colonia, à rectifier ce qui avait été fait à Lyon.

Au commencement de son épiscopat, Agobard eut à combattre Félix d'Urgel, qui voulait faire revivre l'hérésie des Nestoriens. Confondu dans les conférences qu'il eut avec Agobard, en présence des personnes qu'il avait séduites, Félix finit par garder le silence; mais à sa mort on trouva, parmi ses papiers, un écrit où il semblait persister dans ses premières erreurs, et Agobard s'empressa de le réfuter.

Loin de répandre dans cette réfutation rien d'odieux et de personnel contre la mémoire de Félix, il la

---

(1) Suivant Baillet et quelques autres biographes, Agobard naquit en Espagne. (Voyez l'*Hist. litt. de Lyon*, par Colonia, tome II page 96; et l'*Hist. litt. de France*, par des bénédictins de St-Maur, tome IV, page 567.)

respecte et le plaint. Après avoir rendu justice à sa probité et à la pureté de ses mœurs, il se contente de dire que ceux qui en sont les admirateurs pensaient à tort qu'il ne pouvait rien sortir de lui qui fût contraire à la foi, ignorant sans doute que ce n'est pas par les actions qu'on doit juger de la foi, mais que c'est la foi qui fait le mérite des bonnes actions; qu'il y avait, à la vérité, bien des gens qui se perdaient en croyant bien et vivant mal, mais que personne ne se sauvait en croyant mal et en vivant bien. Le principal but d'Agobard dans ce traité est de prouver par l'Ecriture et par les Pères qu'il n'y a pas deux personnes en Jésus-Christ.

Vers le même temps, Agobard écrivit à Louis le Débonnaire cette lettre citée dans les fastes du droit public (1), pour demander l'introduction de la loi des Francs dans la Bourgogne et la suppression de la loi Gombette qui autorisait les duels juridiques; et ce fut à la vive sollicitation du prélat que l'empereur abolit les lois de Gondebaud pour leur substituer les capitulaires de Charlemagne et les canons de l'église gallicane qui furent observés à Lyon jusqu'au XI siècle, époque à laquelle cette ville adopta le droit romain. L'empereur ayant indiqué dans l'étendue de ses états quatre grands conciles pour la réforme

(1) Cette lettre, suivant la remarque de Montesquieu, prouve que la loi salique n'était point établie à Lyon. (*Esprit des lois*, livre XVIII, chap. 4, 5 et 18.) C'est à la fin de cette lettre que l'on trouve ce vœu remarquable qui n'a été réalisé que dix siècles après la mort de son auteur : *Utinam placeret omnipotenti Deo, ut sub uno piissimo rege, und omnes regeremur lege!.....* Plaise au Dieu tout-puissant, que sous un roi pieux nous soyons tous régis par une seule loi!

des abus, Agobard présida, en qualité d'archevêque du lieu, celui qui se tint à Lyon : il y fit sans doute éclater son zèle pour le maintien de la discipline; mais on ne nous a rien conservé des actes de ce concile.

Les Juifs étaient alors extrêmement nombreux à Lyon ; leurs richesses les avaient rendus si puissans, qu'ils obtinrent de l'empereur les priviléges les plus extraordinaires : ils insultaient sans cesse les catholiques dont les plaintes n'étaient point écoutées; toutes les remontrances que fit Agobard, dans plusieurs ouvrages et principalement dans le livre qu'il publia sous le titre de *l'insolence des Juifs*, et qu'il dédia à l'empereur, n'eurent aucun résultat favorable. Prévenu par l'impératrice Judith, que les Juifs avaient su gagner, Louis ferma l'oreille à toutes les instances d'Agobard, et le regardant comme un esprit turbulent et inquiet, lui retira sa faveur : on prétend que ce fut le dépit d'avoir succombé dans cette affaire qui engagea Agobard à prendre part à la révolte des enfans de Louis (1), lesquels, mécontens du partage que

(1) Théophile Raynauld (*Vie des Saints de Lyon*) soutient que ce ne fut pas par animosité ou esprit de sédition qu'Agobard embrassa la cause des enfans de Louis. Il n'y avait été entraîné que par la crainte de contrevenir au serment qu'il avait prêté à Lothaire, et que Louis lui-même, comme nous l'apprend Agobard, avait exigé de ses sujets, dans les formes les plus solennelles ; lorsqu'il fit le premier partage de son empire. « Cependant, il faut l'avouer, » disent les auteurs de l'*Histoire littéraire de France*, cette action » ne pourra jamais trouver de justification dans l'esprit de ceux qui » savent ce que doivent des sujets à leur prince légitime. » On serait peut-être en droit de répondre aux auteurs de l'*Hist. litt.*, qu'Agobard avait quelques raisons de regarder comme son prince légitime, ce Lothaire qui n'engagea ses frères à la révolte que lorsque Louis voulut revenir sur le partage qu'il avait fait de son empire, afin de former un royaume pour le fils qu'il eut de son second mariage.

leur père leur avait assigné des différentes portions de son empire, prirent les armes contre lui, et chargèrent Agobard du soin de justifier leur conduite. Le prélat, se déclarant hautement pour les princes rebelles, publia en leur faveur plusieurs écrits que nous avons encore; dans le premier qui a pour titre: *de la division des Français*, il tâche de persuader à l'empereur que, pour conserver la paix, il doit s'en tenir au premier partage qu'il avait fait de son empire, et n'avoir nul égard au second. Pour mieux l'y déterminer, il lui expose les grands maux que ce changement va causer dans l'état: c'est pour cela que cet écrit a pour titre *Flebilis epistola*, lettre lamentable. Dans le second qui est intitulé *de la comparaison des deux gouvernemens ecclésiastique et politique*, l'auteur démontre en quoi la dignité de l'église est au-dessus de la majesté de l'empire. Il entreprit de traiter ce sujet à l'occasion du voyage que le pape Grégoire IV devait faire en France pour y apaiser les troubles que la révolte de Lothaire et de Pépin y avait excités; et il engagea l'empereur à ne point s'opposer à l'arrivée de ce pontife. Enfin, dans le troisième, Agobard, faisant l'apologie des fils de l'empereur, prend le ciel et la terre à témoin des paroles qu'il va proférer, accable l'empereur d'outrages, accuse l'impératrice Judith d'adultère, de magie, et d'idolâtrie; il soutient que les enfans de Louis ont eu raison de s'armer pour purger le palais des crimes dont elle le souillait, et finit en disant que l'empereur ne doit plus s'occuper que du royaume du ciel, puisqu'il s'est rendu indigne de gouverner ceux de la terre. Ces écrits, répandus parmi le clergé dont l'au-

torité était encore si grande et dont l'opinion avait tant de pouvoir sur l'esprit des peuples (1), eurent tout le succès que leur auteur pouvait en espérer : Louis fut déposé, et l'on croit même qu'Agobard fut le rédacteur du bref que le pape Grégoire IV publia contre ce prince. Louis étant remonté sur son trône en 834, Agobard suivit Lothaire qui, fuyant un père irrité, s'était réfugié en Italie.

L'année suivante, un concile fut tenu à Thionville pour faire le procès aux évêques qui étaient entrés dans le parti des rebelles : sommé par trois fois de s'y rendre, Agobard ne comparut point et fut déposé de l'épiscopat. Un autre concile ayant été assemblé (en 836) à Tramoye en Bresse, près de Lyon, Agobard y fut cité de nouveau pour rendre compte de sa conduite, mais il n'y fut point jugé, l'empereur n'ayant pas voulu que personne fût condamné sans avoir été entendu. Ce prince s'étant réconcilié en 837 avec ses enfans, Agobard reconnut son erreur, rentra dans les bonnes grâces de Louis, et remonta sur son siége. Ce fut après cet événement qu'il publia son livre *de la divine psalmodie* et celui *de la correction de l'Antiphonaire*, en réponse à l'ouvrage d'Almarius, co-évêque de Metz, lequel ayant, de l'ordre exprès de l'empereur, composé quatre livres sur les affaires de l'église, blâmait en plusieurs endroits le rit de l'église de Lyon, qui n'admettait point d'hymnes dans sa liturgie. Agobard ne survécut pas long-temps à son rappel en France. S'étant rendu en Saintonge où Louis l'avait mandé

(1) Voy. Hénault, Dubos, etc.

pour qu'il l'aidât de ses conseils, la mort l'y surprit, et il finit ses jours le 6 juin 840 (1).

L'église de Lyon l'a mis au nombre des saints (2) : il est également honoré en Saintonge d'un culte public, sous le nom de saint Aguebaud, qui paraît être celui qu'il a porté d'abord (3). A propos du bouleversement qui eut lieu dans tout le royaume, on a dit qu'Agobard était né dans le siècle d'or de Charlemagne, qu'il avait brillé dans le siècle d'argent de Louis le Débonnaire, et qu'il était mort dans le siècle de fer des enfans de cet empereur (4). Ce mot serait exact si l'on pouvait supposer, comme l'a fait Flavigny, dans sa chronique, qu'Agobard vivait encore en 841 ; mais nous remarquerons avec M. Beuchot (5) qu'il est réellement mort sous le règne de Louis le Débonnaire, lequel descendit au tombeau quinze jours après lui. Agobard était lié avec les hommes les plus illustres de son siècle, et principalement

---

(1) C'est par erreur que dans plusieurs hagiographies on lit qu'Agobard mourut à Lyon. Chaufepié se trompe également quand il place sa mort au 5 juin.

(2) « Les protestans ont voulu mettre cet archevêque au nombre de ceux qu'ils nomment *les témoins de la vérité*, parce qu'il attaqua les superstitions de son siècle, preuve frivole et qui ne mérite aucune attention. Basnage a aussi voulu faire douter de la foi d'Agobard touchant l'eucharistie ; mais il est constant que cet écrivain a professé formellement la croyance de l'église sur ce point dans plusieurs endroits de ses ouvrages. (Bergier, *Diction. de théologie*, article Agobard.)

(3) Voy. Ménage ; *Dict. étymologique*, préface.

(4) C'est de Papire Masson qu'est ce mot : il se trouve dans un opuscule qui a pour titre : *De vitâ Agobardi*, etc., placé à la suite de son édition des œuvres d'Agobard.

(5) *Biographie universelle*.

avec le savant Adalard. « C'était un prélat, dit l'au-
» teur de la *Chronique de St. Bénigne de Dijon*, d'un
» profond savoir pour son temps, et expert dans l'in-
» telligence des Ecritures et des saints Pères, grand
» observateur des anciens canons et de la discipline
» ecclésiastique, ennemi capital de toutes supersti-
» tions, soutenant fortement ses opinions quand il
» les avait une fois embrassées ; au reste, de mœurs
» très-pures, observant fidèlement les lois de l'église
» et assistant avec assiduité aux offices divins. »

La plus grande gloire d'Agobard est d'avoir combattu toute sa vie les erreurs et les préjugés de son siècle. Il avait composé en 833 un traité fort curieux (1), pour désabuser une infinité de gens de la fausse idée qu'ils avaient conçue que les tempêtes et les orages fréquens, occasionés à Lyon par le voisinage de deux rivières et de montagnes élevées étaient excités à volonté par des sorciers qu'on appelait *tempestarii* (1), et qu'on supposait voyager dans les airs par le moyen de certains navires aériens qu'ils conduisaient dans le pays de Magonie, où ils vendaient le blé et les autres fruits de la terre qu'ils avaient enlevés. Le

(1) *Contra insulsam vulgi opinionem de grandine et tonitruis.* On trouve à la fin de ce traité le passage suivant, que le Pyrrhon moderne a traduit dans ses *Pensées sur la comète*, § X, ch. IX : « Tanta jam stultitia oppressit miserum mundum, ut nunc sic ab-
» surdè res credantur à christianis quales nunquam antea ad cre-
» dendum poterat quisquam suadere paganis creatorem omnium
» ignorantibus. »

(2) La langue latine était encore usitée à cette époque ; ce ne fut guères qu'après le milieu du IX.e siècle qu'elle commença à se corrompre tout-à-fait, et que les mots prirent une nouvelle terminaison. (Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, t. II, p. 111.)

peuple était tellement imbu de cette opinion que quatre étrangers, trois hommes et une femme furent soupçonnés, à leurs habillemens et à leur langage, être descendus de ces prétendus navires : saisis et traînés en prison, ils allaient être lapidés par une aveugle populace, lorsque le sage prélat les fit comparaître devant lui, les examina avec soin et les mit hors de cour en présence de ceux-même qui les avaient arrêtés, lesquels, suivant l'expression d'Agobard, se retirèrent aussi confus qu'un voleur qu'on eût pris sur le fait (1).

Vers le même temps, il existait une espèce d'épidémie qui faisait éprouver de grandes douleurs à ceux qui en étaient atteints et les faisait tomber comme des épileptiques. Plusieurs de ces malades se rendirent à Usez, au tombeau de St. Firmin; mais aucun d'eux n'y ayant recouvré la santé, ils supposèrent ou crurent qu'ils étaient possédés du démon. On avait profité de la terreur que répandait cette épidémie pour faire faire des donations à l'église : Agobard indigné écrivit à l'archevêque de Narbonne, l'engagea à fermer l'église de St. Firmin, et à distribuer aux pauvres les offrandes qu'on y avait apportées. Amolon qui succéda à Agobard dans le siége de Lyon, rapporte que, pour faire cesser ce désordre, Agobard fit fustiger en sa présence quelques-uns de ces prétendus démoniaques, et il ajoute qu'ils furent parfaitement guéris.

---

(1) Cet événement est raconté par Agobard dans le traité *Contra insulsam vulgi opinionem*, etc. Selon M. Delandine qui ne cite point ses autorités, les quatre étrangers auraient été arrêtés sur la place du Change, vis-à-vis la maison des comtes de Forez : jetés en prison, déjà on se préparait à les brûler, lorsqu'Agobard, dont les raisonnemens n'avaient pu dessiller les yeux du peuple, les fit évader secrètement. (*Conservateur*, t. II, année 1787, p. 185.)

Outre les ouvrages que nous avons cités dans cette notice, Agobard en a laissé plusieurs autres presque tous utiles à consulter pour l'histoire du temps; le P. Menestrier en a traduit quelques-uns dans son *Histoire consulaire de la ville de Lyon*. La manière d'écrire d'Agobard, disent les auteurs de l'*Histoire littéraire de France*, est naturelle, simple, assez agréable, mais quelquefois un peu dure, aigre, hardie, et partout sans élévation et sans ornement : sa prose cependant vaut beaucoup mieux que sa poésie, car il nous reste de lui une épitaphe de Charlemagne, en treize vers hexamètres (1), et un petit poëme en vers hendécasyllabiques sur la translation des reliques de quelques martyrs, qui se fit à Lyon sous l'épiscopat de Leidrade.

C'est à Papire Masson, avocat au parlement de Paris, que nous devons la conservation des œuvres d'Agobard (2). Un relieur de Lyon, qui demeurait dans la rue Mercière, et dans la boutique duquel il entra par hasard, allait mettre en pièces un manuscrit en parchemin, pour couvrir des livres : ce manuscrit contenait les œuvres d'Agobard; Masson se hâta d'en faire l'acquisition, et il le fit imprimer à Paris, en

(1) Cette épitaphe nous offre un vers que Chapelain aurait pu revendiquer, s'il en eût fait en latin :

Sceptra tenens regni et regno rex regna rejungens.

(2) Voici en quels termes Papire Masson parle de cette découverte dans l'épître dédicatoire des œuvres d'Agobard, adressée à Messieurs de l'église de Lyon : « Nam cùm apud vos in vico mercium libros » quærerem, unà mecum esset Stephanus Verdierus nunc mortuus » et apud compactorem librorum versaremur ejus rei causâ, illeque » Agobardi codicem in membranis perscriptum veteribus notis, di- » laniari paratus esset, cultrumque ad eam carnificinam manu te-

1605, in-8.° (1); après sa mort le manuscrit fut déposé dans la bibliothèque du Roi. Le grand nombre de fautes qui existent dans cette première édition, engagea le savant Baluze à en donner une plus correcte qui fut publiée à Paris en 1666, 2 vol. in-8.° (2). Elle est augmentée du traité d'Agobard, contre les quatre livres d'Almarius sur les *offices ecclésiastiques* (3), imprimé sur un manuscrit de Bonneval qui appartenait alors à P. de Marnès, et qui fut collationné sur un autre manuscrit de Chifflet (4). C'est sur cette nouvelle édition que les œuvres d'Agobard ont été imprimées dans le tome XIV de la *Bibliothèque des Pères*, publiée à Lyon en 1677; mais il est à regretter qu'on n'y ait pas joint les notes du dernier éditeur.

» neret, vitam illi redemimus. Quod felix faustumque fuit. » (*Menagiana*, t. IV, p. 90, édit. de 1716.)

(1) Et non pas en 1606, comme le dit la *Biographie universelle*.

(2) Cette édition fut censurée à Rome à cause du *Traité du culte des images*, dans lequel on crut que l'auteur semblait insinuer qu'il fallait supprimer entièrement les images.

(3) M. Brunet, dans son Manuel de la librairie, t. IV, p. 17, donne aux œuvres d'Agobard la date de 1675; mais tout porte à croire que c'est une erreur.

(4) Colonia se trompe quand il dit que cette édition est augmentée des quatre livres d'Agobard contre Almarius : le traité d'Agobard contre Almarius n'a qu'un seul livre; c'est celui d'Almarius qui en a quatre.

D. Martène et D. Durand racontent, dans leur Voyage littéraire, t. I.er, p. 244, qu'ils virent dans le monastère de Taloire, près du lac d'Annecy, un ancien antiphonaire manuscrit, à la suite duquel se trouvait un traité d'Agobard adressé aux chantres de Lyon.

La bibliothèque publique de Lyon possède en manuscrit deux ouvrages d'Agobard, le traité contre Almarius et celui *de sacerdotii dignitate*. (Voyez *Notice sur les manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, par M. *Delandine*, t. I.er, p. 554.

Amolon ou Amulon, évêque de Lyon, succéda, en janvier 841, au célèbre Agobard dont il avait été le disciple et le diacre. Il gouverna son église avec autant de zèle que de sagesse, et eut à soutenir contre les Juifs les mêmes combats que son prédécesseur; on prétend qu'il écrivit, contre les entreprises continuelles de cette nation, un petit traité (1) rempli d'érudition, lequel est dédié à Charles-le-Chauve; mais on ignore s'il fut écouté plus favorablement de ce prince que ne l'avait été Agobard de Louis-le-Débonnaire; cependant les auteurs contemporains attestent qu'il jouit de l'estime de Charles, et qu'il ne fut pas moins aimé du pape Léon IV. Consulté par Théobalde, évêque de Langres, sur de prétendues reliques apportées de Rome à Dijon, en 844, par deux inconnus qui se disaient moines, et sur de prétendues convulsions qu'éprouvaient les femmes auprès de ces reliques, et qu'on voulait faire passer pour des miracles, Amolon écrivit à cet évêque une lettre fort curieuse et qui nous donne une idée avantageuse de son esprit et de son savoir: « A-t-on jamais vu, dit-il, dans les églises de Dieu et dans celles qui sont consacrées aux bienheureux martyrs, des miracles guérir ceux qui ne sont pas malades, et qui, plus est, ôter la raison à ceux qui se portent bien (2)? » L'évêque de Lyon ne voyait dans tout cela qu'une jon-

(1) Ce traité, attribué par Trithème à Amolon, et qui se trouvait sous son nom dans un manuscrit de la bibliothèque Colbertine, a été publié par le père Chifflet en 1656 à Dijon, sous le nom de Raban-Maur.

(2) *Quandò enim unquam in Ecclesiis Dei in memoriis beatissimorum martyrum talia signa increbuerunt quibus nequaquàm ægri sanarentur, sed sani percuterentur, et dementarentur!*

glerie imaginée pour avoir l'argent des personnes crédules ; aussi conseille-t-il à l'évêque de Langres de mettre fin à ce scandale en faisant fustiger comme ils le méritent les soi-disant convulsionnaires, et l'engage-t-il à faire disparaître les prétendues reliques, et à les enfouir secrètement dans la terre, afin que, si elles étaient de quelques saints, elles ne fussent pas exposées à être profanées.

Vers l'an 846, Amolon s'étant plaint à l'empereur Lothaire de ce que plusieurs séculiers s'étaient emparés d'une partie des biens de l'église de Saint-Etienne, ce prince ordonna qu'on lui restituât, dans le comté de Lyon, un champ appelé *Aulanius*, et dans les environs de Salins, la terre de *Morgas*. Cette même année, il présida un concile où l'on ne s'occupa que de la rédaction de quelques règlemens; le principal objet fut la discipline. Ce fut sous son épiscopat que s'éleva dans l'église de France cette fameuse dispute sur la prédestination gratuite et la grâce efficace dont Gothescale fut la déplorable victime : la lettre qu'il écrivit à ce moine infortuné pour réfuter les erreurs qu'on lui imputait, est écrite avec beaucoup de modération : « Rien, dit l'un des auteurs de la *Biographie universelle*, n'eût été plus propre à le tirer de ses erreurs, s'il eût été coupable, que le ton de charité et l'adresse qu'emploie le respectable prélat. » Amolon ne vit pas la fin de cette funeste contestation ; il mourut à Lyon le dernier jour de mars de l'an 852. Il a été placé comme saint dans l'ancien martyrologe et dans l'ancien homiliaire de St. Irénée; mais son nom ne se trouve point dans le martyrologe français. Trithème

rapporte qu'il avait l'esprit vif et pénétrant, qu'il était très-versé dans les sciences sacrées et profanes, et qu'il n'était pas moins habile dans l'hébreu que dans le latin. Outre les deux lettres que nous avons citées, on le croit encore auteur de quelques opuscules sur la grâce et la prédestination. Ces divers écrits ont été placés par Baluze à la suite des œuvres d'Agobard, dans l'édition qu'il a publiée en 1666; ils ont aussi été insérés dans les tomes XIII et XIV de la *Bibliothèque des Pères*.

A.

HISTOIRE DE LYON.

ANCIENNE FÊTE DE L'ILE BARBE.

Extrait d'un recueil de vers sur Lyon.

Les annales lyonnaises ont conservé le souvenir d'une fête qui avait lieu chaque année, à l'île Barbe, le jour de l'Ascension. Claude de Rubys, *Histoire véritable de Lyon*, 1604, in-fol., pag. 503, nous apprend quel était l'objet de cette fête et de quelles cérémonies elle était accompagnée: « Le maistre des ports et ses gardes, et les sergents de roy, conduicts par quelqu'un des magistrats de la iustice, souloient aussi nous donner des grands esbatements tous les ans, le iour de la feste de l'Ascension, allant à l'isle Barbe par eau, armez et embastonnez, auec l'enseigne et les tabourins, poser l'escusson et armoiries du roy de France dans la riuiere de Saosne, en signe qu'elle appartenoit au roy de bord en bord: et ostoient l'es-

cusson du duc de Sauoye, que les officiers de Bresse y posoient ordinairement la nuict precedente. Et faisoient les gardes et les sergents à l'enuy à qui auroit le plus beau et le plus artificiel bateau. Puis s'en reuenoient dans leurs bateaux, auec tant de bruit de tambours, fiffres, trompettes, clerons, cornets à boucquin, et tant d'artifices de feu, canonades et petars, qu'il sembloit que la riuière de Saosne fut un nouveau mont Gibel, ou le pont de Salmonee, contrefaisant la foudre de Iupiter, *sed horum omnium solitudo*. Et ne faut pas dire que ce soit parce que la Bresse appartient de present au roy que cela cesse, car i'ay veu de mon temps, la Bresse, la Sauoye et le Piedmont appartenir aux roys Françoys I et Henry II, et cela ne cesser pas. Mais c'est la pauureté du temps qui faict cesser le tout. » Il paroît que Bonaventure des Périers, valet de chambre de Marguerite de Valois, reine de Navarre, sœur de François I, poète et littérateur, connu principalement par deux ouvrages singuliers, le *Cymbalum mundi* dont il est certainement l'auteur, et des *Contes et joyeux devis* qu'on lui attribue, se trouvant à Lyon, assista à la fête dont il s'agit. Il en a laissé une description en vers qui est aux pages 52 et suiv. du *Recueil de ses œuvres*, publié après sa mort à Lyon, chez Jean de Tournes, 1544, in-8.°, par les soins d'Antoine du Moulin, Mâconnais. Ce recueil étant devenu d'une extrême rareté, et la pièce étant par elle-même assez curieuse et se rapportant d'ailleurs à un point de notre histoire, nous avons cru devoir l'insérer ici, en l'accompagnant de notes nécessaires pour en faciliter l'intelligence. Nous nous sommes strictement conformé à l'orthographe de l'original.

B.

DU VOYAGE DE LYON À NOSTRE DAME DE L'ISLE.

1539.

A Monsieur le liéutenant pour le Roy, Iean du Peyrat, à Lyon (1).

Ce passetemps, qu'au lieu du Roy prenois
En son batteau, au voyage de l'isle,
Noble Peyrat lieutenant lyonnois,
Soubs de François la main franche et gentile :
Combien qu'il soit pourtraict d'un menu style,
Si ay ie espoir que ta main qui addresse
De ce Lyon la fureur et simplesse,
Et qui desia ressemble aucunement
A sa loyalle et humaine maistresse,
D'humanité souueraine princesse,
Le pourra prendre encor humainement.

Ie ne doibs
Et ne voudrois,
O du doux May le quinziesme,
Tant anobly,
En oubly
Mettre ta beauté supreme.

---

(1) Jean du Peyrat, d'une ancienne famille de Lyon, était lieutenant de roi dans nos provinces sous le maréchal de St. André, qui en était le gouverneur. On trouvera des détails sur sa vie dans les *Lyonnois dignes de mémoire* de l'abbé Pernetti, tom. I, pag. 256 et suiv. C'est de lui que la *rue du Peyrat*, dans le quartier de Bellecour, a pris le nom qu'elle porte. Il était le père d'un autre Jean du Peyrat, fiancé à Clémence de Bourges, et qui, faisant partie de l'armée royale envoyée contre le baron des Adrets, fut tué, à la fleur de son âge, devant Beaurepaire en Dauphiné, le 30 septembre 1562.

Hamadryades,
Dryades,
Vous leurs ioyeux oyseletz :
Hymnides (2),
Et Nereides
Inventez chants nouveletz ;

Pour m'ayder
A recorder (3)
Celle ioye solennelle,
Que reseruez,
Et auez
En cure (4) perpetuelle.

Distant la Saone
Du Rosne
Une lieue ou enuiron,
Est l'isle,
L'isle gentile
Dedans son moyte gyron :

Ou l'enfant
Taut triumphant,
Par sa mort trop plus qu'amere,
A des autels
Immortels
Pour soy, sa grand et sa mere (5).

---

(2) Les nymphes que des Périers appelle *Hymnides*, me sont tout-à-fait inconnues, et il n'en est fait mention dans aucun des livres de mythologie que j'ai été à même de consulter. Le nom qui se rapproche le plus de ce nom, est celui des *Limniades*, nymphes des lacs et des étangs. — (3) Rappeler. Le mot *record*, qui a d'abord signifié toute espèce de témoin, a la même étymologie que le verbe *recorder*. — (4) Soin.

(5) Outre un monastère et deux églises qui ne subsistent plus, l'île Barbe possédait sur le bord de la Saône une chapelle dédiée à la S.te Vierge dont on voit encore le clocher et une partie de la

Là sa notoire
Memoire,
Quand l'annee ha faict le tour (6),
Annonce
La grand'semonce (7)
De son celeste retour.

Lors Lyon
Plus qu'Ilion
En toute sorte admirable,
Faict son devoir
De revoir
Ce sainct temple venerable.

L'aube vermeille
Resueille
Du vert rosier les iettons (8),
Rosee
S'est ia posee
Autour des petits bouttons.

Le beau iour:
A dieu seiour (9),
Demourez, vous et les vostres,
Pour en ce lieu
Dire à Dieu
Vos dixains et patenostres.

---

nef. Cette chapelle avait été fondée par l'abbé Hogier dans le XI.e siècle : elle est réparée et rendue au culte depuis quelques années.

(6) L'année commençait alors le jour de Pâques qui précède de 39 jours la fête de l'Ascension. Ce n'est que depuis l'édit de Roussillon, rendu par Charles IX en 1563, et à compter du 1.er janvier 1564, que le commencement de l'année a été fixé parmi nous au 1.er janvier.

(7) Avertissement, annonce.

(8) Rejetons. — (9) Repos, vie casanière.

Les Lyonnoises
Bourgeoises
Prennent cotte et corcelet,
Huschees (10),
Et resueillees
Par le doux rossignolet.

Maint batteau
Est dessus l'eau,
Qui les attend et ne bouge:
L'un est couuert
Tout de vert,
L'autre tapissé de rouge.

La Saone lente
Fort gente
S'en tient, mais en bel arroy (11),
Encore
Plus la decore
Le noble batteau du Roy.

Roy Françoys,
Qui des Françoys
Semble fundateur antique,
Veu de son nom
Le renom,
Et l'effect plus autentique.

Peuple amyable (12),
Féable (13),
Le grand bien que Dieu t'a faict
De naistre
Pour viure et estre
Sous un prince tant parfaict!

---

(10) Appelées.
(11) Train, équipage.
(12) Aimable. — (13) Fidèle.

Gens heureux,
Sur tous les vœux
De sainctеté desireuse,
Sacrifiez,
Et priez
Pour sa santé valeureuse.

Ia la bazoche (14)
S'approche,
Afin qu'au batteau paré
Sa bende
Bleue se rende,
Dessous le lys honnoré.

Plus de cent
De sainct Vincent,

(14) « Nos clercs de palais, par un ancien usage, se donnoient eux-mêmes un roi ou un prince qu'ils choisissoient dans leur corps, par la voie des suffrages. C'étoit pour l'ordinaire dans le mois de mai que l'élection se faisoit. Ce roi avoit ses officiers réglés, et c'étoit en son nom que la justice se rendoit dans l'enceinte du palais, nommé par les anciens, *Basilica* : d'où est dérivé le terme de *Basoche*, au sentiment de Ménage dans ses Origines de la langue française..... Cette bizarre justice, qui étoit exercée par le chancelier de la Basoche, et qui portoit trois écritoires pour armoirie, étoit autorisée par nos rois. On y assignoit les parties, on y plaidoit, on y jugeoit les causes entre les clercs, et celles dans lesquelles un clerc étoit défendeur contre un artisan, ou contre un marchand, soit pour des ouvrages faits, soit pour des marchandises prêtées. » Le P. de Colonia, de qui j'emprunte ce qu'on vient de lire (*Histoire littéraire de Lyon*, tom. II, pag. 578), a fait au même endroit l'analyse d'un poëme latin manuscrit de Philibert Girinet, contemporain de Maurice Seve et de Jean du Peyrat, et par conséquent de des Périers, où se trouve le récit de l'élection d'un roi de la Basoche de Lyon, et où le voyage que ce roi fit à l'île Barbe, est rapporté avec des détails semblables à ceux que donne notre poète.

En toute façon gourriere (15),
Vont regardans,
Et gardans
Leur belle et ample baniere.

L'imprimerie
Cherie
Des Muses, comme leur sœur,
Plus grave
Beaucoup, que brave,
Y porte amour et doulceur (16).

Que de gens
Mistes (17) et gents (18)!
Tous ceulx-cy s'en vont par Vaise,
Moult (19) gracieux,
Et ioyeux,
Dieu les maintienne en tel aise!

Ça, viennent-elles
Les belles?
Car Monsieur le lieutenant
Arrive
Ia sur la riue,
Et veult partir maintenant.

Or venez
Dame, et prenez

---

(15) Belle, magnifique.

(16) Le corps des imprimeurs qui figurait dans cette espèce de procession, était à Lyon d'une grande importance. C'était précisément l'époque où florissaient Jean de Tournes et Sébastien Gryphe. On sait qu'alors l'imprimerie lyonnaise était plus célèbre que celle de Paris. On y reproduisait chaque jour tous les classiques grecs et latins : les auteurs y venaient en foule pour présider à la publication de leurs ouvrages, et la librairie était la branche de commerce qui était cultivée dans nos murs avec le plus de succès.

(17) Mêlés. — (18) Aimables, agréables. — (19) Beaucoup, très.

Loing du chauld hasle, icy place :
Car s'il attainct
Vostre tainct,
Il en estaindra la grâce.

Mes dames fresches,
Les flesches
D'Apollo ne vous nuyront :
De celles
D'Amour cruelles,
Ie ne sçay qu'elles feront (20).

Sus, allons,
(Si nous voulons)
Tandis que la frescheur dure :
Le plaisant lieu ;
He mon Dieu !
Qu'il faict bon veoir ta verdure.

Toute la plaine
Est pleine
D'hommes et femmes marchans :
A dextre,
Et à senestre (21)
Oyez (22) des oyseaulx les chants.

Oyez-vous
Ce bruyt tant doulx
Decliquer (23) de la gorgette
Du geay mignot (24),
Du linot,
Et de la frisque (25) alloette :

---

(20) Ce qu'elles feront.

(21) A droite et à gauche. — (22) Impératif d'*oïr*, ouir, écouter.

(23) Résonner, faire un bruit continuel, comme le claquet ou cliquet d'un moulin.

(24) Mignon, délicat, gentil. — (25) Jolie, gaie, éveillée.

Lesquels nous riant,
Et crient
Que chanter deuons aussi.
O cures
Vaines et dures,
Nous vous lairrons donc icy.

Vien Soulas (26)
Nous rendre las
De passetemps et plaisance :
Sus chantons tous.
Dirons-nous
Le content, ou iouyssance (27)?

Chantons en une :
Fortune.
Doulce memoire, à loysir.
Et voire,
Doulce memoire,
Auant, ou pour un plaisir.

Papillons,
Et oysillons
Voletans par la montaigne :
Les tant follets
Aignelets
Sautelans en la campaigne.

Chacun conuoye (28)
La ioye

(26) Récréation, plaisir.

(27) Ces mots et plusieurs de ceux qui sont employés dans la strophe suivante, sont des commencemens ou des titres de chansons alors très-connues.

(28) Accompagne, partage.

Des Lyonnois, que Dieu gard (29) :
Les bestes
Dressent leurs testes,
Pour en auoir le regard.

Les poissons
Viennent aux sons
Des rebecs (30) et espinettes (31),
Et loing du fond
De l'eau, font
Petites gambadelettes.

Les tant honnestes
Brunettes
Nymphes, de Bacchus prochain
Suyuies
S'en sont fuyes
Là hault, pour veoir tout le train.

Et Ceres
Se tient expres
Pres des passans, file à file:
Pour iceulx veoir,
Et sçauoir
Des nouvelles de sa fille (32).

De cueur et veuë
Saluë

---

(29) Garde.

(30) Sorte de violon. — (31) Sorte de clavecin ou de harpe, fort à la mode en ce temps-là. Rubys (*Hist. de Lyon*, pag. 344) rapporte que Clémence de Bourges était si habile sur l'épinette qu'admise à en jouer en présence de la cour, elle rendit jaloux de son talent les organistes du roi. Les demoiselles de Lyon cultivaient dès-lors la musique avec beaucoup de soin. Nous savons par Louise Labé elle-même qu'une partie de sa jeunesse fut consacrée à cet agréable exercice.

(32) Proserpine.

Petis, grands et grandelets :
Dont telle
Est la sequelle
Que de vous, mes verselets.

Ce vert pré
Plus diapré
Que les haults chefs (33) des princesses,
Bien vouldroit
Qu'en tout endroict
On lui pillast ses richesses.

Voyez la l'isle
Fertile
De riz (34), et là hault au bois
Soubs branches
Vertes, fleurs blanches
Qui escoutent les Aubois (35).

Menestriers
Soubs ces noyers
Sonnent à toute puissance,
Tant aux passans
Qu'aux dansans,
Commune resiouyssance.

O compaignie
Fournie
De miliers, tant qu'il souffit :
Benie
Sois, et unie
En celuy là qui te feit.

---

(33) Têtes. — (34) Ris, *risus et joci.*
(35) Hautbois.

Qui ira
Il se perdra
Par ceste presse incertaine :
N'ayez esmoy (36),
Suyuez moy,
Ce dict nostre capitaine.

Chascun contemple
Ce temple
Dont part la procession :
Priere
Briefue et entiere,
Faisons y d'affection.

Attendons,
Et regardons
Un petit ceste assemblee
De compaignons,
De mignons,
Ft de dames redoublee.

Ces jolyettes
Fillettes,
Que villageois vont menans,
S'assemblent
Toutes, et tremblent
D'ouyr les canons tonnans.

Au circuyt
De tel desduyt (37)
La Saone son Rosne oublie,
Pour s'esiouyr
A ouyr
La gent sans melancolie.

---

(36) Crainte, peine, émotion.
(37) Plaisir, divertissement.

Oncques riuiere
Si fiere
Ne se feit tant estimer,
Il semble
Qu'elle ressemble
(Veu son isle) à la grand'mer.

Et ses beaux
Coulans batteaux
Chargez, non de marchandises,
Mais de beautez,
De bontez,
De graces et gallantises.

A telle feste
S'appreste
Le dieu de ioye et de pleurs,
Dès aesles (38)
Toutes nouuelles
Faictes de roses et fleurs.

Le friand
S'en va riant:
Mais de nuyre, ne se soule:
Il se gaudit,
Et brandit
Ses flammes parmy la foule.

Il donne maintes
Attainctes
Aux poures cueurs esgarez:
Il poulse
D'arc et de trousse
Les pensers mal asseurez.

(38) Ailes.

Soubs tes ris
Doulx et cheris
Lances-tu douleur amere ;
Cruel Amour !
Au retour
Nous le dirons à ta mere :

Qui en tristesse
Sans cesse
Te va cherchant de ses yeux
Par hayes,
Prez et saulsayes (39) ;
Et par spectacles ioyeux.

Si hardy :
Car ie vous dy,
Frere, que telle entreprinse
(S'il l'apperçoit,
Ou qu'il soit)
Se verra bien tost surprinse.

Tel le menace
D'audace
De qui possible (40) le cueur
L'estime
Son legitime
Et inuincible vaincueur.

Tel fuyr,
Mais bien hayr
Le cuyde (41) qui le pourchasse ;
Tel l'est chassant,
Et poulsant
Au loing, qui de pres l'embrasse.

(39) Lieux plantés de saules.
(40) Peut-être.
(41) Croit.

A Dieu Sicile
(Dy ie) isle;
Autre Sicile en chaleur :
Ta grace
(Certes) la passe
De gentillesse et valeur.

Sotz esbatz,
Cruels debatz,
A tant heureuse iournee
Ne faictes telz
Ieux mortelz,
Que vous feistes l'autre annee (42).

La main Lorraine (43)
Humaine
Met cy son chapeau muny
De grosse
Pesante crosse,
Prinse en son noble Cluny.

Ou es tu
Prince en vertu
Tant parfaict? Soixante mille
Seront tesmoings
(Pour le moins)
De l'honneur de ta famille.

Mais, à tant monte
Le compte,

---

(42) Ces grands rassemblemens d'hommes sont souvent accompagnés d'accidens, et il paraît que la fête de l'île Barbe en avait fourni un triste exemple en 1538.

(43) Jean III, fils du duc de Lorraine, René III, et quatre-vingt-dix-neuvième archevêque de Lyon.

Que de Phœbus sans doubter,
La veuë
Claire et aguë (44)
S'esblouyt à les compter.

Nous irons
De là (ferons?)
En un iardin de plaisance,
Ou trouverons,
Et verrons
Des dames à souffisance.

Ces violettes
Seulettes
En leurs luysantz affiquetz,
Se mirent
Et se desirent
Venir conioinctes en bouquetz.

Le rosier
Rid du fraisier,
Qui tout au rebours agense (45)
Dessus son fruict
Meur et cuict
Ses rouges grains de semence.

La marguerite
Petite
Aupres de la grand' se tient:
Et celle
Iennette (46) belle
Soubs le blanc lys croist, et vient.

---

(44) Perçante.

(45) Arrange, dispose sur son fruit mûr, etc.

(46) Jeannette, sorte de fleur, à laquelle les paysans donnent encore le même nom.

O soucy,
Que fais-tu cy?
Si ton tainct est desolable (47),
Las, c'est Amour
Qui de jour
Te painct ainsi miserable.

De ces friandes
Viandes
N'est besoing tant se souler:
Prou face (48),
Voyons en place
Les belles dames baller (49).

C'est assez,
O yeux lassez
De beauté trop sadinette (50)
Veuë en ce lieu.
Or à Dieu
Corydon, et sa brunette.

La voye approche
La roche (51)
Place de grand' propreté,
Just (52) digne,
Françoys insigne
Y auez vous point esté (53)?

---

(47) Annonçant le chagrin, la désolation. *Désolable* serait bon à réintégrer dans notre langue.

(48) Que cela profite.

(49) Danser. *Baller* a la même origine que *bal*, *ballet*, *balade*, *baladin*, *baladoire*, etc.

(50) Délicate, jolie, mignarde.

(51) L'Homme de la Roche.

(52) St-Just.

(53) La duchesse d'Angoulême, mère de François I, alors régente du royaume, était logée dans le cloître de St-Just, lorsqu'elle

Là, Albert (54)
Ouurier expert
Du roy en musique haultaine
Avecques sons
De chansons
Ha sacré (55) une fontaine (56).

Dont on dict, qu'elle
S'appelle
L'Albertine proprement :
Camuse,
Que ceste muse
Te seruiroit loyaument (57).

Fascheux soing,
Qui de tout loing
Nous rappelles à la ville :
I'aymerois mieulx
De ces lieux
L'air que ton umbre ciuile.

O bienheuree
Serec (58)
Trop soudaine à faire honneur :
Et suyure
Le iour, qui liure
Tant de liesse et bonheur.

---

reçut la fameuse lettre ne contenant que ces mots : *Tout est perdu, fors l'honneur*. François I avait peut-être aussi habité momentanément ce cloître en passant à Lyon.

(54) Dorat, Marot et Baïf ont célébré cet Albert qu'ils qualifient de *ioueur de lut du Roy*.

(55) Consacré.

(56) Il parait que cette fontaine était à St-Just.

(57) Le poète veut exprimer, je crois, l'honneur qu'il recevrait si Albert mettait ses vers en musique.

(58) Bienheureuse soirée.

Retirez-vous petits vers mistes (59)
A seureté, soubz les couleurs
De celle, dont (quand estes tristes)
L'espoir appaise vos douleurs.

TOVT A VN (60).

ÉCONOMIE
RURALE ET MANUFACTURIÈRE.

Introduction de la race des moutons Dishley.

Dans l'un des Numéros précédens, nous avons fait connaître les vues de M. *Camille Beauvais*, sur la nécessité d'étendre la culture des mûriers et de perfectionner, en la rendant plus économique, la fabrication de la soierie; et cela afin de conjurer les dangers imminens dont la concurrence anglaise menace la brillante industrie de Lyon. Nous avons rappelé que ce manufacturier citoyen, ne bornant pas sa sollicitude aux fabriques de soie, l'avait étendue sur celles de draps; et que, pour mettre cette branche de notre industrie à l'abri des atteintes de nos rivaux, il recommandait vivement d'introduire à tout prix dans nos campagnes, et de propager partout une race de moutons dont la laine, fine, lisse, nerveuse, a jusqu'à quatorze pouces de longueur.

Cette race précieuse, qui est élevée dans toutes les parties de la Grande-Bretagne, se nomme indifféremment *Dishley*, *Newleicester* ou *Bakewell*. Ces deux

(59) Mêlés, variés, libres, de différentes mesures.

(60) C'était sans doute une devise qu'avait choisie des Periers.

premières dénominations rappellent les lieux qui ont été les berceaux de cette race, la troisième le nom du cultivateur fameux qui l'a créée.

La race Dislhey se distingue par une petite tête très-fine, des yeux beaux et brillans, des reins droits, larges et gras, un corps arrondi en forme de baril, un dos petit et uni, une peau fine, et, ce qui est la conséquence naturelle d'une pareille conformation, une disposition marquée à l'engraissement. Telle est la docilité de ces moutons que, quoique leur taille soit fort élevée, une haie de trois pieds de hauteur suffit pour les retenir. Leur chair, grasse et succulente, est extrêmement estimée en Angleterre : ils arrivent à un état d'embonpoint ou pour mieux dire d'obésité prodigieuse. Un Dishley de trois ans, appartenant à un fermier du Northumberland, portait sur les côtes une bande de graisse de sept à huit pouces d'épaisseur, il était recouvert, sur le dos et les reins, d'une couche adipeuse, comparable au lard le plus épais. Les brebis Dishley donnent pour l'ordinaire de dix-huit à vingt-quatre livres de suif.

Dans une des solennités agricoles du duc de Bedfort, M. Bithrey de Bedforshire, donna les détails suivans sur un mouton Dishley de trois ans, tué le 20 décembre 1800, qui avait été engraissé à l'herbe.

Poids de l'animal en vie.	272 livres.
Viande nette	186
Peau	23
Sang	9
Fressure et tête	13
Graisse	25
Entrailles	15

Vingt livres de l'animal en vie ont donné quatorze livres et trois-quarts de viande ou suif (1).

Le Dishley dont il s'agit était sans doute un animal extraordinaire; mais le poids commun des individus de cette race n'en est pas moins très-remarquable. En effet, dit M. le baron *Mortemart-Boisse*, le poids d'une brebis de cette race, âgée de trois ou quatre ans, dépouillée de la peau, est en général de 18 à 26 livres par quartier; et d'un mouton de deux ans, de 20 à 30 livres par quartier (2).

Croirait-on que du temps de la reine Anne, le poids moyen des moutons qui se vendaient au marché de Smilhfield était de 28 livres, celui des agneaux de 18 livres? Quant aux bœufs de cette époque ils pesaient 370 livres, les veaux 50 livres. C'est que tout le bétail anglais paissait alors ou cherchait à paître dans des communaux, tandis qu'il pâture aujourd'hui dans de bons pâturages bien clos.

C'est principalement à un fermier du comté de Leicester, nommé Bakewell, que l'Angleterre doit ses énormes moutons. M. *Mortemart-Boisse* pense qu'il en avait tiré les souches du Holstein, de la Hollande, peut-être même de contrées plus éloignées vers le nord (3).

Quoi qu'il en soit: ce fermier retira de ses opérations une fortune immense, une de ces fortunes telles qu'on en fait souvent en Angleterre quand, par d'heu-

---

(1) Bibliothèque britannique, tom. 6, pag. 428. (*Part. d'Agr.*)

(2) Annales de l'agriculture française, 2.e série. (*t.* XXVI.)

(3) Robert Bakewell est né à Dishley dans le Leicestershire en 1726, et il est mort en 1795.

reuses découvertes sur l'agronomie ou les arts industriels, on attire l'attention publique.

En 1760, M. Bakewell vendait ses brebis à raison de 2 ou 3 guinées par tête, ce qui déjà était au-dessus du taux ordinaire de ces animaux. Ses beliers furent ensuite recherchés, et pendant plusieurs saisons il put les louer chacun une guinée; mais lorsque la race qu'il créait eut acquis de la réputation, quelques-uns de ses beliers furent loués 25 guinées pour une saison : bientôt sa renommée s'étendit, elle devint imposante, au point que quelques-uns de ses beliers furent loués chacun à raison de 400 guinées pour une seule saison, et même l'un d'entr'eux, nommé le Tow Pounder, lui a valu, dans un an, 800 guinées, et il a produit en outre des agneaux de ses propres brebis pour 400 guinées; en sorte que la rente de ce seul belier Dishley montait à 1200 guinées (plus de 25000 fr. de notre monnaie.)

L'enthousiasme qu'avait excitée l'amélioration produite par M. Bakewell lui survécut. Je lis, en effet, dans la *Bibliothèque britannique* (1), que l'un des continuateurs de ce fermier célèbre, M. Stone de Quorndon, en Leicestershire, ayant fait une exhibition de beliers, en les offrant à louer pour la saison, dans l'espace de deux heures, les N.os suivans furent loués aux prix ci-après :

N.o 10. Belier à sa première tonte, loué par M. Duddin, pour	400 l. sterl.
N.o 11. De même, loué par M. Coke.	500
Total.	900

(1) T. II, pag. 276. (*partie agricole.*)

D'autre part.	900
N.° 7. De même, loué par M. d'Alby.	200
N.° 6. De même, loué par M. Traumann	300
N.° 7. Belier de deux tontes, loué par le duc de Bedfort, avec la réserve qu'il servira vingt brebis avant d'être remis au prince	500
N.° 9. Belier de deux tontes, loué par M. Whinfield	300
Total de la rente des six beliers (1).	2200 guin.

Ainsi en Angleterre, c'est moins dans la munificence du gouvernement que dans l'enthousiasme patriotique des particuliers, que trouvent de brillantes récompenses ceux qui ouvrent de nouvelles routes à l'agriculture ou à l'industrie manufacturière.

Comment ce fermier Anglais, dont le nom est immortel, parvint-il à changer l'économie rurale de sa patrie ? Il vit dans l'avenir la formation d'une race, en mariant ensemble, dans une longue suite de générations, des individus qui lui ont offert des variétés dont il a senti l'utilité, telles, par exemple, que de petits os, des chairs volumineuses, une conformation favorable à l'engraissement. Il a dispensé à ces individus le régime le plus propre à renforcer ces qualités, qui, primitivement, étaient les résultats du hasard : il a continué cette opération pendant un quart de siècle, avec un soin scrupuleux et une

(1) Plus de 50000 fr. de notre monnaie.

persévérance à toute épreuve, et ses continuateurs ont hérité de son zèle et de sa constance.

« Ne sait-on pas, dit l'auteur du nouveau traité » sur la laine et sur les moutons (pag. 6), que la » puissance de l'homme est allée jusqu'à modifier, » dans sa conformation même, le corps des animaux » domestiques. Bakewell n'a-t-il pas diminué de moitié » le poids de la charpente osseuse de la race des » moutons qu'il a formée, n'a-t-il pas doublé le » poids de la chair, et n'en a-t-il pas pétri les for- » mes à son gré? »

Ce cultivateur à jamais célèbre, n'a vu dans la race qui est sortie de ses mains, que des animaux très-précieux sous le rapport de la consommation. Il n'avait sans doute pas prévu que, par un rapport physiologique difficile à expliquer, à mesure que les os de ces animaux diminueraient de volume et que leurs parties molles se développeraient outre mesure, on verrait leur laine s'allonger, s'affiner, participer, en quelque sorte, des qualités de la soie? Pouvait-il penser que cette laine acquerrait la longueur de 14 pouces? qu'elle serait propre à être travaillée au peigne et qu'elle servirait presqu'exclusivement à la fabrication des étoffes en usage dans les couvens d'Espagne, des manteaux Écossais, des camelots, et de tous les genres d'étoffes rases qui se font en Espagne?

C'est, dit M. *Camille Beauvais*, à cette matière première, dont ils sont seuls en possession, que les Anglais doivent leur suprématie dans les marchés de l'Espagne et de ses riches colonies, du Portugal et de ses domaines maritimes; ils en font des flanelles, des tricots et d'autres tissus que nous ne pouvons

imiter avec nos laines de mérinos, et dont l'imitation d'ailleurs n'aurait rien d'économique.

» Les brins de cette laine, ajoute M. *Camille Beauvais*, sont lisses et brillans, ils se prêtent sans effort à l'action du peignage (1) qui les unit et les dispose tous dans un parallélisme égal; la filature en est plus facile et moins coûteuse. Mise en écheveau ou prise sur la fusée, cette matière se dévide, s'ourdit, se ploie sur l'ensouple avec moins de frais et de déchet que la laine courte, parce qu'elle est sans adhérence, élastique et nerveuse. Ces caractères, qui ont rendu toutes les préparations désignées ci-dessus plus aisées, qui n'ont altéré le brin ni dans sa longueur ni dans sa circonférence, servent puissamment l'action du tissage, et c'est dans cette opération que se développent ses avantages incontestables. »

» Filée, cette laine est rase et brillante, employée sur une chaîne de soie, elle n'en intercepte pas l'éclat comme la laine courte, par des aspérités continuelles. »

» C'est cette vérité matérielle qui rend le bombasin anglais brillant avec peu de soie; c'est la même raison qui rend leurs étoffes pour gilets plus unies et plus éclatantes que celles qui se fabriquent en France: c'est enfin aux *Longwoods* que nos rivaux doivent l'avantage de pouvoir offrir à une infériorité de prix qui leur a livré tous les marchés de draperie commune dont nous étions en possession. »

Nos éternels rivaux sont tellement jaloux de la race

(1) Dans cette opération on peut évaluer ses avantages à plus de 50 pour °/₀ sur les nôtres.

des moutons qui leur fournit une laine si précieuse, qu'ils ont porté peine de mort contre ceux qui en exporteraient un seul individu.

D'après cette prohibition barbare, on pourrait croire qu'il n'existe pas en France un seul mouton Dishley, ainsi le croyait M. *Camille Beauvais*, cependant M. Vollaston a introduit cette race à Vassonville, près Dieppe, un détachement de son troupeau est nourri à l'école vétérinaire d'Alfort. M. le chevalier Hindenlang, filateur et fabricant de tissus de cachemire, a été chargé par le gouvernement de de faire des essais de filature avec la laine de ces animaux, il l'a filée aux N.os 45 et 50 et il l'a reconnue propre non-seulement aux étoffes auxquelles on l'emploie en Angleterre, mais encore à servir de chaîne dans la confection de nos tissus mérinos.

M. Vollaston ne peut suffire à toutes les demandes qui lui sont faites ; à sa dernière vente le prix des beliers a été de 1200 fr., celui des brebis de 600 f., et il sera forcé, dit-il, de tenter une nouvelle importation pour recompléter son troupeau.

Ainsi commence à s'introduire en France une race de moutons qui l'emporte peut-être sur celle des mérinos, et qui bien certainement s'acclimateraient plus aisément dans notre département que ne l'a fait la race Espagnole.

G.

Nota. L'article qui précède ayant été communiqué manuscrit à un habile négociant de cette ville, a donné lieu à la lettre qui suit.

CORRESPONDANCE.

LYON, le 10 Mars 1825.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire part des renseignemens que j'ai pris auprès de M. Pierre Crozier, négociant de cette ville, sur les moutons de *Leicester*. Vous jugerez si ces renseignemens peuvent offrir quelque chose d'intéressant.

M. Crozier, qui fait le commerce de commission pour l'Espagne, et qui a habité plusieurs années dans ce pays, a été à même d'apprécier la concurrence redoutable établie par les manufacturiers Anglais, à l'égard de plusieurs branches de l'industrie Française. Leurs tissus soie et *laine de Leicester*, qu'ils nomment *bombasin*, n'a même pu être imité chez nous, et trouve en Espagne une consommation énorme; la régularité de cette laine, qui ne feutre ni ne frise point comme nos laines, permet à la soie qui sert de chaîne de briller de tout son éclat, elle ne la recouvre pas d'aspérités et de duvet. M. Crozier, jaloux d'introduire cette industrie dans son pays, présenta à plusieurs reprises à nos fabricans des échantillons de cette étoffe; leurs tentatives pour l'imiter furent infructueuses, ils étaient privés de la matière nécessaire et en ignoraient même l'existence. L'année passée M. Crozier étant à Paris, se procura, pour

répondre au vœu de M. Beauvais, un échantillon de *bombasin*. M. de Castelbajac et plusieurs membres du conseil des manufactures qui le virent, en admirèrent la beauté, et exprimèrent le vœu de voir introduire en France le précieux mouton qui fournissait cette laine. M. Beauvais et deux ou trois autres négocians firent un fonds de 40,000 fr., destiné à acheter un troupeau de moutons de *Leicester*, et cherchaient un moyen pour assurer leur conquête, lorsque M. de Castelbajac reçut avis qu'un troupeau de trente moutons venait d'arriver à un port de France (on ne sait si c'est Brest ou Calais). Il communiqua cette nouvelle à M. Beauvais et à ses associés; on entra de suite en marché. Mais peu de jours après leur arrivée, un petit berger anglais en avait empoisonné la moitié, le reste assez mal portant fut conduit en Normandie dans un pâturage très-gras, et acheté par ces Messieurs. Ces détails, que M. Crozier tient de M. Beauvais lui-même, sont antérieurs à la publication de l'ouvrage de ce dernier. Je ne sais donc pourquoi M. Beauvais n'en fait pas mention et exprime seulement le vœu de voir cette race introduite en France. Ces animaux, m'a dit M. Crozier, sont élevés en Angleterre en plein air; on ne les ferme jamais, n'ayant à craindre aucune attaque de loups. Il est à remarquer, dit-il, que les bêtes à laine du nord ont le poil moins fin, moins dense, mais plus long que ceux des provinces méridionales, dont le poil est touffu, adhérent et frisé, ce qu'il attribue à l'influence de la chaleur qui ouvre leurs pores, et entretient une transpiration habituelle (chose que j'abandonne à votre jugement plus éclairé que le nôtre

en ces matières). Il pense donc que l'éducation de cet animal réussirait mieux dans nos plaines, et de préférence dans le nord que dans le midi de la France, et il ne peut qu'applaudir à l'idée d'introduire cette race dans le royaume, où nous pourrons sans doute lutter avec succès contre nos voisins, dans un produit dont la consommation est énorme.

Agréez, Monsieur, etc.

André Terret.

GÉOLOGIE.

Notice sur des os fossiles de grands mammifères trouvés à la Croix-Rousse, près de Lyon, en août 1824, *par* C.-J. Bredin.

(Suite.)

Je vais, ainsi que je l'ai promis, exposer les phénomènes de la dentition, tels qu'ils me semblent indiqués par l'état dans lequel les molaires fossiles de notre éléphant se montrent à nous.

La description de ces parties ne m'eût pas longtemps arrêté, si l'étude de leur structure n'avait pas dû nous conduire à celle des actes physiologiques dont elles ont été tout à la fois et le siége et le produit.

Ces lames d'ivoire, recouvertes d'un émail nacré, et plongées dans une masse de cortical, ces rubans, ces cloisons, ces pavillons, ces dômes mamelonnés, etc.,

composent un appareil que nous avons trouvé digne de fixer notre attention, tant par la beauté de ses formes que par la régularité et la symétrie de ses parties; mais nous le contemplerons avec bien plus de satisfaction encore, lorsque, le voyant en action, nous reconnaîtrons que dans cette merveilleuse organisation il n'y a rien d'inutile, rien de superflu, rien qui ne tende au but évidemment voulu par la puissance ordonnatrice.

Nous avons vu que des trente-une plaques ou petites molaires qui, par leur réunion, composent la tige dentaire, les vingt premières sont entamées à leurs sommités et servent à la mastication, tandis que les onze suivantes sont encore intactes et ne concourent point par elles-mêmes à la mouture des alimens.

Les vingt plaques qui servent à la mastication sont toutes parvenues à divers degrés de détrition : la première est la plus usée de toutes, la seconde l'est un peu moins, la troisième moins encore, et ainsi de suite, jusqu'à la vingtième dont le sommet est à peine entamé.

Dans les premières plaques, la détrition a pénétré jusque tout près des racines; dans les mitoyennes, elle est parvenue à peu près au milieu de la hauteur de l'os; dans les dernières, elle n'a pas dépassé les mamelons du sommet.

Ajoutons que, dans le prolongement que nous avons observé en avant de la première molaire droite, la détrition a été poussée jusqu'au delà des plaques dont il ne reste plus rien; de sorte que, sur une longueur de 0,030, on ne voit pas la moindre trace d'émail, et que cette partie n'est composée que de cortical pétreux et peut-être aussi d'un peu d'ivoire.

Soit que l'on considère avec moi cette terminaison antérieure de la tige droite comme une dent distincte de la première molaire, soit qu'on ne veuille y voir qu'un appendice de cette dent, le fait dont il s'agit conserve la même valeur relativement aux phénomènes de détrition.

Nous voyons également dans l'un et l'autre cas, que les lames qui ont été placées en avant de celle qui aujourd'hui est la première, ont été détruites : peu importe, relativement à ce qui nous occupe dans ce moment, que ces lames détruites aient appartenu à la première molaire actuelle ou à une autre dent.

Je regarde l'existence de cette proéminence de la première molaire droite, comme une des circonstances qui m'ont le plus aidé à comprendre le mécanisme de la dentition.

En effet, une étude attentive de l'état actuel de cette portion dentaire, et sa comparaison avec le reste de la tige, prouvent qu'à une époque peu éloignée de la mort de l'animal, des plaques, qui aujourd'hui n'existent plus, étaient en avant de la première plaque.

Il faut conclure de là, que la plaque qui dans l'état actuel est en avant de toutes les autres, commence la table, et que pour cette raison nous nommerons première, n'a pas toujours occupé ce rang.

Avant d'être première elle a été seconde, avant d'être seconde elle a été troisième, elle a été quatrième, cinquième, etc.

Mais elle n'a pu changer ainsi de rang numérique qu'en changeant de place dans l'alvéole, et elle n'a pu changer de place qu'en poussant devant elle la

plaque qui la précédait et qui aujourd'hui est détruite ; et nous voyons, avec la dernière évidence, qu'à mesure qu'elle poussait la précédente, la suivante la poussait aussi.

Ainsi donc, les plaques ou lames dentaires ont, pendant la vie, une marche progressive de derrière en avant ; elles arrivent, se suivant et se poussant les unes les autres, pour remplacer celles qui, à l'extrémité antérieure de la table, sont anéanties par la détrition ; elles s'avancent ainsi au-devant de leur perte, dont les causes deviennent d'autant plus actives que ces dents s'approchent davantage de l'extrémité antérieure de la tige dentaire.

L'état actuel des molaires de l'éléphant de la Croix-Rousse nous raconte donc le passé : ce n'est point encore assez, il doit nous révéler l'avenir : il nous a montré ce qui a précédé la mort de l'animal, il nous dira ce qui serait arrivé si cet ancien habitant du monde eût vécu quelques années de plus.

S'il nous a été manifesté, par la disposition actuelle de l'appareil osseux de la mâchoire et des molaires, qu'avant la mort de l'animal, des plaques, qui précédaient celle qui à présent est la première, ont été détruites, et que celles qui étaient derrière elles se sont avancées pour les remplacer, il ne nous l'est pas moins clairement que, si la vie se fût prolongée, la plaque qui est aujourd'hui la première n'existerait plus, et que la seconde se serait avancée à sa place ; la troisième serait devenue seconde ; la quatrième, troisième ; la cinquième, quatrième, etc Il n'y aurait donc plus eu que douze bandes sur la table de la première molaire ; mais il y en aurait

toujours eu le même nombre de vingt sur la surface de mastication ; car la seconde molaire suivant la première, les sept bandes qu'elle fournissait sur cette surface se seraient avancées, et la huitième plaque serait arrivée sur la table, de manière que ce que la surface de mastication aurait perdu en avant, elle l'aurait regagné en arrière.

Aussi la tige dentaire s'avance toute entière, elle chemine de derrière en avant tant que dure la vie.

Tandis que les plaques antérieures sont détruites par le travail de la mastication, il se forme dans les profondeurs de l'alvéole, c'est-à-dire à son extrémité postérieure, des plaques nouvelles qui sont comme autant de germes destinés à réparer par la suite ces pertes continuelles.

Je ne veux pas dire qu'il y ait une corrélation exacte entre le nombre des plaques anéanties à l'extrémité antérieure de la tige dentaire, et le nombre de celles qui se forment à l'extrémité postérieure ; de sorte que le nombre des plaques demeure le même pendant toute la durée de la vie. J'ignore entièrement si les choses se passent ainsi ; je ne vois pas que l'étude des dents de notre éléphant puisse nous éclairer là-dessus. Cependant je suis porté à croire qu'il se forme plus de plaques qu'il ne s'en détruit, et qu'ainsi le nombre total des plaques dont se compose la tige dentaire va en augmentant, au moins pendant une grande partie de la vie, ce qu'au reste je ne donne que pour une simple conjecture.

Dans le mode de détrition, tel que je viens de l'exposer, on conçoit très-bien comment la surface

de mastication demeure toujours plus large dans son milieu qu'à ses extrémités, quoique ces parties constituantes changent continuellement de place dans sa longueur. L'extrémité antérieure de cette surface doit toujours être étroite, parce que les plaques, quand elles arrivent à la former, sont usées jusqu'à leur extrémité inférieure, endroit par où elles diminuent de largeur.

Le centre de la surface de mastication doit toujours être large, parce que les plaques qui le forment sont usées jusqu'à peu près dans leur milieu, qui est leur partie la plus évasée.

L'extrémité postérieure de la surface de mastication sera toujours la plus étroite, parce qu'elle est formée par le sommet d'une plaque dont la détrition est à peine commencée.

Cependant il faut remarquer que les plaques n'étant pas toutes d'une largeur égale, les dimensions des différentes parties de la surface de mastication doivent varier aux différentes époques de la vie.

Il suffit d'examiner attentivement les molaires dans leurs alvéoles et d'en comparer avec réflexion les diverses parties pour s'assurer que, pendant que la couronne s'use, la racine se développe et s'allonge de manière que, faisant effort sur la dent, elle tend à la pousser de plus en plus hors de l'alvéole, dans le sens oblique de bas en haut et de derrière en avant.

Il n'est pas douteux que, si nous avions trouvé une mâchoire supérieure, nous aurions des racines dont l'effort avait dû se diriger de haut en bas et de derrière en avant.

L'os maxillaire aide à l'action de la racine sur la couronne, et lorsque la couronne est totalement détruite, il continue à faire effort sur la racine qu'il chasse de l'alvéole. Cette cavité, restée vide, serait bientôt fermée, si une autre dent ne venait la remplir; et nous avons déjà dit que cette dent de remplacement, au lieu de venir de bas en haut, comme dans presque tous les animaux, arrive de derrière en avant.

Cette marche progressive et continue des corps dentaires, dans le sens horizontal, n'eût pu avoir lieu, si, dans l'éléphant, chaque dent eût eu son alvéole, comme dans l'homme et tous les autres mammifères dont les dents ne sont poussées que verticalement.

Nous avons vu, à l'extrémité inférieure de chaque plaque, la large ouverture d'une fosse creusée d'autant plus profondément dans l'ivoire que la plaque est située plus en arrière, sur la tige dentaire; nous ne pouvons méconnaître dans cette excavation la cavité qui, dans tous les animaux, contient le germe gélatineux de la dent.

Ce corps pulpeux, ce germe, ce rudiment de la dent est enveloppé d'une capsule membraneuse, attachée d'une part au fond de l'alvéole, et de l'autre à la gencive. Les vaisseaux et les nerfs qui, du fond de l'alvéole, se portent au germe, traversent la capsule pour se porter à ce germe; partout ailleurs, le germe et la capsule sont en contact, mais libres d'adhérence.

C'est ce petit corps pulpeux et la lame interne de la capsule qui sécrètent et exhalent les maté-

riaux de la dent ; l'ivoire transsude de la surface externe du corps gélatineux ; l'émail transsude de la face interne de la membrane molle.

Le germe pulpeux de la dent de l'éléphant que M. le baron Cuvier a décrit avec cette supériorité de talent qui le distingue, est diposé de manière à présenter autant de murs transversaux qu'il doit y avoir de plaques dans la dent ; la lame interne de la capsule forme de son côté autant de replis qui pénètrent entre tous ces murs. Les murs du germe pulpeux transsudent l'ivoire qui doit former le noyau des plaques, et les cloisons de la capsule transsudent par leur face interne l'émail qui se dépose en petites lames sur l'ivoire, comme je l'ai déjà dit.

La juxta-position de ces matières commence au sommet des plaques et gagne peu à peu leur partie inférieure.

M. le baron Cuvier a découvert le mode de production du cément, cette troisième substance que j'ai nommée cortical pétreux ; il a saisi la nature sur le fait, dans cette circonstance, comme dans bien d'autres ; il a reconnu que, quand la lame interne de la capsule du germe a déposé l'émail sur l'ivoire, elle devient plus épaisse, plus opaque, plus spongieuse qu'elle ne l'était, et transsude le cortical pétreux, qui est déposé sur l'émail que la même tunique avait déposé auparavant.

Ce travail de formation de la partie dure des dents par le germe organique ne se fait pas en même temps partout ; il commence, dans les parties supérieures et antérieures des molaires, beau-

coup plutôt que dans leurs parties inférieures et postérieures, de manière que les portions de la dent qui doivent être les premières exposées à la détrition, se trouvent être les premières formées. C'est ainsi que plus on étudie la nature, plus on pénètre ses mystérieuses voies, et plus on y trouve de preuves d'une intelligence prévoyante.

La suite au Numéro prochain.

MÉLANGES.

L'histoire des arts étant, sans aucun doute, la partie la plus brillante de l'histoire générale des nations, il nous sera permis d'appeler plus d'une fois dans les *Archives historiques* l'attention du public sur les différens artistes de la ville de Lyon. En ce moment, nous ne dirons qu'un mot sur une de nos jeunes compatriotes, M.lle Julie Ferlat, qui peint la miniature d'une manière fort distinguée, et qui vient de recevoir à Paris, de MM. Mausion et Isabey, des leçons qui ont donné à son talent un nouveau degré de perfection. On en peut juger par les portraits qu'elle se fait un plaisir de montrer dans son domicile, rue des Marronniers, N.o 1. C'est après les avoir vus, qu'un jeune poète adressa ces jours derniers, à l'aimable artiste, une pièce de vers que nous regrettons de ne pouvoir insérer ici en entier.

L'auteur rappelle le trait si connu de la rivalité de Zeuxis et de Parrhasius, et il ajoute :

» Tous les deux cependant, s'ils t'eussent vu, Julie,
» De l'ivoire animé sous tes légers pinceaux,
» Faire sortir une Aspasie,
» Un Adonis, une fleur, un héros,
» Eussent cédé la palme à tes charmans tableaux.

Le poète (M. Alançon) passe en revue les portraits peints par M.lle Ferlat :

» Un farouche guerrier, un berger indolent,
» Un ministre, un cocher, un cyclope, une belle,
» L'œil sec d'un financier et l'humide prunelle
» D'une vierge qui court aux autels de l'hymen
» Porter les premiers vœux échappés de son sein.

Le pinceau créateur arrache à la mort la vieillesse comme l'enfance, et il suspend la marche du temps.

Quittant à regret l'artiste qu'il célèbre, le poète lui dit :

» Adieu, je vois déjà, sortant de sa toilette,
» L'élégant petit-maître et la jeune coquette,
» Le crésus chamarré de son or corrupteur,
» Et sa sotte maîtresse et la vive soubrette,
» Le banquier, l'artisan, le page, le seigneur,
» Courir pour admirer ta brillante palette,
» Et de leurs minois faire emplette. »

Le tome XVIII de la *Biographie des contemporains* qui vient d'être mis en vente, contient la fin de la lettre R et le commencement de la lettre S. On y trouve 11 articles de Lyonnais célèbres : Guillaume de Rochefort, auteur d'une traduction en vers de l'Iliade et de l'Odissée ; Jean Rondelet, architecte, élève de Soufflot ; J.-B. Bonaventure Roquefort-Fla-

mericourt, littérateur, de l'académie de Lyon, N. Rosset, fabricant de papiers peints, condamné à plusieurs années de détention, en 1816, pour cause de délit politique; Henri Rouchon, membre de nos assemblées législatives sous le gouvernement républicain et sous le gouvernement royal, aujourd'hui conseiller à la cour royale de Lyon; Vital Roux, ancien négociant, auquel on doit un ouvrage intitulé: *De l'influence du gouvernement sur la prospérité du commerce*, 1801; l'abbé François Rozier, agronome; M. Rubichon, auteur d'un ouvrage qui a pour titre *de l'Angleterre*; madame Saint-Aubin, actrice de la comédie italienne; Benoît-Rose Murard de Saint-Romain, député en 1815 et 1816; et Jean-Antoine Saissy, médecin, de l'académie de Lyon.

Nil sub sole novum. On a remarqué dans un journal que la perversité de ces monstres qui, à l'aide de poinçons affilés, faisaient de dangereuses piqûres, sans qu'on vît d'où elles venaient et sans qu'on pût les parer, n'était pas un excès particulier à notre siècle, et que, sous le règne de Domitien, il y en avait eu de nombreux exemples. La barbarie, plus cruelle encore, de cet homme ou plutôt de cette bête féroce revêtue de la forme humaine, qui s'est fait un horrible festin du corps d'une jeune fille, n'est pas non plus une chose nouvelle dans les annales de la justice criminelle. Le parlement de Dôle rendit, le 18 janvier 1583, *contre Gilles Garnier, lyonnais*, un arrêt qui fut imprimé à Orléans, à Paris et à Sens, et dont Bodin (*Démonomânie des sorciers*, liv. II, chap. 6, pag. 208 - 209 de l'édition

de Lyon, 1598, in-8.°) rapporte ainsi *les principaux points* (1): « C'est à savoir que ledict Garnier le jour de Sainct Michel, *estant en forme de loup-garou* (2), print une jeune fille de dix ou douze ans près le bois de la Serre, en une vigne, au vignoble de Chastenoy près de Dôle un quart de lieuë, et illec l'avoit tuée et occise, tant avec ses mains semblans pattes, qu'avec ses dents, et mangé la chair des cuisses et bras d'icelle, et en avoit porté à sa femme. Et pour avoir en mesme forme un mois après pris une autre fille, et icelle tuée pour la manger, s'il n'eut esté empesché par trois personnes, comme il a confessé : et quinze jours après, avoit estranglé un jeune enfant de dix ans, au vignoble de Gredisans, et mangé la chair des cuisses, jambes, et ventre d'iceluy : et pour avoir depuis en forme d'homme, et non de loup, tué un autre garçon de l'aage de douze à treize ans, au bois du village de Pérouse, en intention de le manger, si on ne l'eust empesché, comme il confessa sans force ny contraincte; il fut condamné d'estre bruslé tout vif, et l'arrest fut exécuté. »

(1) Voyez Bayle, Dict. crit. art. Auge (Daniel d').

(2) Nos bons aïeux croyaient aux loups-garous : ne serait-on pas tenté d'y croire aussi lorsqu'on lit de pareils faits! Au reste, il ne faut pas se dissimuler que cette circonstance du changement de G. Garnier en loup-garou, si évidemment fausse, ne doive jeter quelque doute sur la vérité des imputations qui firent condamner ce malheureux. On aimerait, d'ailleurs, à penser que de semblables crimes ne furent jamais commis ; mais, par malheur, l'exemple récent que nous avons rapporté, n'est que trop constant.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Principes du droit politique mis en opposition avec le Contrat social de J.-J. Rousseau, par Honoré Torombert, des académies de Lyon, de Dijon, et de la société philotechnique de Paris; avec la réfutation du chapitre intitulé *de la Religion civile*, par M. Lanjuinais, pair de France et membre de l'Institut, suivis du texte entier du Contrat social, avec cette épigraphe: Et vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous rendra libres. *Evang. selon S. Jean.* Paris, Rey et Gravier; (à Lyon, chez Maire, Bohaire, Favério) 1825, in-8.° de 400 et cxxxviii pages (imprimerie de Rignoux, à Paris).

Nous étions sur le point de rendre compte de cet important ouvrage, et d'en faire un examen approfondi, lorsque nous avons appris qu'un écrivain qui ne partage ni les opinions de J.-J. Rousseau, ni celles de MM. Torombert et Lanjuinais, se proposait d'en faire une critique. Nous attendrons que cette critique ait été livrée au public pour parler des deux ouvrages dans un même article.

Choix de poésies morales et religieuses, faisant suite à la Nouvelle abeille du Parnasse, à l'usage des maisons d'éducation; par un ami des mœurs. A Paris, chez Peytieux, libraire, passage Delorme; à Lyon, chez Chambet fils aîné, libraire, quai des Célestins (1825, in-18 de VI et 208 pages).

Ce recueil, qui sort des presses de MM. Durand et Perrin, a été publié en même temps que celui qu'on doit à M. Michel, et dont nous avons déjà rendu compte dans les Archives (p. 154). La rédaction en est faite avec soin et discernement; et quoique les deux compilateurs aient puisé le plus souvent aux mêmes sources, ils se sont rarement rencontrés dans le choix des morceaux dont se composent leurs intéressantes anthologies. Ainsi, sans craindre de faire un double emploi, on peut placer l'un et l'autre recueil dans sa bibliothèque.

Almanach historique et politique de la ville de Lyon et du département du Rhône, pour l'an de grâce 1825. A Lyon, chez Rusand, successeur de Ballanche, aux Halles de la Grenette, in-8.° de LV et 415 pages.

Cet Almanach, dont l'utilité est depuis long-temps reconnue, offre des détails d'un grand intérêt pour quiconque veut connaître notre département. Il est précédé de la *fin de la notice statistique du canton de Ste. Colombe*, par M. Cochard. Les communes qui ont été l'objet du dernier travail de M. Cochard, sont: *les Hayes*, *Longes et Trèves*, et *Tupin Semons*.

Médecine pratique de J. Val. de HILDENBRAND, professeur de médecine clinique à l'université de Vienne, ouvrage traduit du latin, avec un discours préliminaire sur l'histoire des cliniques, et des notes; par L. P. Auguste *Gauthier*, docteur en médecine de la faculté de Paris A Paris, 1824, 2 vol. in-8.

Disciple et continuateur de Stoll, le sage Hildenbrand a écarté soigneusement de sa pratique comme de ses ou-

vrages, les hypothèses et les théories qui inondent le domaine de la médecine. Le livre qu'il publia sous le titre de *Ratio medendi*, etc., renferme les résultats de l'expérience la plus sévère, suivie pendant plusieurs années dans l'hospice de clinique de Vienne, où Hildenbrand remplissait avec éclat la chaire de médecine-pratique.

Malgré son importance, ce livre était peu connu dans notre patrie, parce qu'on n'y lit guères que les livres écrits en français. Il attendait un traducteur fidèle, et il l'a trouvé dans M. le docteur *Gauthier*, qui, depuis quelques années, s'est fixé dans notre ville.

Ce médecin littérateur a enrichi cette traduction d'un discours préliminaire sagement pensé et écrit avec netteté; il y a ajouté aussi des notes qui ne sont pas sans intérêt.

Si nous n'en sommes pas empêchés par l'abondance des matières, nous donnerons sur cet ouvrage un article plus étendu.

COMPTE RENDU *des travaux de la société de Médecine de Lyon*, par G. MONTAIN, D.-M.-P., secrétaire-général de la société de Médecine. A Lyon, 1824, in-8., de 74 pag.

Cette notice fait connaître les travaux éminemment utiles auxquels s'est livrée la société médicale de Lyon, depuis la fin de l'année 1820 jusqu'au mois de juillet 1824.

Persuadé qu'il ne peut exister de séparation réelle entre les diverses parties de la science médicale, qu'on ne peut la diviser en superficielle et profonde, M. Montain a classé les maladies qu'il avait à décrire d'après leur point de départ connu ou soupçonné, suivant en cela la théorie régnante *des localisations*. Ce n'est pas sans talent qu'il a disposé dans ce cadre les précieux matériaux que ses savans confrères lui avaient confiés.

STATISTIQUE.

Ste. Foy-lès-Lyon.

Ce joli village, perché sur la cime d'un riant coteau, dont la paisible Saône baigne le pied, se présente sous un aspect enchanteur. Des maisons de différentes formes, mais presque toutes élégantes et décorées avec goût, peuplent son territoire, qu'un vignoble précieux enrichit encore; des arbres de la plus belle végétation, disséminés par groupes, de distance en distance, rompent l'uniformité du paysage, et ombragent de leurs rameaux touffus des promenades charmantes; partout l'art rivalise avec la nature et contribue à rendre cette commune l'une des plus agréables de celles qui avoisinent Lyon.

Ste. Foy est une grande paroisse, très-populeuse (1) et très-fréquentée par la classe aisée des Lyonnais. La proximité de la ville, l'air pur que l'on respire sur un sol dessiné en amphithéâtre, et qu'éclairent les premiers rayons du soleil, la beauté du site, la saveur des fruits dont ce village abonde, la délicatesse de son vin (2), l'excellent laitage qu'on y

(1) Elle compte plus de 1700 ames. Dans l'été ce nombre s'élève à plus de 2000.

(2) Le vin de Ste. Foy, surtout celui que l'on récolte dans les vignes au levant et au midi, est très-recherché; il est long à se faire; mais lorsqu'il a acquis sept à huit ans, on ne peut en boire de plus délicat, de plus limpide et d'un goût plus agréable.

trouve (1), les agrémens en tout genre que l'on s'y procure, sont autant de causes qui portent les bourgeois, les gens d'affaires, les négocians, à acheter ou à louer de jolies habitations sur ce local favorisé, pour aller, les dimanches et fêtes dans la belle saison, oublier dans d'innocens plaisirs les soucis, les inquiétudes et les travaux d'une vie agitée : l'esprit, le corps, réclament de temps en temps, pour conserver leur énergie, un peu de repos et la jouissance d'une atmosphère plus épurée et plus saine que celle des villes.

La plupart des maisons qui ornent la colline font naître des souvenirs intéressans qui plaisent à l'imagination et inspirent de douces rêveries. La grotte des *Etroits*, si souvent visitée par les amateurs d'histoire naturelle, a fourni au peintre Grobon le sujet d'un tableau d'un effet admirable. *Belle-Rive* offre la position la plus romantique, la plus imposante que l'on puisse voir. Ses jardins, que le génie de le Nôtre s'était plu à embellir, portent encore les traces de leur ancienne magnificence. Les voûtes, qui soutiennent les immenses terrasses sur lesquelles l'édifice repose, rappellent cette description si animée, si attachante, si parfaite, que le célèbre J.-J. Rousseau nous a laissée dans ses Confessions (2), d'une nuit

(1) On en fait ce qu'on appelle des *recuites*, sorte de mets recherché à Lyon : celles de Ste. Foy y sont les plus estimées.

(2) « Je me souviens même d'avoir passé une nuit délicieuse, hors de la ville, dans un chemin qui côtoyait le Rhône ou la Saône, car je ne me rappelle pas lequel des deux. Des jardins élevés en terrasse bordaient le chemin du côté opposé. Il avait fait très-chaud ce jour-là; la soirée était charmante; la rosée humectait l'herbe flétrie,

qu'il avait passée sous l'une de ces mêmes arcades. Feu M. Périsse Duluc avait eu le projet de faire graver sur le bronze ce récit éloquent, et de faire attacher la tablette qui le contiendrait, au lieu même que ce grand écrivain a dépeint avec tant de charme. La mort l'a prévenu, et le projet est resté sans exécution.

La maison Cailhava, au-dessus du château de *Bellevue*, a long-temps appartenu au sculpteur Thierry. Celles de MM. Pujol, Rey-Montléan, etc, attirent l'attention des amateurs.

Le territoire de Fontanière, à mi-coteau, indique par sa dénomination le grand nombre de fontaines qu'on y voit sourdre. Le premier bâtiment que l'on rencontre appartient à M. Bonnard, citoyen zélé et industrieux, à qui la manufacture de Lyon doit une

---

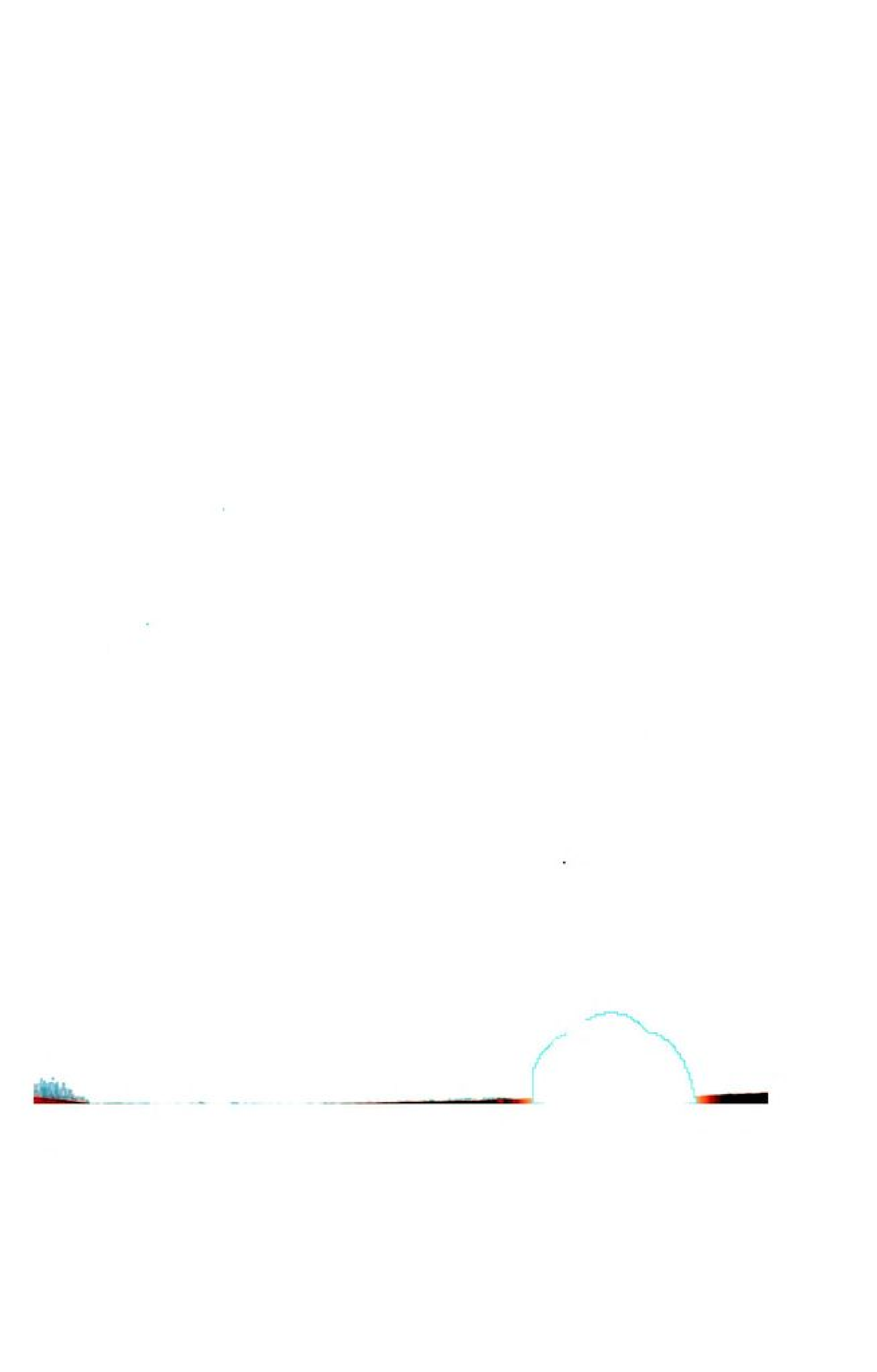
point de vent, une nuit tranquille; l'air était frais sans être froid, le soleil, après son coucher avait laissé dans le ciel des vapeurs rouges dont la réflexion rendait l'eau couleur de rose; les arbres des terrasses étaient chargés de rossignols qui se répondaient de l'un à l'autre. Je me promenais dans une sorte d'extase, livrant mes sens et mon cœur à la jouissance de tout cela, et soupirant seulement un peu du regret d'en jouir seul. Absorbé dans ma douce rêverie, je prolongeai fort avant dans la nuit ma promenade sans m'apercevoir que j'étais las. Je m'en aperçus enfin. Je me couchai voluptueusement sur la tablette d'une espèce de niche ou de fausse porte enfoncée dans un mur de terrasse : le ciel de mon lit était formé par les têtes des arbres; un rossignol était précisément au-dessus de moi; je m'endormis à son chant : mon sommeil fut doux, mon réveil le fut davantage. Il était grand jour : mes yeux en s'ouvrant virent l'eau, la verdure, un paysage admirable. Je me levai, me secouai, la faim me prit, je m'acheminai gaîment vers la ville, résolu de mettre à un bon déjeuné deux pièces de six blancs qui me restaient encore. J'étais de si bonne humeur que j'allais chantant tout le long du chemin. » (*Confessions*, liv. IV.)

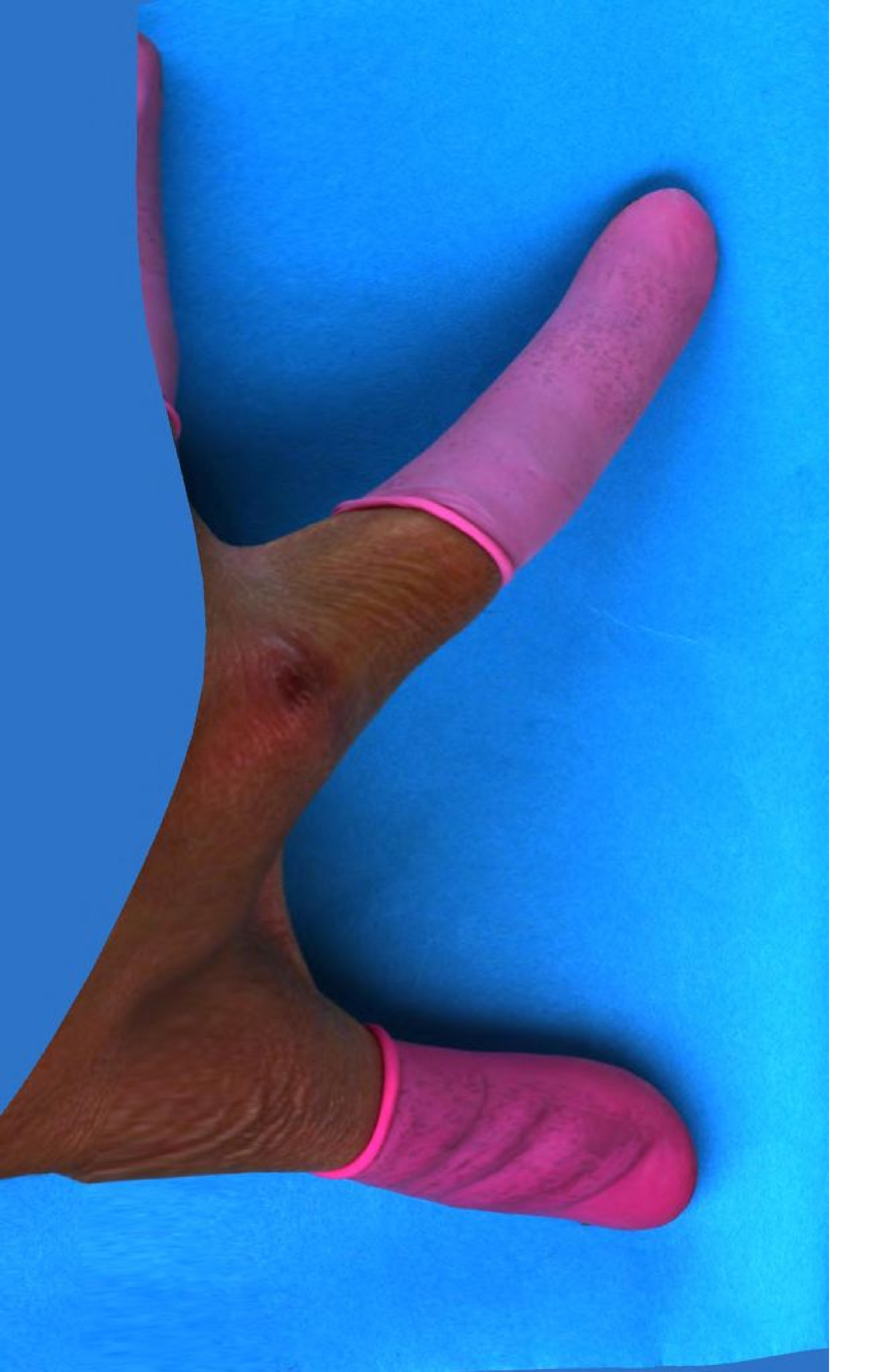
infinité d'améliorations dans l'art de filer la soie et dans la fabrication du tulle, le gouvernement, jaloux de montrer l'importance qu'il attache à ses travaux, l'a décoré du signe distinctif de la légion d'honneur.

Une petite croix adossée à un mur, sur le chemin de Fontanière à Oullins, nous apprend que Ste. Foy, malgré la salubrité de son air, n'échappa pas aux ravages de la peste, dont la ville de Lyon fut si cruellement affligée en 1628. On lit au-dessous de ce symbole de notre rédemption, l'inscription suivante : *A la gloire de Dieu. Dame Estiennette Nalet a faict eslever cette croix, honorant la mémoire de Jean Prudhomme son mari, duquel les os reposent soubs icelle, qui décéda en ce lieu de la maladie contagieuse le* 7 *octobre* 1628.

Un jour que j'avais gravi la sommité de la colline avec une personne qui m'accompagnait, dans l'intention d'admirer quelques-uns des beaux points de vue dont on jouit à cette hauteur, nous eûmes la curiosité d'entrer dans le clos de M. Du Rafort, situé sur le chemin qui conduit de St. Irénée à Beaunant. Le propriétaire, après nous avoir laissé contempler à notre aise le spectacle majestueux qui se présentait à nos regards, d'un horizon immense borné par les Alpes dont les cimes inégales et blanchies par la neige, formaient un contraste si frappant avec l'azur des cieux auquel elles paraissaient s'unir, nous engagea à jeter un coup-d'œil sur quelques objets que des fouilles faites dans son clos avaient mis en évidence, et qu'il avait cru devoir faire incruster sous une galerie dans le mur-nord de sa maison, afin de les préserver de tout accident.

Nous vîmes en effet deux statues en marbre blanc,





En s'élevant un peu au-dessus du bassin houiller renfermé dans le granit quartzeux, on rencontre, au territoire de la Menue, un filon épais de baryte sulfatée. Près de ce filon, un puits a été creusé dans le granit quartzeux, et parmi les morceaux d'extraction on a trouvé une roche ferrugineuse, offrant des traces de cuivre natif.

Entre Souzy et les Halles est un rocher granitique d'une étendue bornée, qui seul, dans tout ce canton, offre des grenats implantés dans sa masse. On a trouvé quelquefois sur les bords de la Brevenne des bois agatisés, ou pierres acloïdes, d'un aspect fibreux, noirâtre, assez dures pour faire feu avec le briquet.

En allant de Souzy aux Halles le Fenoyl, et après avoir dépassé le rocher granitifère dont il a été question, le granit affecte la forme schisteuse; mais plus haut et sur d'autres points du territoire il se montre pur. On en a trouvé d'un beau rouge, d'une pâte fine et d'une grande dureté, dans une excavation faite au nord de la commune, dans la vue d'extraire de la pierre à ferrer la route; le feldspath s'est présenté, dans cette roche, en cristaux assez réguliers et assez volumineux pour caractériser le granit porphyroïde.

Vers le midi de la commune, le granit y est gris à mica noir; il règne sur les houillers, tandis que le granit schistoïde s'étend plus bas, renfermant les filons de quartz et de baryte sulfatée.

Dans le parc du Fenoyl est un filon de plomb sulfuré qu'on regarde comme argentifère. Il y a sept ou huit ans qu'on y creusa un puits et qu'on

plomb sulfuré argentifère dont les filons étaient dirigés du nord-ouest au sud-est.

Au levant du bourg, on rencontre un filon de baryte sulfatée qui se dirige vers le sud-est dans une longue étendue ; et, dans son cours, on trouve des traces de fouilles faites sans intelligence. Au hameau de Montrotier, qui confine à St-Genis-l'Argentières, Mont-Romand et Courzieux, est une roche amphibolique (aphanite de Hauy et de Brogniard). Souvent à cette roche est subordonnée cette roche granitique schisteuse dont on a parlé, et que les habitans du pays nomment *Gohr.* Non loin de là est encore un filon de baryte sulfatée où se sont rencontrés des échantillons de plomb sulfuré et de cuivre malachite soyeux d'une assez grande beauté. D'autres filons de baryte, partant du même point, marchent dans d'autres directions. Du côté de St-Clément-les-Places on trouve des veines de silex corné, incrusté dans des veines de matière blanche non scintillante, assez tendre, ne faisant point effervescence avec l'acide, qu'on peut regarder comme feldspath décomposé.

La partie de la commune de Brullioles, limitrophe de St-Laurent, offre la même constitution géognostique ; mais quand on a franchi la rivière de Cône, et que l'on monte au bourg de Brullioles, on rencontre un granit rose, dur et scintillant, à grains fins dans lequel le quartz est imperceptible. On retrouve à mi-côte la roche amphibolique signalée au hameau de Montchorrier ; au haut de la commune le granit est porphyroïde. En descendant à la Cône par les vignes, on rencontre des masses

y poussa une galerie. Les travaux ne furent pas sans doute dirigés convenablement, aussi n'eurent-ils point de résultats, et furent-ils bientôt abandonnés. Comme on n'y forma point de cavalier, les déblais sont cachés par de la terre glaise et des ronces ; on trouve dans ces déblais du quartz hyalin pyramidé, offrant des indices de plomb sulfuré à larges facettes et du quartz de la même nature que celle de la masse du terrain dans lequel était du cuivre carbonaté vert (malachite soyeuse).

Un très-grand nombre d'autres variétés de quartz se rencontrent dans le territoire des Halles le Fenoyl.

En se dirigeant, de cette commune, vers St-Laurent-de-Chamousset, on traverse trois collines et trois vallons, et partout on marche sur une roche granitique qui, au levant du bourg est rougeâtre, à grains serrés, fortement fedlspathique, veinée de filons de quartz blanc, tandis que du côté de l'ouest cette roche est grise, à gros grains. A mesure qu'elle descend à la Brevenne, elle devient micacée ferrugineuse, de couleur rouge, qui brunit à l'air : caractère qu'elle doit à du manganèse ; elle prend assez souvent le caractère schisteux qui a été signalé à Meys, à Souzy, aux Halles ; elle ne change guères de nature jusqu'à St-Bel, dans un espace d'environ quatre lieues.

Au nord-ouest de St-Laurent, on découvre les traces d'une exploitation minérale, mais si ancienne qu'on en a perdu le souvenir. Les habitations voisines sont bâties avec du quartz cristallisé retiré des fouilles ; on a lieu de croire que la mine était de

de quartz, parmi lesquelles il en est de cristallisé, comme dans le voisinage du gisement des minerais. Au reste, point de baryte sulfatée.

Il y a quelques années que des habitans de Brullioles creusèrent un puits qu'ils ne poussèrent qu'à soixante pieds; ils en retirèrent environ deux quintaux de plomb sulfuré; mais la crainte d'être tracassés par les concessionnaires des mines de St-Bel, dont l'arrondissement s'étend jusque sur ce territoire, les a déterminés à combler ce puits. Des travaux d'exploitation minérale beaucoup plus importans furent faits autrefois à Brullioles : c'est au point que des galeries passaient tout auprès, même au-dessous de l'église.

Ainsi, à Brullioles comme dans d'autres points de montagnes qui courent à la gauche de la Brevenne, des filons de plomb nombreux et puissans attendent une exploitation suivie avec une intelligente persévérance. Le terrain houiller domine dans la partie du bassin de cette rivière qui a quelque étendue. Le calcaire ne s'y rencontre nulle part : on y bâtit avec du grès qu'on façonne en pierres de taille, ou simplement avec des blocs de granit; on fait venir la chaux de Bully et de l'Arbresle.

La suite à un autre Numéro.

NÉCROLOGIE.

Notice sur M. Blanchin, membre de la Société de Médecine, lue dans la séance du 21 avril 1825; par J.-M. Pichard, secrétaire-général.

Je viens encore déplorer devant vous la perte d'un jeune médecin, enlevé à la fleur de l'âge à sa famille, à la science et à la société de médecine qui l'avait adopté et attendait de lui d'importans travaux.

Pierre-Joseph Blanchin, né en 1790 à Lagnieu en Bugey, fut élevé par son oncle, membre de la congrégation de l'Oratoire, qui se plut à développer par des soins assidus les heureuses qualités qui, plus tard, l'ont rendu cher à ses amis. M. Blanchin trouva bientôt le prix de l'éducation forte et sévère qu'il avait reçue, dans le succès dont furent couronnées ses études littéraires et médicales. A peine sorti de l'hospice de la Charité de Lyon, où il avait fait ses premiers pas dans la carrière chirurgicale en qualité de chirurgien interne, il fut atteint par la conscription. La protection d'un homme élevé alors dans la hiérarchie universitaire, M. Royer-Collard, ami de son oncle, lui fit obtenir une place de chirurgien militaire; il suivit en cette qualité l'armée française dans ses dernières campagnes, et *témoin du dernier sourire que la victoire lui accorda*, pour me servir de l'expression d'un de ses historiens, il partagea bientôt ses revers et fut envoyé prisonnier au fond de l'Alle-

magne. La connaissance parfaite qu'il avait de la langue latine adoucit sa captivité et servit souvent à ses compagnons d'infortune de moyen de relation avec les habitans du pays. Rentré en France en 1814 avec les autres prisonniers, il se rendit à Paris pour compléter son instruction; il suivit les cours de médecine avec application : dans les examens pour obtenir ses grades, il reçut des professeurs chargés de l'examiner des encouragemens flatteurs pour son amour-propre; il obtint bientôt le grade de docteur, en soutenant une thèse sur la physiognomonie, dans laquelle ses opinions sur les travaux de Lavater, de Camper et du docteur Gall, annoncent un esprit judicieux et observateur.

M. Blanchin s'établit ensuite à St. Chamond, département de la Loire, auprès de son oncle, et se livrant à l'exercice de son art, il obtint bientôt la confiance universelle. Mais son mariage avec M.[lle] Durif, qui appartient à une famille honorable de notre ville, le décida à quitter St. Chamond et à s'établir à Lyon. Peu de temps après, l'administration des hospices, ayant, de concert avec le conseil d'instruction publique, établi une école secondaire de médecine à l'Hôtel-Dieu, les chaires de pathologie interne et de matière médicale furent mises au concours : M. Blanchin se présenta pour obtenir la première, il succomba dans cette lutte; mais, empressons-nous de le dire, ceux qui lui furent préférés, ses dignes émules de gloire, s'empressèrent, en rivaux généreux, de rendre justice à l'enchaînement de ses idées, à la facilité de son élocution, à l'étendue de ses connaissances. Eh! Messieurs, qui n'eût pas rendu justice à celui que

nous regrettons? M. Blanchin était sensible, affectueux et modeste; ses manières simples et polies, sa physionomie douce et spirituelle inspiraient la confiance et l'amitié. C'est sous les auspices de ces heureux avantages que, sans place, sans grande fortune, sans entours de famille puissante, il commença l'exercice de la médecine à Lyon.

On ne le vit point, par de complaisantes flatteries, chercher des protecteurs : il ne fit pas vanter ses talens, ses succès; médecin des pauvres, c'est dans l'ombre qu'il leur portait des soins et des secours pieux, sans rechercher l'éclat qui s'attache aux exercices quelquefois fastueux de la piété et de la bienfaisance. M. Blanchin se présenta plus tard à un concours ouvert à l'Hôtel-Dieu pour une place de médecin : cette fois ses efforts furent couronnés de succès, il fut nommé médecin suppléant. L'estime dont il jouissait, autant que les connaissances qu'il développa dans un mémoire sur les maladies du cerveau, dans lequel il analyse avec un talent remarquable les travaux de MM. Lallemand, Serres, Georget et autres, décidèrent son admission à la société de Médecine où il devait, hélas! siéger trop peu de temps! En effet, une maladie ancienne, combattue souvent, jamais domptée, vint arrêter l'essor que prenait notre confrère, et le réduire à l'inaction, fardeau pesant pour les ames actives! En vain les secours d'une amitié aussi vive qu'éclairée environnèrent son lit de douleur; en vain à toute heure, à tout instant, une épouse chérie lui prodigua les soins les plus attentifs et les plus empressés: M. Blanchin périt, le 17 novembre 1824, après deux ans de souf-

frances. L'impitoyable mort le saisit à peine âgé de trente-quatre ans, plein d'ardeur pour l'étude, d'enthousiasme pour son art; elle l'enlève à la tendresse de son épouse, à l'avenir de sa jeune enfant, à votre estime, à votre amitié, Messieurs, enfin à la reconnaissance du pauvre dont il adoucit les maux et consola quelquefois la misère!

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

Sur la machine Jacquard.

M. Joseph Jacquard était au conservatoire des arts de la capitale, il y avait obtenu plusieurs prix et plusieurs brevets d'invention; il semblait être perdu pour Lyon, sa ville natale, lorsque M. le comte Chaptal, ministre de l'intérieur, et M. le baron de Gérando, secrétaire-général de ce ministère, crurent devoir l'engager à vouer ses veilles à la prospérité des manufactures lyonnaises. Peu de temps après, un décret daté de Berlin (27 octobre 1806), autorisa l'administration municipale de Lyon a traiter avec M. Jacquard pour la cession de tous ses droits d'invention et de perfectionnement sur les machines qu'il avait déjà produites. Une pension modique lui fut faite, et il renonça à exploiter pour son propre compte des procédés dans l'exécution desquels d'autres personnes eussent trouvé sans doute une grande fortune.

En se dévouant pour les fabriques de Lyon, il

dirigea vers les machines qu'elles emploient tous les efforts de son zèle, toutes les ressources de son talent, abandonnant ainsi des projets et des plans de mécaniques appliquées à d'autres objets qui auraient pu avoir pour lui des résultats également honorables et lucratifs.

Ce fut en l'année 1809 qu'il commença l'étude difficile et compliquée de toutes les espèces de tissus; il reconnut qu'ils avaient tous le même principe, et il le prouva en les faisant tous exécùter par une seule machine. Au moyen de cette mécanique, qui porte son nom et qui malheureusement a traversé les mers, on n'a plus besoin de cette quantité d'outils, de tous ces accessoires discordans, sujets à se déranger à chaque instant, qui rendaient le travail de la fabrication des étoffes de soie dur et pénible; on a supprimé ce grand nombre de marches qui estropiaient les ouvriers et leur déformaient les jambes, surtout dans le travail de la passementerie; une seule pédale a remplacé le tireur de lacs et une infinité de cordages qui occasionaient des frais et une grande perte de temps, surtout quand on voulait renouveler un dessin ou changer la disposition de l'étoffe. En effet, pour opérer ce changement, il fallait remplacer les cordes qui ne pouvaient plus servir et en augmenter le nombre; on ne pouvait se passer d'une quantité considérable de lisses, de fonds, de rabas, de liages, de ligatures, etc.; il fallait appeler pour préparer le métier des personnes étrangères à l'atelier, telles que l'appareilleuse, la remetteuse, la liseuse de dessin, la faiseuse de lacs, et souvent le monteur de métier; tous ces ouvriers qu'il fallait nourrir et payer lar-

gement se faisaient souvent attendre, étant occupés ailleurs; il en résultait pour le chef d'atelier un grand détriment, parce que dans ces intervalles l'ouvrier et le tireur dont le métier était dérangé restaient sans rien faire.

La machine que M. Jacquard a créée est simple, ne coûte point d'entretien; il suffit de la tenir propre, à l'abri de la rouille et de la poussière.

Tous les cordages étant supprimés, ainsi que les lisses, les marches et le tireur de lacs, l'ouvrier ne perd plus de temps pour monter son métier; on lui donne le dessin tout lu, il n'a qu'à le jeter sur le carré de sa mécanique, il se met sur-le-champ à l'ouvrage, et son travail autrefois très-pénible est devenu si léger qu'il peut être exécuté par des femmes: aussi en voit-on au moment actuel un très-grand nombre dans les ateliers de soierie, tandis qu'il n'y en avait presque pas avant l'invention de la machine Jacquard.

Ce n'est pas tout encore : au moyen de cette machine ingénieuse l'étoffe se fait avec célérité et perfection; les dessins se découpent par fils de la chaîne, et les découpures sont imperceptibles et fondues comme dans la peinture; les fautes du lissage sont faciles à réparer; des trous manqués ou faits l'un pour l'autre ne s'aperçoivent pas. Ce n'est pas comme dans les anciens métiers, où une corde cassée, dépassée ou mal passée au semple, aux ramas ou aux arcades, donnait lieu à des fautes graves qui s'étendaient le long du dessin et que l'on réparait difficilement; la fabrication n'est pas seulement plus correcte, elle est encore plus expéditive. Voilà pourquoi telle étoffe qui jadis coûtait de façon 3 f. l'aune, ne

coûte que 18 à 20 sols ; encore les matières premières sont-elles, au moment actuel, moins avantageuses à l'ouvrier qu'autrefois.

Avant de livrer sa machine à l'industrie manufacturière, M. Jacquard l'a essayée à ses frais pour la fabrication de tissus qu'on ne faisait point à Lyon, tels que les tapis de pieds, les tapis pour meubles, les gobelins, les étoffes de crin à grands dessins, les mousselines façonnées, brochées, nuancées et à jour, les étoffes en laine, les toiles damassées, les galons en dorures et en soie, enfin les rubans façonnés; il se joignit aux fabricans pour faire des étoffes dans tous les genres.

Tandis que cet ingénieux mécanicien se livrait aux recherches les plus profondes, qu'il calculait les forces des leviers et la résistance des frottemens, etc., les ouvriers qu'il était forcé d'employer mettaient à exécution pour leur propre compte les modèles qui leur étaient confiés; ils s'enrichissaient, et M. Jacquard ne voyait point s'accroître sa modique fortune. Les services qu'il avait rendus à sa patrie étaient au-dessus de l'or; ils méritaient une honorable distinction : la croix de la légion d'honneur a été accordée à cet habile mécanicien en 1819, après l'exposition au Louvre des produits de l'industrie française (1).

On a osé reprocher à M. Jacquard d'avoir, par l'introduction de sa belle machine, réduit le nombre des bras employés à la fabrication de la soierie.

(1) Indépendamment de la machine qui porte son nom, M. Jacquard en a inventé plusieurs autres, telle que celle qui peut servir à couper les cartons pour lire les dessins et les piquer; d'autres au moyen desquelles on peut couper et percer correctement, etc.

« C'est ainsi, dit M. le comte Chaptal, que des
» personnes peu éclairées craignent toujours que
» l'emploi des machines n'enlève le travail à une
» grande partie des ouvriers qui sont employés dans
» les fabriques: on a dû éprouver les mêmes craintes
» lorsqu'on a inventé la charrue et l'imprimerie;
» mais, en remontant à l'origine des arts pour en
» suivre les progrès jusqu'à nous, on voit que la
» main de l'homme s'est constamment armée de ma-
» chines qu'on a perfectionnées peu à peu, et que
» la prospérité de l'industrie a été toujours propor-
» tionnée à ces améliorations. La raison en est que
» les machines, en diminuant le prix de la main-
» d'œuvre, font baisser celui du produit, et que la
» consommation augmente, par le bas prix, dans
» une progression plus forte que celle de la dimi-
» nution des bras; d'ailleurs, en augmentant les pro-
» duits, on donne lieu à un plus grand nombre de
» travaux de détail qui exigent de la main-d'œuvre,
» et emploient plus de bras qu'on ne pourrait le
» faire par une fabrication sans mécaniques qui serait
» forcément moins étendue.

» La population de Manchester et de Birmingham
» n'était pas le dixième de ce qu'elle est devenue de-
» puis l'adoption des machines; et, à coup sûr, il
» y a plus de personnes employées dans les impri-
» meries qu'il n'y avait autrefois de copistes.

» D'ailleurs, il n'est pas au pouvoir d'une nation,
» qui veut avoir une industrie manufacturière, de ne
» pas adopter les machines dont on se sert ailleurs;
» elle ne pourrait ni faire aussi bien, ni vendre au
» même prix, et dès-lors elle perdrait sa fabrica-

» tion : c'est donc aujourd'hui un devoir que de les » employer, et l'avantage reste à celui qui a les » meilleures.

» Nous sommes loin encore d'avoir en France cette » profusion de machines qu'on voit en Angleterre : » dans ce dernier pays on les emploie à tous les » travaux, on y remplace partout la main de l'homme » par des mécaniques : les pompes à feu sont le mo- » bile de toutes les opérations dans les ateliers, et ce- » pendant une grande partie de la population y vit » du travail de l'industrie manufacturière. »

Et sans citer l'exemple de l'Angleterre, nous demanderons si la population manufacturière de Lyon a diminué depuis que la machine Jacquard est entrée dans tous les ateliers de soierie, si les ouvriers sont moins occupés, si leur sort est plus malheureux. Ne sont-ils pas plus nombreux qu'autrefois ? ne sont-ils pas mieux nourris, mieux vêtus, surtout mieux logés ? Et cette amélioration, déjà si sensible, qui est en grande partie l'ouvrage de M. Jacquard, sera bien plus grande lorsque les machines à vapeur seront introduites dans les ateliers : déjà sans s'arrêter aux doléances des esprits chagrins et retrécis, plusieurs habiles manufacturiers adoptent ces machines puissantes. Que leur usage devienne général, et Lyon triomphera de la concurrence anglaise, il s'élèvera au rang qu'il doit occuper parmi les villes industrieuses de l'univers !

G.

---

(1) De l'Industrie française, t. II, pag. 29 et suivantes.

GÉOLOGIE.

Notice sur des os fossiles de grands mammifères trouvés à la Croix-Rousse, près de Lyon, en août 1824, *par* C.-J. Bredin.

(Suite.)

Quelque belle que soit la structure des molaires de l'éléphant, quelqu'admirables que soient les rapports et la coordonnance de toutes les parties dont elles sont composées, je ne saurais y voir rien d'organique, je les regarde comme des chefs-d'œuvre du germe organique, qui s'est enveloppé de ces parties dures comme un mollusque s'enveloppe de sa coquille.

Les fossiles que nous avons sous les yeux sont, à cet égard, dans le même cas que ces autres fossiles connus sous le nom de cornes d'Ammon, qui ont été produits par les êtres vivans qu'ils renfermaient, mais qui n'ont jamais été réellement organisés, quoique leurs formes puissent le faire croire à la première vue.

Les dents ne sont pas des os, si ce n'est sous le rapport de leur composition chimique; le mode de formation et de développement des os et des dents est tout différent : la dent se forme par couches superposées; aussi lorsqu'on a fait prendre par intervalle de la garance à un animal, on voit, dans l'intérieur de ses dents, des couches rouges interposées à des couches blanches; les couches qui ont été dé-

posées pendant que l'on administrait la garance, sont rouges, tandis que celles qui ont été déposées lorsque l'animal ne prenait point de cette substance colorante, sont blanches.

L'os est vivant, la dent osseuse n'a jamais vécu, elle n'est que le produit mort du rudiment vivant qu'elle recèle dans son sein.

L'os est le siége d'une double action de composition et de décomposition organique. Les molécules déposées par voie d'exhalation dans les mailles vivantes de son tissu en sont bientôt retirées par une absorption qui ne cesse jamais tant que dure la vie. On ne voit rien de semblable dans la dent. Les élémens qui ont été déposés par couches pour former la substance, restent immobiles; ils ne sont jamais soumis à aucune circulation, à aucune action vitale. Une fois à la place où un organe vivant les a accumulés, ils y restent, ils demeurent étrangers à toute action vitale immédiate; les agens de la vie sont tout à fait impuissans sur ses molécules, et tandis que celles qui composent l'os sont sans cesse renouvelées par une détrition organique, celles de la dent ne sont susceptibles que de la détrition mécanique dont nous avons parlé. Un os coloré par la garance qu'on a fait avaler à un animal, perd sa couleur au bout d'un certain temps après la cessation de ce régime; mais dans le cas que je citais tout à l'heure d'une dent colorée par couches alternatives, rouges et blanches, ces nuances subsistent sans altération, après qu'on a cessé de donner la garance.

Si la partie dure des dents (qui au reste ne reçoit ni nerfs ni vaisseaux) était pénétrée de vie comme l'os, si comme lui elle était le siége de phénomènes

organiques, la table, non-seulement dénudée, mais même profondément entamée, pourrait-elle supporter le contact de l'air, des alimens, de l'eau, de la salive, et les effets de la chaleur et du froid ?

Ainsi l'os est un corps vivant, un véritable organe, et la dent est un corps sans vie, une masse brute et inorganique.

Cependant le résultat de toutes nos observations, de toutes nos méditations sur les phénomènes de la nature, est de nous montrer que les lois qui, au premier aperçu, nous avaient paru très-multipliées, ne sont que des modifications d'un petit nombre de lois générales; plus nous avançons dans l'étude des sciences soit physiques, soit morales, et plus nous découvrons d'unité cachée dans la prodigieuse variété de cet univers. Ne semble-t-il pas que le véritable but de la science soit d'avancer l'intelligence et le cœur de l'homme dans la contemplation de la loi unique et mystérieuse qui régit toutes choses? Quoique notre marche dans ces voies soit lente, pénible et embarrassée, cependant nous avançons chaque jour, et, on ne saurait en disconvenir, les pas de l'esprit humain sont plus rapides et plus fermes à l'époque où est parvenu le monde, qu'ils ne l'ont été dans aucun autre temps! Les Newton, les Pascal, les Leibnitz, les Stal, les Lavoisier, les Kant, les Bichat, les Schelling, les Cuvier, etc. n'ont-ils pas reculé les bornes de la science? n'ont-ils pas fait pénétrer nos regards dans des régions inconnues jusqu'alors? Ne dirait-on pas que la raison humaine, ayant tout-à-coup quitté son allure lente et timide, touche au moment de prendre son essor....... Mais..... *qui sait ce qui sommeille dans les*

sombres profondeurs de l'avenir ?..... qui sait si, tandis que nous nous enorgueillissons de nos conquêtes scientifiques, une catastrophe semblable à celle qui, il n'y a encore que quelques mille ans, a enfoui notre éléphant, ne se prépare pas à renverser l'édifice auquel nous travaillons avec tant d'ardeur ?

Au reste, quoi qu'il puisse arriver, nos efforts n'auront pas été vains, ils ne seront pas perdus quel que puisse être le sort réservé aux contrées que nous habitons et qu'a autrefois habitées l'animal dont nous étudions les ossemens.

La créature intelligente, morale, immortelle accomplit sa destinée quand elle travaille à son perfectionnement, et les progrès qu'elle aura faits ici-bas seront faits pour l'éternité.

Ainsi, reprenons sans inquiétude le parallèle des os et des dents.

Quelque réelles et quelque frappantes que soient les différences que je viens de faire remarquer entre ces deux sortes de parties, elles ne sont pourtant pas essentielles ; elles sont dans la modalité des choses et non point dans leur nature essentielle.

Je m'explique.

La dent est comme l'os formée de deux sortes d'élémens : un élément gélatineux, organique et vivant, un élément terrestre, inorganique et mort.

Dans la dent comme dans l'os, l'élément gélatineux prépare, exhale et dépose l'élément terreux.

Mais dans l'os, l'élément terreux inorganique est mêlé à l'élément gélatineux organique, et fait corps avec lui, tandis que dans la dent ces deux sortes de parties sont distinctes et séparées.

Le germe de l'os transsude les sels terreux en soi-même et dans son propre tissu ; le germe de la dent, au contraire, transsude tout à sa surface et en dehors de soi.

On pourrait dire que la dent est un os dont le rudiment gélatineux est rassemblé en une masse unique contenue dans sa cavité, tandis que dans les autres os il est diffus partout.

Le vivant et le mort sont séparés dans la dent ; ils sont mélangés dans l'os.

Je ne pousserai pas plus loin cette comparaison : ce qui vient d'être exposé suffit pour établir que les os et les dents sont de même nature, quoiqu'ils diffèrent sous le rapport de leur manière d'être.

Il me reste à expliquer comment il se fait que les plaques antérieures des molaires trouvées à la Croix-Rousse sont beaucoup plus profondément entamées que les plaques postérieures.

Mais plutôt que de vous exposer les conjectures par lesquelles j'avais essayé de me rendre compte de ce fait, je crois plus convenable de laisser parler M. Cuvier.

« La dent, par sa forme rhumboïdale dans le sens
» vertical, dit ce grand zootomiste, et par sa position
» très-oblique, présente beaucoup plutôt sa partie
» antérieure à la mastication que sa partie postérieure.
« Le plan ou la table produite par la mastication, fait
» donc, avec la surface commune de toutes les lames,
» un angle ouvert en arrière ; et il arrive de là que
» lorsque les lames de devant sont entamées profondé-
» ment, et forment des rubans entiers, les lames inter-
» médiaires n'offrent encore que des rangées transver-

» sales de cercles ou d'ovales, et que celles de derrière
» sont tout-à-fait intactes et présentent les sommets
» de leur dentition en forme de mamelons arrondis. »

Il ne sera pas inutile de nous occuper un moment du nombre de dents que pouvait avoir l'éléphant dont les os ont été trouvés à la Croix-Rousse.

Nous voyons que, quand cet animal est mort, il avait deux molaires à chaque branche de la mâchoire inférieure. Il n'est pas douteux que les sus-maxillaires en portaient un nombre égal; ainsi il y avait en tout huit molaires, et très-probablement deux incisives à la mâchoire supérieure, c'est-à-dire, deux défenses.

L'animal était donc pourvu, au moment dont je parle, de dix dents.

Si dans cette énumération je ne fais pas mention de ce que j'ai considéré comme une vieille molaire, c'est que cette dent était prête à disparaître, et que d'ailleurs je n'ai pas la certitude complète que ce soit une dent distincte de la grosse molaire, question sur laquelle il ne restera plus de doute quand M. le baron Cuvier aura eu la bonté de prononcer, lui qui, par une lumineuse discussion, a mis fin à la dissidence d'opinion où l'on était sur le nombre des dents de l'éléphant. Je hasarderai quelques conjectures sur les variations qu'a dû subir ce nombre pendant la vie de notre animal, et sur celles qu'il aurait subi si elle eût été prolongée.

De ce que nous avons dit tout à l'heure du mouvement progressif des plaques et de toute la tige dentaire, il résulte que chaque dent formée dans le fond de l'alvéole s'avance progressivement jusqu'à ce que, parvenue en avant, elle soit peu à peu détruite.

En supposant donc que l'animal fût mort un an plutôt, et que sa mâchoire nous fût parvenue, nous aurions vu trois molaires dans chaque alvéole. Celle qui à présent est la première, serait la seconde; et toutes ses plaques ne seraient pas visibles, quelques-unes seraient encore cachées dans la partie de l'alvéole qu'occupent aujourd'hui les 8.e, 9.e, 10.e plaques de la seconde molaire. Celle-ci qui serait la 3.e, serait dans l'extrême fond de l'alvéole, son ossification n'étant pas encore très-avancée.

Supposons qu'au lieu d'être abrégée, la vie de l'animal eût duré trois ou quatre ans de plus, nous n'aurions trouvé qu'une seule molaire de chaque côté formant à elle seule toute la surface de mastication, du moins je le crois ainsi d'après l'état actuel de la denture. La première molaire se portant en avant par un mouvement non interrompu, ses plaques auraient été détruites les unes après les autres, la dent n'existerait plus, et la seconde serait venue la remplacer, et serait la première; mais une seconde dent serait en construction dans le fond de l'alvéole.

Si nous accordons trois ou quatre nouvelles années de plus à notre animal, nous trouverons deux dents visibles à chaque bord alvéolaire.

L'éléphant dont les dents sont soumises à nos recherches, a commencé par n'avoir qu'une seule molaire visible à chaque bord alvéolaire. Mais ensuite le germe qui occupe le fond de l'alvéole s'est avancé, et il y a eu deux dents; une troisième dent est venue à la suite de celle-ci, et jusqu'à ce que la première soit tombée, ce qui n'a pu tarder, il y a eu trois dents; ensuite il n'y en a eu que deux, puis de nou-

veau trois, au bout d'un certain temps deux; et je crois qu'un moment serait arrivé où derechef il n'y en aurait eu qu'une seule comme au commencement.

Je ne crois rien hasarder en disant que cette succession de molaires avait lieu dans les anciens éléphans dont les molaires sont parvenues jusqu'à nous. Mais je ne peux savoir si ces différentes phases de la dentition avaient lieu aux mêmes époques et se répétaient le même nombre de fois que dans les éléphans qui vivent aujourd'hui dans une partie de l'Asie.

M. Corse qui était si bien placé pour étudier les éléphans de la compagnie des Indes, dit que huit dents se succèdent dans chaque alvéole, et qu'ainsi cet animal a en tout trente-deux dents les unes après les autres.

Selon le même observateur, les premières dents qui se montrent après la naissance de l'éléphant d'Asie, n'ont que quatre lames (ce que j'ai nommé plaques), les 2.es, 8 ou 9; les 3.es, 12 ou 13; les 7.es, 22 ou 23.

Nous voyons quelque chose d'analogue dans notre ancien éléphant: la première molaire a 13 ou 14 plaques, la deuxième n'en montre que 18; mais elle en avait un plus grand nombre, on ne saurait en douter.

La description rapide des os fossiles trouvés à la Croix-Rousse fera, avec quelques recherches sur l'espèce à laquelle appartenait l'éléphant; le sujet d'un cinquième article.

BEAUX-ARTS. — ARCHÉOLOGIE.

Deuxième Lettre sur VIENNE.

Le champ de Mars (1), acheté au commencement de la révolution avec des fonds provenant d'une souscription volontaire, le champ de Mars qui offre à la fois une promenade charmante et un lieu extrêmement propre aux exercices militaires, a reçu aussi, depuis trois ou quatre ans, une amélioration très-avantageuse: les eaux du Rhône détérioraient à chacune de leurs crues la balme au pied de laquelle elles roulent leurs flots; un glacis en pierres sèches a été construit sur ce point; il forme une superbe terrasse et met désormais les bords de ce vaste emplacement à l'abri des injures du fleuve. Cet ouvrage dirigé par M. Létocard, au zèle duquel on doit l'état prospère de nos routes (2), est encore un nouvel acte de la munificence des habitans: la dépense a été couverte par des dons spontanés.

Les toits de l'église de S. Maurice ont été entièrement rétablis: cette opération indispensable retardera les dégradations qui menacent ce bel édifice et qui

(1) C'était un vaste enclos de vigne, situé à la porte d'Avignon et dépendant de l'abbaye de St-Pierre. Cette abbaye le possédait depuis la donation que lui en avait faite l'empereur Louis, fils de Bozon, à la fin du IX.e siècle.

(2) Depuis qu'il est ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Vienne, les routes, dont la surveillance lui est confiée, sont dans le meilleur état possible.

s'annoncent d'une façon assez grave; car, depuis qu'on a détruit au nord les cloîtres qui faisaient le service d'arcs-boutans, la voûte tend à se séparer des murs qui la soutiennent. Sa restauration complète exigerait des dépenses que la situation des finances de la ville ne permet pas. Cependant les arts réclament impérieusement la conservation d'une basilique aussi magnifique (1). Ce monument, éminemment national, contribue à la splendeur du royaume et doit être considéré comme l'un de ses ornemens les plus remarquables : sous ce rapport, les frais que nécessite son entretien, ne peuvent être qu'à la charge du trésor public. Les Anglais que nous cherchons quelquefois à imiter dans leurs institutions, ont assigné le revenu d'un certain nombre de domaines, pour tenir en bon état leurs églises gothiques : serions-nous donc moins jaloux qu'eux de défendre les nôtres des ravages du temps et d'en prolonger l'existence? Espérons que, sous un gouvernement ami des arts, une réparation aussi utile ne sera pas renvoyée indéfiniment. S'il est glorieux pour un monarque de signaler son règne par des constructions d'un grand caractère, il ne l'est pas moins de veiller à maintenir celles qui subsistent.

---

(1) C'est à un Lyonnais, Pierre Palmier, archevêque de Vienne, que l'on est redevable de son achèvement dans les premières années du XVI.e siècle : 48 groupes de colonnes en soutiennent la voûte qui a 85 mètres de longueur; sa façade, élevée sur une plate-forme à laquelle on parvient par une rampe de 32 marches, offre l'aspect le plus imposant, le plus majestueux; les sculptures qui la décorent sont remarquables par leur délicatesse et par le bon goût qui a dirigé l'artiste : il est fâcheux que les niches soient veuves des statues qu'on y avait placées. Cette dégradation est l'effet des ravages exercés par les protestans en 1562.

Le cimetière public, ouvert sous les fenêtres de l'hôpital, ne pouvait occuper plus long-temps une position aussi inconvenante. La ville, par une délibération pleine de sagesse, a cédé l'emplacement de ce champ de deuil à ce même hôpital, pour en agrandir d'autant ses jardins, et elle a consacré aux sépultures deux parcelles de terrain dont elle a fait l'acquisition et qui sont situées derrière l'église de St. André-le-Haut. Ces deux parcelles, réunies par la démolition du mur de rempart qui les séparait, offrent un emplacement beaucoup plus vaste que l'ancien, bien aéré, éloigné des habitations, et accessible de tous les points. Il a été planté de quelques allées d'arbres. Sans doute que la piété et tous les sentimens généreux vont prendre soin d'embellir ce dernier asile de l'humanité. L'état de désordre et d'abandon que l'on remarquait dans le précédent, contrastait avec les mœurs, la civilisation et le bon esprit des Viennois. C'est dans son respect pour la cendre des morts, qu'un peuple donne la juste mesure de son caractère et de ses inclinations. Rappeler souvent la mémoire de ceux qui ne sont plus, décorer leurs tombes de fleurs, d'arbustes, et de tous les symboles de l'amitié, s'entretenir de leurs belles actions, chanter leurs louanges, ce sont là autant d'actes qui révèlent des cœurs sensibles, reconnaissans et pleins d'affection : ils laissent à la postérité des exemples à suivre, des souvenirs à conserver, des vertus à applaudir (1).

---

(1) La municipalité s'honorerait en faisant placer sur la tombe de M. Schneïder un fût de colonne antique, sur lequel on inscrirait le

Mais des travaux bien autrement importans ont illustré la mairie de M. le chevalier de Miremont. La ville de Vienne n'obtenait qu'à grands frais, pour les besoins usuels de ses habitans, des eaux insalubres et peu abondantes ; une idée lumineuse que M. le maire s'est empressé d'accueillir, a occasioné le changement de cet ordre de choses. On avait découvert dans les prairies de Gemens (1), à une lieue sud-est de Vienne, une source considérable, s'échappant de l'ouverture pratiquée dans un canal souterrain de construction romaine. On ne tarda pas à s'apercevoir que ce canal appartenait à une série d'aqueducs, longeant la rivière de Gère, et qui, autrefois, transmettaient les eaux recueillies de divers lieux environnans, jusques sur les hauteurs de la ville. Le corps municipal se hâta de prendre des arrangemens avec le propriétaire du terrain dans lequel la source commence à se montrer (2) ; et aussitôt des ouvriers

---

nom et l'époque de la mort de ce citoyen recommandable, qui répandit trop de bienfaits sur sa patrie d'adoption pour qu'on y laisse ses cendres dans l'oubli.

(1) On assure que des Moines avaient fondé dans ce territoire une maison de correction pour y renfermer ceux qui manquaient à la règle, et que de cette circonstance est dérivé le nom de *Gemens*. On y voit encore les restes d'une église : peut-être est-ce celle de *St. Martin de Gemens*, dont Chorier fait mention en ses *Antiquités de Vienne*, et qui était paroissiale. Bernard, abbé de St-André-le-Bas, donna à ses religieux la grange de *Gemens* par ses lettres du mois de février 1249, et Chambert son successeur eut, avec le chapitre de St-Maurice, au sujet du villenage des moulins de *Gemens*, des difficultés que le dauphin Guigues XII termina en 1264. Les usines ou foulons à draps de M. Granjon étaient, en 1583, des ateliers où l'on fabriquait des épées, et en 1480, des moulins à papier.

(2) J'ai eu le bonheur de concourir, comme arbitre, à cet arrangement, avec M. Lambert, négociant à Vienne.

furent mis à l'œuvre pour restaurer l'une des branches de ces conduits souterrains (1): il a fallu partout la purger des terres et des immondices qui l'obstruaient, réparer tous les dégâts que la main du temps y avait faits, reconstruire des portions de maçonnerie totalement ruinées, jeter des ponts-aqueducs provisoires là où des ravines s'étaient manifestées, ponts qui seront insensiblement remplacés par d'autres plus solides; enfin, dans l'espace d'une année et demie, et avec une dépense qui n'excède pas 100,000 francs, on a vu les eaux de la source arriver sur le point culminant de la ville, se distribuer dans tous les quartiers avec économie, alimenter une foule de fontaines, servir au nettoiement des principales rues, répandre la fraîcheur et la joie dans tous les lieux où elles coulent, et fournir encore, dans les cas d'incendie, une ressource inappréciable par la facilité d'en conduire un grand volume dans l'endroit même où le danger se développerait. Cette entreprise, lorsquelle sera entièrement achevée, offrira des avantages incalculables; nulle autre ville en France ne pourra se glorifier de posséder un monument aussi utile, aussi précieux, et d'autant plus étonnant que c'est après une interruption de plus de quinze

---

(1) On en compte jusqu'à cinq sur certains points, disposées les unes au-dessus ou à côté des autres. Il y a apparence que chacune de ces branches puisait à une source différente et avait aussi une destination particulière, puisqu'on ne les trouve pas partout en même nombre. L'une de ces voies souterraines servait de rechange lorsqu'il s'agissait de réparer les autres. Les canaux ont plus d'un mètre d'élévation sur 66 centimètres de large ; un seul a le double de ces dimensions : c'est sans doute celui par lequel les troupes de Clovis pénétrèrent dans Vienne que ce prince tenait assiégée.

siècles que ces eaux et le canal qui les reçoit sont rendus à leur destination primitive.

Je ne dois pas omettre une remarque que j'ai été dans le cas de faire en visitant ces aqueducs : c'est qu'il m'a paru qu'on avait d'abord construit le canal à ciel ouvert, et que la voûte qui le couvre n'a été jetée que postérieurement, sans doute lorsqu'on a eu acquis la certitude qu'aucun obstacle n'était dans le cas de s'opposer à l'écoulement des eaux. Je l'ai jugé ainsi, parce que l'aire de chaque conduit, les parois et les rebords sont enduits d'un ciment rougeâtre presque aussi dur que la pierre, tandis que la voûte en est privée. Ce travail est d'une exécution si parfaite que, pour prévenir les affouillemens, les angles intérieurs, rez-terre, sont arrondis en forme de de bourlet. Ces détails, bien que minutieux, m'ont paru ne devoir pas être passés sous silence. Les Romains annonçaient des connaissances si étendues dans l'art de bâtir, que l'on ne saurait trop rappeler leurs moindres pratiques.

Le fragment d'une inscription, tiré l'année dernière des fondations de l'église de St-Sévère, et qui a été transporté au musée, nous instruit que, sous les Romains, Vienne avait un Edile chargé de la surveillance et de la police des eaux (1). L'établisse-

(1) Lyon, pour lequel on avait construit des aqueducs immenses et dont les ruines excitent encore notre admiration, avait sans doute de semblables officiers ; la proximité de ces deux villes, leurs liaisons, leur administration uniforme, ne laissent aucun doute à ce sujet. M. Artaud, dans une lettre à M. Millin sur les arènes de Nîmes, rappelle une inscription trouvée à Lyon, ainsi conçue :

LOCA' N̄. D. N. CIRC.
SEX. IVL. JANVARIVS
AEDIL. DAT.

ment d'un officier de cette importance annonce combien l'on attachait alors de prix à la conservation d'un objet qui était de première nécessité.

Spon, dans ses *Miscellanea eruditæ antiquitatis*, p. 35, fait connaître une inscription semblable également relative aux aqueducs, découverte de son temps dans la même ville et qui était au pouvoir de M. de Foissin. Je crois devoir les rapporter l'une et l'autre, la première comme inédite, et la seconde comme pouvant servir à l'expliquer; les voici :

1.re

	\ IIII VIR
Il faut peut-être lire *curator*.	OR AEDILIS
	\I AQVARVM
Viennensium.	NSIVM DONA
	N DOS INPER
Manquent les lettres H S.	N L TESTAMENTO

2.me

.. II VIR L. SVLICIVS D. F.
.. ERA AQVARVM PER
.. RVNT.... TITVLOS P..
.. PENSILLA HS NL TEST.
IVSSIT.

On voit que, dans ces deux inscriptions, il s'agit

Ce Januarius, qui présidait aux jeux du cirque, était sans doute en sa qualité d'Edile chargé du soin des eaux nécessaires aux besoins des habitans de cette grande ville. Les monumens lapidaires nous instruisent des institutions et des usages de ce peuple étonnant : sous ce rapport nous devons les conserver, puisqu'ils servent à éclairer notre histoire.

de legs faits par testament pour la restauration des aqueducs. Ainsi, les citoyens consacraient à cette époque reculée une partie de leur fortune à l'entretien des monumens publics; ils avaient adopté le moyen le plus glorieux de faire passer leurs noms à la postérité, en les attachant à de grands travaux, et surtout à des travaux utiles.... Heureux les peuples qui peuvent citer de semblables traits! l'amour de la patrie qu'ils manifestent fait suffisamment l'éloge des institutions qui les régissent.

C.

TOPOGRAPHIE.

Mémoire sur la théorie des eaux fluantes, appliquée au cours du Rhône, depuis la pointe de la Pape jusqu'à la Mulatière (1).

PREMIÈRE PARTIE.

Le Rhône peut-il abandonner la ville de Lyon et se jeter contre les balmes viennoises? A quoi doit-on attribuer les dépôts qui se sont formés à la rive

(1) Ce mémoire, qui fait partie des manuscrits de l'Académie de Lyon, nous a été communiqué par M. le secrétaire de cette compagnie. L'auteur est le célèbre Jean-Marie Morel, si connu par le génie qu'il a montré dans sa *Théorie des jardins* et dans les divers jardins qu'il a plantés. Comme c'est un des hommes les plus remarquables que notre ville ait vu naître, nous donnerons dans un de nos prochains N.os une notice sur sa vie et sur ses ouvrages.

droite de ce fleuve ? Telles sont les questions auxquelles je me suis proposé de répondre dans ce mémoire.

Ces questions sont importantes : la désertion d'un grand fleuve qui embellit la ville, qui facilite ses approvisionnemens, qui donne le mouvement à nombre d'usines nécessaires à l'existence de ses habitans, indispensables à son commerce et à ses manufactures, serait un événement si préjudiciable à la cité, que j'ai cru devoir me livrer aux recherches qui peuvent en constater la possibilité ou l'impossibilité, et justifier ou faire cesser les craintes dont on paraît agité.

Le site que parcourt le Rhône avant d'arriver à la ville, à le prendre depuis la pointe saillante de la Pape, présente, comme on le voit par le plan, des côtes escarpées à la droite de ce fleuve ; elles le forcent à décrire un grand contour pour arriver à la tête des quais ; la côte de la Pape surtout semble, par la saillie qu'elle fait et sa forte déclivité, devoir l'éloigner de la ville et diriger son cours à travers la plaine qu'il a à sa gauche : plaine basse dont le sol a peu de liaison. La disposition d'un tel site peut faire craindre en effet que ce fleuve, dont le cours est rapide, dont les débordemens sont fréquens, que ce fleuve, dis-je, qui forme de grands atterrissemens à sa rive droite, et fait essuyer de profondes corrosions à sa rive gauche, se creusant un lit dans la plaine, n'abandonne quelque jour les quais qu'il baigne, et ne s'établisse enfin au pied des balmes viennoises.

Comme toute réponse affirmative ou négative aux questions énoncées ci-dessus, qui n'aurait pas pour

appui les lois qui régissent les eaux fluantes, ne serait qu'un préjugé, et que celle qui serait opposée à ces mêmes lois serait une erreur, c'est par la recherche de ces lois qu'il convient de commencer.

Je supplie le lecteur d'excuser les détails longs et quelquefois minutieux auxquels ces recherches m'ont forcé de me livrer : pour ne rien hasarder sur une matière qui n'a pas encore été traitée, il a fallu nécessairement remonter aux principes, développer les causes et les appliquer aux effets.

Mais auparavant, qu'il me soit permis de citer un passage de l'excellent mémoire sur l'état actuel du Rhône, que le précédent ingénieur de ce département, M. Vareigne, avait présenté à l'administration : il y démontre par des raisonnemens physiques que les rivières ne peuvent s'écarter des côtes quand elles s'y sont une fois jetées, lors même qu'elles ont une plaine basse à leur rive opposée. Voici comment il s'explique :

« Les hydraulistes observateurs savent tous que, » dans les rivières à fond graveleux, dont une des » rives se trouve escarpée, tandis que l'autre répond » à des plaines ou à des terrains peu élevés au-dessus » des eaux ordinaires, le fil de l'eau affecte toujours » de préférence la rive escarpée et ne s'en écarte » plus quand il s'en est rapproché, parce que le ca- » ractère de ces sortes de rivières, dont le fond est » rarement réglé de pente, est d'opérer des corrosions » dans certaines parties et des sédimens dans d'au- » tres, et que, dans le temps de crue, les eaux ne » pouvant s'étendre du côté des montagnes, elles y » acquièrent en profondeur ce qu'à l'autre rive elles

» obtiennent en surface. Le courant ainsi déter-
» miné, il est clair que, lors des hautes eaux, la ra-
» pidité du mouvement tient suspendue une grande
» partie des matières charriées, qui ont été détachées
» soit du fond, soit du bord du lit; que ces matières
» sont ainsi transportées et tenues en équilibre contre
» l'effort de leur gravité, tant que les eaux coulent
» dans un lit égal et d'une largeur en rapport avec
» les circonstances de leur mouvement; mais dès
» qu'il se présente une section ou une somme de
» sections très-larges, leur effet étant d'amortir la
» vitesse, l'équilibre entre la rapidité du courant et
» la pesanteur des matières charriées se rompt né-
» cessairement, et les matières commencent à se
» précipiter. »

Ces principes, fondés sur la physique et l'expérience, prouvent d'une part que les rivières ne sauraient s'écarter des côtes, quand elles se sont une fois établies dans leur voisinage, quoiqu'il existe une plaine à leur rive opposée; et de l'autre que, quand il se rencontre des circonstances qui amortissent la vitesse de leur courant, l'équilibre entre la gravité des matières charriées et la force du courant est rompu.

Avant la fin de ce mémoire, j'aurai occasion de rappeler ce second principe. Quant au premier, j'oserai aller encore plus loin que cet ingénieur; je ferai voir, en exposant les lois qui dirigent la marche des eaux fluantes, que, quelle que soit la nature du fond sur lequel les rivières coulent, non-seulement elles ne s'écartent pas des côtes, quand une fois elles s'en sont rapprochées pour se jeter dans la plaine que

présente la rive opposée, mais que, dans tout site quelconque, et indépendamment de la nature du fonds sur lequel les rivières coulent, elles préfèrent le voisinage des rives élevées, et que plus ces rives sont rapides, plus elles s'empressent à s'en rapprocher. Ce penchant des rivières et de toute eau fluante étant nécessairement déterminé par les pentes du terrain sur lequel elles coulent, voyons quel est l'agent qui les modifie.

Pour y parvenir, je ne remonterai point à l'origine de la formation des montagnes et des inégalités qui varient la surface du globe; je ne recourrai point aux divers systèmes auxquels ces inégalités ont donné lieu : je prendrai la nature sur le fait.

La théorie que je vais développer ou plutôt dont je vais rappeler les principes, n'est point systématique; elle est fondée sur des faits avoués de tous les physiciens qui se sont occupés de la partie d'histoire naturelle qui a rapport à la géologie; tous conviennent que les plans inclinés n'ont plus leur forme primitive, qu'ils ont perdu de leur masse, de leur hauteur, et que, l'agent qui leur a fait essuyer ces altérations étant toujours en action, les plans ne resteront pas dans l'état où nous les voyons. En effet, la pointe des montagnes s'émousse, leur sommet s'abaisse, leurs parties anguleuses s'arrondissent, la pente des unes diminue, celle des autres augmente. Remontons donc à la cause de ces effets; ensuite nous examinerons leur influence sur la marche des eaux.

Les pluies, origine des eaux fluantes, sont en même temps l'agent que la nature met en œuvre pour mo-

difier les inégalités du terrain ; leur action non-seulement change la pente des montagnes ; mais encore altère le niveau des plaines. Dans leur chute, elles détrempent et détachent les matières qui forment la couche superficielle des terrains en pente ; ces matières, entraînées par l'effet de ces mêmes pentes, roulent avec les eaux dont elles se sont imbibées jusqu'au point où la pente cesse ; arrivées là, ces matières encore molles et non adhérentes sont, par le même agent qui les y a déposées, transportées plus loin, mais avec moins de force et moins de vitesse ; d'où il suit que les couches étendues sur les plaines, diminuant d'épaisseur à mesure qu'elles se prolongent, changent en plans plus ou moins inclinés les plans de niveau qu'elles ont recouverts.

D'après ces modifications auxquelles les pluies assujettissent les plans inclinés et les plans de niveau qui se trouvent à leur pied, on peut déterminer quelle est, sur un site donné, la place où doivent se rassembler les eaux fluantes, et tracer la ligne que dans leur marche elles doivent suivre. Supposons un terrain entre deux côtes, sur lequel coule une rivière : dans cette hypothèse, ou les deux hauteurs auront éprouvé d'égales altérations ; alors les eaux qui fluent dans l'espace renfermé entre ces hauteurs se trouveront à même distance de l'une et de l'autre, et leur marche suivra une ligne parallèle aux détours de ces hauteurs ; ou une de ces hauteurs aura subi de plus fortes altérations que sa correspondante : dans ce cas, les eaux fluantes se rapprocheront de celle qui aura souffert de moindres altérations, et la ligne qu'elles parcourront sera déterminée par la différence de leurs

altérations; ou enfin l'une des deux hauteurs, par l'adhérence, par la fermeté des matières dont elle est composée, aura résisté à l'action des pluies, tandis que celle qui lui est opposée y aura cédé : dans cette circonstance, les eaux fluantes s'écarteront de la hauteur altérée avec d'autant plus de promptitude, que son altération aura été plus considérable; elles traverseront l'espace qui sépare les deux hauteurs pour se jeter au pied de celle qui est intacte, et leur marche sera sinueuse.

Ainsi, après avoir été modifiées par les pluies, les pentes réunissent les eaux qui les ont d'abord façonnées, et dirigent leur marche quand ces eaux fuient en ruisseaux et en rivières.

Mais on ne doit pas supposer que deux côtes en opposition, séparées par une plaine, soient composées de matières semblables, qu'elles aient la même pente, que leur direction soit constamment parallèle; aussi, placées entre elles, les eaux fluantes, loin de suivre la ligne droite à laquelle tend tout projectile, courent-elles presque toujours d'un côté à l'autre pour suivre celle qui a perdu le plus de sa déclivité, ou bien elles suivent constamment les détours que fait celle qui a le mieux conservé sa pente primitive.

Les rapports que les plans inclinés et de niveau ont par l'effet de leur modification avec la marche des eaux fluantes, offrent bien d'autres circonstances sans doute; mais il serait inutile et même déplacé d'entrer ici dans le détail immense de leurs combinaisons. Les circonstances que je viens de présenter, suffisent parce qu'elles seules sont applicables au site que parcourt le Rhône dans la partie que je me propose d'examiner.

Avant de faire cette application, je crois devoir prévenir une objection à laquelle ce développement de la théorie que je viens de présenter doit naturellement donner lieu. Si les pluies, en déplaçant et entraînant les terres, changent perpétuellement les pentes et les niveaux, le lit et la marche des ruisseaux et des rivières, dira-t-on, doivent donc perpétuellement changer aussi, puisque ces pentes et ces niveaux qui dirigent leur marche et assignent leur place varient sans cesse eux-mêmes. Il y a sans doute des ruisseaux et même des rivières dont le lit change de place, et dont la marche est sujette à des variations; mais ce sont celles qui n'ont pas encore atteint leur point de stabilité : elles ne changent que pour y arriver ; car celles qui y sont parvenues ne se déplacent plus. Le lit d'une rivière qui coule entre deux côtes dont les altérations sont constantes ne variéra pas. Sa position, au contraire, acquerra tous les jours plus de stabilité, parce que, sans changer la direction des pentes qui ont déterminé la place de son lit, ces surcharges produites par les dépouilles des côtes, en haussant toujours le terrain de part et d'autre, consolident ses rives. Il en sera de même si la rivière a atteint le pied de l'une des côtes : alors les modifications qui résultent de l'effet des pluies sur le terrain ne peuvent que l'affermir dans la place qu'elle occupe, puisque la cause qui l'y a conduit, agit toujours dans le même sens. Il y a quelque chose de plus : s'il arrivait que la côte non altérée au pied de laquelle la rivière a été poussée vînt enfin à céder à l'effort des pluies, les matières détachées, à moins qu'il ne se fît un éboulement considérable et subit, l'en écarteraient difficilement,

parce que le courant, toujours plus fort au pied de la côte, les entraînerait à mesure qu'elles tombent, et avant qu'elles eussent le temps de s'accumuler et de se raffermir.

Appliquons maintenant ces données au lit que parcourt le Rhône depuis la côte de la Pape jusqu'à la tête de nos quais, après avoir reconnu néanmoins par la disposition actuelle du terrain quels ont été les changemens que les pluies lui ont fait subir. A la rive gauche de ce fleuve se trouve une plaine qui s'étend jusqu'aux balmes de Villeurbane. Ces balmes basses et d'une pente médiocre, composées de matières peu liées, annoncent, par l'état d'affaissement où elles se trouvent, qu'elles ont essuyé de grandes altérations; la plaine qui partait du pied de ces balmes lorsqu'elles étaient montagnes, chargée de leurs dépouilles, s'est changée insensiblement en un plan incliné. Les eaux du fleuve, éparses alors dans la plaine entre les deux côtes, se sont réunies et rapprochées de la côte opposée, poussées par l'inclinaison qu'acquiert la plaine. Cette dernière côte ayant résisté aux efforts des pluies et conservé en grande partie sa hauteur et sa déclivité, n'a pas, ainsi que l'autre, exhaussé le sol qui existe à ses pieds : ce sol est donc la partie la plus basse du terrain entre les deux côtes; c'est donc là que le fleuve a dû se rendre et se fixer sans espoir de retour.

La disposition actuelle de la partie du site qui nous occupe, loin donc de laisser des doutes sur la possibilité des écarts qu'on appréhende de la part du Rhône, démontre au contraire que ce fleuve est forcé de couler le long des côtes qui sont à sa rive droite, quoiqu'il existe à sa rive opposée un terrain bas : ce terrain

n'est plus une plaine de niveau ; il est devenu un plan incliné que le fleuve ne saurait parcourir au gré de ses caprices. Cette disposition du site étant la même depuis la Pape jusqu'à la ville, le fleuve doit suivre nécessairement, dans cette étendue, le pied de la côte dans toutes ses sinuosités, à l'exception de quelques légers écarts auxquels l'assujettissent les dépôts qui existent au pied de la côte ; mais, comme elle, il décrira toujours le grand contour qui l'amène à la tête du quai St-Clair où cette côte va bientôt s'évanouir.

Après avoir tiré de la marche de la nature et des principes de l'hydraulique les lois qui dirigent les eaux fluantes et déterminent leur place ; après avoir fait l'application de ces lois au cours du Rhône, allons aux preuves tirées des faits. S'il se rencontrait un seul fait qui fût contraire à ces lois, il suffirait pour faire crouler toute cette théorie.

Le premier fait qui se présente, en jetant les yeux sur le plan, prouve évidemment que la plaine située à la rive gauche du Rhône penche vers le lit de ce fleuve. On voit par ce plan que plusieurs faux bras échappés du Rhône finissent par y rentrer. Si ces branches, dont quelques-unes sont assez considérables, eussent rencontré, dans la plaine qu'elles ont parcourue, un plan de niveau, elles l'auraient traversé sans se détourner et se seraient éloignées du fleuve dont elles se sont détachées. Que si la plaine eût penché vers les balmes de Villeurbane, ces branches, échappées du fleuve, se seraient nécessairement jetées aux pieds de ces mêmes balmes, et ne s'en seraient plus séparées; alors ce serait le cas de craindre que le Rhône, d'où ces branches sont parties, ne

pût, et je dirai même, ne dût suivre la direction déterminée par la marche de ces branches, et n'abandonnât les côtes qui sont à sa rive droite pour se réunir aux balmes de Villeurbane. Mais, loin de prendre cette route, tous ces bras marchent sur une ligne presque parallèle au cours du Rhône; ils s'en écartent peu, et sans autre cause que celle de la pente de la plaine contre le lit du fleuve, elles y rentrent bientôt.

La marche du Rhône, depuis la Pape jusqu'à la ville, libre des entraves de l'art, suivant sans contrainte la route que lui a tracée la nature, est encore une preuve bien manifeste de la pente de la plaine contre le fleuve, et démontre l'exactitude et la vérité des principes sur lesquels j'ai établi les lois qui régissent la marche des eaux fluantes: il ne faut, pour s'en convaincre, que suivre celle du Rhône dans ses différentes directions. On voit ce fleuve, attiré par la forte déclivité de la côte de la Pape, suivre, sans l'abandonner, la grande courbe qu'elle décrit pour arriver à la ville; après avoir accompagné cette côte pendant près de 2000 toises, il s'en écarte, il est vrai, parce qu'il rencontre au pied de cette même côte un grand dépôt qui le force à se détourner et le dirige droit à travers la plaine qui est à sa rive gauche; mais, après avoir suivi cette direction pendant plus de 200 toises, il est ramené vers la côte dont le dépôt l'avait écarté, et rien ne peut s'opposer à ce détour, ni la masse de ses eaux, ni la vivacité de son courant, ni le prolongement même du dépôt qui s'étend fort loin. Il ne baigne pas tout-à-fait le pied de cette côte, comme il le faisait avant que le

dépôt l'en eût éloigné; mais il marche sur une ligne parallèle à celle que suit la montagne, il s'en rapproche le plus qu'il peut, et s'y réunit aussitôt que cesse l'obstacle qui s'y opposait. Une autre preuve enfin du penchant du Rhône pour la côte, c'est la direction que suit le petit bras qui, échappé du sein du fleuve, s'obstine à se jeter contre cette côte malgré ce dépôt, à travers lequel il se fait un passage.

Peut-être se persuadera-t-on que le détour qui ramène le cours du Rhône sur une ligne parallèle à la côte, est un effet, non de la pente du terrain de sa rive gauche, mais de la digue de la Tête-d'Or placée plus bas sur cette même rive. Examinons cette opinion. Pour cela, remontons au premier détour que fait le Rhône et qui le dirige droit à travers la plaine: l'ouverture d'angle de ce détour n'est que de 26 degrés, tandis que l'angle du détour subséquent est de 36 degrés en sens contraire au premier. Je demande pourquoi l'angle du détour qui éloigne le fleuve de la côte est moindre que celui du second qui l'en rapproche, si ce n'est par la raison que la pente qui attire le fleuve vers la montagne est plus puissante que l'obstacle qui l'en éloigne: on n'en saurait douter surtout quand on aperçoit que le détour que fait le fleuve pour se rapprocher de la côte, a lieu sans aucune cause autre que celle de son penchant pour cette même côte, et que le détour qui l'en éloigne est l'effet d'un obstacle évident; quand on s'aperçoit que le fleuve suit pendant plus de 200 toises la direction que le détour, qui le ramène à la côte, lui a fait prendre, sans pouvoir en être empêché par la

continuation du dépôt ; enfin que ce dépôt est fortement comprimé par le fleuve, ce qui se reconnaît à la forme arrondie à laquelle l'assujettit le frottement des eaux qui se pressent contre sa ligne extérieure, et aux corrosions que ce frottement lui fait essuyer. D'ailleurs, est-il probable que la digue, qui est placée à plus de 200 toises au-dessous de ce détour, ait à cette distance la moindre influence sur son cours? Si la pente du fleuve le portait dans la plaine, n'a-t-il pas, avant de parvenir à la tête de la digue, 200 toises à parcourir, dont il peut disposer pour y pénétrer? Bien loin de là, il fait au bout de ces 200 toises un autre détour qui le rapproche encore plus de la côte dont l'angle a plus de 22 degrés d'ouverture.

La coïncidence de ce dernier détour et la tête de la digue peuvent, à la vérité, faire préjuger que c'est à elle que ce dernier détour doit être attribué, et non au penchant du Rhône pour la côte. Mais, si le Rhône s'est tout naturellement détourné plus haut par un angle de 36 degrés, sans autre cause que celle de sa pente, je demanderai pourquoi il ne pourrait pas être détourné par la même cause de 14 degrés de moins dans le même sens. Serait-ce mal raisonner que de dire que la cause qui produit un effet quelconque dans une circonstance, peut aussi en produire un semblable dans une circonstance pareille? Quoiqu'il en soit, je reviens à l'allégation, et je dis que, pour qu'elle fût fondée, il faudrait que le fleuve se jetât contre la digue ; que ce fût à ses pieds que le lit du Rhône eût sa plus grande profondeur ; que le courant le plus rapide fût établi contre ses parois,

ou qu'il fît mine de s'y établir ; mais il en est tout autrement. Lorsque les eaux du fleuve sont à leur hauteur ordinaire, elles mouillent à peine le pied de la digue; quand elles sont basses, il reste entre elle et les eaux un espace assez considérable: on voit d'ailleurs par le nivellement transversal ponctué sur le plan, que le point le plus bas du lit du fleuve est dans son milieu, et que c'est là qu'est le courant; car la ligne la plus rapide des eaux fluantes est celle de leur véritable direction. Il résulte donc de ces observations, que la digue n'a nulle influence sur la direction du cours du Rhône, soit au-dessus, soit vis-à-vis, soit au-dessous du point qu'elle occupe.

Mais ce ruisseau, formé des eaux qui s'insinuent à travers la digue, n'est-il pas une preuve que sans elle le Rhône se ferait jour par la rive où elle est placée et suivrait la route tracée par le cours du ruisseau? et ne serait-ce pas alors qu'on verrait le Rhône s'échapper à travers la plaine et abandonner les quais de la ville? Je suis bien éloigné d'admettre l'existence de ce ruisseau comme une preuve du penchant du Rhône pour la plaine: je dis plus, et je soutiens que sans la digue ce ruisseau n'eût pas existé. On comprendra comment la digue a pu donner lieu au ruisseau, en se rappelant que, pour établir les fondations de cette digue, il a fallu, comme cela se pratique dans ces cas là, déblayer les terres pour creuser les fondations de la digue; ces mêmes terres, quand la digue a été élevée, furent employées, partie à combler les vides que la fondation n'avait pas remplis, et partie à appuyer la digue par le derrière, afin de la fortifier. Par la suite, soit vice de cons-

truction, soit défaut d'entretien, soit enfin par ces deux causes réunies, cette digue dégradée a laissé pénétrer les eaux du fleuve; ces eaux se sont facilement insinuées dans des terres jectisses qui n'avaient pas acquis encore une solidité suffisante, les ont facilement détrempées et peu à peu entraînées.

Ce premier vide s'est accru par la chute de ces mêmes eaux, lorsque, dans les débordemens du fleuve, elles venaient à excéder la hauteur de la digue. Ne pouvant pas rentrer dans le lit du fleuve, ces eaux ont dû nécessairement s'ouvrir un passage à travers les terres. Voilà comment la digue a donné naissance au ruisseau qui existe aujourd'hui.

Enfin, pour répondre à toutes les objections, supposons que, la digue détruite, le Rhône s'introduisît dans la plaine, que pourrait-il en arriver? que le fleuve suivrait nécessairement la même marche que suit le ruisseau dont la direction est déterminée par la pente naturelle du terrain; et qu'ainsi que le fait ce ruisseau, le fleuve rentrerait dans son lit ordinaire avant d'arriver à la ville, et n'en viendrait pas moins aborder la tête des quais, et les baigner dès leur commencement.

Des diverses observations que j'ai présentées sur le site dans lequel coule le Rhône, à partir de la côte de la Pape jusqu'à son abord à la ville, il résulte: 1.° que ce fleuve ne peut pas s'écarter physiquement de la côte qu'il suit pour se jeter dans la plaine, et peut encore moins aller s'établir au pied des balmes viennoises; 2.° que la digue de la Tête d'Or, ainsi que toutes celles qu'on construirait sur la rive gauche de ce fleuve, serait inutile comme digue de direction;

qu'elle ne pourrait être qu'une digue de défense, soit pour défendre et garantir la rive gauche des corrosions dont le fleuve la menace dans quelques parties, soit pour mettre les terrains riverains les plus bas à l'abri des sables et des graviers que le Rhône charrie en abondance, et que dans ses crues il dépose sur ces terrains lorsqu'il les inonde; 3.° que l'existence du ruisseau qui part de la digue de la Tête-d'Or n'est due qu'aux vices de construction ou au défaut d'entretien de cette digue, et ne prouve nullement que le penchant du Rhône pour la plaine, si ce penchant pouvait exister, soit plus fort vis-à-vis de cette digue que dans tout autre point de sa rive gauche; 4.° enfin qu'en supposant que le Rhône pénétrât dans la plaine, invité par la destruction de la digue et la facilité que lui présente le lit tout formé du ruisseau qui part de cette digue, cette déviation ne l'empêcherait pas d'aborder la tête des quais.

Après avoir suivi le Rhône dans tous ses détours depuis la Pape jusqu'à son approche de la ville, et avoir rigoureusement démontré qu'il est impossible qu'il prenne une direction autre que celle qu'il a, suivons encore ce fleuve depuis le point où nous l'avons laissé jusqu'à la Mulatière, et voyons, toujours guidé par la même théorie, non quelle est, mais quelle a été sa marche dans cette partie de son cours avant que l'art, mis en œuvre par la nécessité, lui eût tracé la route qu'il suit actuellement.

Nous n'avons aucune tradition constante qui nous apprenne quelle était la direction de ce fleuve avant cette époque. La construction des quais qui dirigent sa marche d'un bout de la ville à l'autre n'est pas, à la

vérité, d'une date bien ancienne; mais, long-temps avant qu'ils existassent, on avait forcé le Rhône, en exhaussant sa rive droite, par des transports de terre, à prendre à peu près la même direction à laquelle les quais l'assujettissent aujourd'hui. Il faut donc, pour retrouver son ancienne marche, rétablir le terrain de sa rive droite dans son état primitif, c'est-à-dire, tel qu'il avait été formé par la nature : car personne ne doute que le terrain, occupé par la ville, ne soit très-différent de ce qu'il était originairement, surtout dans la partie entre les deux rivières.

La côte de la rive droite du Rhône parvenue à la ville, forme, par sa rencontre avec celle de la rive gauche de la Saône, une croupe qui s'abaisse et se perd dans la ville même. Le Rhône, au moment où la côte s'évanouit, gardera-t-il la direction qu'elle lui a fait prendre? non : elle le conduirait dans la plaine qui l'a continuellement repoussé; il n'abandonnera pas encore la côte, il contournera le pied de sa croupe et ne le quittera que pour aller se réunir à la Saône et couler au pied du coteau de Fourvières dont la forte déclivité l'attire puissamment. La Saône, au contraire, en perdant cette même côte qui accompagnait sa rive gauche, ne cherche pas à en contourner la croupe, ainsi que le fait le Rhône. Mieux partagée que ce fleuve, il lui reste un coteau rapide à sa rive droite; elle en suit les contours avec d'autant plus d'empressement que la pente l'y invite par sa rapidité. Non-seulement cette rivière ne va pas à la rencontre du Rhône; elle s'en écarte au contraire par sa marche circulaire au travers de la ville, en suivant les détours du coteau de sa rive droite.

Quoique la route actuelle du Rhône soit différente de celle que je viens de lui faire prendre, je vais faire voir par la composition du terrain dégagé des remblais dont on l'a surchargé, qu'il a dû suivre cette route, et j'en montrerai la trace, encore sensible, par la disposition actuelle de la superficie du sol, toute dénaturée qu'elle est. Peut-être le Rhône en totalité n'a-t-il pas suivi cette trace, mais elle est certainement celle d'une branche considérable de ce fleuve. Mon opinion sur l'ancienne direction du Rhône à travers de la ville, est fondée, 1.° sur ce qu'il existe une suite de roches primitives qui forment le noyau de la côte, et dont la base trace au pied de la croupe de cette côte une ligne irrégulièrement circulaire qui, de St-Clair, passe au-delà de St-Nizier, et va se terminer aux roches sur lesquelles le pont de pierre de la Saône est fondé. D'une part, la pente du Rhône à la Saône est, dans cette partie, de plus de trois pieds; et de l'autre, le sol au-delà de cette ligne de rochers est tout sable et tout gravier. De la disposition d'un tel site, il s'en suit que le Rhône ou un bras de ce fleuve a dû se frayer une route au pied de ces rochers : la pente et la nature du sol, tout l'y sollicitait.

2.° Le sol des rues qui suivent la ligne que je viens de tracer à ce bras, étant, à partir de la rue dite Basse-ville jusqu'à celle dite de la Mort-qui-trompe, plus bas que celui des rues adjacentes, indique la direction du lit de ce bras du fleuve.

3.° Ce bras du Rhône devait terminer alors la ville de ce côté, puisque dans la partie de la ville au-delà il n'existe pas un seul monument ancien, ou du moins qui date d'aussi loin que l'église de St-Nizier sise en deçà.

4.° Le nom donné à quelques parties du terrain voisin de cette ligne, indique qu'elles étaient souvent submergées; tel est celui des Terreaux, de Puits-Gaillot. On sait que dans le langage du peuple de cette ville cette expression répond à celle de fangeuse, marécageuse. L'on se ressouvient encore combien était enfoncé au-dessous des rues adjacentes le jardin qui dépendait de la maison commune, sur l'emplacement duquel la salle de la comédie est bâtie, quoiqu'il soit assez vraisemblable que le sol de ce jardin eût été exhaussé lors de sa formation.

Indépendamment de ce bras, il en existait probablement encore un second au-delà, qui, passant par la place des Jacobins, allait se jeter dans la Saône par la rue dite Écorche-bœuf dont le sol est très-enfoncé. Outre cette induction, ce qui fait encore présumer l'ancienne existence de ce bras, c'est que la partie de la ville au-delà étant moderne, annonce que quelqu'obstacle avait empêché que ce terrain ne fût habité plutôt.

Quoiqu'on ne puisse pas prouver rigoureusement tous les faits que je viens de rapporter, qu'ils ne soient pas constatés par d'anciens plans ; qu'ils ne soient fondés sur aucun historien, quoique ces faits ne soient que des inductions, on ne saurait disconvenir que ces inductions n'acquièrent un haut degré de probabilité par leur vraisemblance, par l'état présumé de l'ancien sol de la ville, très-indiqué par le sol actuel et par l'accord qui existe entre cet ancien sol et les lois d'après lesquelles se dirige la marche des eaux fluantes.

Avant d'aller plus loin, il ne sera pas tout-à-fait inutile d'achever cette partie historique de l'établis-

sement et des accroissemens de la ville : elle peut servir à fortifier les inductions que nous avons tirées de l'état primitif du terrain sur lequel cette ville est assise.

De ce que les monumens les plus anciens qu'elle possède se trouvent tous sur la rive droite de la Saône, tels que les églises de St-Jean, de St-Paul, ainsi que les églises détruites de St-Etienne, de St-Pierre-aux-liens, on est fondé à penser que c'est au pied de la montagne où ces monumens sont placés que se formèrent les premiers établissemens, lorsqu'attirés par les avantages qu'offre une rivière navigable, les habitans de la ville haute vinrent occuper la plaine. Ainsi les quartiers de St-Jean, du Change, de St-Paul, tous situés au bas du coteau de Fourvières, furent les premiers habités. La population s'étant accrue, les habitans, trop resserrés entre le pied de ce coteau et la Saône, se portèrent de l'autre côté de cette rivière et se bâtirent sur le penchant de la côte de la Croix-Rousse ; je dis sur le penchant, parce que le terrain au-dessous, encore sans quais, était sujet à être inondé dans les crues de cette rivière et dans celles du Rhône. Mais on exhaussa le sol et l'on put s'étendre jusqu'au bras du Rhône qui passait au-delà de St-Nizier. Ce bras comblé, on s'avança jusqu'à celui qui passait près des Jacobins. Cette partie, dont le sol était plus bas encore que celui qui était déjà habité n'offrait pour y bâtir que la partie également éloignée des deux rivières qui fût à l'abri des hautes eaux : voilà d'où vient la direction donnée aux deux rues principales de cette partie de la ville ; la grande rue de l'Hôpital et la rue Mercière, placées à égale dis-

tance des deux rivières, sont dirigées du nord au midi dans une assez grande longueur, tandis qu'aucune des rues transversales ne va directement d'une rivière à l'autre, et qu'aucune ne s'aligne, parce qu'elles n'ont été bâties qu'à fur et à mesure qu'on exhaussait les rives des deux rivières. Ce troisième quartier formé, on combla encore le bras du Rhône qui passait par la place des Jacobins; on se jeta au-delà de cette quatrième partie de la ville qui n'a été bâtie que peu à peu, parce que, fréquemment inondée par les deux rivières, elle a exigé de grands remblais pour la rendre habitable; on fut même obligé, pour se défendre contre le Rhône, de construire un mur de quai qui prit le nom de rempart, depuis l'hospice de la Charité jusqu'au dessous de l'église d'Ainay où ce fleuve fut réuni à la Saône. De nos jours enfin ces quais ont été détruits, le lit du Rhône a encore été comblé, et, après de longs et pénibles travaux, on a forcé ce fleuve à prendre sa direction à travers cette plaine où l'on craint qu'il n'aille de lui-même. Cette dernière opération a porté jusqu'à la Mulatière le confluent des deux rivières, et a encore ajouté l'île Moignat au territoire de la ville.

Ainsi l'on voit, par cet historique de l'établissement et de l'accroissement de Lyon, que depuis des siècles on s'efforce de chasser le Rhône du territoire de la ville, à travers lequel sa pente le porte; qu'on a été obligé de lui opposer de solides digues pour l'empêcher d'y rentrer, et aujourd'hui on craint que ce fleuve ne s'échappe dans la plaine située à sa rive gauche, quoiqu'il soit constamment repoussé contre les quais, et cela parce que des dépôts formés à sa

rive droite l'empêchent de baigner le pied des murs des quais dans quelques parties.

Examinons donc encore si cette crainte a quelque fondement. Recherchons, d'après les lois de la marche des eaux fluantes, d'où proviennent ces dépôts, et voyons s'ils sont un effet du penchant des rivières contre la rive opposée à celle où ils se forment. C'est la seconde question que je me suis proposé d'examiner.

Pour expliquer la cause qui produit les dépôts qui se forment sur les rives des eaux fluantes, je montrerai d'abord que ces dépôts n'ont lieu que sur la rive contre laquelle le courant se porte, et seulement lorsque cette rive présente des angles qui détournent la marche du courant. Je rappellerai ensuite le second principe d'hydraulique du mémoire déjà cité de l'ingénieur Vareigne. Cet ingénieur y dit que « lorsque par quelque cause la vitesse d'une eau » fluante qui charrie des matières, est amortie ou dimi» nuée, de manière que l'équilibre entre la gravité » de ces matières et la vitesse du courant se trouve » rompue, ces matières se précipitent. » D'après ce principe incontestable, suivons ce qui arrive lorsque le courant d'une rivière, et surtout d'une rivière à fond graveleux, se porte contre une de ses rives de préférence à l'autre, et que cette rive présente au courant des angles que sa force et son action ne peuvent détruire : nous ferons voir que, soit que les angles soient rentrans ou sortans, l'effet qui en résulte est le même à quelque différence près. Cette théorie une fois établie, nous l'appliquerons à la marche du Rhône considérée dans la relation qu'elle a avec celle des rives de ce fleuve.

On sait que tout projectile suit la ligne droite, à moins qu'il n'en soit détourné par quelqu'obstacle. Or, lorsque le courant d'une rivière vient frapper contre la face d'un angle que lui présente sa rive, cet obstacle change sa direction, le courant se détourne, et la ligne de réflexion que ce choc lui fait décrire, le porte contre la rive opposée, laquelle le repousse à son tour et le ramène contre la rive d'où il était parti. En parcourant une route plus longue, le courant perd nécessairement de sa vitesse, et les matières qu'il charriait ne pouvant plus être suspendues par la vitesse qui lui reste, se précipitent dans l'espace renfermé entre les deux lignes formées par la double réflexion qu'essuye le courant, espace qui n'a qu'un moment de fluctuation sans courant. C'est là que sont déposées les matières abandonnées à l'effet de leur gravité. Que l'angle qui détourne le courant soit saillant ou rentrant, l'effet dans ce cas est constant; mais il n'en est pas tout-à-fait de même lorsque l'angle saillant est considérable: alors le courant plus fortement détourné et ramené avec plus de vitesse contre la rive d'où il a été repoussé, laisse en dessous de l'angle une partie où la surface de l'eau est moins élevée, contre laquelle l'eau repoussée par la rive opposée se jette, et d'où elle est dirigée contre le derrière de l'angle. De cette suite de réactions il résulte un mouvement circulaire qui produit ce qu'on appelle un remous: ce mouvement en spirale, loin de donner lieu à des dépôts, produit, au contraire, par le frottement de l'eau, des corrosions qui affectent la rive dans la partie au-dessous de l'angle saillant. C'est à quoi ne font pas assez d'attention ceux qui, pour

défendre leurs propriétés riveraines, placent des fascines le long des bords des rivières : ils ont coutume de leur faire faire un angle saillant; le remous, que cet angle produit au-dessous de la fascine, attaque la rive qu'on prétend garantir, tandis que, posée en sens contraire, cette fascine donnerait lieu à des dépôts qui mettraient la rive à l'abri des corrosions.

Etayons maintenant cette théorie par les faits. Suivons l'une et l'autre rive du Rhône et voyons ce qui s'y passe. Commençons par la rive droite de ce fleuve contre laquelle le plus grand courant se jette, comme je l'ai prouvé. Cette rive présente un long dépôt placé immédiatement au-dessous du pli que fait la côte après Crépieux. Ensuite il en existe plus bas un second qui a aussi sa cause dans le pli que fait cette même côte. A la barrière St. Clair, la rive fait un angle rentrant très-sensible, formé par la jonction de la grande route et le quai; cet angle a produit le grand dépôt qui règne le long de ce quai; ce dépôt s'appuierait contre le quai même, sans les usines qui se sont établies le long de ce quai, et dont les roues, attirant l'eau par leur mouvement de rotation, lui donne une vitesse capable de tenir suspendues les matières charriées et de les entraîner au delà.

Si nous suivons cette même rive le long des quais, nous rencontrerons encore un dépôt à chaque angle. Avant le pont Morand, il existe un angle dans la direction du quai qui s'étend au-delà de ce pont. Plus loin, l'angle saillant qui forme le quai ou port de l'hôpital, suivi de l'angle rentrant qui précède la culée du pont de la Guillotière, produit un autre

dépôt qui s'étend jusque vis-à-vis la place Grolier ; il n'est pas jusqu'à la petite saillie que les ports font au-delà de la ligne du mur des quais qui ne donne lieu à un dépôt et ne rende leur abord difficile. Enfin, de la place Grolier jusqu'à la Mulatière, cette même rive du fleuve, dirigée sur une seule ligne droite, ne présente plus aucun dépôt dans toute sa longueur : car il ne faut pas se méprendre sur la cause qui a produit l'île qu'on voit sur la rive opposée à celle de la chaussée Perrache. Cette île est le résultat d'une corrosion du Rhône, et non celui d'un dépôt de ce fleuve. Lorsque pour le détourner de son ancienne route, on ouvrit à ce fleuve un passage dans la plaine, la largeur qu'on donna à son lit ne suffisant pas au volume de ses eaux, il s'en fit un dans la plaine, et forma le bras qui a produit l'île qu'on aperçoit près de sa rive gauche.

On voit donc en parcourant la rive droite du Rhône qu'il se forme un dépôt à chaque angle qui s'y rencontre, et que, là où la marche du courant suit une ligne droite, il ne s'en présente aucun. Ces effets sont constans et sans exception.

Suivons maintenant la rive gauche du fleuve : nous y rencontrerons des corrosions, mais pas un seul dépôt, parce que cette rive, composée de matières qui cèdent facilement au frottement des eaux du fleuve, lui présente des contours doux, sans angles saillans ni rentrans, et que le courant est à la rive opposée.

Ainsi, la théorie et les faits s'accordent encore ici et démontrent évidemment que les rives contre lesquelles le courant des eaux se jette, sont les

seules susceptibles de dépôts lorsqu'elles forment des plis que le frottement de l'eau ne peut détruire ; et que ces dépôts, loin d'indiquer que les eaux fluantes cherchent à fuir la rive contre laquelle ils s'établissent, sont au contraire une preuve évidente qu'elles s'y jettent.

Que le Rhône dont le fond est graveleux, dont le cours est rapide, dont la rive droite est anguleuse et élevée, dont la rive gauche est basse et composée de matières peu adhérentes, fasse essuyer des corrosions à l'une et forme des dépôts contre l'autre ; on ne doit pas en conclure que le fleuve ait un penchant à abandonner sa rive droite et à quitter la ville. Sans doute que ces accidens qui ont leur source dans la disposition de ses rives sont des inconvéniens notables et très-préjudiciables à la cité ; qu'il est essentiel et même urgent d'y remédier ; mais ce ne sont là que des désordres accidentels qui cesseront d'exister dès que les vices qui les occasionent seront corrigés. Je n'en indiquerai pas les moyens : ils n'entrent pas dans le plan d'un ouvrage qui n'a pour objet que la recherche des causes et leur application aux effets.

CORRESPONDANCE.

A Messieurs les Rédacteurs des Archives.

MESSIEURS,

Dans le N.° 5 de votre intéressant journal, en faisant connaître une antique et naïve pièce de vers sur une fête de l'Ile-Barbe, vous avez eu occasion de rappeler, pag. 363, l'ancienne *Basoche* de Lyon, autrement la communauté des clercs de palais, dont le *Roi* se rendait en pompe à la fête de l'Ile.

En lisant cet article, j'y ai cherché en vain quelques mots sur la nouvelle *Basoche :* j'ai vu avec peine qu'elle a été complètement oubliée, ou plutôt qu'elle est absolument ignorée; cependant je m'en suis consolé en pensant que, si elle n'est pas connue, c'est une conformité de plus qu'elle a avec beaucoup d'autres choses vraiment estimables. Permettez-moi, MM., de vous parler de cet établissement.

En 1820, un certain nombre de clercs d'avoués ou de notaires et des gradués en droit, entourés des souvenirs de la vieille basoche, et remplis du désir de s'instruire et d'entretenir parmi eux le goût du travail et l'émulation, ont, sous les auspices des magistrats, fondé à Lyon une société se réunissant à jours fixes, pour conférer et discuter sur les diverses parties du droit, et pour s'exercer à la plaidoirie. Cette société a été organisée et soumise à des règlemens (1) sous

(1) Ces règlemens, que l'auteur de la lettre nous a communiqués, ont été imprimés; ils donnent de la société des étudians en

le nom de *Société des étudians en droit de Lyon* ; elle a vu, depuis sa fondation, sortir de son sein nombre d'avoués, d'avocats et de notaires, qui s'y étaient fait remarquer par leurs lumières et leur assiduité, et elle continue toujours de former des sujets qui pourront être utiles à leurs concitoyens. Si elle ne reçoit pas exclusivement pour membres, des gradués et des avocats, elle exige qu'on apporte une certaine instruction, et surtout une conduite éprouvée.

Vous voyez, Messieurs, que notre société n'est pas sans intérêt, quoiqu'elle ne soit pas investie de l'espèce de splendeur qui entourait l'ancienne institution. Nous n'avons pas, comme nos devanciers, des statuts royaux et des priviléges, nous ne formons pas une juridiction souveraine. Le temps est passé où ces terribles clercs de procureurs jouaient un rôle si important dans la ville, où l'on tremblait devant les membres de la basoche ; mais sans doute l'on apprécie maintenant les paisibles mœurs et l'application de leurs successeurs. On ne nous voit point, dans nos assemblées, concerter des plans de désordre et sacrifier sur les autels de la discorde ; mais, adorateurs zélés de Thémis, nous cherchons à nous mettre en état de faire pencher sans cesse sa balance du côté de la vérité. Nous ne vivons pas dans l'antre effroyable de la chicane, mais dans le laborieux vestibule du sanctuaire de la justice.

J'ose espérer, Messieurs, que vous ne rejetterez pas mes aperçus sur notre nouvelle société : elle doit

---

droit de Lyon l'idée d'une institution utile et louable, mais différente de l'ancienne basoche. B.

mériter les régards du public, puisqu'il est intéressé à ce que ceux qui seront un jour les conseils des citoyens et les dépositaires de leurs secrets et de leur fortune, soient capables de justifier leur confiance.

J'ai l'honneur d'être, etc.

G. M., *membre de la société des étudians en droit.*

Lyon, ce 28 avril 1825.

ARCHÉOLOGIE.

Des fouilles ont été faites depuis peu de temps dans la cour qui est au-devant de l'église de St. Irénée, pour jeter les fondemens d'une addition à cet édifice: elles ont mis en évidence une multitude de tombeaux en pierre de choin, et des cippes ou autels chargés d'inscriptions romaines. M. le curé de St. Irénée a fait recueillir avec soin ces vieux titres de notre histoire, et il les fait encastrer dans les murs qui doivent supporter la montée par laquelle on arrive à l'église. Ainsi ce local sanctifié par le sang des premiers chrétiens, et dont les fidèles ne s'approchent qu'avec une profonde vénération, deviendra encore l'objet des visites et des méditations des hommes qui se livrent à l'étude de l'antiquité. Cette réunion de monumens qui rappellent le culte des païens, servant de marchepied pour parvenir au temple consacré au

vrai Dieu, ne sera pas sans intérêt, et fera naître d'utiles réflexions. J'ai pensé devoir faire connaître ces inscriptions inédites, qui n'offrent, il est vrai, aucune découverte importante, mais qui, par leur âge, par les souvenirs qu'elles retracent, n'en méritent pas moins d'être signalées à la curiosité publique.

Une pierre taillée, dans l'épaisseur de laquelle on a creusé une tombe postérieurement à sa première destination, contient l'inscription suivante en lettres onciales, très-bien gravées :

METILIA DONATA MEDIC
DE SVA PECUNIA DEDIT
L . D . D . D

(*Locus Datus Decreto Decurionum.*)

Metilia Donata, exerçant la médecine, a élevé à ses propres frais, sur l'emplacement qui lui a été assigné par un décret des décurions, le monument auquel l'inscription appartenait (1).

Ce n'était point dans son origine un tombeau, car la pierre a été creusée en sens inverse de l'inscription : cette circonstance annonce que ce n'a été qu'après la destruction de l'édifice où elle était attachée, qu'on a cherché à lui donner une autre destination.

Le musée lapidaire, établi sous les portiques du palais des arts, possède une tablette en marbre sur laquelle on lit :

MINVCIA
Ɔ. L ASTTE
MEDICA

---

(1) Peut-être un autel à Esculape ou à Junon Lucine.

Il est à présumer que ces femmes, vouées à l'art de la médecine, se bornaient à la partie des accouchemens.

Sur une tablette en marbre un peu mutilée, on lit:

MINERVIAE
QVI MILITAVIT
ANN. VII EX CORNVCI
VIXIT ANN. XXXXV
POSVIT ET
APPIA MATER
MISERRIMA.

Appia, mère très-malheureuse, a consacré ce témoignage de sa tendresse à son fils (dont le nom est détruit) de la légion 1.re, surnommée minervienne, dont il était *cornicen;* il avait combattu pendant 7 ans et en avait vécu 40.

Spon, *Miscellanea eruditæ antiquitatis*, p. 69, nous apprend que les *cornicines* étaient ainsi appelés d'un tube recourbé en airain qu'ils portaient, et qui avait été dans le principe composé d'une corne de bœuf. Le Beau, dans son 15.e Mémoire sur la Légion romaine (t. XXXVII des Mém. de l'acad. des inscriptions), dit que le corniculaire suivait le tribun dans les rondes, ou qu'il allait les faire par son ordre avec un cornet dont il se servait à la fin de chaque veille pour avertir les soldats qui devaient relever les sentinelles. Il y avait à Rome, d'après une inscription rapportée par Spon, un collége ou corporation de *liticines cornicines*.

Le musée lapidaire de St. Pierre possède déjà une inscription provenant des fouilles faites en 1768 pour

fonder le bâtiment de la manécanterie, dans laquelle on lit que Quintus Marcius Donatianus, chevalier, a élevé un cippe tumulaire à Lucius Marius, dont il était le *corniculaire.*

Un cippe d'un forme très-élégante porte en beaux caractères cette inscription:

DIS MANIB
L. LVCRETI
CAMPANI
IIIIII VIRI
AVG LVG
EVSEBES LIB.

Aux dieux mânes. A Lucius Lucretius Campanus Sextumvir Augustal de Lyon, par son affranchi Eusèbes. Les sévirs augustaux étaient les six plus anciens prêtres que Tibère avait institués en l'honneur d'Auguste; ils desservaient l'autel d'Ainai.

Un autre cippe, plus petit, porte l'inscription qui suit:

D M
L. MATERNI MATVRI
VOCONTI
L. MATERNIVS SERVANDUS
LIB. ET HERES
PATRONO PIISSIMO
POSVIT.

Aux dieux mânes. Lucius Maternius Servandus, affranchi, a posé ce cippe à son patron pieux Lucius Maternius Maturus Vocontien, dont il était l'héritier. Les Voconces habitaient le pays au-delà de l'Isère,

qui compose la majeure partie du département de la Drôme.

Une autre inscription est ainsi conçue :

D. M.
QVIPPI POTITI
VALERIA VENER ˎ
MARITO BENE ME
RENTI DE SE POSVIT

Aux dieux mânes. Valeria Veneria a posé ce monument à Quippus Potitus, son mari bien méritant.

On trouve au musée de St. Pierre une inscription qui y a été transportée de l'église de St. Romain en Galles, et qui rappelle Pompeia Cneïa, fille de *Potila* : peut-être cette femme était-elle de la même famille que le *Potitus* qui figure dans l'inscription de S. Irénée.

La suite au prochain Numéro!

MÉLANGES.

L'histoire nous a conservé le souvenir des aventures, assez singulières d'un libraire de Lyon, nommé Jean Huguetan, qui, lors de la révocation de l'édit de Nantes, transporta en Hollande son commerce de librairie et de banque. Le passage suivant d'une des lettres de Mirabeau à Sophie (1) contient l'extrait de ce

(1) *Lettres originales de Mirabeau, écrites du donjon de Vincennes...., recueillies par P. Manuel.* Paris, 1792, 4 vol. in-8.°, tom. I, pag. 158 — 161.

qu'on lit sur le compte de ce personnage dans les mémoires du temps. Mirabeau accompagne son récit de quelques réflexions sur sa position personnelle.

« Je lisais hier, dans des mémoires particuliers sur le siècle de Louis XIV, l'histoire d'un certain Huguetan, originaire de Lyon, réfugié, pour cause de religion, en Hollande, et qui y fit une grande fortune, comme libraire. Il revint en France, et se rendit nécessaire aux ministres. M. de Pontchartrain, contrôleur-général des finances, le contraignit un jour de signer des lettres-de-change pour plusieurs millions. Huguetan révoqua, par le même courrier, les ordres forcément donnés à ses correspondans, et s'enfuit à la Haie. Il épousa la fille naturelle d'un prince de Nassau, et obtint le gouvernement de Viane, cet asile des banqueroutiers, à peu de lieues d'Amsterdam, où ce fat de Montmirel nous proposait de nous retirer, un quart-d'heure avant que nous fussions arrêtés. Louis XIV, irrité de sa fuite, d'autant plus qu'il avait fait en partie les fonds des lettres protestées, donna commission au capitaine Gautier d'enlever Huguetan. Celui-ci, trahi par son valet-de-chambre, fut conduit jusqu'à la dernière ville de Hollande. La dernière barrière s'ouvrait, lorsqu'un soldat, qui avait entrevu une robe rayée, au moment que Gautier sortait du carrosse pour donner quelque ordres, s'avança et ouvrit la portière pour voir la personne qu'on lui cachait avec tant de soin, et qu'il supposait être une femme. Il vit un homme en bonnet de nuit, les fers aux mains, un bâillon à la bouche. La barrière se ferma; Gautier et ses recors furent saisis et eurent la tête tranchée.

Je n'ai pu lire cette anecdote, que je connaissais, mais que j'avais perdue de vue, sans de bien tristes réflexions. C'est dans ce pays, où l'on était si libre autrefois, et si jaloux de sa liberté, que notre infortune a été consommée, que nous avons été arrêtés au mépris du droit des gens, des lois et de la constitution du pays. Je n'ai pu m'empêcher aussi de rêver à cette bizarrerie qui avait procuré à un mauvais revendeur de livres, des ressources qu'un être de ma sorte, qui peut-être n'est pas sans talens, n'a pu rencontrer. Cet Huguetan fit fortune en vendant des bréviaires et des missels. Il ne savait rien, mais il avait le génie du commerce. Il erra en divers pays, poursuivi par ses craintes et par le contrôleur-général; enfin il devint un seigneur en Dannemarck, où il est mort âgé de cent et quelques années. Assurément ceux qui nient l'ascendant du sort et l'influence du hasard, sont bien incrédules. La Hollande s'exposait à tout le ressentiment d'un roi puissant et implacable, en réfugiant Huguetan; et notre perte n'intéressait que des particuliers méprisables ou inconnus. »

On aura une biographie à-peu-près complète de ce Jean Huguetan, si l'on ajoute à ces détails ceux que nous donne, d'après La Beaumelle, l'abbé Pernetti, dans ses *Lyonnais dignes de mémoire*, tom. II, pag. 13. « L'auteur des mémoires de madame de Maintenon dit avoir vu à Copenhague Jean Huguetan, âgé de cent trois ans, jouissant de toute la considération due aux services qu'il avait rendus en Dannemarck, en y établissant des compagnies maritimes, des manufactures de laine et de soie, et une

banque qui a mérité la confiance publique; qu'il vivait avec beaucoup de magnificence, augmentant son bien en marchand, et le dépensant en seigneur; que Frédéric IV avait érigé pour lui et pour ses descendans la terre de Suldesteen en comté, et qu'il en portait le nom; qu'il était encore aimé dans la société, et fort compatissant pour les pauvres, et qu'il est mort, en 1750, du chagrin de n'avoir pu obtenir le cordon bleu de l'Eléphant. »

On lisait, dit-on, autrefois sur la porte d'un monastère à Lyon une inscription dont les mots étaient ainsi disposés :

Noli	*concupiscere* *credere* *dicere* *facere*	*omnia quæ*	*vides* *audis* *scis* *potes.*

Lors des réjouissances qui eurent lieu à Lyon par ordre de Buonaparte à l'occasion d'une victoire, M. G.., architecte de la ville, fit inscrire ce vers sur un arc de triomphe élevé sur un de nos ponts :

Palmarum nobis satis est : jam crescat oliva.

Il est remarquable que cette inscription un peu hardie n'attira de désagrément, ni à son auteur, ni au corps municipal qui l'avait approuvée.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Mémoire sur la nécessité de maintenir la fixation qui a été faite administrativement du nombre des boulangers de Lyon. Lyon, Durand et Perrin, 1825, in-4.° de 24 pages.

Ce mémoire, rédigé par M. Guerre, est du plus haut intérêt : il s'agit de la profession des boulangers, et dans l'état actuel des grandes villes, « cette profession occupe la première place parmi les arts de première nécessité, parce que l'usage du pain domestique ayant presque entièrement cessé, et les citoyens n'ayant plus d'approvisionnemens, c'est sur les boulangers que repose cette partie essentielle des subsistances, et que le moindre désordre, dans un service si important, pourrait devenir une source d'agitations et de calamités. »

Le nombre des boulangers était depuis long-temps fixé à Lyon : une décision récente a déclaré que cette *profession* y serait *libre*.

Les boulangers de Lyon réclament : ils fondent leur réclamation sur des motifs d'utilité publique ; ils invoquent aussi des droits privés qu'ils prétendent avoir acquis, et qui seraient blessés, si l'on admettait irrévocablement, en ce qui les concerne, le principe nouveau d'une liberté sans limite.

Nous n'entrerons point dans l'analyse des raisonnemens auxquels ils se livrent et qu'ils soumettent à l'autorité : nous excéderions les bornes qui nous sont prescrites dans ce bulletin ; mais nous recommanderons la lecture du mémoire de M. Guerre, qui nous a paru contenir de précieuses notions et d'utiles documens sur la législation relative à l'exercice du commerce de la boulangerie en général, et en particulier

sur la manière dont cette branche si intéressante d'industrie et d'économie politique a été administrée jusqu'à ce jour dans la seconde ville du royaume.

Annibal, tragédie en cinq actes (par M. Chapuit), représentée pour la première fois sur le théâtre de Lyon, le 24 janvier 1825. Lyon, Théodore Pitrat, in-8.° de 12 et 73 pages.

Une tragédie dont la première représentation a lieu sur notre théâtre, est un événement assez rare et assez remarquable, pour qu'on en conserve le souvenir, surtout lorsqu'elle réussit : car le public de Lyon passe pour avoir le goût difficile, et pour être peu disposé à accueillir les productions du terroir. M. Chapuit a bravé cet écueil, et n'a point à s'en repentir : son *Annibal* a eu tout le succès qu'il pouvait désirer. Il vient de le soumettre à une autre épreuve qui ne lui sera pas moins favorable : il l'a fait imprimer.

Quoique M. Chapuit ne soit point notre compatriote, sa pièce nous appartient en quelque sorte, puisqu'elle paraît avoir été composée à Lyon, que notre scène en a eu les prémices, que nos presses l'ont reproduite, et qu'enfin MM. de l'académie de Lyon en ont accepté la dédicace.

Jurisprudence de la Cour royale de Lyon. IV.e livraison. 1.er avril 1825. III.e année (1).

Pour apprécier l'importance et l'utilité de ce recueil, il suffit de dire qu'il est destiné à rendre compte des causes les

---

(1) Ce recueil paraît le 1.er de chaque mois ; les livraisons contiennent 32 pages in-8.° et forment un volume par année. On s'abonne chez Durand et Perrin, éditeurs, grande rue Mercière, n.° 49, à l'angle de la rue Ferrandière. Le prix de l'abonnement annuel est de 10 fr. pour Lyon et de 11 fr. pour le dehors.

plus notables jugées par la cour royale de Lyon et par les tribunaux du ressort de cette cour. Dès son apparition, il était facile de prévoir le succès qu'il obtiendrait. Avant qu'il parût, on regrettait qu'il n'existât pas encore, et on en sentait vivement le besoin; on fait maintenant des vœux pour qu'il se continue. On le cite journellement dans notre barreau, et peut-être a-t-il déjà contribué à y fixer la jurisprudence sur plusieurs questions délicates et difficiles, en faisant connaître les discussions dont elles ont été l'objet et les décisions qu'elles ont reçues. Cet avantage inestimable, le soin et le discernement que les auteurs (1) apportent à la rédaction des notices dont se compose leur ouvrage, leur donnent des droits aux plus grands éloges et à la reconnaissance des jurisconsultes et des magistrats.

Essais littéraires, par J.-B.-A. Grange, membre de plusieurs académies. Paris, Lebel, 1824, 2 vol. in-18.

L'auteur de ces essais est correspondant de l'académie de de Lyon : plusieurs des pièces qui en font partie avaient déjà reçu l'approbation des membres de cette compagnie. On doit savoir gré à M. Grange d'en avoir enrichi les deux volumes qu'il a publiés ; le premier contient des élégies, des épîtres, des prosopopées, des odes et des poëmes ; le second, des éloges, parmi lesquels on remarque celui d'un Lyonnais dont le nom est cher au commerce et à l'agriculture, M. Pierre Poivre : cet éloge obtint l'accessit décerné par l'académie de Lyon dans sa séance publique du 9 septembre 1819. L'auteur couronné fut M. Torombert.

Annonce bibliographique.

On assure que M. Dumas doit publier très-prochainement son *Histoire de l'Académie royale des sciences, belles-lettres*

---

(1) MM. Boissieu, avocat du Roi ; Allard et Seriziat, avocats.

et arts de Lyon, dont il a lu de nombreux fragmens dans les séances particulières de cette compagnie, auprès de laquelle il exerce avec beaucoup de distinction depuis plusieurs années les fonctions de secrétaire. L'auteur a divisé son ouvrage en deux parties qui formeront chacune un volume in-8.° : la première embrassera le temps qui s'est écoulé depuis la fondation de l'Académie en 1700 jusqu'à sa dissolution en 1793, et la seconde, celui qui s'est écoulé depuis sa restauration en l'an VIII jusqu'à nos jours. On se figure aisément de quel intérêt sera cette histoire : elle se lie à tout ce qui s'est passé de remarquable et d'important dans notre cité depuis l'existence de l'Académie ; mais outre cet intérêt de localité, elle en présentera un plus général par l'insertion d'une foule de documens curieux et peu connus, de pièces et de lettres inédites, qui se rattachent à l'histoire littéraire et même politique du royaume. M. Dumas a trouvé dans les archives de l'Académie et dans les manuscrits qui appartiennent à cette société et dont la plupart sont déposés à la bibliothèque de Lyon, tous les renseignemens dont il avait besoin; il les a coordonnés avec un art et un talent peu communs, et en a formé un beau monument, non moins propre à étendre et à consolider sa réputation d'habile et spirituel écrivain qu'à perpétuer la gloire de sa patrie et celle de la société à laquelle sont consacrés ses utiles travaux.

ERRATUM.

Page 345, ligne 20, Félix d'Urgel, qui voulait, etc. *lisez :* Félix d'Urgel, qui était retombé dans les erreurs que Leidrade lui avait fait abjurer et qui voulait encore, etc.

TABLE

Des articles contenus dans le tome I.er des Archives du Rhône (1).

N.° 1.

N.° 2.

(1) Nous donnerons, à la fin du second volume, qui complètera la première année de ce recueil, une table plus étendue, raisonnée et par ordre alphabétique, conformément à la promesse que nous en avons faite dans notre *Avertissement*.

N.o 3.

N.° 4.

N.° 5.

N.° 6.

Fin de la Table du premier Volume.